

700 fr

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

DES MÊMES AUTEURS

NOS PETITES COLONIES

SAINTE-PIERRE ET MIQUELON. — LE GABON. — LA CÔTE D'OR.
— OBOCK. — MAYOTTE. — NOSSI-BÉ. — SAINTE-MARIE-DE-
MADAGASCAR. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.
— TAÏTI ET SES DÉPENDANCES. — LES MARQUISES. — LES
TUAMOTU. — LES GAMBIEERS.

3^e édition, un fort volume in-12, contenant 7 cartes et 30 gra-
vures, broché. 3 50

En préparation.

NOS GRANDES COLONIES

AFRIQUE



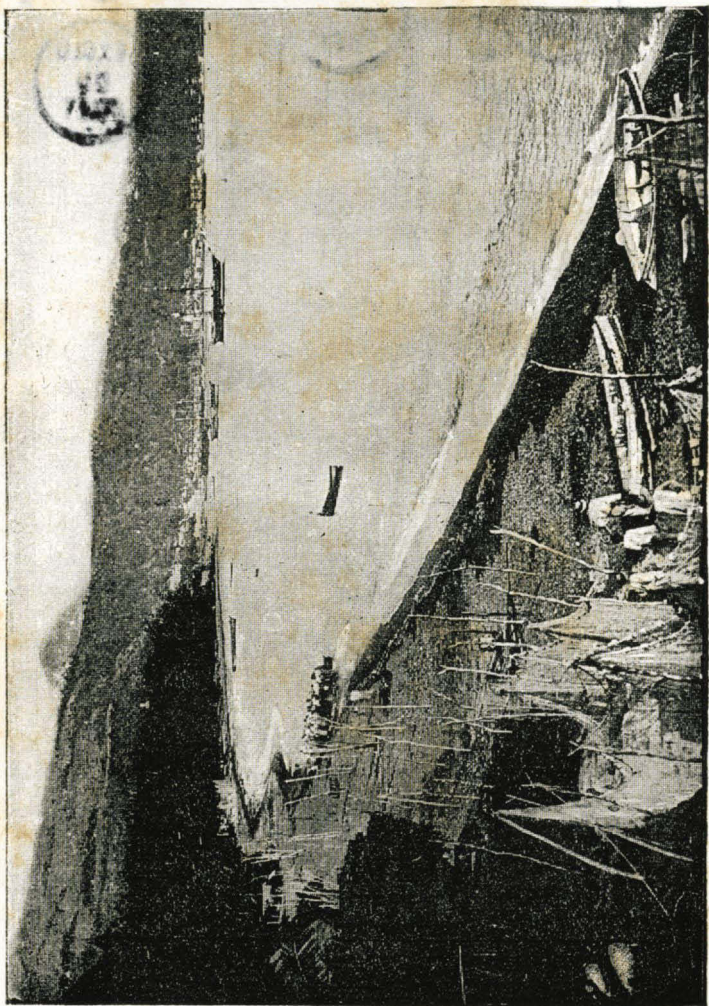
EXCLU

PREI

~~5 F~~

EXCLU
DU
PREI





Vue du littoral de Saint-Pierre à la Martinique

FERNAND HUE & GEORGES HAURIGOT

NOS

GRANDES COLONIES

BIBLIOTHÈQUE
Marist
La SEYNE (Var)

AMÉRIQUE

BIBLIOTHÈQUE
Marist
La SEYNE (Var)

LES ANTILLES : La Martinique.
— La Guadeloupe. — Marie-
Galante. — Les Saintes. — La Désirade. — Saint-Martin. — Saint-Barthélemy.

LA GUYANE.



2569AG

PARIS

H. LEBLANC ET H. OUDIN, EDITEURS

17, RUE BONAPARTE, 17

1886

(Tous droits de reproduction et de traduction réservés)



ROYAUME DE LA GUYANE
SUSCRIPTION
N° 1000



NOS GRANDES COLONIES

LES ANTILLES



POSITION. — ÉNUMÉRATION.

On désigne sous le nom d'*Antilles* un groupe d'îles situé entre les deux immenses presqu'îles américaines, et qui, par leur réunion, constituent un des plus grands archipels connus. Elles forment une longue chaîne arrondie depuis l'extrémité orientale du *Yucatan* et le sud de la *Floride*, jusqu'au littoral du *Venezuela*, sur une longueur de 3.450 kilomètres. Leur superficie totale est de 247.500 kilomètres carrés, et leur population de 3.700.000 habitants environ.

Ce groupe s'est d'abord appelé archipel de *San Salvador*, nom donné par Christophe Colomb à la première terre qu'il découvrit. Plus tard, les îles furent désignées par le nom de leurs habitants : on les appela *îles des Caraïbes*. Enfin on les a encore appelées *îles du Vent* et *îles Sous-le-Vent*, à cause des vents alizés, qui, pendant une partie de l'année, soufflent dans ces parages ; mais nous rappelons seulement pour mémoire

cette désignation qui est défectueuse, car elle ne s'applique pas chez toutes les nations aux mêmes groupes d'îles.

L'archipel se divise en quatre parties : les *îles Lucayes*, les *Grandes* et les *Petites Antilles*, la *Chaîne du Sud*.

Les *Grandes Antilles* sont : *Cuba*, *Haïti*, la *Jamaïque* et *Porto-Rico*.

Toutes ces terres, grandes ou petites, appartiennent à l'Angleterre, à la France, à l'Espagne, au Danemark, à la Suède, à la Hollande et à la République de Venezuela, sauf pourtant Haïti ou *Saint-Domingue*, qui est indépendant depuis 1865.

Les *Petites Antilles* sont innombrables ; c'est de ces dernières seulement, ou plutôt de quelques-unes d'entre elles, que nous avons à nous occuper ici.

La France, en effet, après avoir conquis ou créé, dans la mer des Antilles, un empire colonial remarquable par son étendue et sa richesse, n'y compte plus maintenant que quelques rares établissements, importants sans aucun doute, mais qui ne sont que les débris d'une puissance disparue. Nous avons possédé et perdu *Tabago*, *Sainte-Lucie*, la *Grenade*, les *Grenadilles*, la *Dominique*, *Antigoa*, *Mont-Serrah*, *Saint-Christophe*, *Sainte-Croix*, etc., sans compter la plus belle moitié de *Saint-Domingue*. Il ne nous reste aujourd'hui que la *Guadeloupe* et ses dépendances (*Marie-Galante*, les *Saintes* et la *Désirade*), — la *Martinique*, *Saint-Martin* et *Saint-Barthélemy*.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

ANTILLES

(1625-1793)

En 1625, Belain d'*Enambuc* ou d'*Esnambuc*, gentilhomme dieppois, fréta un brigantin, et fit voile vers le nouveau monde, en quête d'aventures. Attaqué dans le golfe du Mexique par un navire espagnol, il lui échappa après une lutte héroïque. Mais il dut, pour réparer de graves avaries, relâcher à la première terre qu'il rencontra : c'était l'île de Saint-Christophe. En même temps que lui y débarquait un Anglais, sir Warner. Ils trouvèrent l'île occupée déjà par quelques Français qui vivaient en parfaite intelligence avec les Caraïbes, et ils en partagèrent par moitié la possession et le gouvernement.

D'*Esnambuc* organisa de son mieux la partie qui lui était échue, favorisa surtout la culture du tabac, et put, dès 1626, revenir en France avec un précieux chargement. Il profita de son voyage pour obtenir de Richelieu l'autorisation de fonder une colonie. Le cardinal lui accorda la possession des îles Saint-Christophe et autres, « et ce, pour y trafiquer et négocier des denrées et marchandises qui se pourraient recueillir et tirer des dites îles et autres ».

A son retour à Saint-Christophe, d'*Esnambuc* chargea un sieur d'Orange de visiter les îles environnantes encore inoccupées. Celui-ci, à son retour, signala favo-

ablement la Martinique, la Dominique et surtout la Guadeloupe. D'Esnambuc confia alors à son lieutenant *Liénard de l'Olive* la mission de se rendre en France pour y traiter avec la Compagnie, en leurs noms à tous deux, de l'exploitation de ces différentes terres. L'Olive se laissa séduire à Dieppe par Duplessis, sieur d'Ossonville, et passa bien le contrat désiré, mais pour son propre compte et celui de Duplessis.

D'après les statuts de la Compagnie, les gens qui voulaient se rendre aux îles, et qui ne pouvaient pas payer leur passage, devaient servir pendant trois ans ceux qui en avaient fait les frais, c'est-à-dire la Société ou les colons. Ce laps de temps écoulé, ils recevaient une concession de terre, ou étaient libres d'aliéner à nouveau leur liberté. C'est ce qu'on a appelé les *engagés* ou les *trente-six mois*. L'Olive et Duplessis embauchèrent dans ces conditions 550 individus, parmi lesquels 400 laboureurs environ, et l'expédition quitta Dieppe le 25 mai 1635.

Parvenu dans la mer des Antilles, on essaya d'abord de débarquer à la Martinique ; mais on dut en repartir aussitôt, tant fut grande la frayeur inspirée aux engagés par la vue d'innombrables serpents.

On atterrit à la Guadeloupe le 27 juin, un mois et deux jours après avoir quitté la France. Les deux chefs se partagèrent les hommes, les provisions, les outils, la terre, et s'établirent sur les points qui depuis reçurent les noms suivants : l'Olive à l'ouest de la *pointe Allègre* et sur la *rivière du Vieux-Fort* ; — Duplessis à l'est de cette même pointe, sur la *rivière du Petit-Fort*. Ils entendaient gouverner chacun par une méthode absolument différente : le premier ne comptait que sur la force et les mesures énergiques, sou-

vent cruelles ; le second employait toujours la douceur et la persuasion.

Duplessis mourut six mois après son arrivée, et l'Olive, resté seul, s'abandonna à son caractère violent.

Le but de toute sa vie devait être désormais l'extermination des Caraïbes, dont les réserves de patates



Case et groupe de Caraïbes.

et de manioc suppléeraient avantageusement, pensait-il, à l'insuffisance de ses provisions. Un jour, des Caraïbes s'étant emparés d'un hamac abandonné sur le rivage, en laissant en échange un porc et des fruits, le cruel capitaine trouva là le prétexte d'un guet-apens suivi de massacre. La guerre était allumée, guerre d'embûches, terrible des deux côtés, qui ne devait finir que de longues années après par l'extermination des plus faibles.

Après l'Olive, vint une série de gouverneurs, sous l'administration desquels il n'y a rien d'important à signaler, sauf pourtant la colonisation des dépendances de la Guadeloupe, dont nous dirons quelques mots en nous occupant de chacune d'elles.

Pendant que ces faits s'accomplissaient à la Guadeloupe, Belain d'Esnambuc, désireux de faire tout au moins aussi bien que son infidèle lieutenant, avait pris possession de la Martinique, à la tête d'une centaine d'hommes. Il y jeta les fondations de la ville de *Saint-Pierre* en juillet 1635; puis, ayant confié à son second *Dupont* la direction du nouvel établissement, il retourna à Saint-Christophe.

De 1636 à 1642, trois compagnies possédèrent successivement la Guadeloupe et la Martinique. Aucune d'elles ne sut comprendre qu'il importait de remplacer dans la pratique le *droit exclusif de commerce*, par un droit de simple préférence. Elles auraient dû, moyennant redevance, laisser toute liberté aux transactions; loin de là, de peur qu'il n'entrât aux îles une seule marchandise qui ne fût expédiée par elles-mêmes, elles préférèrent y entretenir une innombrable armée de commis qui, après avoir épuisé les colons, finirent par dévorer aussi les compagnies. Toutes trois furent ruinées par leur propre avidité, et aussi par les luttes incessantes qu'il leur fallut soutenir contre les indigènes.

En 1649, le marquis de Boisseret, agent de la dernière compagnie, acquit d'elle, pour lui et son beau-frère Houel, la propriété de la Guadeloupe et de ses dépendances. Le prix d'achat fut de 60.000 livres tournois une fois payées, plus une redevance annuelle de 300 kilogrammes de sucre,

C'est de cette époque que date la prospérité de l'île. Elle fut quelque peu entravée par une nouvelle période de la guerre contre les Caraïbes, qui se ralluma à la Martinique en 1653 (1); mais, pendant les hostilités, un grand événement s'accomplit à la Guadeloupe. Neuf cents Hollandais, suivis de douze cents esclaves, chassés du Brésil par la persécution religieuse, se présentèrent dans notre île, où Houel les accueillit avec empressement; ils débarquèrent le 28 février 1654, date mémorable pour l'île, car ces étrangers devaient y introduire la culture du cacaoyer et de la canne à sucre, et y établir les premières sucreries.

Malheureusement les successeurs de Boisseret, loin de suivre les exemples de justice et de sage administration qu'il leur avait laissés, se signalèrent à l'envi par leurs exactions et leur impéritie. Aussi, en 1664, Colbert, fatigué des plaintes qu'ils provoquaient, décida Louis XIV à racheter la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances. Il est à regretter que le ministre ait cru devoir confier alors l'exploitation des îles à une nouvelle compagnie, la *Compagnie des Indes Occidentales*.

Il semble que celle-ci ait pris à tâche de commettre exactement les mêmes fautes que les précédentes. A cette époque, les colons eurent beaucoup à souffrir, car la compagnie se trouva au début dans l'impossibilité d'envoyer aux îles aucune denrée; d'autre part, sous prétexte que la peste exerçait ses ravages à Amsterdam, elle avait interdit tout commerce avec la

(1) C'est dans cette guerre que Duparquet commit un acte atroce : il envoya aux sauvages du tafia empoisonné, « dont crèverent un grand nombre », dit le Père Dutertre.

Hollande. La vérité, c'est que les Hollandais se rendaient un peu partout maîtres des marchés, par leur bonne foi commerciale et les bas prix auxquels ils livraient leurs marchandises.

La Hollande, notre alliée depuis 1662, venait de recommencer la guerre contre les Anglais, et la flotte ennemie, enlevant les navires de la compagnie, s'appêtait à diriger une attaque contre nos colonies. Complètement abandonnées par la métropole, nos possessions n'avaient pas de forces régulières ; le soin de la défense reposait entièrement sur les habitants, et encore étaient-ils insuffisamment armés. Les gouverneurs, à la vérité, recevaient des fusils, mais avec ordre de les vendre aux colons. Cependant, ces milices organisées à la hâte ne tardèrent pas à devenir des troupes redoutables, et c'était un dicton courant chez l'ennemi, que mieux valait avoir affaire à deux diables qu'à un seul habitant français.

Au mois de juillet 1666, l'amiral anglais Willoughby, qui croisait dans la mer des Antilles avec une flotte composée de 14 vaisseaux et 3 barques portant 2.000 soldats, envoya cinq de ses navires attaquer les Saintes.

Malgré une brillante défense de Baron et Desmeuriers, elles s'emparèrent du fortin qui commandait la position. Le lendemain, un orage épouvantable dispersa la flotte ennemie, et la détruisit en partie ; deux navires seuls échappèrent au naufrage. *Dulion* attaqua alors le fortin, et, grâce à l'aide de 200 Caraïbes venus de la Dominique pour offrir leurs services, les soldats anglais durent se rendre à discrétion.

Dulion était si heureux de sa victoire, qu'il assura aux Pères Jacobins une rente de 1.000 kilogrammes

de sucre, à charge par eux de chanter annuellement un *Te Deum*.

En 1674, la Martinique, qui prospérait sous l'habile direction de son gouverneur M. de la Barre, fut subitement attaquée par la flotte hollandaise sous les ordres de l'amiral Ruyter. Malgré une défense héroïque, les milices ne purent empêcher le débarquement et, sans une circonstance fortuite, c'en était fait de la Martinique. A peine débarqués, les Hollandais occupèrent l'entrepôt, qui contenait une quantité considérable de rhum; quelques heures après, tous les marins étaient ivres; les défenseurs de l'île fondirent immédiatement sur eux, en massacrèrent un grand nombre, et le reste dut regagner à la hâte les vaisseaux qui s'éloignèrent.

Dans le courant de mars 1691, les Anglais débarquèrent à Marie-Galante et s'en emparèrent, car ses habitants, trop faibles pour résister, abandonnèrent l'île sans combat et se replièrent sur la Guadeloupe. Deux mois après, l'ennemi parut devant la Basse-Terre, conduit par Codrington le père.

A cette époque, la guerre se faisait aux îles presque comme aux temps les plus reculés de l'antiquité. Une position prise, les plantations étaient dévastées, les esclaves enlevés, etc. La seule différence, c'est que les blancs étaient chassés, au lieu d'être réduits en esclavage. Aussi le premier soin de *Hincelin*, alors gouverneur de la Guadeloupe, fut-il de mettre en sûreté les femmes, les enfants, les vieillards et le gros des esclaves dans le réduit de la colonie, qui était alors le *Dos d'âne*, position à peu près inaccessible. Une ardeur incomparable animait tous les habitants et même quelques esclaves fidèles auxquels on avait confié des armes.

Les Anglais concentrèrent leurs efforts sur le fort Saint-Charles, commandant le bourg de *Saint-François* et celui de la *Basse-Terre* proprement dit, séparés par la *Rivière aux Herbes*, qui plus tard, par leur réunion, ont formé le chef-lieu actuel. Après bien des feintes pour amener Hincelin à dégarnir un point de la côte, Codrington, n'y ayant pas réussi, se décida enfin à prendre terre à l'*Anse à la Barque*, distante de la Basse-Terre d'environ 15 kilomètres, à vol d'oiseau. L'aide-major *Bordenave*, à la tête de 25 hommes et de quelques esclaves connaissant bien le terrain, y mit hors de combat une centaine d'ennemis. Malheureusement il fut tué, et les survivants de sa petite troupe se replièrent alors jusqu'à la rivière *Beaugendre*, où ils rencontrèrent le major *Ducler*, commandant cent hommes. Là eut lieu un combat meurtrier, où les Anglais perdirent beaucoup de monde ; mais ils étaient infiniment plus nombreux que nous, et continuaient toujours à avancer, brûlant et pillant tout sur leur passage. Un troisième combat, à la rivière *Duplessis*, leur enleva encore 300 hommes ; mais on ne put les empêcher de s'établir à terre. Nos forces alors se partagèrent. Hincelin tint la campagne, harcelant sans cesse l'ennemi, et pendant ce temps le *chevalier de la Malmaison*, avec une poignée de braves, occupait le gros de leurs troupes au siège du fort Saint-Charles. Il résista pendant trente-six jours à leurs efforts les plus acharnés, et donna ainsi au marquis d'Eragny, gouverneur général, le temps d'arriver de la Martinique avec des forces suffisantes, composées de flibustiers et de quelques soldats de marine. Codrington se rembarqua avec précipitation, abandonnant ses canons et même quelques bles-

sés ; mais il trouva le temps, en se retirant, d'incendier les bourgs de Saint-François, de la Basse-Terre, du Bailli, et toutes les habitations qu'il rencontra sur son chemin.

De nouvelles épreuves étaient encore réservées à la Martinique, devenue l'objet de la convoitise de toutes les nations maritimes de l'Europe. Le 1^{er} avril 1693, une flotte anglaise commandée par l'amiral Veller pénétrait dans la rade de Saint-Pierre, tandis que le colonel Faulk débarquait à la tête de quinze cents hommes et essayait de s'emparer de la ville ; il ne put y réussir, mais ses troupes se répandirent dans les campagnes et causèrent les plus grands dommages aux récoltes.

La guerre se termina le 30 septembre 1697 par le traité de Ryswick. Malheureusement la paix ne fut pas de longue durée, car en 1703 nous retrouvons l'Europe de nouveau coalisée contre la France, dans la guerre de la Succession d'Espagne.

Les hostilités contre nos colonies recommencèrent par une attaque de Codrington le fils contre la Guadeloupe. Il s'empara de Marie-Galante, échoua dans une tentative contre les Saintes, et le 20 juillet il parut devant la Basse-Terre, où il débarqua 400 hommes au quartier de la *Bouillante*. *Auger*, gouverneur de la Guadeloupe, ne les attendait pas sur ce point ; ils se livrèrent au pillage et à l'incendie, puis se rembarquèrent, non sans laisser quelques hommes que leur tuèrent des vieillards et des esclaves embusqués derrière les halliers. Le 22, ils débarquèrent aux *Habitants*, mais furent presque aussitôt rejetés à la mer ; le 23, toutes leurs forces atterrirent simultanément au *Gros-François*, au *Val de l'Orge* et aux *Habitants*. Sur ces

deux derniers points, ils ne rencontrèrent presque pas de résistance, mais au premier on leur livra un combat qui dura deux heures et où ils perdirent 300 hommes. Ayant réussi à s'établir à terre, ils mirent le siège devant le fort Saint-Charles. On les fatiguait par des sorties continuelles, on les usait dans des combats de détail, et enfin sur 4.000 Anglais qui avaient débarqué, 2.000 seulement survivaient : les autres avaient été enlevés par les maladies ou les escarmouches ; Codrington, désespérant de faire avec la moitié de ses forces ce qu'il n'avait pu mener à bonne fin avec la totalité, se rembarqua le 18 mai, deux mois juste après son arrivée.

La Guadeloupe, débarrassée de ses ennemis, souffrit longtemps encore de la pénurie de vivres : le peu de navires qui échappaient aux croiseurs anglais se rendaient à la Martinique. Aussi le chiffre de la population resta stationnaire, l'agriculture ne fit aucun progrès, et cet état pénible dura jusqu'au traité d'Utrecht en 1713. Cette année-là même, la Guadeloupe fut ravagée par un ouragan terrible.

En revanche, du traité d'Utrecht à la guerre de la Succession d'Autriche (1713-1741), s'étend une longue période de paix, pendant laquelle la colonie fit de sensibles progrès. Ils furent dus en grande partie à l'introduction du café que le commandant de Clédieu avait apporté à la Martinique. C'est aussi dans cette période que disparaissent les *engagés*, dont il n'est plus fait mention à dater de 1735. Les capitaines furent tenus désormais de transporter à leur place un même nombre de soldats et d'ouvriers destinés au service des colonies.

En 1741, éclata la guerre de la Succession d'Autri-

che ; la prospérité de la colonie se trouva de nouveau arrêtée, parce que les habitants employèrent tous leurs capitaux à armer des corsaires qui donnèrent la chasse à l'Anglais. Chasse fructueuse, à vrai dire, car les corsaires des îles réunies prirent neuf cent cinquante bâtimens, dont la valeur a été estimée à 30.000.000 de francs. La guerre se termina en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Quelques années de paix s'écoulèrent bien rapidement, et la guerre de Sept Ans éclata en 1756.

Trois ans après, l'amiral anglais John Moore reçut l'ordre de s'emparer de la Martinique. L'attaque, dirigée contre Fort-Royal et le morne Bourbon, demeura sans succès ; grâce à la vigoureuse résistance des milices, les Anglais durent se retirer. L'amiral se dirigea alors sur la Guadeloupe, qui devait être moins heureuse. Certains auteurs affirment bien à tort que les habitants n'opposèrent à l'ennemi qu'une molle résistance. C'est là une opinion erronée, que réfutent amplement les termes mêmes de la capitulation que nous citons plus loin, et les détails suivans qui montrent aussi à qui incombent les responsabilités de la défaite.

La flotte ennemie comptait 12 vaisseaux de haut bord, 6 frégates, 4 galiotes à bombes et 80 bateaux portant 8.000 hommes de troupes. Or, combien de défenseurs l'île pouvait-elle opposer à ces forces redoutables ? Quatre mille en tout, composés de 2.000 miliciens et de 2.000 esclaves qu'on avait enrégimentés. Ce dernier fait, qui est prouvé par l'article 20 de la capitulation, démontre clairement combien les habitants étaient désireux de vaincre une fois de plus ; car il était fort à craindre que, sous le feu de l'étran-

ger, les esclaves ne tournassent contre leurs maîtres les armes qu'on leur avait confiées.

Les Anglais, arrivés le 22 janvier, commencèrent l'attaque dès le lendemain. Ils s'établirent à terre et remportèrent plusieurs avantages, car ils étaient nombreux et bien commandés ; les Français, au contraire, avaient à leur tête deux chefs incapables, qui ne s'entendaient pas entre eux : de la Poterie, lieutenant du roi, et Nadau du Treil, gouverneur de l'île.

La Guadeloupe résista désespérément pendant *trois mois*. La même ardeur animait tous les habitants et s'était emparée même de quelques femmes courageuses : une dame Ducharmoy, à la tête de ses esclaves, repoussa plusieurs détachements anglais, qui voulaient s'emparer de son habitation. Au bout de ce temps, la famine se faisait cruellement sentir dans l'île, surtout au réduit du *Trou-au-Chien*, et la démoralisation commençait à exercer ses tristes effets : on était las d'attendre en vain les secours que le gouverneur général aurait dû envoyer de la Martinique. A l'origine, il est vrai, les moyens de transport avaient pu manquer au marquis de Beauharnais ; mais on savait que depuis le 8 mars il avait à sa disposition la flotte de Bompars. On ne comprenait rien à son inaction et on s'en désespérait.

La Guadeloupe fut obligée de se rendre le jour même où apparurent à l'horizon les voiles des navires que M. de Beauharnais s'était enfin décidé à expédier. Hâtons-nous de citer, à l'honneur des colons, l'article 1^{er} de l'acte de capitulation :

Article 1^{er}. — « Les habitants sortiront de leurs postes avec deux pièces de canon de campagne, leurs armes, enseignes déployées, tambour battant,

mèche allumée, et recevront tous les honneurs de la guerre. »

En marge est écrit de la main du commodore : « *Accordé en considération de la belle défense que les habitants ont faite pendant 3 mois de siège* ».

Le dénouement de cette affaire fut à la fois triste et comique : d'une part, Nadau du Treil fut mis en jugement, dégradé, et condamné à la prison perpétuelle ; d'autre part, le roi crut devoir rendre une ordonnance par laquelle il faisait défense à tout gouverneur, commandant, ou autre chef dans les colonies, d'y acquérir des biens-fonds ni d'y contracter mariage avec aucune créole.

En 1762, les Anglais firent une nouvelle tentative contre la Martinique. Ils échouèrent une première fois, mais le 16 janvier 1762 ils débarquèrent des forces imposantes à la pointe des Nègres et à Case Pilote : 12.000 hommes donnèrent l'assaut au morne Bourbon et à Tartenson, et, malgré une défense digne d'un meilleur sort, ces deux positions furent enlevées. L'ennemi se dirigea alors sur Fort-de-France dont il s'empara et occupa Saint-Pierre qui était à peine fortifié. Le 12 février, Levassor de la Touche traita de la reddition de l'île, qui passa aux mains de l'Angleterre.

Le traité de Paris, qui porta un coup si fatal à notre puissance coloniale, rendit cependant la Martinique et la Guadeloupe à la France.

La Guadeloupe fut à ce moment dotée d'une constitution indépendante. C'est à cette date également que fut fondée la ville de la Pointe-à-Pitre. En 1769, on remplaça encore la Guadeloupe sous la dépendance de la Martinique. Les considérations stratégiques qui inspirèrent cette mesure n'avaient pourtant plus au-

cune raison d'être, puisque les Anglais étaient devenus possesseurs de la Dominique, placée entre les deux îles. On finit par s'en apercevoir, et en 1775 la Guadeloupe fut définitivement affranchie de toute tutelle.

Nos colonies avaient à peine eu le temps de reprendre possession d'elles-mêmes, et de travailler à réparer les désastres causés par la dernière guerre et l'occupation anglaise, qu'une parole imprudente du maréchal Biron ramenait les flottes ennemies devant les Antilles.

L'amiral anglais Rodney, retenu à Paris pour dettes, s'écriait un jour devant le maréchal : « Si j'étais libre, je voudrais anéantir jusqu'au dernier vaisseau de la marine française ». — « Vous êtes libre, Monsieur », répondit le maréchal ; et il paya les dettes de l'amiral. Ce trait chevaleresque devait coûter cher à la France.

De retour en Angleterre, Rodney, à la tête de vingt vaisseaux, se dirigea vers les Antilles, détruisant sur son passage tous les navires français qu'il rencontrait. Le 19 mai 1780, il se présente devant la Martinique ; mais l'amiral français Guichen lui infligea des pertes sérieuses.

De 1781 à 1784, la guerre se continua, acharnée de part et d'autre, et se termina par la défaite, dans les eaux des Saintes, de notre flotte commandée par de Grasse.

Nous voici arrivés à la Révolution française. Un premier décret rendu par l'Assemblée nationale déclara que les hommes de couleur étaient les égaux des blancs ; un second, dû à la Convention, devait, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), donner la liberté

aux nègres. Ces mesures de justice et d'humanité, inspirées par les sentiments les plus nobles et les plus généreux, furent malheureusement appliquées avec une précipitation si maladroite qu'elles eurent pour premier résultat de faire éclater la guerre civile. Des désordres épouvantables ensanglantèrent la Guadeloupe, mais plus encore Saint-Dominique et la Martinique. Dans cette dernière île, après un apaisement passager obtenu par l'énergie de Dugommier, recommencèrent des scènes de carnage et d'horreur telles que nous croyons plus patriotique de ne pas insister.

Les Anglais ne pouvaient manquer de mettre à profit nos discordes.

Le 10 janvier 1794, John Jervis, avec 31 vaisseaux et six canonnières, arrivait devant la Martinique. Sir Grey débarqua six mille hommes à la Trinité, s'en empara, malgré la belle défense du mulâtre Belgrade, commandant de la milice des gens de couleur. Le 14 janvier, Fort-Royal était bloqué et, le 22 mars, Rochambeau signait la reddition de l'île ; le 21 avril, ce fut la Guadeloupe qui tomba aux mains des généraux Graham et Prescott. Deux commissaires envoyés par la Convention et arrivés en juin, Chrétien et Victor Hugues, accomplirent de tels prodiges de valeur, qu'avec 2 frégates et 1.550 hommes ils réussirent à expulser 8.000 Anglais soutenus par une escadre considérable. Il convient d'ajouter qu'ils furent puissamment secondés par les habitants, et que les noirs en particulier, ces nouveaux citoyens français, prirent à la lutte une part très glorieuse. Victor Hugues était heureusement parvenu à leur inspirer une terreur salutaire. Telle était sa réputation d'énergie et

de sévérité, que son nom seul suffisait à faire rentrer les rebelles dans le devoir.

Après la paix d'Amiens, qui en 1801 nous rendit nos colonies, éclata une nouvelle guerre civile. Hugues n'était plus là : il rendait à Cayenne des services analogues à ceux que nous venons de rappeler. En 1802, le premier consul commença par rétablir l'esclavage par décret, et, l'année suivante, il envoya à la Guadeloupe 3.500 hommes sous le commandement du général Richepance. Les noirs, ayant à leur tête des chefs mulâtres, défendirent vigoureusement leur liberté ; la lutte dura plusieurs mois, et quand ils succombèrent à la fin, ils avaient fait couler des flots de sang. A ce moment, la colonie se serait trouvée dans un état de pauvreté extrême, si les corsaires de la Point-à-Pitre n'avaient fait des courses, d'où ils rapportaient presque toujours de grands approvisionnements de vivres et d'argent.

Le 24 février 1809, la Martinique retomba encore une fois aux mains des Anglais commandés par Cochrane. Pareil sort échut en 1810 à la Guadeloupe, qui fut cédée à la Suède. Nos colonies, qui nous furent rendues en 1814 par le traité de Paris, subirent pendant les cent jours un nouvel envahissement, et nous revinrent enfin en 1816, pour ne plus nous être enlevées.

Malgré la période extraordinairement agitée qu'elles venaient de traverser, nos colonies se trouvaient, à ce moment, dans un état de prospérité relative, et la dernière occupation anglaise leur avait même, jusqu'à un certain point, profité. A leur arrivée dans les îles, les Anglais ne modifièrent en rien l'administration : les fonctionnaires furent conservés et les créoles ga-

gnèrent à la fréquentation continuelle de ces hommes pratiques, laborieux et économes.

Le soin des plantations, négligées pour la *course*, redevint la seule occupation des colons, qui ne tardèrent pas à renouer des relations commerciales avec l'Europe.

Malheureusement, les rivalités de races, sur lesquelles nous donnerons plus loin des détails, devaient amener de graves conflits à l'intérieur.

Les noirs, qui sentaient leur supériorité numérique — à la Martinique, par exemple, ils étaient 80.000 environ, tandis que les blancs ne représentaient que 10.000 individus, et les mulâtres 11.000 — les noirs, depuis longtemps, cherchaient une occasion de secouer le joug pesant de l'esclavage.

Un complot fut organisé à la Martinique et dirigé par quatre nègres : Narcisse, Jean-Louis, Jean et Baugio ; il éclata dans la nuit du 13 au 14 octobre 1822 ; des colons furent assassinés, leurs demeures pillées, les récoltes incendiées. C'était le signal d'une révolte, que les noirs espéraient rendre générale ; mais, grâce à l'énergie du gouverneur et des autorités militaires, le soulèvement fut réprimé dès son début. Soixante nègres furent arrêtés et livrés aux tribunaux : sept des accusés eurent la tête tranchée, quatorze furent pendus et dix subirent le supplice du fouet. Ces exécutions jetèrent la terreur parmi les nègres, et tout rentra bientôt dans l'ordre.

Cependant, depuis cette époque jusqu'en 1833, il y eut encore bien des révoltes ; la plus fameuse est celle des mulâtres en 1824. Le chef du mouvement était un homme de couleur du nom de Bisette ; son but était de chasser tous les blancs de l'île. La conspiration fut découverte, et Bisette arrêté avec treize des

mulâtres les plus notables de Saint-Pierre. On les interna à Fort-de-France.

Traduit devant les tribunaux, le chef de la révolte fut condamné, avec trois de ses complices, aux travaux forcés, trente-sept autres au bannissement.

Citons encore la révolte de 1833 dirigée par Rosemond et Louis-Adolphe, sous-officiers de la milice mulâtre, qui, à cette occasion, fut licenciée.

Le 27 avril 1848, la République proclama de nouveau l'abolition de l'esclavage, qui cette fois devait être définitive. L'expérience faite en 1794 ne servit absolument à rien, et les nouveaux législateurs s'y prirent aussi maladroitement que les anciens. Il eût été facile de préparer cette modification si profonde de tout un monde en poussant les colons à faire des affranchissements multipliés, alors même qu'on eût dû les provoquer à prix d'or, puisqu'on était décidé à leur accorder une indemnité. Il eût été absolument nécessaire, avant de disperser d'un seul coup toute la classe des travailleurs, d'introduire aux Antilles des immigrants destinés à les remplacer; la chose était possible, puisqu'elle fut faite à la Réunion. La justice et l'humanité qui réclamaient impérieusement le décret rendu le 27 avril 1848, n'auraient rien perdu à ces deux précautions.

Les désordres les plus graves éclatèrent à la Martinique comme à la Guadeloupe; principalement à la Grande-Terre et à Marie-Galante. Nous n'en raconterons pas les détails, car nous pourrions être accusés de charger à plaisir le tableau.

Citons seulement un incendie qui, le 12 mai 1850, dévora soixante maisons de la Pointe-à-Pitre; le 19, le feu reprit à l'endroit où il s'était arrêté, sept jours

auparavant, et consuma encore une douzaine de maisons. On se décida à faire un exemple : un nègre nommé *Sixième*, qu'on avait pris la mèche à la main, fut décapité sur la place de la Victoire ; de plus, la Pointe-à-Pitre et son arrondissement furent mis en état de siège, et la tranquillité finit par se rétablir.

Ce qui mit beaucoup plus de temps à revenir dans nos colonies, ce fut la prospérité et la richesse ; les y rencontre-t-on même aujourd'hui ? Hélas !... Les citoyens de la métropole, qui n'ont d'autres bases d'appréciation que des renseignements presque toujours inexacts, peuvent se laisser égarer par des apparences trompeuses ; mais nous savons bien quelle réponse feraient les habitants des Antilles, si on les interrogeait.

Les propriétaires d'esclaves commencèrent par être tous à peu près ruinés par l'émancipation même. Il se rencontre des hommes sérieux pour déclarer que la possession d'esclaves étant chose contraire au bon droit, il n'y a pas lieu de plaindre ceux qui, ayant placé leurs capitaux sur une marchandise humaine, les ont subitement perdus. Nous ne saurions trop répéter à ces philanthropes que donner satisfaction à la morale et à l'humanité, c'est bien, mais que ruiner les gens en leur nom, c'est, pour détruire un abus, commettre une iniquité. Mais, répliquent-ils, on a indemnisé les propriétaires d'esclaves ! — En effet, nous soumettons à leurs méditations les chiffres suivants. D'après la loi votée par la Chambre le 30 avril 1849, le gouvernement acheta pour 6 millions de francs de rente 5 % partageable entre toutes les colonies, et leur alloua en outre en commun une autre somme de 6 millions. La Guadeloupe, pour sa part, toucha 1.947.164 fr. 85, et chaque propriétaire eut environ

500 fr. par tête d'esclave. Or, le prix brut d'un esclave variait de *sept cent* à DEUX MILLE francs, et sa valeur devait être en outre augmentée de ce qu'il avait coûté en nourriture, médicaments, soins, éducation, etc....

Enfin, ce qu'il y eut de plus grave, c'est que le travail fut absolument désorganisé, l'agriculture manqua de bras pendant près de deux ans, et jusqu'à présent, la question du travail aux colonies est encore très grosse d'embarras. Pour parler plus catégoriquement, aujourd'hui la Martinique ne bat plus que d'une aile et la Guadeloupe est presque morte : la monotonie de la vie n'y est plus guère rompue que par l'imprévu et l'importance des catastrophes commerciales.

En résumé, l'émancipation était souhaitée par tous les esprits justes, elle s'imposait à l'humanité, et l'on ne saurait trop louer ceux à qui on la doit ; mais l'application de cette mesure généreuse fut si maladroite qu'elle constitua, nous avons le regret de le dire, cette chose grave que qualifiait si sévèrement Talleyrand : — une faute.

CARTE DE LA MARTINIQUE (ANTILLES)



50'

40'

30'

14° 20'

LA MARTINIQUE

CHAPITRE I.

Aspect général de l'île. — Situation géographique. — Découverte. — Les montagnes. — Les rivières. — *Descentes*. — Les deux saisons. — *L'hivernage* : maladies ; phénomènes du ciel, des eaux et de la terre. — Température. — Les nuits. — Le drap mortuaire.

Quand un navire a franchi le canal de Sainte-Lucie pour aller à Fort-de-France, ou celui de la Dominique, passage dangereux, aux lames courtes et pressées, s'il se rend à Saint-Pierre, un aspect des plus pittoresques séduit le regard du voyageur, et grave dans son esprit une impression qui ne saurait plus s'effacer.

Sous un ciel d'une pureté merveilleuse, dont celui de l'Italie peut seul donner une idée, au milieu d'une mer diaprée de mille couleurs et que l'on croirait toujours calme et tranquille, si le mot du poète : « perfide comme l'onde », ne revenait à la mémoire, la Martinique se dresse brusquement, semblable à une sirène qui étale sa chevelure humide en restant à moitié dans l'eau. L'île, généralement très escarpée sous le vent, est couverte d'une végétation vigoureuse, d'un vert foncé, tranchant avec crudité sur le cadre

azuré qui l'environne. Quand on y descendit pour la première fois, elle était tellement boisée, les arbres de ses forêts étaient si touffus qu'on ne pouvait apercevoir la terre.

La situation géographique exacte de la Martinique est entre $14^{\circ} 23' 43''$ et $14^{\circ} 52' 47''$ de latitude nord, — $63^{\circ} 6' 19''$ et $63^{\circ} 31' 34''$ de longitude ouest.

Elle fut découverte par Christophe Colomb à son quatrième voyage, en novembre 1493, le jour de la fête de saint Martin ; c'est de cette circonstance qu'elle a tiré son nom.

Quand on approche de la Martinique, le premier point qui attire le regard est le sommet du *Vauclin*. Puis surgissent les pitons du *Carbet*, la *Caravelle*, pointe avancée qui ouvre la baie du Galion et de la Trinité, et enfin la montagne *Pelée*, géant de la chaîne centrale. Peu après, les yeux distinguent les cultures variées, les champs immenses de cannes à sucre, les bouquets de palmiers et de cocotiers aux panaches élégants. Puis se déroulent les côtes sous le vent, minées par la mer qui s'y brise en grondant. Quelques bâtiments légers animent ce tableau : goëlettes paresseusement appuyées sur une hanche, pirogues minces et élancées que conduisent hardiment des nègres, presque tous marins de naissance.

L'ensemble de l'île forme deux péninsules réunies par un isthme. Sa superficie totale est de 98.000 hectares.

Le sol semble être le produit d'anciennes éruptions volcaniques des montagnes de l'intérieur.

La montagne *Pelée* atteint environ 1.650 m. ; les pitons du *Carbet* 1.207 m. Les *Roches Carrées*, le



Rivière Ma lame, à Fort-de-France.

Vauclin, le *Cratère du Marin* et le *Morne la Plaine* sont des volcans éteints. Le cratère de la montagne *Pelée* s'est ranimé au mois d'août 1851. et Mai 1902 (4000 m)

A la base de ces monts, s'élèvent des collines de lave maintenant recouvertes de bois et que l'on appelle *Mornes*.

L'île mesure environ seize lieues de long et quarante-cinq de circuit. La côte, aux découpures profondes, généralement élevée au-dessus de la mer, est d'un abord dangereux ; cependant un certain nombre de ports et de havres offrent un asile sûr aux navires de moyen tonnage. Les principaux sont : la rade de *Fort-de-France*, le port de la *Trinité*, les havres du *Robert*, du *Vauclin* et du *François*, la baie du *Marin*, la rade de *Saint-Pierre*, la *case Pilote*, la *case au Navire* et la *Grande-Anse*.

L'île est arrosée par soixante-quinze rivières, à peu près desséchées pendant les chaleurs, mais qui, pendant la saison des pluies, deviennent de véritables torrents.

Les principaux cours d'eau sont, au vent de l'île : le *Lorrain*, qui à son embouchure se divise en deux bras : le *Lorrain* et le *Masse* ; le *Galion*, la *Capote*, qui reçoit la *Falaise*, le *Macouba*, la *Grande-Anse* et la *Sainte-Marie*.

Sous le vent de l'île : la rivière *Pilote* qui, ainsi que la rivière *Salée*, est navigable ; la *Lézarde*, la *Jambette*, la rivière de *Monsieur*, celle de *Madame*, qui passe à *Fort-de-France* ; le *Carbet*, la rivière du *Fort-Saint-Pierre* et la *Case-Navire*.

Les pluies torrentielles, qui inondent la région montagneuse surtout, produisent souvent un phénomène terrible que les habitants appellent *descente*. Les

premières pluies forment des amas d'eau considérables dans les immenses cuvettes naturelles des rochers ; quand surviennent les secondes pluies, les pierres qui formaient un barrage sont emportées, et la masse des eaux se précipite, entraînant pêle-mêle des arbres arrachés, des quartiers de roches déracinés, jusqu'à ce qu'un accident de terrain, arrêtant ces débris, forme une nouvelle digue qui contient un instant les eaux bouillonnantes. Mais que les pluies augmentent, et alors rien ne peut plus retenir le flot menaçant ; il s'élançe impétueux, se jette dans quelque cours d'eau qu'il grossit démesurément, et ce torrent furieux, sortant de son lit, dévaste en quelques heures tout un pays.

Ce terrible phénomène se produit presque exclusivement pendant l'hivernage. Il n'y a aux Antilles que deux saisons : celle que nous venons de nommer, qui dure de la mi-juillet à la mi-octobre, et la saison fraîche, qui occupe le reste du temps. Cette dernière, pendant laquelle la température varie de 21 à 29°, suivant les heures de la journée, est la plus favorable à l'acclimatation des Européens. Pendant l'hivernage, le thermomètre marque de 25 à 37 degrés. C'est l'époque où les maladies exercent leurs plus cruels ravages, tant celles qui sont plus spéciales aux pays chauds, comme le choléra, la cachexie alcoolique, la fièvre paludéenne et la terrible *fièvre jaune*, — que le Père Dutertre appelait le *coup de barre*, — que celles qui se rencontrent malheureusement partout : la dysenterie, l'hépatite, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde et même la phthisie ; cette dernière, qu'on ne devrait pas rencontrer aux Antilles, y devient presque toujours galopante.

L'hivernage est aussi la saison des pluies torrentiel-



Fort-de-France.

les, des violents orages, celle enfin où se produisent le plus fréquemment les phénomènes désastreux qui bouleversent trop fréquemment les Antilles. Nous citerons, pour aller du moins mauvais au pire, d'abord les *raz de marée*, houles monstrueuses produites par la collision de deux courants opposés, qui se jettent avec violence sur la terre, enlevant quelquefois les plus gros navires, pour les transporter au milieu d'une ville et les y abandonner en se retirant. Viennent ensuite les coups de vent qui emportent les toitures des maisons, parfois les renversent, dévastent les plantations, et causent enfin des ravages de toute nature, dont il est impossible de se faire une idée en Europe ; nous mentionnerons entre autres le coup de vent de 1825, qui détruisit de fond en comble le Grand-Bourg de Marie-Galante et qui fit plusieurs centaines de victimes.

Le plus redoutable de beaucoup entre ces phénomènes est sans contredit le tremblement de terre. Il ne se produit pas dans une saison plutôt que dans une autre, on peut toujours l'attendre, et il ne se passe point d'année où l'on ne ressente quelques secousses qui causent des dégâts plus ou moins graves.

Nous les décrirons dans la partie de cet ouvrage relative à la Guadeloupe, parce que c'est cette île qu'ils ont le plus éprouvée. Nous nous contenterons de signaler ici, puisque nous sommes à la Martinique, celui de 1737 auquel on attribue la destruction de tous les cacaoyers, qui étaient jusqu'alors une des principales exploitations agricoles de l'île.

Quant à la pluie, la quantité moyenne qui en tombe annuellement est de 217 centimètres au niveau de la mer. La différence entre les années pluvieuses et les années sèches est d'environ 33 centimètres.

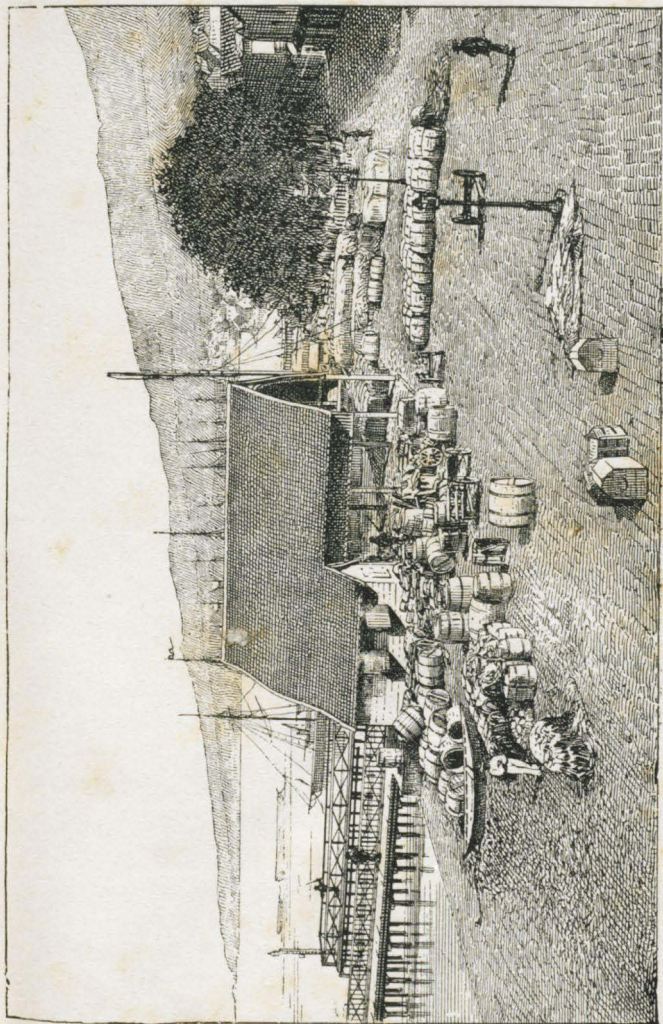
Malgré cette eau, qui est véritablement un bienfait de la nature, la température moyenne de la Martinique, à l'ombre et à deux mètres au-dessus du niveau de la mer, n'atteint pas moins de 26° centigrades ; elle monte quelquefois jusqu'à 35° et son minimum est rarement inférieur à 25°. En revanche, au sommet des montagnes les plus élevées (le Carbet et la montagne Pelée), pendant les mois de février et d'avril, elle descend souvent jusqu'à 18°, même aux heures où le soleil est le plus ardent.

Mais il n'est pas facile, on le comprendra, d'aller à une altitude aussi considérable jouir de cette fraîcheur bienfaisante. Aussi, les jours paraissent-ils horriblement longs dans cette atmosphère surélevée. Et de fait, ils le sont vraiment, car ils ne durent jamais moins de onze heures en décembre où ils sont le plus courts, et en juin ils atteignent jusqu'à douze heures et demie. C'est donc avec bonheur que les habitants des villes saluent l'arrivée de la nuit.

Les nuits de la Martinique sont admirables. A un jour qui fuit sans crépuscule succède brusquement une obscurité profonde. Bientôt l'immense voile bleu du ciel se pique d'innombrables étoiles d'un éclat extraordinaire, formant entre elles des constellations bizarres, inconnues du vieux continent. Alors la brise se lève fraîche et parfumée et permet d'oublier un instant les souffrances d'un jour trop ardent. C'est l'heure où la vie est douce, où les créoles se livrent, sur les longues *galeries* (1), aux joyeuses causeries et au doux *far niente*.

Sur les bords de la mer et dans toute la partie éle-

(1) Balcons de bois qui entourent presque toutes les maisons.



La place Bertin, à Saint-Pierre.

vée, le climat de la Martinique est suffisamment sain ; mais il n'en est pas de même dans les régions inférieures, où l'humidité est excessive. Des plaines et des bas-fonds marécageux, s'élèvent dans les airs des buées de vapeurs, et ces tristes nuages portent dans leurs flancs les germes des dyssenteries et des fièvres si justement redoutées. Les premiers colons donnaient un nom horrible au brouillard compact et nauséabond qui les couvre souvent vers le milieu de la nuit : ils l'appelaient le drap mortuaire des savanes.

Nous avons dépeint l'aspect général de l'île, indiqué sa situation géographique, décrit ses montagnes et ses rivières, son climat et ses saisons, il ne nous reste plus qu'à donner à nos lecteurs une idée exacte des deux principales villes de la Martinique : Saint-Pierre et Fort-de-France.

Fort-de-France, autrefois Fort-Royal, prend son nom du fort qui la domine et en défend l'approche. Il s'élève au fond d'une baie profonde qui constitue une rade sûre et d'un accès facile.

La ville, assez jolie, est surtout remarquable par le cachet colonial que lui donnent ses grandes rues larges, tirées au cordeau et bordées de maisons généralement en bois et à un seul étage : précautions indispensables contre les tremblements de terre.

Les fenêtres qui éclairent ces maisons sont dépourvues de vitres et ne sont closes que par des jalousies, qui permettent d'établir des courants d'air continuels pendant la chaleur du jour, et qui, la nuit, laissent pénétrer la brise fraîche de la mer.

Fort-de-France est la ville administrative, c'est là qu'est le siège du gouvernement, du tribunal et de

toutes les autorités civiles et militaires de l'île. Sa population est d'environ 24.000 habitants.

A sept lieues à l'ouest de Fort-de-France, s'élève la jolie ville de Saint-Pierre, dont les premières maisons, qui s'étendent jusqu'à l'Océan, sont baignées par les vagues.

Saint-Pierre se divise en trois paroisses ou quartiers : le Fort, le Centre et le Mouillage.

Le Fort, situé du côté opposé à la mer, monte rapidement jusqu'à une éminence appelée Tivoli ; sa position élevée et les ombrages qui défendent ses habitations contre les ardeurs du soleil, tout en les laissant exposées à la brise de mer, en ont fait un endroit très recherché de ceux que leurs affaires n'appellent pas journellement sur les quais, où est le centre de la ville commerciale.

Des hauteurs de Tivoli, on embrasse un coup d'œil merveilleux ; à gauche : les campagnes couvertes de riches cultures, et qui s'étendent jusqu'au *Prêcheur*, le morne calebasse toujours couronné de verdure, la savane et le jardin des plantes ; à droite : la paroisse du Mouillage et les pitons du Carbet qui ferment l'horizon du côté de la terre ; à ses pieds : la rade remplie de navires ; au loin, la mer resplendissante, sur laquelle se détachent les voiles blanches de nombreux bateaux.

La paroisse du Mouillage s'étend le long de la mer et de là monte en amphithéâtre jusqu'au morne taillé à pic qui domine la ville.

Les quais et les rues du bord de la mer sont occupés par les commissionnaires, les commerçants et les magasins où sont exposées les marchandises venant de France.

La place Bertin, sur le port, plantée de tamarins



Jardin botanique de Saint-Pierre.



qui l'ombragent, est le lieu de réunion de tous les négociants de la ville ; c'est là que se tient la Bourse.

Les rues perpendiculaires à la mer sont montueuses, raides et presque impraticables ; dans certains endroits même, elles se terminent en escaliers. Les voies parallèles sont bordées de chaque côté de larges dalles qui remplacent les trottoirs ; des ruisseaux profonds, où court une eau vive, entretiennent les rues dans un état de fraîcheur et de propreté indispensables sous ce climat brûlant. Du reste, l'eau est répandue dans la ville en abondance, et presque toutes les maisons sont pourvues de fontaines.

Aucun édifice public à signaler, à part le théâtre, qui, sans être un monument remarquable, est moins laid cependant qu'on ne pourrait s'y attendre ; il est, du reste, dans une position exceptionnelle, et on y jouit d'une vue magnifique, car le regard embrasse la ville, le Trou-Vaillant et la savane immense qui se déploie jusqu'au bout de l'horizon.

Les appartements sont généralement peu meublés ; le rez-de-chaussée, que l'on nomme aussi *galerie* et qui rappelle le *parloir* anglais, est le lieu de réunion ; on n'y trouve guère que des canapés, meuble très apprécié des créoles.

Dans les chambres à coucher sont de larges lits à colonnes, disposés pour recevoir les moustiquaires.

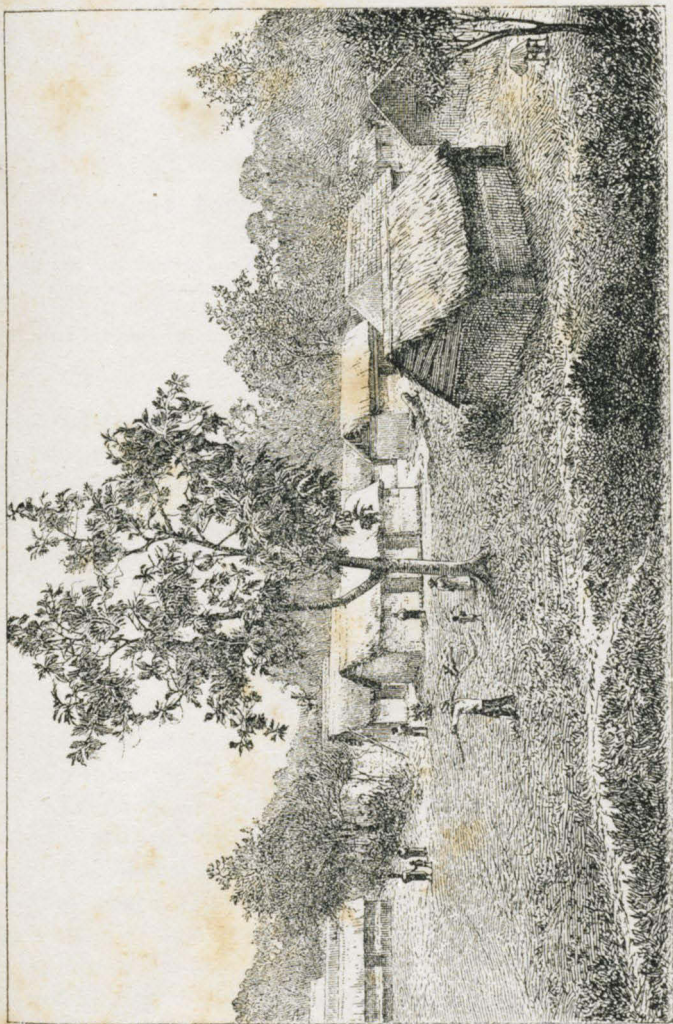
Le jardin des plantes est admirablement situé et il offre aux yeux étonnés de l'Européen la collection la plus complète de toutes les plantes tropicales ; une végétation vigoureuse produit des ombrages épais ; d'abondantes cascades ménagées avec art répandent autour d'elles une délicieuse fraîcheur, et des oiseaux au plumage multicolore, inconnus sur notre continent,

viennent égayer la verdure des feuilles aux formes étranges des cannes à sucre, des bananiers, des palmiers et de gigantesques mimosas.

Malheureusement, sous ces feuilles si belles, sous ces fruits aux couleurs si engageantes, sous la mousse que foulent nos pieds, se cachent des serpents, hôtes dangereux, dont nous parlerons tout à l'heure.

Fort-de-France et Saint-Pierre sont, à proprement parler, les seules villes de la Martinique ; le Vauclin, le Prêcheur, le Carbet, etc., ne sont que des bourgs ou des villages sans importance. La population totale de l'île est d'environ 160.000 habitants.

Telle est, fidèlement décrite, cette île de la Martinique, que l'on a cru devoir surnommer la reine des Antilles françaises, titre à la fois mérité et injuste, car la Martinique y a tous les droits, il est vrai, mais sa sœur la Guadeloupe porte comme elle une triple couronne de richesse, de poésie et de beauté.



Groupe de cases de cultivateurs.

CHAPITRE II.

LA POPULATION ET LES MŒURS.

Petite rectification. — Types originaux et variétés. — Le créole. — Questions de couleur. — Hier et aujourd'hui. — Un bal. — La vie. — Une singulière habitude. — *Zombis* et *soucounans*. — Le langage créole ; les *bambous*.

La population se compose des mêmes éléments, à peu de chose près, dans toutes les Antilles françaises ; si nous plaçons sous la rubrique *Martinique* un aperçu des différents types qui la constituent, c'est que dans cette île la question des couleurs a subsisté plus vivace qu'ailleurs, et parfois encore y passionne les esprits. A vrai dire, nous n'abordons point ce chapitre sans quelque appréhension, tant nous savons chatouilleux les épidermes de toutes couleurs de nos excellents compatriotes ; mais notre bonne foi et notre impartialité nous mettront, il faut l'espérer, à l'abri de toute récrimination.

D'une façon générale, on distingue aux Antilles ceux qui sont blancs et ceux qui ne le sont pas.

Les blancs se divisent en *Européens* et en *créoles*. C'est tout à fait à tort que l'on emploie, en France, ce dernier mot, pour désigner indifféremment tous les habitants des îles. On peut dire, il est vrai, un *nègre créole*, pour distinguer un noir né aux Antilles, d'un Africain, par exemple ; mais, prise seule, cette expression *un créole* ne s'applique avec justesse qu'à l'individu *ne aux colonies de parents appartenant à la race*

caucasienne. — Les Européens s'assimilent très vite aux créoles en adoptant leurs mœurs, leurs habitudes, et même leurs idées.

Tout le reste de la population se rattache à une des catégories que nous allons indiquer. Elles sont très nombreuses, mais on ne rencontre en réalité, outre les blancs, que trois types originaux : les *Africains*, les *Indiens* et les *Chinois*. Quant aux habitants primitifs de l'île, les *Caraïbes*, ils ont complètement disparu. Les violences et les cruautés inséparables, paraît-il, de toute conquête, ont détruit la vaillante race de ces hommes au teint cuivré qui, forts et braves, actifs et adroits, nous prêteraient un concours précieux, aujourd'hui que la grande culture dépérit dans nos colonies. Ils étaient, il est vrai, polygames et antropophages ; mais il eût été possible de les ramener à des mœurs plus rationnelles, et la destruction est, à coup sûr, le plus déplorable moyen de civilisation.

Les quatre races que nous avons indiquées, en se mariant entre elles ou en se croisant, donnent les résultats suivants :

Les blancs, entre eux, donnent les *créoles*.

Les Africains, entre eux, produisent ceux que, après deux ou trois générations, on appelle nègres des colonies.

Le croisement de la race blanche avec la race indienne donne naissance au *métis* ou *métif* ; avec la race noire, au *mulâtre*.

Celui-ci, à son tour, toujours avec le blanc, engendre les *quarterons* ; si c'est avec le nègre qu'il se croise, il produira le *câpre*.

Enfin, le nègre, en s'alliant avec les derniers descendants des Caraïbes, produit le *griffe*.

Ces nombreuses variétés ne diffèrent guère entre elles que par la nature des cheveux plus ou moins crépus, et par la couleur de l'épiderme plus ou moins foncé, suivant le nombre de générations qui séparent l'individu du blanc.

Le créole est généralement bien fait, de taille moyenne, mais de constitution peu robuste, ruinée qu'elle est par une anémie quasi-héréditaire. Ses principales qualités sont la générosité et la bravoure.

Avant 1848, chaque planteur tenait table ouverte sur son *habitation* ; quiconque y entraît était certain d'y trouver l'hospitalité la plus cordiale et en même temps la plus luxueuse : maison, chevaux, esclaves, argent même, tout était mis immédiatement à sa disposition, et l'étranger, qui croyait n'être venu chez un colon que pour quelques heures, y demeurerait parfois plusieurs semaines.

Nous avons parlé de bravoure. Les luttes acharnées dont il est question dans la partie historique de cette étude témoignent suffisamment du courage des créoles.

A un autre point de vue, nous n'étonnerons personne en disant qu'aux Antilles on a la tête chaude. Les duels y sont fréquents et se terminent rarement par de simples égratignures ; ils ont souvent lieu à la carabine de précision, à courte distance.

En revanche, le créole a de nombreux défauts : il est orgueilleux, vantard et frivole ; enfin l'on pourrait appliquer presque à chaque habitant cette expression pittoresque fréquemment usitée là-bas : « Il marche avec un pistolet dans sa poche pour tuer celui qui a inventé le travail ».

Quant aux femmes créoles, nous ne saurions trouver de termes assez flatteurs pour louer leur beauté, leur

grâce et leur douceur. Les perfections les plus communes chez elles sont la richesse de la chevelure, la blancheur mate du teint, la finesse des mains et des pieds, l'éclat du regard.

Les Africains sont des hommes de moyenne taille, vigoureusement découplés et d'une force musculaire peu commune. Par contre, ils ont les traits grossiers : le front, bas et fuyant, est recouvert d'une forêt de cheveux crépus ; sa seule qualité est d'avoir la dureté de la pierre ; les yeux sont petits et bridés ; l'os nasal extérieur n'existe presque pas, et l'on n'aperçoit, comme appareil olfactif, que deux énormes trous noirs. N'en déplaise aux romanciers, qui gratifient généralement leurs personnages nègres de lèvres *rouges comme du corail*, elles sont d'un noir violacé ; épaisses, lippues, n'étant point cachées par la barbe, qui fait presque absolument défaut, elles donnent à l'Africain une bouche repoussante.

Les nègres des colonies, descendants des Africains, sont leur reproduction affaiblie, et le type va s'adoucissant à chaque génération nouvelle. Aujourd'hui il faut les diviser en deux catégories : d'une part, ceux qui sont restés la classe inférieure : domestiques, petits artisans, etc. ; d'autre part, ceux qui, pouvant mettre à profit les bienfaits de l'éducation, franchissent rapidement tous les degrés de l'échelle sociale, et semblent avoir adopté pour devise le « *quo non ascendam* » de Fouquet. Il ne faudrait pas conclure du portrait peu flatteur que nous avons tracé de leurs pères que les nègres sont inintelligents : loin de là ! leur boîte crânienne, énorme, contient un cerveau que la culture peut rendre puissant ; et comme ils sont doués d'une volonté particulièrement tenace, presque tous ceux

qui reçoivent de l'instruction deviennent des hommes supérieurs.

Quant aux nègres de la première catégorie, il semble que l'esprit du bien et celui du mal se livrent en eux un combat perpétuel. Ils sont menteurs, voleurs, vaniteux (*farandoleurs*), et paresseux ; la locution « travailler comme un nègre » a certainement été trouvée par un homme qui n'avait jamais quitté la France. Aux heures mauvaises, il se réveille en eux on ne sait quelle haine féroce du blanc. En revanche, ils constituent, comme cultivateurs, des auxiliaires précieux, doux et remplis de bonne volonté ; comme domestiques, ceux qui se mêlent d'être bons et dévoués sont vraiment remarquables, et il n'est pas rare de rencontrer encore dans les familles créoles des serviteurs que leurs qualités ont fait élever pour ainsi dire au rang de membres de la famille.

Le portrait moral que nous venons de tracer du nègre des colonies, peut s'appliquer également bien au mulâtre, son rival d'hier, son allié aujourd'hui.

Issus du blanc et du noir, les mulâtres présentent à des degrés divers les qualités et les défauts des deux races, en accentuant, comme il arrive presque toujours, de préférence les mauvais côtés. Placés, à tous les points de vue, dans une position meilleure que celle des nègres, ils ont moins souffert que ces derniers, et pourtant ils ont gardé de l'ancien état de choses des souvenirs plus vivaces, une aversion plus profonde contre le blanc : aux jours de guerre civile, ce sont eux, toujours, qui ont montré le plus d'acharnement et de cruauté. Quelles sont les raisons de cette apparente anomalie ? Nous en voyons deux. La première, c'est que, plus rapproché du blanc, le mulâtre s'est

jugé plus tôt son égalet a entamé de très bonne heure une lutte où il était soutenu par l'envie et la jalousie.



Indienne.

La seconde, c'est que le mulâtre, esprit plus délié que le descendant de l'Africain, était mieux capable de ressentir toutes les injures qui pouvaient lui être faites, et dont sa naissance même était la première.

Arrivons maintenant à ceux qui ne se rencontrent dans nos colonies que comme immigrants.

Le nom d'*Indien* n'appartient en propre qu'aux habitants des Indes Orientales. C'est en cherchant un chemin direct pour parvenir à ces contrées que l'on trouva le Nouveau-Monde, et il en résulta que les navigateurs, croyant être arrivés au terme de leur voyage, appliquèrent, à tort, cette dénomination aux aborigènes de l'Amérique. Ce n'est pas de ceux-ci qu'il est question. Nos Indiens viennent bien des Indes. Ils sont grands, minces, élancés, avec des attaches légères et des traits d'une finesse extrême.

Leurs cheveux plats sont longs et rudes, et d'un noir terne. Ils sont en général doux et adroits, soumis, obséquieux même. Ils forment une caste distincte qui se mêle peu aux autres habitants et constituent ainsi un élément à part, un noyau nouveau de population. En revanche, ils sont très vicieux. Quand ils ont, ou croient avoir un motif de haine, ils se montrent extrêmement rancuniers et vindicatifs, incendiant au moindre prétexte les magasins de chauffage appelés *cases à bagasse*. Sur dix crimes jugés par la cour d'assises, neuf sont commis par des Indiens. Cet assemblage bizarre de qualités et de défauts fait qu'ils ont dans nos colonies des partisans et des détracteurs acharnés.

Il ne nous reste plus à parler que des Chinois.

Les fils du Céleste-Empire sont généralement bien pris dans leur petite taille. Avec leur tête de forme conique, leur figure triangulaire au teint jaune, leurs yeux obliques, leurs sourcils droits et élevés, leur nez écrasé, leur lèvre supérieure faisant saillie sur l'autre, ils paraissent étranges, un peu effrayants, promenant en silence, au milieu de nos nègres méfiants, leur appendice capillaire vrai ou postiche.

Nous ne voulons pas juger le peuple chinois d'après les quelques convois qui sont arrivés aux colonies. Ils étaient en effet toujours composés d'individus ramas-



Mulâtresse.

sés dans les tavernes et les cloaques de leurs villes natales. D'une façon générale, on accusait les Chinois d'être voleurs et perfides ; mais nous devons dire aussi qu'ils étaient industriels, laborieux et économes.

Quoi qu'il en soit, on a dû renoncer à l'importation de l'élément chinois, et les Célestiaux deviennent de plus en plus rares aux Antilles. Ceux qu'on y rencontre aujourd'hui sont petits commerçants.

Poussons un peu plus avant l'étude des rapports qu'ont entre eux les éléments si divers de cette population bigarrée. Il faut d'abord éliminer les Indiens et les Chinois, qui demeurent à peu près indifférents aux affaires d'un pays qui n'est pas le leur. Il reste en présence : les blancs, les nègres et les mulâtres. Leurs relations ne sont malheureusement pas amicales et fraternelles comme devraient l'être celles des enfants d'une même patrie. Loin de là, *blancs* d'un côté, *nègres* et *mulâtres* de l'autre, forment deux camps absolument opposés, et les rapports sont parfois tellement tendus qu'ils se brisent avec une violence dont on est loin de se douter en France. Tout récemment encore, en 1882, la ville de Saint-Pierre a été bouleversée par des troubles qui ont gravement compromis la sécurité publique. Deux maisons ont été détruites de fond en comble, plusieurs personnes se sont trouvées en danger de mort.

L'esprit dans lequel est conçu cet ouvrage ne nous permet pas de nous aventurer sur le terrain de la politique ; nous nous contentons d'indiquer l'état des esprits, et surtout de signaler les causes les plus vraies, les plus sérieuses des dissentiments entre les *blancs* et leurs antagonistes, qu'on groupe le plus souvent sous l'appellation générique de *gens de couleur* (1) ;

(1) En réalité, on ne désigne sous ce nom aux Antilles que les mulâtres ; mais nous trouvons plus commode et plus logique de l'appliquer, dans nos explications, aux nègres comme aux mulâtres.

causes bien connues des habitants du pays, mais extrêmement délicates à déduire.

Les blancs étaient autrefois les maîtres absolus du pays et n'estimaient nègres ou mulâtres qu'à leur valeur vénale, c'est-à-dire qu'ils ne les estimaient point du tout, les considérant purement et simplement comme des bêtes de somme susceptibles de produire un revenu plus ou moins élevé. De fait, les esclaves, sans état civil, sans famille, propriété absolue du maître qui les avait payés, dégradés souvent par les châtimens corporels et les traitements les plus vils, n'étaient guère en état d'inspirer la considération ; et le seul sentiment qu'ils pussent éveiller dans l'âme, même des meilleurs, était celui d'une pitié un peu méprisante.

Les temps et les choses ont bien changé. Un des plus beaux titres de gloire des hommes de 1848, c'est, à coup sûr, l'émancipation des esclaves. Nous nous sommes déjà permis de dire que ce grand acte de l'affranchissement a été accompli avec une précipitation regrettable ; nous ajouterons ici, après avoir rendu un nouvel hommage aux nobles sentimens qui ont inspiré cette mesure, que cette précipitation est expliquée, sinon tout à fait excusée, par les entraînemens de la lutte et de la victoire. Le principe a triomphé, et les colonies n'ont pas péri, il est vrai ; mais nous défions quiconque les a habitées et les connaît, de nier que leurs intérêts, dont la mère-patrie est si profondément solidaire, n'aient été en un jour gravement compromis, sinon tout à fait perdus.

Quoi qu'il en soit, la folie des premières heures de liberté une fois apaisée, les plus intelligents des nègres et des mulâtres envisagèrent froidement la situa-

tion, et, de ce jour, ils se proposèrent, avec la ténacité qui leur est propre, d'atteindre deux buts essentiels :



Négresse.

l'instruction et la fortune. Nous ne les suivrons pas dans les longues et difficiles étapes qu'ils ont eu à franchir ; il nous suffit de constater qu'aujourd'hui beaucoup ont obtenu le résultat tant désiré.

Les blancs n'ont fait d'abord que rire des efforts de leurs esclaves d'hier. Ils ont persisté dans leur mépris, sans daigner s'apercevoir que le vieux monde créole s'était écroulé, et qu'un jour prochain viendrait où le sol de l'île, comme aussi les situations honorifiques, appartiendraient à ceux qui sauraient les conquérir et les garder.

Ils se sont abandonnés, comme par le passé, aux engourdissements d'une vie paresseuse et facile, dissipant avec insouciance les restes de leurs fortunes à peu près détruites, et un beau jour ils se sont réveillés plus faibles que les déshérités de la veille. Voici donc une première cause de discorde : chez les uns, orgueil immodéré, inspiré par les positions conquises ; chez les autres, colère et désespoir de les avoir laissé conquérir.

L'exercice des droits politiques est venu compliquer la situation. Les gens de couleur, nègres et mulâtres, sont naturellement très attachés au régime qui leur a rendu leur dignité d'homme ; les créoles, au contraire, par essence et par tradition, sont conservateurs ; or, comme les premiers sont dix fois, vingt fois plus nombreux que les seconds, la victoire leur est toujours restée sur le champ de bataille des élections, et aujourd'hui les blancs ne prennent même plus la peine de voter, se déroband, par avance, à une lutte où ils sont sûrs d'être vaincus.

Voilà un second motif très sérieux pour qu'il n'y ait pas, entre blancs et gens de couleur, une sympathie très vive. Quand on voit cette antipathie se transformer parfois en haine, haine violente, implacable, on s'étonne, on s'inquiète, et l'on se dit qu'il doit y avoir une autre cause à ce déplorable état des esprits ; on la cherche et on ne la trouve pas. Ceux-là seuls la connais-

sent, qui ont longtemps habité et pratiqué les colonies.

Aux Antilles françaises, la question de la femme, dont personne ne parle, est la question qui au fond passionne le plus les esprits.

Beaucoup de nègres et de mulâtres, avons-nous dit, ont acquis la richesse et l'instruction ; ils retournent aujourd'hui dans leur pays natal, après de brillantes études faites en France, comme médecins, comme avocats, comme magistrats ; quelques-uns deviennent gouverneurs de l'île où leur grand-père a reçu le fouet. Honneur aux travailleurs courageux, dont le succès a récompensé les efforts !

Malheureusement il manque une chose essentielle pour que la population des colonies soit homogène, unie et parfaitement heureuse : c'est que les nouveaux venus soient vraiment acceptés par la société créole. On les estime à leur valeur, on les salue dans la rue, on les reçoit dans quelques maisons, mais seulement dans des maisons de *fonctionnaires*, et enfin — là est la grosse question — il n'y a pas dix créoles qui consentiraient à donner leur fille en mariage à un nègre ou à un mulâtre. De leur côté, les jolies créoles éprouvent une horreur incroyable, qui semble instinctive, pour tout ce qui est de sang mêlé, même à un degré très faible. Or, s'unir à elles, est justement l'ambition éternelle des nègres et des mulâtres. Ils se présentent, mais ils sont éconduits, et les échecs répétés leur inspirent contre les blancs une haine profonde, dont rien ne saurait faire comprendre la violence aux lecteurs européens.

Il y a quelques années, un gouverneur de la Martinique eut l'idée désastreuse, — et pourtant elle lui avait été inspirée par un vieux créole très expérimenté,

qu'aveuglait sans doute son grand désir de conciliation! — de donner à Saint-Pierre un bal magnifique, où il convia, en même temps que les blancs, les principaux d'entre les nègres et les mulâtres. Qu'arriva-t-il ? C'est qu'à peine entrés dans l'immense salle du bal, les arrivants formèrent trois camps bien distincts, noirs et blancs aux deux extrémités, mulâtres entre les deux ; les jeunes filles créoles avaient eu le soin de promettre, longtemps à l'avance, toutes leurs danses à leurs frères, cousins et amis ; et nous renonçons à peindre le sourire dédaigneux avec lequel elles annonçaient la nouvelle aux cavaliers bronzés qui s'aventuraient à leur adresser une invitation.

Il ne résulta de cette fête que des provocations, des duels et un redoublement de haine.

Mais, diront les Européens, ce sont les créoles qui ont tort ; pourquoi cet ostracisme dont ils frappent leurs compatriotes de sang mêlé ? Eh quoi ! voici un homme de bonne éducation, instruit, médecin distingué ou magistrat de talent, et, parce qu'il a sous l'épiderme quelques molécules colorantes de plus ou de moins, vous aimeriez mieux, suivant l'expression de l'un d'entre vous, *enterrer votre fille vivante* que de la lui accorder en mariage ! c'est de la folie pure.

Ce raisonnement paraît tout d'abord d'une justesse indiscutable. Mais, pour comprendre les sentiments des créoles, il est bon de connaître et de peser les considérations suivantes. Voici un homme, nègre ou mulâtre, d'une parfaite honorabilité ; très bien ! il est de plus, dites-vous, médecin de talent, ou magistrat distingué, ou commerçant d'une probité à toute épreuve : de mieux en mieux. Malheureusement il n'est pas seul au monde ; il sort d'une famille nouvellement

constituée, où un état civil régulier, la fidélité aux principes de la morale et de l'honneur, etc., sont d'in-



Vieille négresse.

troduction trop récente. Il traîne comme un boulet, l'infortuné ! ou un oncle qui aura été condamné pour vol sur une habitation, ou une cousine qui court les rues de la ville portant sur un madras crasseux un

trait chargé de morue fraîche ou salée, ou quelque parente moins avouable encore. Combien y a-t-il d'habitants de Lyon, de Marseille, de Paris, qui repousseraient avec horreur tout projet d'union dans les conditions que nous venons de dire ! Personne plus que nous ne désire la fusion des races : elle est logique, indispensable, et elle se fera ; mais ceux qui la veulent immédiate, instantanée, sont des utopistes ou des ignorants. Il faut attendre qu'un demi-siècle, et plus, ait effacé dans nos colonies jusqu'aux derniers vestiges d'un esclavage et d'une dégradation qui étaient la honte de l'humanité.

A part ces rivalités, la vie est tout à fait paisible et douce à la Martinique. Les dames sortent peu, préférant rester à l'abri d'un soleil de feu dans les maisons rendues aussi fraîches que possible ; c'est avec peine qu'elles se décident à dépouiller le large peignoir créole, et à quitter la berceuse ou le hamac aux balancements qui endorment. Les hommes ne vont à leurs affaires, en général, que jusqu'à onze heures du matin, et à partir de trois heures de l'après-midi ; dans l'intervalle, ils s'abandonnent aux douceurs de la sieste. Leur costume est des plus simples et ne se compose que de vêtements de coutil ou de nankin. La coiffure universellement portée, par le gouverneur comme par le dernier nègre de l'île, est le panama aux larges bords.

Le seul costume pittoresque est celui des négresses. Il se compose d'une chemise brodée très fine, d'une jupe aux bandes de couleurs voyantes, attachée très haut, à la manière des robes premier empire, d'un madras jaune, vert et rouge, posé au sommet de la tête de la manière la plus originale, le tout surchargé d'é-

pingles d'or, de broches, de pendeloques de toute nature. Elles sont d'une propreté remarquable, et ne prennent pas moins de trois ou quatre bains par jour. Elles sont presque constamment armées d'une brosse à dents qu'elles agitent vivement dans leur bouche, préalablement remplie de tabac en poudre.

Ce sont là, en effet, deux des traits caractéristiques du caractère nègre : l'amour de la propreté et celui des couleurs éclatantes.

Les mœurs sont douces, et la religion catholique est universellement pratiquée. Cela n'empêche pas les nègres d'être extraordinairement superstitieux. Ils ont une multitude d'amulettes ou de *gris-gris* ; ils croient aux mauvais sorts, — aux sorciers, *volants*, *soucouyans* ou *soucougnans*, — aux philtres ou *quimbois*, — aux revenants, qu'ils appellent des *zombis*.

On s'est habitué, en France, sur la foi de romanciers peu soucieux de l'exactitude, à croire que le nègre des Antilles parle une sorte de langage télégraphique dont voici un échantillon : *nègre dire à blanc li vouloir tafia*. La vérité est que le patois créole est presque une langue, langue absolument incompréhensible à qui n'en a pas l'habitude. Elle est faite de mots empruntés à presque tous les idiomes connus : anglais, espagnol, hollandais, danois, etc. Les mots français qui s'y rencontrent sont presque tous méconnaissables à force d'être défigurés ; quelques-uns sont tirés du langage particulier à telle ou telle province. Parmi ces derniers, nous en citerons un bien joli, qui est une sorte d'onomatopée imitative du chant des oiseaux au matin. La pointe du jour, en vieux langage bas-breton, s'appelait la piperette ; les nègres en ont fait le *pipirit chantant*.

Comme preuve de ce que nous avançons, nous donnons à l'appendice une fable empruntée à un petit chef-d'œuvre, dont l'auteur est M. E. Marbot, commissaire de la marine, qui fut ordonnateur aux colonies (1).

(1) *Les Bambous*, fables de La Fontaine, travesties en patois créole par un vieux commandeur. 1869, Fort-de-France, librairie de Frédéric Thomas, rue Saint-Denis. (Voir à l'appendice)

CHAPITRE III.

Le règne animal. — Les serpents. — Renvoi à la Guadeloupe. — Histoire du café. — Une réputation usurpée.

La mer des Antilles est riche en animaux de toutes sortes, gros et petits. On y trouve quelques baleines dont, malheureusement, la pêche est négligée par les Français et est devenue le monopole presque exclusif des Américains. On y rencontre aussi des requins, des marsouins, et une espèce d'énorme brochet de mer. On y pêche le thon, la raie, le rouget, le balaou, l'orphi, dont la mâchoire forme à elle seule le quart de la longueur; la bonite, la dorade, ce poisson aux formes élégantes et aux couleurs diaprées qui changent mille fois dès qu'on l'a retiré de l'eau. La galère, cette vessie qui semble inanimée, y sécrète son poison violent; le poisson volant y prend ses ébats, trop souvent interrompus par la dent vorace d'un congénère peu scrupuleux, ou vient quelquefois, trahi par ses forces au milieu d'un bond mal calculé, tomber et expirer sur le pont d'un navire mouillé dans la rade.

A la Martinique, les huîtres et les écrevisses sont abondantes et savoureuses. Les crabes n'y manquent pas non plus.

Signalons encore les tortues de mer, dont la chair est un aliment délicat, la carapace une matière industrielle précieuse, et les petites tortues de terre, assez insignifiantes, qu'on nomme *molokoies*.

Les animaux domestiques sont les mêmes qu'en

France, et les animaux sauvages sont peu nombreux. Ce sont le *manicou*, l'*agouti* et le *rat musqué*.

Le *rat musqué*, remarquable par la petite poche qu'il possède et qui sécrète une liqueur fortement imprégnée d'odeur de musc, est connu de nos lecteurs ; son espèce est du reste répandue à profusion dans l'Amérique du Nord.

L'*agouti* est un rongeur, de la famille des caviens, dont on connaît trois espèces : l'*agouti simple*, l'*agouchi* et l'*agouti huppé*. Les agoutis sont de jolis animaux, de la taille et presque de la forme de nos lapins. Ils vivent dans les bois, mais ne se creusent pas de terriers, préférant se retirer dans les troncs d'arbres creux. Ils se nourrissent d'écorces et de fruits ; on les considère comme un gibier précieux, car ils fournissent des rôtis succulents, fort appréciés des gourmets.

Le *manicou* est un animal du genre sarigue, à oreilles bicolores. Il a le museau assez semblable à celui du sanglier, la queue raide et assez étendue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Les petits séjournent, pendant cinquante jours après leur naissance, dans la poche que le *manicou* femelle porte comme la sarigue. C'est un ennemi dangereux pour les oiseaux et les habitants des basses-cours.

Les rats ordinaires pullulent à la Martinique, et la canne à sucre est leur aliment favori ; aussi leur fait-on une guerre acharnée avec des Bull-terriers. Il y avait même autrefois une prime par queue présentée. Les serpents en détruisent aussi de grandes quantités.

Malheureusement, l'auxiliaire est pire que l'ennemi, et nous voici amenés à parler de ce qui constitue une véritable plaie à la Martinique.

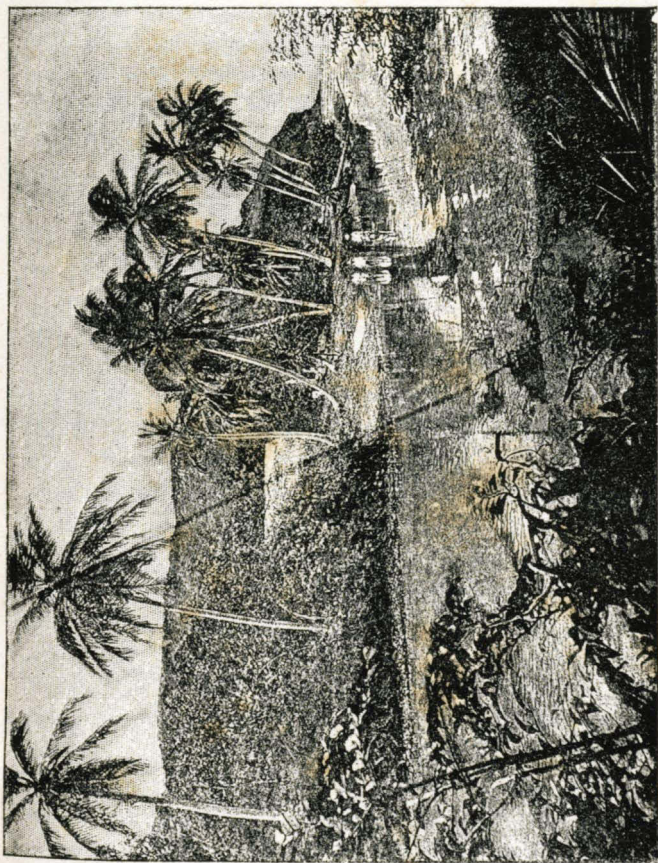
On y rencontre une grande quantité de reptiles venimeux de toutes les tailles et de toutes les couleurs. Les plus communs sont les *trigonocéphales*, dénomination générale sous laquelle se rangent cinq ou six espèces de serpents à la tête triangulaire, extrêmement dangereux, parmi lesquels se distingue surtout la vipère *fer de lance*. Sa piqure est mortelle, et presque sans remède. On prétend que les *nègres charmeurs* ou *panseurs* s'enduisent les mains et le corps d'un jus qu'ils tirent de la racine du citronnier mâchée ; mais nous ne conseillerions à personne d'expérimenter la vertu plus ou moins réelle de ce spécifique. Le moyen le plus efficace que nous ayons vu employer par les nègres consiste à sucer immédiatement la plaie ; mais le danger n'en est pas moins très grand, car la moindre écorchure dans la bouche de l'opérateur suffit pour provoquer un empoisonnement presque foudroyant. Par malheur, ce n'est pas seulement dans les campagnes que l'on est exposé aux morsures fatales. Au mois d'août 1876, nous avons vu tuer dans une des rues les mieux fréquentées de Saint-Pierre, où il y a plusieurs pensionnats de jeunes filles, une femelle pleine de vingt-cinq serpenteaux.

Nous lisons dans le *Propagateur de la Martinique* du 28 octobre de la même année : « On n'a jamais vu tant de serpents ni si gros, et si l'on ne se décide à leur faire une guerre sérieuse, ce n'est pas seulement dans les bois, dans les champs de cannes, sur les grands chemins que ces immondes et malfaisantes bêtes seront redoutables ; non, elles envahiront nos villes en maîtres, et on se rangera sur leur passage, en leur tirant le chapeau à distance, comme aux grands seigneurs d'autrefois. »

Viennent alors des citations de nombreux accidents, *suivis de mort*. Nous aimons mieux ne rapporter ici que l'aventure suivante, qui s'est terminée d'une façon moins tragique :

« Il y a quelques jours, M. Gr.... directeur par intérim du Jardin des Plantes, venait de faire visite à un voisin, M. Ma.... avec ses deux enfants, et un jeune homme tenant un fanal, car la nuit commençait. Tout à coup, sur l'avenue, qui a deux mètres environ de largeur, il aperçut un serpent qui barraittotalement le passage, sans qu'il fût possible de distinguer la tête de la queue, les extrémités étant dans les herbes des deux côtés. Sachant que les coups sont plus terribles près de la tête, il frappa là où il la croyait. Malheureusement, il avait frappé la queue ; aussitôt, le monstre se redressa, cherchant à s'élancer sur lui. Le jeune homme qui portait le fanal s'étant éloigné, le pauvre père resta dans l'obscurité, poussant ses deux filles derrière lui de la main gauche, et de la droite s'escrimant avec son bâton contre le reptile, qui finit par disparaître, et qui est mort peut-être, mais qui peut-être aussi est vivant, bien que le bâton soit taché de sang. Or, la maison qu'habite M. Ma... est à cinquante pas du repaire du monstre, et il y a cinq ou six petits enfants qui jouent là, toute la journée, etc... »

En résumé, la Martinique paie chaque année un tribut de victimes à ces Minotaures. Tout le monde n'est pas mordu, c'est évident, mais tout le monde supporte mille vexations diverses à cause de cet ennemi redoutable. Il vous prive des promenades nocturnes, vous empêche de poser le pied dans les herbes ou de vous asseoir dans les champs, vous oblige à tenir



Pointe du Carbet, près de Saint-Pierre.

toujours le milieu de la route, vous empoisonne le plaisir si grand des bains de rivière, car il est bien avéré que le serpent se cache sous les pierres pour pêcher ; on hésite même, quand on a l'innocente fantaisie de cueillir une fleur ou un fruit, car le serpent aime à se cacher sur les arbres et les arbustes, depuis les jours primitifs du Paradis terrestre. Enfin l'on ne peut même pas goûter en paix les douceurs du sommeil, car la colonie abonde en récits, à faire dresser les cheveux sur la tête, sur le danger qu'ont couru des enfants dans leur lit, couchés sur des serpents qui les auraient mordus au moindre mouvement, si la tendresse maternelle n'avait trouvé le moyen, presque miraculeux, de les enlever sans toucher à l'horrible bête endormie. Est-ce vivre cela ?

Nos lecteurs se demanderont comment les habitants de la Martinique n'ont pas fait cesser immédiatement un état de choses aussi déplorable. Si un département français avait le malheur d'être ainsi infesté de monstres, on voterait immédiatement une prime considérable par chaque tête de serpent détruit, et de plus on y acclimaterait d'autres animaux destinés à détruire les premiers. Quoi de plus facile que de transporter à la Martinique quelques couples de ces vaillants oiseaux du cap qu'on nomme indifféremment *secrétaires* ou *serpentaires* ! Secrétaires parce qu'ils ont un bouquet de plumes occipitales s'allongeant en arrière de la tête et simulant assez bien la plume que les commis aux écritures ont l'habitude de mettre sur l'oreille droite ; serpentaires, à cause de la guerre acharnée qu'ils font aux reptiles. Démarche lente et majestueuse, œil brillant de l'oiseau de proie, bec recourbé servi par de puissants ressorts, corps de

vautour monté sur de longues pattes, tel est ce magnifique échassier. Dès que le secrétaire aperçoit un serpent, il fond sur lui et le fixe au sol de ses griffes puissantes ; le reptile se redresse, siffle, lui mord les pattes ; mais il ne peut entamer sa peau rugueuse, et il est bientôt haché en quelques coups de bec. Le serpenteaire est en outre un grand destructeur de rongeurs, et il aurait encore droit de cité, à ce titre, dans les champs de cannes à sucre. Pourquoi donc les habitants de la Martinique n'en font-ils pas immédiatement venir une centaine ?

Nous avons promis une preuve irréfutable de la paresse, de l'incurie des créoles, nous ne pouvons en donner de meilleure, puisque nous les montrons ici laissant en danger chaque jour, et par pure apathie, non seulement leur propre vie, dont ils peuvent faire bon marché, mais encore celle de leurs femmes, de leurs enfants. sans parler de celles de malheureux cultivateurs à leur service. C'est là une indifférence qui ne tend à rien moins qu'à rendre inhabitable un des plus beaux pays du monde.

Mais nous nous sommes assez étendu sur ce triste sujet, laissons de côté les reptiles et parlons des oiseaux.

On retrouve d'abord à la Martinique presque tous les oiseaux de France. Ceux qui sont particuliers, sinon à l'île même, du moins aux Antilles françaises, sont les suivants : les gobe-mouches, qui se rapprochent beaucoup de l'ibis ; les hérons crabiers ; quelques flamands, mais assez rares : les frégates, oiseaux dont les ailes atteignent jusqu'à huit pieds d'envergure. Pendant l'hivernage, des vols considérables de pluviers viennent s'abattre dans l'île, et deviennent aussitôt la cible des chasseurs ; ils ne

sont pourtant qu'un butin peu désirable, harassés et amaigris déjà par les fatigues d'une route parfois très longue et toujours très tourmentée. Citons encore les colibris et les oiseaux-mouches, ces joyaux animés de l'écrin des Antilles, si proches parents entre eux que les mêmes compliments et les mêmes reproches peuvent s'adresser aux uns et aux autres. Ce sont les plus petits des oiseaux. L'émeraude, le rubis, la topaze, a dit Buffon, brillent sur leurs habits. Ils ne les souillent jamais de la poussière de la terre, et, dans leur vie aérienne, on les voit à peine toucher le gazon par instants. Ils sont toujours en l'air, et vivent du nectar des fleurs que leur permet de pomper l'organisation particulière de leur langue. Mais leur petite taille et leur grâce brillante ne les empêchent pas d'avoir un naturel des plus emportés ; ils se battent entre eux avec acharnement et ne cessent de becqueter le chasseur qui s'en est rendu maître. Enfin, le plus remarquable de tous est peut-être l'oiseau moqueur, car à un plumage aussi magnifique il joint une voix qui n'est pas sans agrément. Sa robe est d'or, de pourpre et d'azur, et il semble poursuivre le voyageur égaré dans les bois d'accords qu'il module d'un ton vraiment railleur.

Viennent ensuite les insectes, qui sont innombrables à la Martinique, et des plus incommodes. Ce sont d'abord les *abeilles*, presque toutes à l'état sauvage. Aussitôt après le coucher du soleil, les *maringouins*, placés sur les pointes des hautes herbes, commencent un concert assourdissant. Plus insupportables encore sont leurs frères les *moustiques*.

Dans l'intérieur des habitations, nous trouvons les *ravets*, insectes coléoptères, longs à peu près d'un

pouce, dont l'odeur forte est encore plus désagréable que celle de la punaise. Ils volent audacieusement de tous côtés, pénètrent dans les armoires et les bibliothèques, rongent le linge et les livres, vont partout se multipliant, infects et dégoûtants. Les variétés de fourmis sont si nombreuses que le moindre aliment oublié sur une table est immédiatement pris d'assaut, et sur les habitations il faut parfois se défendre d'envahissements subits qui prennent les proportions de véritables invasions.

Nous ne saurions oublier le *scorpion*, la *bête à mille pieds*, hideux scolopendre dont la piquûre occasionne une brûlure cuisante, suivie d'inflammation et souvent de fièvre. La *chique*, qui s'introduit sous la peau, y dépose une grande abondance d'œufs qui éclosent presque instantanément, et qu'on ne saurait, sans danger, négliger d'extraire aussitôt.

Terminons par un insecte plus gracieux, la *luciole*, qui, dans le patois créole, répond au doux nom de *la belle* ou *clindindin*. Ses yeux phosphorescents projettent une clarté verdâtre, d'un effet saisissant quand elle voltige le soir dans les jardins.

La végétation de la Martinique, comme d'ailleurs celle de la Guadeloupe, est d'une richesse et d'une vigueur étonnantes. C'est en nous occupant de cette dernière colonie que nous étudierons le règne végétal aux Antilles. Nous ferons seulement exception pour le café, non point parce que la Martinique en produit plus que sa voisine (on verra plus loin la vérité à ce sujet, qui surprendra bien des gens), mais uniquement parce que cette île est la première où l'on introduisit la plante précieuse, et que c'est de là qu'elle se répandit dans les colonies voisines.

C'est des plateaux de l'Abyssinie qu'est originaire la plante à laquelle nous devons cette liqueur délicieuse, qui donne de l'énergie, stimule l'esprit et le pousse à la gaieté, « qui manquait à Virgile, et qu'adorait Voltaire ».

Lorsque le commandant Clédieu quitta la France en 1727, Jussieux lui remit trois petits plants de café pour les introduire à la Martinique. La traversée fut pénible et longue; quelques jours avant d'atteindre le but du voyage, l'eau manqua à bord, et l'on fut obligé de réduire à la demi-ration matelots et passagers. Clédieu préféra souffrir de la soif que de laisser mourir les plantes qui lui avaient été confiées, et il se priva de sa ration d'eau pour les arroser. Cependant, sur trois plants, il eut la douleur d'en voir mourir deux pendant le voyage; il ne put en sauver qu'un seul. C'est ce petit pied de café, cultivé avec soin par lui, qui produisit à la longue toutes les riches plantations des Antilles. Que de richesse et de bien-être dans ce seul arbuste confié aux soins d'un homme intelligent! Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui la négligence et la paresse des planteurs laissent dépérir cette plante précieuse au point qu'elle ne tardera pas à disparaître complètement de la Martinique?

L'auteur du mal, qu'une longue incurie a rendu presque irrémédiable, est un simple puceron, qu'à l'origine il eût peut-être été facile de combattre victorieusement. On a bien fait quelques tentatives, mais comme on n'a pas remporté du premier coup un succès éclatant, on a tout abandonné; et on a préféré se livrer exclusivement à la culture de la canne à sucre, peut-être à cause de l'espèce d'idée aristocratique qui s'attache là-bas au titre de sucrier.

Le *café Martinique* continue à jouir à Paris et dans le monde entier d'une réputation hors ligne. Combien peu de personnes pourtant peuvent se vanter d'avoir dégusté une tasse de ce café au goût exquis, au parfum délicieux ! Le nombre en est bien petit en France, et dans la colonie même, seuls les gourmets acharnés parviennent à se procurer une provision de cette précieuse fève, qui tend à disparaître tout à fait. L'immense majorité de la population boit du café importé des colonies voisines ; quant aux consommateurs de la métropole, on leur sert sous le nom de café Martinique du café de toutes les provenances, excepté de la vraie.

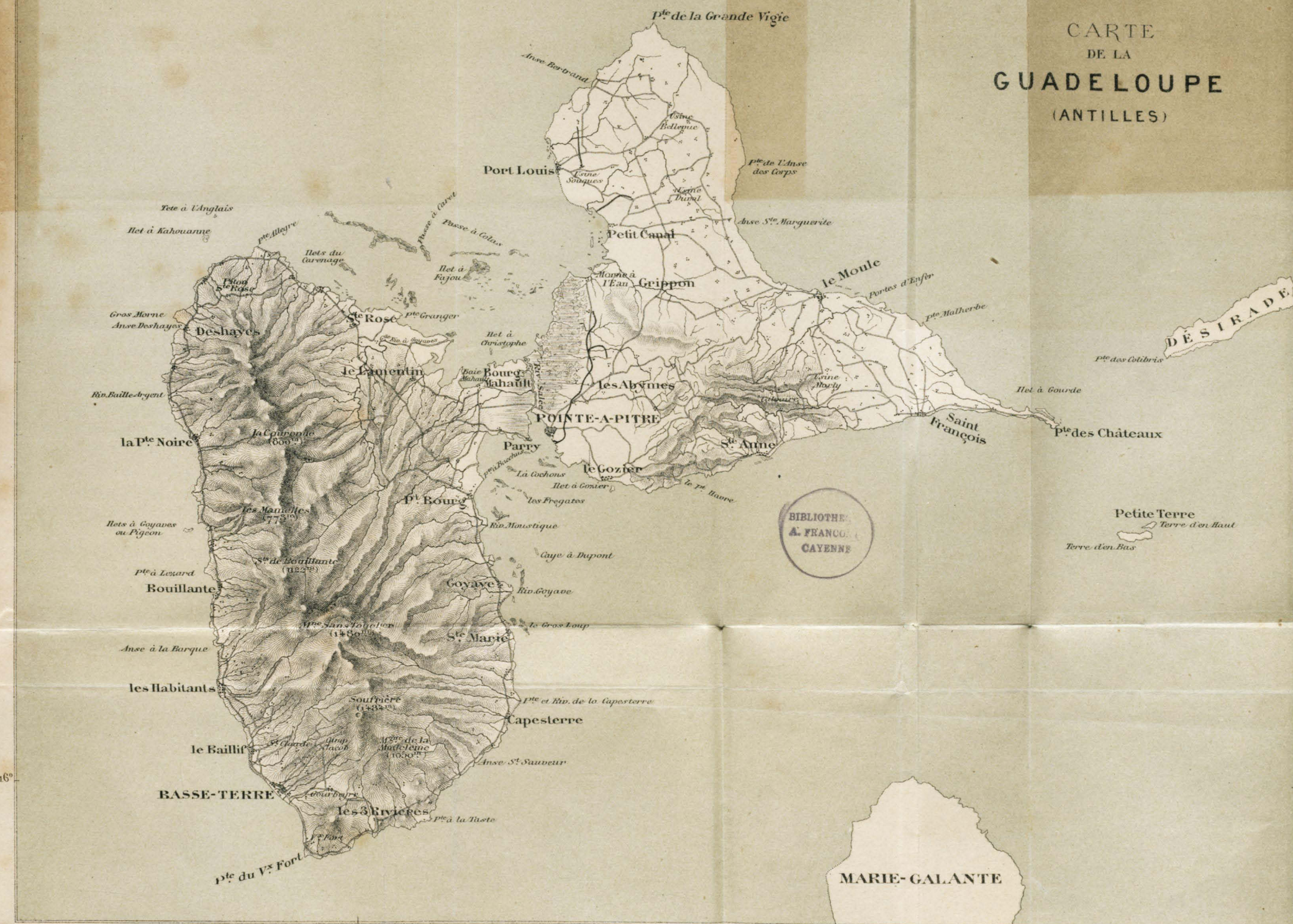
Le café que l'on rencontre dans les différents marchés avec l'étiquette *Martinique* — (nous pourrions en dire autant du rhum) — est en réalité du café *Guadeloupe*.

En Fouance et dans Paris, tout patout, dans boutique,
 Yo qua faire passé pour Café Martinique,
 — (Qui pas dans moune encor). — Café Guadiloupien,
 Qui sel qua validé et qui tout partout plein. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Martinique bénéficie de la réputation de produits qui ne sont pas les siens ; le fait date de l'époque déjà lointaine où, de par la volonté de la métropole, toutes les autres îles reconnaissaient la suzeraineté de « la reine des Antilles ». Elle seule commerçait directement avec l'Europe, et les denrées des colonies voisines, en passant par ses ports, prenaient assez naturellement son nom, qu'on leur a conservé par la force de la routine.

64°

CARTE DE LA GUADELOUPE (ANTILLES)



BIBLIOTHEQUE
A. FRANCOIS
CAYENNE

16°

16°

64°

LA GUADELOUPE

CHAPITRE I^{er}.

Découverte. — Trois étymologies pour une — Situation — Structure. — Configuration, côtes, anses, pointes, etc. — Les montagnes. — Les rivières. — Produits minéraux et sources. — Le tremblement de terre de 1843.

Christophe Colomb a fait quatre voyages en Amérique ; c'est au second, le 4 novembre 1493, qu'il découvrit la Guadeloupe. Comme cette île, heureusement pour elle, n'offrait aucun vestige de filons aurifères, elle fut complètement négligée par les Espagnols. Il serait même permis de croire qu'on oublia pendant plus d'un siècle qu'elle avait été découverte ; c'est seulement en 1635 que les Français devaient en prendre possession : nous verrons au chapitre suivant dans quelles circonstances.

Les *Caraïbes*, qui seuls habitaient l'île lors du passage de Colomb, l'appelaient *Karukéra*. D'où le célèbre navigateur a-t-il tiré le nom de *Guadeloupe* ? D'après les uns, il voulut, en le choisissant, rendre hommage à Notre-Dame de Guadalupe, madone vénérée en Espagne, et sous les auspices de laquelle il avait commencé son voyage. D'après les autres, il fut

seulement frappé de la ressemblance que présentaient les montagnes de l'île avec la Sierra de Guadalupe, dans les provinces de l'Estramadure.

Il existe une troisième explication, peu sérieuse à vrai dire, mais que nous rapportons parce qu'elle renferme un anachronisme assez amusant de certains auteurs espagnols. Ils racontent que le célèbre poète Lope de Véga jouissait en son temps d'une telle popularité qu'on en était arrivé à se servir de son nom même comme de l'épithète la plus élogieuse qui se pût trouver. On disait, par exemple, un château de Lope, une pierrerie de Lope, pour désigner un palais splendide, ou un diamant de très grande valeur. Or les premiers navigateurs qui passèrent dans notre île firent aux eaux douces qu'on y trouvait une telle réputation, que les galions espagnols revenant des Antilles eurent l'ordre de s'y arrêter pour faire de l'eau, et que, suivant la mode de l'époque, on appela cette eau délicieuse *Agua de Lope*; de là serait dérivée par corruption l'appellation de Guadeloupe.

La vérité est que les eaux de la Guadeloupe sont exquisées pour la plupart, et qu'un cours d'eau y porte encore le nom de rivière des Galions. Malheureusement cette ingénieuse étymologie pêche par un point capital : Lope de Véga ne vint au monde qu'en 1562, et sa réputation ne s'établit qu'à la fin du seizième siècle, c'est-à-dire plus de cent ans après que la Guadeloupe eût été découverte et baptisée.

La Guadeloupe se trouve située dans l'océan Atlantique, entre 15° 59' — 16° 31' latitude nord, et 63° 32' — 64° 9' longitude ouest du méridien de Paris. Sa circonférence est de 444 kilomètres, sa super-

ficie de 160.262 hectares. L'île est divisée en deux parties inégales par un canal long de neuf kilomètres et demi, large de 30 à 120 mètres, qu'on appelle la *Rivière salée*. Comme ce bras de mer est très sinueux et ne présente jamais plus de 5 mètres de profondeur, il n'est accessible qu'aux bâtiments de petit tonnage employés à la navigation intérieure. La portion de terre placée à l'ouest de la Rivière salée est la *Guadeloupe* proprement dite ; celle de l'est s'appelle la *Grande-Terre*. Nous appliquerons désormais chacune de ces appellations à la partie qui lui est propre.

La Guadeloupe mesure 180 kilomètres de tour, 46 de long, et 27 de large. Le sol, d'origine volcanique, est tourmenté et montagneux ; c'est là que se trouve notamment le volcan de la *Soufrière*.

La Grande-Terre, de forme triangulaire, a 65.631 hectares de superficie. Au contraire de la Guadeloupe, c'est une terre plate, d'origine calcaire et de formation récente ; on y remarque au nord les *Hauteurs de l'Anse-Bertrand*, plateau de 95 mètres d'altitude ; au sud les *Grands-Fonds de Sainte-Anne*, petite chaîne de mornes taillés à pic, haute de 115 mètres en moyenne.

L'extrémité de la Grande-Terre se nomme *Pointe-des-Châteaux* ; c'est une langue de terre couverte de falaises. De ce point au port de la *Pointe-à-Pitre*, la côte méridionale est généralement basse. De la *Pointe-Parry*, la côte, profondément découpée, suit une direction sud, d'abord, jusqu'à la pointe de *Capesterre*, puis oblique au sud-ouest jusqu'à la pointe du *Vieux-Fort* qui forme l'extrémité méridionale de la Guadeloupe. Elle se termine au nord par la pointe *Allègre* ; de ce point, elle s'infléchit au sud-est jusqu'à la

Rivière salée, présentant des terres basses, couvertes de palétuviers ; puis le rivage remonte au nord pour aller former la pointe de la Grande-Vigie, extrême nord de la Grande-Terre. Une ligne de côtes basses, décrivant une grande courbe du nord au sud-est, va rejoindre la Pointe-des-Châteaux.

Citons, parmi les anses et les baies remarquables, l'*Anse-à-Pistolet* et la pointe des *Gros-Caps*, entre lesquels se trouvent les rochers du *Piton*, de la *Porte-d'Enfer* (1) et du *Souffleur*, dont les grottes vomissent à près de dix mètres la houle qui s'y engouffre ; l'*anse à la Barque*, la *pointe et l'anse des Corps*, l'*anse Sainte-Marguerite*, le *Moule*, le seul véritable port de la côte du *Vent* ; le rocher très caractérisé de la *Couronne* ; de nouvelles *Portes-d'Enfer*, un second *Souffleur* ; la *pointe Malherbe*, l'*anse à l'Eau*, la *baie Sainte-Marie*, l'*îlet à Gourde* (10 m.), enfin, les roches magnétiques de la *Pointe-des-Châteaux*, semblables à de vieilles fortifications, cap oriental de la Grande-Terre.

Les principales montagnes de la Guadeloupe, qui forment une chaîne présentant à peu près la forme d'un Y, sont les suivantes. D'abord le massif de *Sans-Toucher*, 1.480 mètres, composé de quatre sommets : le *Grand* et le *Petit-Sans-Toucher*, le *Piton du Moustique*, et le *Morne Gourbeyre* ou *Matélyane*. Puis c'est la *Soufrière*, volcan encore en activité, plus élevé de 4 m. que le massif précédent. Viennent ensuite le *piton de Sainte-Rose*, 358 m., et la montagne du *Trou-au-Chien*, 440 m., qui se détachent symétriquement de la chaîne centrale ; la *Grosse-Montagne*, volcan

(1) Cette porte formant voûte a été atteinte par le tremblement de terre en 1843 ; la voûte s'est effondrée, il ne reste plus que les deux rochers qui la soutenaient.

éteint, 720 m. ; le *piton Baille-Argent*, 610 m. ; les *Mamelles*, les *Sauts de Bouillantes*, la *Madeleine*, etc. Presque tous ces pics sont des volcans éteints.

De ces montagnes descendent soixante-dix rivières ou cours d'eau. Elles sont très poissonneuses, mais deux seulement sont navigables : la *Lézarde* et la *Goyave*. Les plus importantes d'entre elles sont : le *Coin* ; la rivière de *Capesterre* qui, à sa sortie de la Soufrière, forme une magnifique cascade de 600 mètres ; la rivière des *Bananiers* ; la rivière des *Galions* ; la rivière des *Herbes* ; la rivière du *Bon-Goût*, qui débouche dans la Rivière salée ; enfin la *Grande-Rivière*, qui reçoit plusieurs affluents, est redoutable par ses crues irrégulières, et gagne chaque année une douzaine de mètres sur la mer par ses dépôts d'alluvions.

On rencontre à la Guadeloupe plusieurs sources minérales ; nous citerons les suivantes : les sources du Matouba, de Sopheria, de Saint-Charles, le Bain du Curé, la Fontaine *Bouillante à la lame*, etc....

Le sous-sol de la Guadeloupe contient le fer sulfuré, le manganèse, le basalte, l'ocre, la silice, l'argile que l'on emploie pour la poterie, la fabrication des tuiles et des briques, — la lave, que l'on utilise pour le pavage des rues, — et le soufre, que l'on ne se donne pas la peine de recueillir, parce que la Soufrière en produit trop peu.

Parmi les phénomènes qui jettent si souvent la perturbation dans nos colonies des Antilles, il en est un dont nous avons réservé l'étude pour la Guadeloupe, et dont le nom seul est redoutable.

Le tremblement de terre est un cataclysme dont nous ne rechercherons pas ici les causes, sur la nature desquelles la science n'est pas absolument fixée, mais

qu'il est assez facile de décrire. Il consiste en mouvements convulsifs du sol. Ces mouvements se produisent soit dans un sens horizontal, et la terre a, dans ce cas, des ondulations semblables à celles de la mer ; soit dans un sens vertical, quand une partie du sol se soulève, tandis que l'autre s'enfonce ; soit enfin dans un sens circulaire, lorsque maisons, arbres, rochers, montagnes, etc., se mettent à tourner comme autour d'un invisible pivot. Rien n'annonce à l'avance la catastrophe qui se prépare. Sans doute le baromètre tombe tout à coup très bas, sans doute quelques animaux donnent des signes manifestes de terreur, sans doute enfin on entend un bruit mystérieux semblable au grondement d'un tonnerre souterrain ; mais au moment même où l'on constate ces accidents, le bouleversement de la nature a déjà commencé.

Un tremblement de terre qui aura toujours une triste célébrité dans les annales de la colonie, est celui qui se produisit le 8 février 1843, date à jamais néfaste !

Voici quelques extraits du rapport officiel adressé le jour même par le gouverneur :

« Basse-Terre, le 8 février 1843, 3 heures du soir.

« Un tremblement de terre dont la durée a été de *soixante-dix secondes* vient de jeter la Guadeloupe dans une consternation profonde. Cet événement a eu lieu ce matin, à 10 heures 1½ environ..... Au moment où je vous écris, j'apprends que *la Pointe-à-Pitre n'existe plus*. Je monte à cheval, je vais me transporter sur le lieu du désastre. »

« Du 9, à 3 heures, à la Pointe-à-Pitre.

« La Pointe-à-Pitre est détruite de fond en comble. Ce qui a été épargné par le tremblement de terre a été dévoré par l'incendie qui a éclaté peu de moments après celui où les maisons se sont écroulées.

« Je vous écris sur les ruines de cette malheureuse cité, en présence d'une population sans pain et sans asile, au milieu des blessés, dont le nombre est considérable (on dit 15 à 1.800 !) et des morts (encore sous les décombres), qu'on porte à plusieurs milliers. L'incendie dure toujours.

« Tous les quartiers de la colonie ont souffert comme les dépendances. La ville du Moule détruite... Les bourgs de Saint-François, Sainte-Anne, Port-Louis, Anse-Bertrand, Sainte-Rose, ont été renversés.....

« Signé : GOURBEYRE. »

Dans ce cataclysme, la terre avait le mouvement horizontal dont nous parlions plus haut ; elle allait par ondulations, de l'est à l'ouest, vers la mer. On assure également que la terre s'entr'ouvrit en plusieurs endroits, laissant voir d'horribles abîmes d'où s'échappaient des flammes bleuâtres, mais qui se refermèrent presque aussitôt. La Soufrière perdit, dans ce bouleversement, le plus élevé de ses pitons, qui dépassait les autres de 29 mètres, et dont on ne retrouve plus que quelques débris.

Il fut impossible de combattre l'incendie, dont les nombreux barils de rhum consignés dans les magasins augmentaient encore l'intensité, parce que les pompes avaient été détruites ou perdues sous la chute des

maisons qui les contenaient. Le nombre des morts, brûlés ou écrasés sous les décombres, fut de plusieurs milliers; celui des blessés fut presque aussi considérable. On les jetait pêle-mêle sur des matelas, et les chirurgiens ne pouvaient suffire aux amputations multiples qu'il y avait à pratiquer; leurs instruments émoussés, ils durent se servir d'égoïnes. Les détails horribles se pressent sous notre plume, mais il est impossible de les reproduire tous. On entendait de toutes parts les appels désespérés des agonisants sous les décombres; le père de l'un des auteurs de ce livre demeura près d'une demi-journée suspendu par une jambe prise entre deux pierres; on trouva 2^e jeunes filles écrasées côte à côte sous les ruines de leur pensionnat; une autre, la fille d'un médecin très populaire, M^{lle} Amélie L., était devenue subitement folle et parcourait les ruines en criant : « Comment peut-on avoir peur d'un tremblement de terre? est-ce que je ne suis pas dans la maison de ma mère? »

Le malheur public fut encore augmenté par un nouveau fléau dont les conséquences possibles étaient fort redoutables : sous l'action d'un soleil de feu, les corps entassés de toutes parts entrèrent rapidement en décomposition et répandirent dans l'atmosphère une odeur pestilentielle; il fallut verser de la chaux vive aux endroits où les plus gros essaims de mouches signalaient la présence d'un plus grand nombre de cadavres.

On trouva, en déblayant les décombres, une grande quantité de pièces d'or et d'argent, les unes intactes, les autres transformées en lingots. Il se rencontra des pillards qui, mettant à profit ce horrible désastre, emplièrent leurs poches de doublons. Ils furent arrêtés, et

nous sommes heureux d'avoir à constater que c'étaient, pour la plupart, des matelots étrangers.

A part ces malfaiteurs, tous les hommes restés valides, depuis le gouverneur jusqu'au dernier marin, firent preuve d'un admirable dévouement.

Le gouvernement français accorda à la colonie un crédit de 2.500.000 francs, et des souscriptions s'ouvrirent de tous les côtés, même chez les nations étrangères, pour venir en aide aux victimes de la terrible catastrophe. Grâce à ces secours efficaces, la ville de la Pointe-à-Pitre sortit bientôt de ses décombres plus jeune et plus belle qu'auparavant.

CHAPITRE II.

La Basse-Terre. — La Pointe-à-Pitre. — Les Ilets. — Une ascension à la Soufrière.

Les principales villes de la Guadeloupe, les seules peut-on dire, sont la Basse-Terre et la Pointe-à-Pitre.

La Basse-Terre est située à l'extrémité occidentale de l'île. C'est son chef-lieu, le siège du gouvernement, la ville des fonctionnaires. La Basse-Terre a été très éprouvée, elle fut saccagée et presque entièrement détruite par les Anglais en 1666, 1691, 1703 et 1759, — consumée en partie par l'incendie du 15 août 1782, — désolée par la guerre civile en 1794, 1802 et 1808, — enfin aux trois quarts renversée par les coups de vent de 1821, 1825 et 1865. C'est aujourd'hui une ville assez laide et fort triste; dans bien des rues, l'herbe croît en toute liberté. Signalons cependant le *Cours Nolvos*, auquel le voisinage du port donne une certaine gaieté, et le *Champ d'Arbaud*, planté d'arbres magnifiques et bordé des principaux établissements publics de la colonie. On peut encore citer deux églises : *Notre-Dame de la Guadeloupe* et *Notre-Dame du Mont-Carmel*. Somme toute, la Basse-Terre ne doit son animation factice qu'à la présence des fonctionnaires, et deviendrait un véritable cimetière si le siège du gouvernement venait à être transféré à la Pointe-à-Pitre, comme il en a été plusieurs fois question. Nous ne donnons ici aucun détail sur l'administration, puisqu'il en sera traité dans un chapitre spécial.

La ville est arrosée par la rivière aux Herbes, déjà citée, et par les trois ravines à *l'Espérance*, à *Billaud* et à *Saint-Ignace*. Les habitants n'ont aucun respect pour les eaux de ces malheureuses ravines, qui charrient des débris bien singuliers.

La rade de la Basse-Terre est ouverte à tous les vents, et fréquemment bouleversée par les raz de marée pendant l'hivernage.

La Pointe-à-Pitre est située sur la pointe nord-ouest du Morne-Louis. Cette position la fit appeler *le Morne-Renfermé* jusqu'en 1772 environ; mais, à partir de cette époque, la désignation actuelle prévalut, du nom du pêcheur hollandais *Peters* qui avait été un des premiers à bâtir là sa cabane.

Cette ville a été encore plus éprouvée que la Basse-Terre. L'énumération des ouragans, des coups de vent, des raz de marée qui l'ont bouleversée, serait trop longue; elle fut détruite de fond en comble par un incendie en 1780, et en 1843 par un tremblement de terre que nous avons longuement décrit (1); près de 80 maisons furent dévorées par un autre incendie en 1850, et celui du 18 juillet 1871 n'a laissé debout que deux faubourgs.

La Pointe-à-Pitre est sortie chaque fois de ses ruines avec de nouveaux avantages. Elle forme le centre d'un mouvement commercial assez actif. Sa rade est une des plus belles du golfe du Mexique, où elle n'a guère de rivales que celles de la Havane et de Fort-de-France; et encore ces dernières ne doivent-elles la sécurité dont y jouissent les bâtiments qu'à des travaux exécutés de main d'homme. Elle reçoit

(1) Voir le chapitre précédent, page 78.

actuellement chaque année une centaine de navires de 500 tonneaux au minimum et un nombre infini de caboteurs ; mais nous espérons qu'elle ne tardera pas à prendre une importance beaucoup plus considérable aussitôt après le percement de l'isthme de Panama.

La Pointe, comme on dit aux Antilles, est une ville assez coquette, dont les rues, bien percées, sont bordées de maisons de bois à deux étages, quelques-unes fort belles. Citons parmi les principaux édifices les casernes, l'hôpital de la Marine, l'hospice Saint-Jules sur la route des Abymes, et le *musée l'Herminier*. Nous ne pouvons passer sous silence la *Place de la Victoire* : c'est un carré parfait, qui a un de ses côtés formé par la mer, et les trois autres par des allées de sabliers séculaires ; au milieu s'étend la *Savane*, sur laquelle s'élevait le théâtre, avec une jolie salle d'ordre corinthien ; ce monument a brûlé isolément en 1883.

Il faut mentionner encore, non comme édifices, mais comme lieux de réunion ayant bien leur côté pittoresque, le marché et la poissonnerie. C'est là que les cuisinières se rendent à la provision ; le moindre détail sert de prétexte à des batailles ou à des disputes homériques.

Une des incommodités de la Pointe, c'est le voisinage du *canal Vatable*, canal qui ne sert absolument à rien et qui est un véritable foyer d'infection. Il a été décidé en principe qu'on le comblerait, mais la dépense est évaluée à un million, et les moyens budgétaires de la colonie n'ont pas permis jusqu'ici de commencer les travaux.

On peut citer encore comme troisième ville de la Guadeloupe, le *Moule*, seul port qu'on rencontre sur la côte orientale de la Grande-Terre. La ville a



La Pointe-à-Pitre après l'incendie de 1871.

11.000 habitants ; on y remarque quelques établissements de commerce et plusieurs usines centrales.

Les principaux bourgs sont : *Saint-François*, *Sainte-Anne*, *Gozier*, le *Canal*, le *Port-Louis*, l'*Anse-Bertrand*, *Gripçon* ou *Bardeaux-Bovry*, *Morne-à-l'Eau*, etc., à la Grande-Terre ; le *Petit-Bourg*, la *Baie-Mahault*, le *Lamentin*, *Sainte-Rose*, la *Capesterre*, la *Pointe-Noire*, les *Trois-Rivières*, *Baillif*, *Bouillante*, *Dolé*, les *Habitants*, le *Vieux-Fort*, etc., à la Guadeloupe proprement dite.

Les créoles, et principalement les femmes, quittent aussi souvent que faire se peut les villes, où la température est élevée, comme nous l'avons vu, pour aller *en changement d'air*. Les déplacements se font un peu partout, sur les hauteurs ; mais les endroits les plus fréquentés sont d'une part les îlets, et d'autre part les différentes sources que nous avons signalées en énumérant les richesses minérales de la Guadeloupe. En outre, on va rarement au Camp-Jacob et au Matouba sans faire par la même occasion une excursion à la Soufrière.

Le genre de la villégiature aux îlets varie suivant le nombre et l'humeur des familles qui s'y rencontrent. Parfois l'existence y est calme et paisible comme la mer endormie qui chante aux rochers de la côte sa plainte monotone ; parfois, au contraire, comme cette mer encore quand un vent de tempête bouleverse ses flots bleus, la vie y est agitée, tumultueuse. Les nuits s'y passent en jeux de toutes sortes, en danses interminables, en pêches aux flambeaux ; les jours se suivent et se ressemblent par la quantité des plaisirs que chacun d'eux apporte.

Pour se rendre de la Pointe-à-Pitre à la Basse-

Terre, trois moyens de transport sont offerts aux excursionnistes : la diligence, les bateaux à vapeur de la compagnie Debonne, et les caboteurs. Cette dernière voie est des moins sûres. C'est une légendaire histoire, à la Pointe, que celle d'un certain nombre de dames de la ville qui, devant aller au bal à la Basse-Terre, prirent passage à bord de *l'Actif*, capitaine X... Le malheureux bâtiment justifia bien mal son nom, car, pris par des courants contraires, chassé par le vent, il fut obligé de tenir *un mois* la mer, et finalement de relâcher à Saint-Thomas.

Quand on se rend à la Soufrière, on commence par gravir le *Crève-Cœur*, le bien nommé. Au-dessus s'étend le plateau du Matouba, lieu unique dans le monde, avec ses cinq tentes de verdure superposées l'une à l'autre : au-dessus du caféier, le bananier jette comme une mante sa feuille de satin vert ; l'oranger, plus haut, balance ses pommes d'or ; plus haut encore, les élégantes colonnettes du bambou dressent leurs feuilles étroites, longues et droites comme un faisceau d'épées ; enfin, au-dessus de tout ce peuple murmurant, le palmiste, ce géant grêle, agite sa frémissante chevelure.

A droite et à gauche de la route qui mène à la rivière *Rouge*, des habitations charmantes s'offrent de toutes parts, au milieu de jardins coquets et d'arcades de verdure.

Partout on respire une odeur fraîche et capiteuse. « Les mille encensoirs des roses, dit M. Rosemond de Beauvallon (1), unissent leur griserie troublante,

(1) *George Audran*. Pointe-à-Pitre, 1883. Imprimerie du *Courrier de la Guadeloupe*.

corrigée par les suaves émanations des plantes vertes, par les délicates douceurs des bégonias, des gloxinias, des kalmias, cette pluie d'étincelles blanches et roses brillant dans un feuillage sombre et délicat comme la plume. »

Dupoint qui unit les deux Matouba, celui de la montagne et celui du plateau, on admire « les eaux fraîches, limpides et abondantes de la rivière Rouge, la reine des rivières de la Guadeloupe. De ce point on les voit tomber en cascades sonores, s'étendre en bassins transparents, et aller, dans leur course vagabonde, se séparant, se réunissant, se séparant encore, pour former de riants îlots semblables à des corbeilles de verdure nageant sur les ondes ».

Mais quidira la sensation éprouvée lorsqu'on se plonge dans ces eaux qui, sortant de la montagne, sont pures et glacées ? Un seul mot peut la rendre : c'est un « supplice délicieux ! »

Une partie à la Soufrière n'est pas chose facile à préparer, quoique bien des gens y montent au débotté et sans aucune précaution ; mais ils peuvent dire au retour ce qu'ils ont eu à souffrir et combien peu ils ont profité de leur excursion.

Lorsqu'il y a des dames surtout, il faut avoir le soin de s'adresser à quelques personnes ayant l'habitude de ces parties. Alors, si les fatigues sont les mêmes, les dispositions prises évitent les écoles et rendent moins pénibles les voyages et les haltes.

La première chose est de faire construire un bon ajoupa aux *Bains jaunes*. Ensuite il faut constituer d'abondantes provisions en liquides aussi bien qu'en solides, et ne pas négliger les éléments du coucher, c'est-à-dire des laines et des molletons en suffisante

quantité. Chaque voyageur doit se munir de deux vêtements, également chauds : l'un léger pour l'ascension, l'autre plus lourd pour le coucher. Mais l'essentiel est d'être irréprochablement chaussé.

On doit choisir comme porteurs des hommes vigoureux, sobres, et se bien garder de mener avec soi des novices ou des ivrognes.

De l'entrée des bois aux *Bains jaunes*, le chemin est plein de crevasses et de troncs d'arbres tombés en travers. On chevauche au hasard par une voie à peine tracée, qui, à tous les désagréments des sentiers de montagnes, joint celui encore plus grand de ne pas courir en ligne droite.

On gravit d'abord le morne Goyavier, qui semble ne plus finir, puis on attaque la *Savane à mulets*, ainsi nommée parce que aucun animal de cette espèce n'y a jamais brouté.

Cette partie de la route est si dépourvue de verdure et d'originalité que l'œil se fatigue vite à suivre un développement plat et uniforme ; mais le pied rencontre à chaque instant des flaques d'eau boueuse où il s'enfonce et des racines contre lesquelles il se heurte. L'air fétide de ces eaux croupissantes remplace la bonne odeur des bois, et aux chansons variées des oiseaux succèdent les cris monotones et incessants de la gent amphibie.

Après la Porte-d'Enfer on passe entre le volcan du Sud et le volcan Napoléon, dont on entend les sourds grondements, semblables au bruit d'un tonnerre lointain.

La Soufrière, avec sa plate-forme vaste et inégale surmontée de deux petites éminences, est au milieu de l'île, tirant un peu vers le midi. Son pied foule

le sommet des autres montagnes. Le terrain, bouleversé en tous sens, est un composé de terre brûlée et de pierres calcinées ; il fume dans bien des endroits, et surtout dans ceux où il y a des fentes. Le plateau est partagé en deux par une énorme crevasse appelée la *Grande-Pente* ; ses deux bords sont reliés ensemble, en certains endroits, par des communications que la nature a établies et qui portent des noms différents ; ce sont le *Pont naturel*, le *Pont chinois* et le *Pont du Diable*. Des hauteurs de cet Ararat, on contemple le paysage le plus varié, le plus riche et le plus étendu. On a sous les pieds, d'un côté, la rade et la baie de la Basse-Terre, puis la ville elle-même se groupant en amphithéâtre autour de sa jeune cathédrale ; de l'autre, le magnifique port de la Pointe-à-Pitre, et, comme une toile d'araignée, les mâts et les vergues de ses navires, dont les corps semblent des insectes noirs qui y seraient enlacés.

Aucun détail n'échappe à l'œil : voilà les îlets avec leurs cocotiers, et la Rivière salée avec ses sinuosités.

La vue embrasse par-dessus la cime des monts une vaste plaine de verdure où partout le palmier balance sa tête royale au-dessus des cultures qui succèdent à d'autres cultures.

Comme une carte de géographie, s'étalent aux regards les fertiles champs de cannes de la Grande-Terre, du Lamentin, de Sainte-Rose, de la Capesterre, enfin de la colonie entière. On découvre comme un chapelet égrené sur ses flots étincelants les Saintes, la Désirade, Marie-Galante, la Dominique, la Martinique, Mont-Serrah, Antigoa, Nièvres et Saint-Christophe.

CHAPITRE III.

Le règne végétal. — Habitations vivrières; le manioc. — Le paradis des gourmands. — Les forêts vierges. — Le mancenillier; Millevoye et l'*Africaine*. — Grandes habitations. — Hier et aujourd'hui. — Le sucre. — Le rhum. — Autres produits. — Triste constatation. — Les travailleurs; l'immigration.

Ce que nous allons dire du règne végétal de la Guadeloupe s'applique également à celui de la Martinique. Si nous avons placé de préférence cette étude sous la rubrique Guadeloupe, c'est uniquement pour réparer, autant qu'il dépendra de nous, l'injustice commerciale dont cette île a toujours été victime et que nous avons signalée précédemment. Nous ne manquerons pas, d'ailleurs, de faire au passage les quelques remarques qui peuvent être spéciales à la Martinique.

Pour bien étudier les productions multiples de notre île, il faut les diviser en deux catégories : productions de *petite culture* et productions de *grande culture*.

Ce qui correspond à la banlieue maraîchère de Paris porte aux Antilles le nom d'*habitations vivrières*. A la Guadeloupe, elles se trouvent situées principalement sur la route des Abymes, pour la Pointe-à-Pitre ; aux environs de la Basse-Terre, plus nombreuses parce que l'eau est plus abondante près du chef-lieu, elles sont disséminées un peu partout, mais se rencontrent de préférence sur la route du Camp-Jacob,

Elles sont cultivées soit par des nègres, petits propriétaires, soit par des ouvriers européens qui ont fini par acquérir un lopin de terre, et qu'en pa-tois du pays on appelle *blancs paubans*. Ils recueillent là toutes les racines si nombreuses du pays : des *pa-tates*, espèce de pomme de terre douce, — des *ignames*, — des *malangas* ou *choux caraïbes*, — des *couscous*, — des *madères*, etc., farineux de la même famille, mais non sucrés ; de nombreuses variétés de pois ; presque tous les légumes connus en France, des *ba-nanes*, etc. Ces légumes sont portés chaque matin à la ville par des nègres ou des négresses, qui placent leur chargement, suivant son importance ou la dis-tance à parcourir, soit sur un bourriquet bûté, soit dans une boîte plate découverte, nommée *trait*, mot qu'ils prononcent *tré*. Ce trait est simplement posé en équilibre sur un linge quelconque roulé en cou-ronne sur la tête du porteur ; nègres et négresses sont d'une adresse extrême à ce genre d'exercice : ils arrivent à porter ainsi, sans aucun accident, même une bouteille remplie d'eau.

Deux plantes appartenant à la petite culture mé-ritent une mention spéciale. C'est d'abord le tabac, qui malheureusement a été tout à fait négligé ; l'île n'en produit même pas assez pour la consommation locale. C'est ensuite et surtout le *manioc*.

De nombreuses erreurs ont été commises par presque tous les auteurs qui ont décrit la préparation du manioc ; voici *exactement* comment se pratique cette opération :

On recueille la racine, on l'épluche, on la râpe, et le produit ainsi obtenu est placé dans des sacs en feuille de latanier. Ces sacs sont d'abord mis à la presse, et l'on recueille, dans de grandes bailles, l'eau qui en

découle. Cette eau est un poison des plus violents ; mais nous verrons tout à l'heure pourquoi on n'a



Plant de Manioc.

garde de la laisser perdre. On répand ensuite la pulpe pressée sur une plaque de tôle recouvrant un four

chauffé à petit feu, on la remue constamment avec des râteaux de bois, et lorsqu'elle est parfaitement sèche, elle constitue ce qu'on appelle la farine de manioc. Les habitants des colonies en consomment une grande quantité, car ils la mélangent à presque tous leurs aliments ; quant aux nègres, c'est cette farine qui constitue leur véritable pain.

Qu'est-ce maintenant que la *cassave*, que l'on confond souvent avec le produit précédent ? C'est une *friandise*, composée de la pulpe avant sa cuisson et du résidu déposé par l'eau que nous avons vu recueillir tout à l'heure.

Ce résidu prend le nom de *moussache*. Pur, il est employé comme amidon dans le pays ; préparé, il devient le *tapioca*.

Toutes les opérations que nous venons de décrire exigent un personnel assez nombreux, parce qu'elles demandent à être faites sans interruption et qu'elles ne se pratiquent que la nuit, pour les deux raisons suivantes : d'abord *grager* (râper) serait trop fatigant pendant la grande chaleur du jour, et ensuite cela détournerait les travailleurs d'occupations plus importantes. Aussi est-il d'un usage constant que les nègres des habitations voisines se réunissent, vers huit heures du soir, sur celle où l'on va travailler le manioc. C'est une véritable fête, car ceux qui viennent d'être relayés se *reposent* de leurs fatigues en chantant, en buvant du tafia et en dansant des *bamboulas*.

A notre avis, la culture du manioc devrait être encouragée aux Antilles ; la Guyane et le Brésil ont jusqu'ici le monopole de l'exportation du tapioca.

Les arbres fruitiers se rencontrent en nombre infini à la Guadeloupe et sont répandus dans toutes les

parties de l'île. Les principaux sont les suivants : le



Arbre à pain.

bananier, qui comporte des variétés infinies : *bananes* proprement dites, qu'on mange le plus souvent cuites,

et *figues-bananes*, qui se mangent crues (*figue-pomme*, *figue sucrée*, *figue-nain*, etc.) ; — *l'arbre à pain*, importé de Taïti ; — le *cocotier*, dont on ne connaît en France que l'amande sèche, mais dont la noix, cueillie un peu avant sa complète maturité, contient une eau et une crème délicieuses (*cocos à la cuiller*) ; — le *manguier*, sur lequel nous reviendrons plus bas ; — *l'oranger* et le *citronnier*, dont on compte de très nombreuses espèces ; — *l'abricotier*, dont le fruit, gros comme une tête d'enfant, a la propriété bizarre de donner la fièvre quand on en mange une certaine quantité ; — le *sapotiller*, à la forme pyramidale et au fruit justement renommé ; — *l'acajou*, qui porte deux fruits superposés : une pomme tantôt jaune, tantôt rouge, surmontée d'une noix à forme bizarre, qui, fraîche ou grillée, constitue un manger délicat ; — le *tamarinier*, au feuillage curieusement découpé, dont le fruit, généralement très acide, sert surtout à préparer des confitures ou des boissons ; — la *pomme rose* ; la chair de son fruit a la couleur et le parfum de la rose ; — le *pommier de Cythère*, ainsi nommé sans doute parce que son fruit est délicieux mais défendu par un noyau épineux tapi sous la pulpe et que, si l'on y mord imprudemment, on le rejette aussitôt, les lèvres ensanglantées ; — *l'avocatier*, dont le fruit est une sorte de beurre végétal entourant un gros noyau appelé *procureur* : les gens de la Martinique disent : on mange l'avocat et on jette le procureur à la porte ; — le *palmier*, qui, lisse et droit, s'élance jusqu'à 30 mètres de hauteur ; les nègres ont le talent de se hisser jusqu'au front du géant, dont la tige nue est glissante comme un mât de cocagne, pour lui arracher sa fleur et quelquefois aussi son bourgeon terminal, nommé

chou-palmiste ; l'un et l'autre donnent une salade des plus délicates, mais d'un prix fort élevé, et malheureusement, quand le bourgeon a été arraché, l'arbre ne tarde pas à mourir. Quand cet accident s'est produit, il se développe à la base du tronc sans vie une multitude de vers blancs, à tête noire, courts et gros comme le pouce, qui ont à peu près l'apparence d'une chenille, et que les gastronomes intrépides recherchent avec avidité pour les manger en brochette. On assure que les vers-palmistes ont tout à fait le même goût que le chou et les fleurs, mais nous nous sommes toujours refusés à en faire personnellement l'expérience. — Citons encore le *pommier-cannelle* ; — le *goyavier*, le *papayer*, le *corossolier*, le *grenadier*, etc.

Il faut encore mentionner, d'une part, des arbres qui ont des propriétés médicales bien connues, comme l'*aloès*, le *cassier*, etc. ; d'autre part, des fruits qui ne viennent pas sur des arbres, comme la *barbadine*, la *pomme liane*, les *ananas*, etc.

Grâce au climat exceptionnel des Antilles, il n'y a jamais disette de fruits : chaque mois apporte les siens, et cette abondance dure d'un bout de l'année à l'autre. On le comprendra d'autant plus facilement quand on saura que tous les fruits viennent à l'état sauvage, sans être l'objet d'aucun soin. Deux seulement font exception à la règle : le mangot et l'ananas.

Le manguier est originaire de l'Inde ; son fruit naturel, le *mangot*, est filamenteux et a un goût de térébenthine très prononcé ; mais il perd ses défauts par le moyen de la greffe, prend le nom de *mangotine* ou de *mangue*, et donne alors un manger délicieux, sous les appellations de *mangue d'or*, *mangue Amélie*, *mangue divine*, etc. Les mangues de la Martinique

sont particulièrement renommées. Le manguier n'est cultivé que comme arbre d'agrément.

L'ananas a mérité d'être appelé le roi des fruits.



Mulâtresse de la Guadeloupe.

Sa culture a pris une grande extension dans les dernières années, et il est devenu un article d'exportation très demandé.

On peut encore citer comme relevant de la petite culture les épices, telles que la *girofle*, la *cannelle*, la *muscade*, le *poivre*, etc., qui malheureusement sont presque tout à fait délaissés.

Enfin, bien que ceci ne rentre pas dans notre classification, nous ne pouvons manquer de signaler au passage les forêts de la Guadeloupe, qu'on peut encore aujourd'hui appeler des forêts vierges, car les voies et moyens ont toujours manqué pour leur exploitation. C'est une source de grandes richesses que l'on néglige ainsi, car ces forêts contiennent des bois véritablement précieux ; le peu qu'on a coupé suffit à le démontrer. La colonie a envoyé à l'exposition universelle de 1878 106 échantillons de bois différents. Citons parmi les plus communs le *laurier-rose montagne*, le *noyer des Antilles*, l'*ébène verte*, très recherchés par l'ébénisterie.

Viennent ensuite le *callebassier*, qui fournit aux nègres de nombreux ustensiles de ménage ; le *fromager* ou *cotonnier mapore*, fort bel arbre, au bois mou et poreux, aux cônes cylindriques s'ouvrant en cinq valves capitonnées, d'une matière fine et soyeuse, couleur nankin ; le *gaïac*, dont le bois sans aubier, si dur qu'il émousse les instruments les mieux trempés, sert à faire des roues de moulins, et dont l'écorce bouillie donne un sudorifique très puissant ; le *campêche*, qui fournit une teinture noire ou violette ; le *courbaril*, à l'écorce noire et raboteuse, au bois résineux, très employé pour la charpente, et qui remplace quelquefois sur les navires les cabilots de fer. Les *bambous* sont de véritables graminées, dont les chaumes noueux s'élancent en fusées dans les airs jusqu'à cinquante ou soixante pieds de hauteur ; bercés par la brise, ils

chantent sans arrêt une chanson monotone, et les lianes sans nombre qui embrassent leurs troncs rendent leurs bouquets impénétrables. Les fougères arborescentes, les balisiers, les acacias, les caratas, les catalpas, etc..., se joignent enfin à tous les précédents pour couronner d'une verdure éternelle les mornes et les montagnes de la Guadeloupe.

Faisons une place à part au *mancenillier* légendaire, dont l'ombre même passe pour être mortelle.

..... L'insulaire tremblante
 Alla s'asseoir sous le mancenillier,
 Et commença d'une voix faible et lente
 Ce chant lugubre *et qui fut le dernier*,

a dit Millevoye.

C'est un arbre de belle taille, qui ressemble assez, pour le port et le feuillage, à un noyer ou à un très grand poirier. L'histoire de *l'ombre* mortelle doit être mise sur le compte de l'exagération habituelle aux voyageurs; mais il est certain que *toutes les parties* du mancenillier renferment un suc laiteux, âcre et caustique, qui constitue un poison violent. Le cœur de ce bois est dur, compact, admirablement veiné; mais il n'a jamais été que peu employé, à cause des précautions qu'exige son exploitation, et aujourd'hui on le détruit à peu près partout où on le rencontre.

Disons en terminant qu'il ne croît qu'aux Antilles et dans les parties les plus chaudes de l'Amérique du Sud; c'est par une pure licence poétique, et pour les besoins de la mise en scène, que les auteurs de *l'Africaine* ont placé un de ces arbres à Madagascar, où ils n'ont jamais existé.

Ce qui correspond aux fermes, aux exploitations

rurales de France, s'appelle aux colonies une *habitation* ; c'est là que se cultivent ou se cultivaient le cacaoyer, le roucouyer, le caféier et la canne à sucre.

Le cacaoyer a le même port à peu près que le cerisier ; mais il est toujours couvert de feuilles et de petites fleurs inodores ; son fruit, qu'on appelle cabosse, a la forme d'un concombre, et cette capsule coriace, raboteuse, contient vingt-cinq à trente amandes qui sont le cacao proprement dit, base principale du chocolat. Il y avait autrefois beaucoup de cacaoyers à la Martinique ; mais ils ont été presque tous détruits par le tremblement de terre de 1737. Le peu de cacao qu'on y récolte aujourd'hui est généralement âcre et amer. Dans notre île, 800 travailleurs environ sont employés à la culture du cacao sur une centaine d'habitations situées presque toutes à la Guadeloupe proprement dite. Cette plante précieuse, qui donne deux récoltes par an, a été introduite aux Antilles, en 1664, par le Juif Dacosta ; elle mérite à tous égards d'être encouragée. En 1878, on en a exporté 233.812 kilogrammes ; mais il faut que ce chiffre augmente considérablement encore. Nous ne devons pas oublier que le cacao est un des principaux éléments de richesse à la Trinidad et au Venezuela.

Le roucouyer est une plante de l'Amérique méridionale, qui donne annuellement deux récoltes de petites baies renfermant des graines d'un rouge orangé. C'est la pellicule, séparée de la graine par des lavages successifs, qui fournit le *roucou*, essence tinctoriale et médicament fébrifuge. En 1883, on en a exporté 390.490 kilogrammes ; mais sa culture est intermittente et diminue chaque jour, parce que les nouvelles

découvertes de la science tendent à faire baisser constamment le prix du roucou.

Le *cotonnier* est un arbuste dont la taille varie suivant l'espèce. Son fruit, appelé *coque* ou *gousse*, est une capsule ronde renfermant des graines noires perdues dans un flocon de duvet qui est le *coton*. Sa culture a été autrefois une des principales causes de richesse des Antilles ; mais elle a considérablement diminué depuis le XVIII^e siècle. En 1882, l'exportation a été seulement de 1.337 kilogrammes, et encore chaque kilo coûte plus qu'il ne rapporte. Les habitations cotonnières se trouvent principalement dans les communes du Baillif et des Vieux-Habitants ; on en rencontre aussi plusieurs dans les dépendances de la Guadeloupe.

Le *cafier* ou *caféier* est un petit arbre toujours vert, de vingt à trente pieds de haut, que les créoles plantent en allées. Ses rameaux opposés en sautoir forment une cime pyramidale, d'un aspect très pittoresque. Ses fleurs, qui naissent par paquets à l'aisselle des feuilles, répandent un parfum délicieux ; leur corolle, assez semblable à celle du jasmin d'Espagne, contraste agréablement, par sa blancheur, avec le vert sombre du feuillage ; mais elle ne dure que peu de jours. Le fruit est une baie de la forme et du volume du cornouille ; d'abord d'un beau rouge vermeil, il prend une teinte brune lors de sa parfaite maturité. Son intérieur renferme deux graines accolées face à face, et chacune d'elles n'est autre chose que ce qu'on appelle couramment un grain de café.

La récolte du café commence généralement en août et se termine en décembre. La Guadeloupe en produit

environ de 7 à 800.000 kilogrammes par an (1).

C'est dans les caféières que pousse, sans frais ni soins particuliers, une orchidée odorante, que la suavité de son parfum fait rechercher pour la confiserie, les liqueurs, les entremets, etc. Nous avons nommé la *vanille*, que tout le monde connaît. La Guadeloupe, qui en produit chaque année pour près de 200.000 francs, trouverait là une précieuse ressource, si les planteurs voulaient bien laisser complètement de côté le vanillon et consacrer quelques soins intelligents à la *vanille du Mexique*.

La *canne à sucre* est aujourd'hui la base presque unique sur laquelle repose la fortune des Antilles ; base bien chancelante, hélas ! et qui cause de cuisants soucis à nos compatriotes d'outre-mer.

La canne appartient à la précieuse famille des graminées. Les racines produisent à la fois plusieurs tiges articulées, lisses, luisantes, hautes environ de dix à douze pieds ; chacune d'elles porte de quarante à cinquante *nœuds* d'où sortent des feuilles longues de quatre pieds, larges d'un à deux pouces, dentelées sur leurs bords, d'un beau vert, dont une partie embrasse la tige, tandis que l'autre s'étend avec élégance en forme d'éventail. Ces feuilles tombent à mesure que la canne mûrit ; elles servent aux nègres pour la toiture de leurs cases, et les animaux s'en montrent aussi très friands. La tige de la canne à sucre se termine par un jet sans nœuds, nommé *flèche*, de

(1) Récompenses à l'Exposition universelle de 1878 : médaille d'or à M. Beleurgey ; médaille d'argent à MM. Le Dentu ; médaille de bronze à M. Longueteau, etc. Nous prions le lecteur de se reporter aux détails que nous avons déjà donnés en étudiant la Martinique, à la fin du chapitre III.

quatre à cinq pieds, surmonté lui-même d'un panicule de vingt pouces, composé de ramifications aussi grêles que nombreuses, qui portent une multitude de petites fleurs blanches et soyeuses.

C'est dans les entre-nœuds que le sucre s'élabore. On voit que cette plante si précieuse est en même temps d'une grande magnificence : port majestueux de la tige, beauté du feuillage, élégance de la fleur, elle réunit tout. Sa recolte ne dure pas moins de cinq ou six mois, qui sont les premiers de l'année.

La canne fait trois étapes dans les différents bâtiments d'exploitation, qui sont : les *moulins*, la *sucrerie*, la *vinaigrerie*.

Rien de particulier à dire des premiers, si ce n'est qu'ils sont mus, suivant les localités et la richesse de leurs propriétaires, par le vent, ou par des animaux, ou par l'eau, ou par la vapeur. La canne, coupée au pied, débarrassée de ses feuilles, est portée au moulin, où, pressée entre deux gros cylindres de fonte, elle rend un jus aqueux et sucré, *le vesou*.

Ce jus est conduit par un canal à la sucrerie, où on le recueille dans un bac.

La sucrerie tient au moulin. C'est généralement un bâtiment en maçonnerie, élevé et très aéré, qui contient des chaudières en fer (1), dont le nombre varie entre quatre et sept. Le vesou doit passer de l'une dans l'autre, et les chaudières étagées vont diminuant de diamètre et de profondeur à mesure qu'on approche de celle où il recevra la dernière cuisson. Leur ensemble constitue ce qu'on appelle un *équipage*.

(1) Au début, elles étaient en cuivre rouge et pesaient 150 k^o.

Dans la première chaudière, on purifie le vesou au moyen d'un mélange de cendre et de chaux, et on l'écume.

La seconde se nomme *propre* ; pourquoi ? parce que le vesou n'y arrive qu'à travers une toile et déchargé de ses plus grosses impuretés.

La troisième s'appelle la *lessive*, du nom de la composition qu'on y jette pour purger le vesou et faire monter à sa surface le restant des immondices, qu'on enlève avec une écumoire.

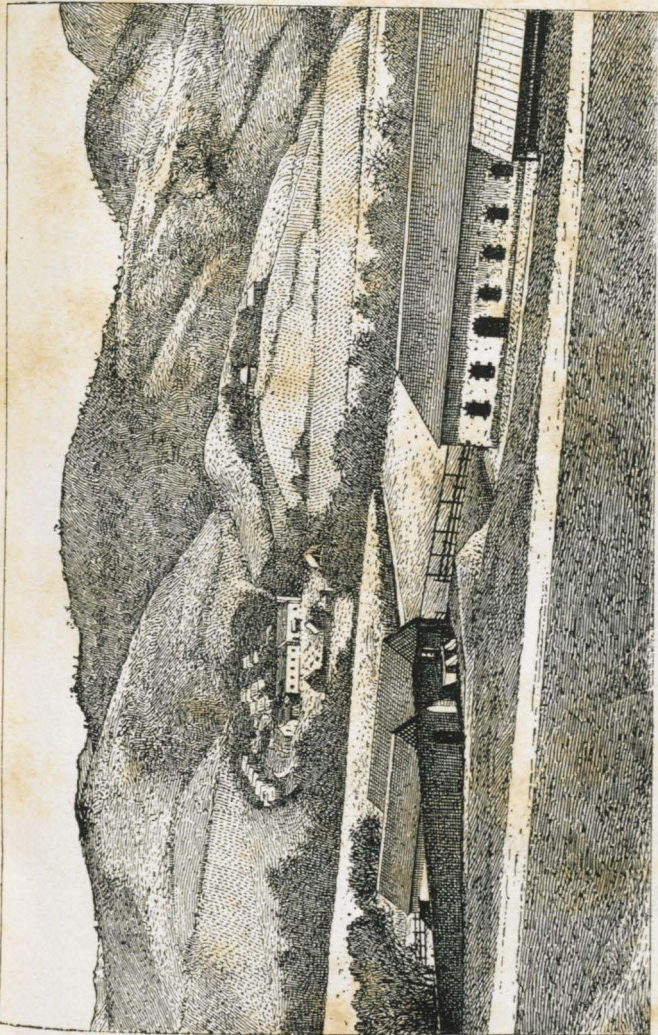
La quatrième est le *flambeau* ; le vesou s'y purifie encore davantage, diminue, devient plus clair, et cuit à un feu plus vif, qui le couvre de bouillons transparents.

Il passe à l'état de *sirop* dans la cinquième chaudière, à laquelle il donne ce nom ; c'est là qu'il acquiert de la consistance, du corps.

Enfin, dans la sixième, il achève de se débarrasser de toute impureté, grâce à une nouvelle lessive de chaux et d'alun, et arrive au point de cuisson définitif. En approchant du terme de l'opération, il a des bouillons d'une telle violence qu'il se répandrait à terre, si on n'avait soin de l'aérer en l'élevant très haut avec une écumoire. Ce mouvement, qui pourrait faire croire de loin qu'on fouette le sirop, a valu à la sixième chaudière le nom de *batterie*.

Dans les sucreries à sept chaudières, il existe un grand et un petit flambeau ; dans celles à cinq, on ne trouve pas de lessive ; dans celles à quatre, la propre sert en même temps de lessive et de flambeau.

Le sirop est ensuite déversé, pour être cristallisé, dans d'énormes chaudières où l'on produit le vide. Enfin, par une dernière opération, le turbinage, on



Habitation sucrière pendant la récolte.



décolore et on dessèche les cristaux au moyen des toupies métalliques mues à la vapeur. « Rien de curieux, dit avec raison M. Gaffarel (1), comme l'aspect d'une sucrerie au moment du grand travail, de la rouaison. Chauffeurs qui jettent la bagasse sous les chaudières, écumeurs, décanteurs : c'est une mêlée étourdissante. Le bruit des cylindres, la ronde des turbines, les sifflements de la vapeur, le hennissement des chevaux et le chant des ouvriers qui reviennent de la plantation, tout se mêle et se confond. Pendant ce temps, les immenses cheminées de l'usine vomissent des torrents de fumée, et le directeur, le sucrier, comme on le nomme, escompte en espérance les produits de sa récolte (2). »

Jusqu'en 1843, on ne voyait aux Antilles que des habitations-sucreries, récoltant la canne et la transformant en sucre, accomplissant à la fois la production agricole et le travail industriel. Le tremblement de terre de cette année terrible en détruisit un grand nombre, et c'est lorsqu'il s'agit de les reconstruire qu'on introduisit et généralisa les moulins à vapeur. Et ceci produisit une véritable révolution, qui n'avait pas été prévue dans toutes ses conséquences.

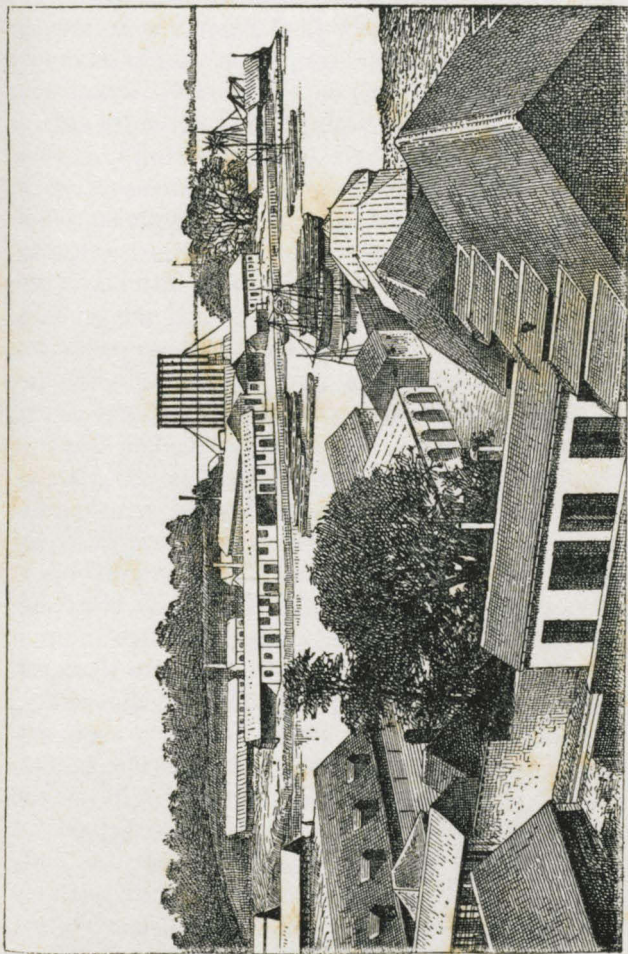
Cette entreprise fut vigoureusement poussée par une Société anonyme, patronnée par le gouvernement, la *Compagnie des Antilles*. C'est elle qui établit les premières usines *centrales*, où les habitants, se contentant désormais de produire la canne, vinrent appor-

(1) *Les Colonies françaises*.

(2) La nature de cet ouvrage nous oblige à nous borner à ces détails sommaires ; nous renvoyons les lecteurs curieux d'en avoir de plus circonstanciés aux mémoires et rapports de MM. Jules Ballet et A. de La Valette.

ter leurs récoltes. Ebranlée par les événements de 1848, la Compagnie des Antilles fut dissoute, puis reconstituée sur une autre base en 1853. Elle s'appela alors *Société des Usines centrales de la Guadeloupe*.

En trois ans, cette Société avança 6.334.000 francs aux trois colonies à sucre. Elle ne devait pas tarder à augmenter considérablement le chiffre de ses opérations, car M. de Chasseloup-Laubat ayant autorisé la création du *Crédit Colonial*, elle fusionna avec lui en 1863. Il est incontestable que l'on doit à ce système la transformation de la plus grande partie de l'outillage industriel, que les usines centrales sont merveilleusement organisées et qu'elles apportent chaque jour de nouveaux perfectionnements à la fabrication du sucre. Mais en revanche les habitants prétendent que les usines, qui n'ont jamais cessé de leur faire des avances énormes dans les moments critiques, leur ont causé, somme toute, beaucoup plus de mal que de bien. L'usinier, à vrai dire, aide l'habitant le plus qu'il peut, car son intérêt est de ne pas produire la canne, mais de l'acheter, et d'expédier ensuite directement ses produits ; malheureusement, l'habitant, à force d'être aidé, finit par être pris dans un engrenage dont il est bien rare de le voir sortir entier. Il lui faut abandonner, sur le prix de sa récolte, tant pour l'amortissement du capital, tant pour les intérêts, tant pour les bénéfices, etc. ; si peu lui reste, que les ventes forcées se font de plus en plus fréquentes, et que chaque usine finit par devenir propriétaire de toutes les habitations qui l'entourent. Est-il besoin de dire que cet état de choses crée entre l'usinier et l'habitant un antagonisme profond et tout à fait funeste à l'intérêt général ?



Usine Darbousier, à l'entrée du port, à la Pointe-à-Pitre.

A l'industrie du sucre se rattache celle de la *guildiverie*, nom donné à la distillerie où l'on convertit en rhum les écumes et les gros sirops. On l'appelle aussi *vinaigrerie*, nous ne savons pourquoi.

Les ustensiles de la vinaigrerie consistent en bacs de bois qui s'imbibent de jus aigri, ce qui aide beaucoup à la fermentation ; en une ou deux chaudières avec leurs chapiteaux et leurs coulevres ; une écumoire, quelques jarres, des pots, des cuvettes, etc... Le rhum est la liqueur tirée du jus de la canne ou vesou ; le *tafia* est une liqueur de même nature, mais provenant du vesou qui n'a pu cristalliser, et qu'on nomme *mélasse*. Le *tafia* coloré, et de qualité supérieure, prend aussi le nom de rhum en vieillissant.

Cette industrie a suivi les progrès de l'industrie sucrière, et les hautes récompenses accordées en 1878 aux rhums de la Guadeloupe exposés montrent le degré de prospérité qu'elle a pu atteindre. Les rhums les plus appréciés sont ceux de MM. Lacaze, Pouncou (médaille d'or en 1878), Roussel-Bonnetterre, Cherpuy (médaille d'argent), E. Le Dentu (médaille de bronze), etc...

Les industries moins importantes qui se rattachent aux deux premières, d'une façon indirecte, sont celle des conserves de fruits (les ananas notamment), celle des confitures, enfin celle des sirops et liqueurs. Citons les confitures de goyave, de shadek, de barbadine, etc. ; les sirops ou crème de noyau, de vanille, de monbin, de cacao, le vin d'orange, etc...

La Guadeloupe produit, année moyenne, 33.500.000 kilog. de sucre et 15.000 hectolitres de rhum ; la Martinique, 24.500.000 kilog. de sucre et 85.000 hectolitres de rhum.

Les chiffres de production sont bien inférieurs à ceux que l'on atteignait autrefois. Les causes de cette décadence sont multiples et de natures fort diverses ; nous croyons néanmoins avoir signalé les principales en indiquant : l'antagonisme fâcheux qui existe entre les habitants et les usiniers ; l'absorption lente mais ininterrompue des premiers par les derniers ; l'élévation extravagante des droits qui pèsent sur les sucres ; enfin, le manque de bras, par suite de l'insuffisance de l'immigration.

Les travailleurs employés sur les habitations sont ou des nègres, soit du pays, soit de la côte d'Afrique (Congo) — ou des immigrants. L'immigration date de 1848. Après l'émancipation, les propriétaires cherchèrent vainement à retenir les affranchis ; il y eut divorce entre la propriété et le travail : la Guadeloupe, par exemple, qui avait produit 38 millions de kilogrammes de sucre en 1847, vit le chiffre s'abaisser à 20 millions en 1848 et à 17 millions l'année suivante. Il fallait aviser immédiatement, on fit appel aux immigrants.

Les fils de l'aventureuse Gascogne et des Pyrénées accoururent les premiers ; mais on ne tarda pas à reconnaître que le travail de la terre est interdit à l'Européen sous le ciel des Antilles, et on demanda des travailleurs à Madère : deux cents ouvriers furent ainsi introduits en 1854. — Qu'est-ce que cela ? Madère, épuisée déjà par l'émigration de ses enfants dans les colonies anglaises, dut bientôt nous refuser des bras. On eut alors recours à l'Inde, à l'Afrique, à la Chine, et diverses compagnies furent chargées d'opérer le recrutement. Les expériences furent aussi malheureuses que nombreuses, et l'on n'a plus recours aujourd'hui qu'à l'élément indien.

Une convention signée le 1^{er} juillet 1861 entre la France et l'Angleterre a réglé le mode de recrutement, d'introduction et de rapatriement des travailleurs.

Le contrat est volontaire, et ne peut excéder une durée de cinq années. Un agent français, agréé par le gouvernement anglais, préside aux engagements d'après le règlement établi pour le recrutement des travailleurs destinés aux colonies anglaises. Le rapatriement de l'Indien, alors même qu'il s'est rengagé et a de ce chef touché une prime, — celui de sa femme, de ses enfants nés aux colonies ou ayant quitté l'Inde avant l'âge de dix ans, — est à la charge du gouvernement français. Le mari ne peut être séparé de sa femme ni de ses enfants. L'Indien ne peut passer d'un patron à un autre sans le consentement du premier. Un agent britannique exerce dans chaque colonie une surveillance spéciale, reçoit les réclamations et préside aux départs, qui ont lieu du 1^{er} août au 15 mars ; un médecin et un interprète accompagnent le convoi ; les conditions hygiéniques à bord sont sévèrement réglementées. Enfin, le traité que nous résumons peut être dénoncé chaque année.

Divers décrets ou arrêtés règlent ensuite la situation de l'Indien dans l'intérieur de la colonie. Les heures de travail, la nourriture, les soins médicaux, les conditions du logement, etc., sont soigneusement déterminés. Un personnel spécial, divisé en service d'inspection et service sédentaire, et des syndicats protecteurs veillent à l'observation des règles édictées. Un propriétaire n'a droit qu'à dix coolies par convoi, au maximum, et celui qui manque à ses engagements ou exerce des sévices contre ses Indiens ne reçoit plus d'immigrants.

L'Indien coûte environ 500 francs de frais d'introduction ; la moitié de ces frais est à la charge du budget, l'autre moitié à la charge de l'engagiste. Le rengagement, qui a lieu devant le maire et le syndic de l'immigration, revient à la colonie à 244 francs, et l'engagiste débourse de 200 à 250 fr.

La journée de l'Indien, suivant l'étude faite par une Commission présidée par M. de Chazelles, revient à 2 fr. 10, en tenant compte de la prime payée, de la nourriture, des vêtements, des soins d'hôpital, des non-valeurs et de la mortalité.

Résumons maintenant les opinions les plus importantes pour et contre le maintien de l'immigration. Au point de vue social, disent les uns, on introduit dans la colonie une race nouvelle, infectée de vices, susceptible d'amener avec elle le choléra asiatique ; au point de vue économique, on détourne la population indigène de la culture du sol, on néglige la recherche d'instruments perfectionnés, on fait concurrence au travail indigène et l'on distribue aux coolies des salaires qu'ils emportent au loin, on met la production à la merci d'une puissance étrangère qui peut dénoncer le traité ; enfin l'Indien est payé par tous, et un petit nombre profitent de son introduction. etc., etc.

Les partisans de l'immigration répondent : les habitants du pays, pour des causes diverses, fournissent à la culture un nombre de bras infiniment trop restreint ; faut-il donc, en l'absence de travailleurs créoles, laisser la grande culture péricliter et disparaître ? L'immigration ne fait pas concurrence au travail créole, ce dernier étant toujours préféré ; les salaires n'ont pas baissé depuis l'introduction des immigrants, ils ont au contraire augmenté progressi-

vement, et le journalier créole gagne maintenant 1 fr. 75 par jour et gagnerait davantage, si la régularité de son travail était assurée. L'introduction de l'Indien est, à vrai dire, payée en partie par le budget, mais tous en profitent ; d'ailleurs, les charges du budget tombent surtout sur la grande propriété.

Au point de vue social enfin, l'immigration arrache à la famine toute une population qui périrait sans cela ; une sage proportion des sexes peut diminuer les vices reprochés ; les précautions sanitaires rendent illusoire la menace du choléra asiatique, etc., etc.

A ces deux écoles, dont l'une demande la suppression complète de l'immigration, l'autre son maintien et son élargissement, s'en ajoute une troisième, qui, sans repousser l'immigration, demande qu'elle soit libre et ne figure plus au budget colonial.

Nous avouons ne pas même comprendre comment l'on peut discuter la question, et voici notre opinion brièvement formulée :

Quels sont les SEULS travailleurs aux Antilles ? les immigrants.

A-t-on trouvé quelqu'un ou quelque chose pour les remplacer ? personne — rien.

Les Antilles françaises sont aujourd'hui bien affaiblies ; supprimez l'immigration, elles sont mortes.

CHAPITRE IV.

Dépendances de la Guadeloupe. — Marie-Galante.

Marie-Galante ou *Galante* est la plus grande des dépendances de la Guadeloupe. Elle fut découverte par Christophe Colomb à son second voyage, en 1493, d'après certains auteurs; au troisième seulement, en 1494, d'après certains autres. Nous nous rangeons à la première opinion.

Son nom est probablement celui du navire qui portait Colomb, à moins qu'elle ne le doive à l'impression agréable qu'elle produisit sur l'esprit de l'illustre navigateur.

Son histoire peut tenir en quelques lignes. Occupée pour la première fois par des Français en 1647, prise et reprise plusieurs fois par les Anglais ou les Hollandais, restituée définitivement à la France en 1763, au traité de Paris, elle a constamment subi les mêmes vicissitudes de fortune que sa sœur aînée, la Guadeloupe. Marie-Galante est située à 27 kilomètres sud-ouest de la Capesterre, à 48 kilomètres sud de la Pointe-à-Pitre, par 16° latitude nord et 63° 30' longitude ouest, entre la Guadeloupe et la Dominique, dont elle est séparée par un canal de 33 kilomètres.

L'île, de forme arrondie, a 87 kilomètres de tour, et compte environ 16.500 habitants.

Elle appartient au même soulèvement volcanique que la Guadeloupe. Ses côtes sont bordées par de hautes falaises qui surplombent à pic l'Océan, de

la *pointe du Nord* à la *pointe du Gros-Cap*, au sud-est, et par des plages de sable depuis la *pointe Saragot*. Elles sont défendues presque partout par plusieurs rangs de *cayes*, récifs à fleur d'eau qui rendent l'abordage des plus dangereux, et sur lesquels, même par les temps les plus calmes, les lames se brisent avec un bruit terrible. L'extrémité méridionale de l'île est marquée par la *pointe des Basses*.

Marie-Galante a une petite chaîne de mornes qui ne dépassent pas 205 mètres d'altitude, mais qui envoient presque jusqu'à la côte de nombreux contreforts. Ils s'étagent du nord au sud en formant deux plateaux. De ces ondulations de terrain s'élancent une foule de ruisseaux, dont les lits sont le plus souvent à sec, mais qui se transforment pendant l'hivernage en torrents impétueux. Citons entre autres la rivière du *Vieux-Port* et la rivière *Saint-Louis*. Ses habitants ne peuvent compter sur ces auxiliaires capricieux, et l'on a dû, pour suppléer à leur insuffisance, creuser de vastes citernes où s'emmagasinent les eaux de pluie.

Le sol de l'île est d'une grande fertilité. Du sommet des collines descendent vers la plaine de vertes et vigoureuses forêts, où se pressent des arbres aux riches essences tinctoriales, et les vallées produisent du tabac, de l'indigo, etc... La culture de la canne à sucre a remplacé presque complètement celle du café, qui fut la principale jusqu'en 1789.

C'est à tort, on le voit, que les colons des îles voisines se permettent de plaisanter les habitants de celle-ci sur une pénurie de produits végétaux qui n'existe que dans leur imagination. A les en croire, il ne pousserait à Marie-Galante que des sapotilliers, et,

dans le langage familier, c'est une injure plaisante à faire à un Marie-Galantais que de l'appeler *mangeur de sapotilles en daube*. Le sarcasme est assez comique, mais il porte à faux.

Dans la partie sud-ouest, malheureusement marécageuse et malsaine, on rencontre de riches pâturages, où s'élève d'elle-même et dans une liberté presque absolue, une race particulière de petits chevaux justement renommés. Le Père Labat disait de Marie-Galante qu'elle produisait à peu près tout ce qui est nécessaire à la vie, et que si l'on voulait en prendre soin, il s'y ferait une très belle colonie.

Le climat ne diffère de ce lui de la Guadeloupe que par une élévation de température un peu plus grande ; le thermomètre marque souvent, à l'ombre, de 33 à 35° C. ; la moyenne est de 26° 5.

L'établissement principal de Marie-Galante s'est appelé indifféremment, *Marigot* ou *ville de Joinville* ou *Grand-Bourg* ; maintenant cette dernière dénomination subsiste à peu près seule. C'est une assez gracieuse petite ville, avec une dizaine de rues bien percées, quelques places spacieuses et une jolie église. Elle doit son importance à ce fait que sa rade est le point par où les navires peuvent le plus facilement aborder et qu'il leur est permis d'y mouiller en toute sécurité. Par contre, Grand-Bourg est entouré de terres basses et marécageuses, qui en rendent le séjour malsain. Après Grand-Bourg, c'est la *Capes-terre*, au centre d'une longue plage de sable, sur un sol calcaire et madréporique. C'est dans ce bourg, composé d'une seule rue, qu'on charge les sucres du nord et de l'est de l'île.

On rencontre ensuite, sur la côte ouest, le bourg

de Saint-Louis et la baie du même nom, que fréquentent surtout les navires de guerre. « Entre ce village et le Grand-Bourg s'étend une grande plaine couverte de raisiniers et de mancenilliers, véritable nid à fièvres (1). »

Enfin, avant d'arriver à la pointe du Nord, nous remarquons le bourg du *Vieux-Fort*, en face duquel est l'îlot de ce nom. Le quartier du Vieux-Fort est sans aucune importance ; situé sous le vent et couvert de palétuviers et de marais, il est extrêmement insalubre.

Signalons en dernier lieu la *Petite-Terre*, située à 3 kilomètres environ de la Pointe-des-Châteaux. Cette terre, d'une contenance de 343 hectares, est formée de deux îles : *Terre de Haut* et *Terre de Bas*, séparées par un canal d'une largeur minimum de 200 mètres, élevées à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y remarque un feu fixe, blanc, élevé de 36 mètres et ayant une portée de 15 milles. L'île, couverte d'arbres, très sèche, produit des cocos et quelques vivres ; ses habitants y vivent de la pêche.

(1) A. Bouinai, *Guadeloupe politique, économique*, p. 58.

LES SAINTES

« Les Saintes, composées de cinq îlots principaux : *Terre de Haut, Terre de Bas, Grand-Ilet, la Coche et Ilet à Cabrits*, dont trois seulement sont occupés (Terre de Haut, Terre de Bas et Ilet à Cabrits), sont situées à 19 kilomètres sud-est de la Guadeloupe, entre la Guadeloupe et la Dominique, par $15^{\circ} 54'$ latitude nord et $64^{\circ} 1'$ longitude ouest. Leur superficie est de 1.422 hectares.

« Les Saintes furent découvertes par Christophe Colomb le 4 novembre 1493 et tirèrent leur nom de la Toussaint, célébrée quatre jours auparavant. Elles furent occupées pour la première fois par les Français le 18 octobre 1618, sous le gouvernement de Houel, abandonnées à cause de leur manque d'eau, et occupées de nouveau en 1652, sous le même gouvernement. Depuis lors, les Saintes ont subi toutes les vicissitudes de la Guadeloupe. C'est dans leurs eaux que le comte de Grasse fut battu par Rodney en 1782.

« Le sol des Saintes, formé de rochers, est aride et présente une succession de mornes dont le plus élevé (Terre de Haut) ne dépasse pas 316 mètres.

« La Terre de Haut, la plus à l'est, est de forme irrégulière et très découpée ; un canal navigable pour les

plus grands vaisseaux la sépare de la Terre de Bas, de forme carrée. Entre la Terre de Haut et l'Ilet à Cabrits, sur lequel se trouvent un pénitencier et un lazaret pour les quarantaines, est une baie profonde, où depuis 1775, à la suite d'un raz de marée survenu à la Basse-Terre, les bâtiments de guerre en station à la Guadeloupe ont l'ordre de se réfugier, en cas de mauvais temps. La passe des vaisseaux venant du nord est marquée par un récif appelé la Baleine.

« Le climat des Saintes est très salubre et l'on y envoie en convalescence les dyssentériques.

« La population totale des Saintes est de 1.705 âmes, dont l'industrie principale est la pêche. On récolte aux Saintes (Terre de Bas) un café estimé et du coton. On y fait aussi des poteries et on s'y livre à l'élève des volailles (1). »

Parmi les fruits que produisent les Saintes, il faut accorder une mention spéciale à un raisin muscat exquis, comme on n'en mange pas même à Paris ; il se paie, à la vérité, au prix de 2 fr. 50 la livre.

Enfin, les Saintes méritent surtout d'être signalées comme point stratégique. L'Ilet à Cabrits forme avec la Terre de Haut, qui lui fait face, une vaste rade qui pourrait offrir un asile sûr à une flotte considérable. Aussi les gouverneurs de la Guadeloupe se sont-ils préoccupés de tout temps de fortifier cette position, et les travaux qu'ils y firent exécuter valurent de bonne heure aux Saintes le nom de *Gibraltar des Indes Occidentales*.

Malheureusement ce Gibraltar-là, en admettant qu'il soit aujourd'hui imprenable, ne l'a pas toujours

(1) A. Bouinai, p. 53 à 55.

été. Les Anglais réussirent à s'en emparer en 1794, et quand ils nous le restituèrent en 1807, ils avaient eu soin d'en raser au préalable toutes les fortifications. Six cents soldats des compagnies de discipline de la marine ont travaillé pendant vingt ans à les réédifier et à les augmenter encore. Ce sont d'abord le *fort Joséphine*, sur l'Ilet à Cabrits — (il sert surtout de pénitencier) — et un blockaus en pierre juché sur le *Chameau*, morne de la Terre de Haut, dépassant de 316 mètres le niveau de la mer. Ce sont surtout le *fort Napoléon*, qui a probablement changé de nom, et la *batterie du Morne-Rouge*. Ces forteresses commandent par leurs feux convergents toutes les passes pouvant donner accès dans le port, et font de ce point stratégique une position à peu près inexpugnable.

Avant de quitter ce groupe d'îlots, nous indiquerons, sans nous y appesantir, que dans les Antilles on fait, à tort sans doute, à ses habitants, une réputation équivalente à celle dont *jouissent* en France les naturels de Falaise, Martigues, Landerneau, etc. Dans les histoires qui se racontent aux heures de loisir, c'est toujours à eux qu'arrivent les mésaventures les plus extraordinaires, et on leur prête des traits d'une naïveté véritablement surprenante.

LA DÉsirADE

Colomb naviguait, dit-on, depuis plusieurs jours sans découvrir aucune terre, et son équipage inquiet commençait à murmurer, quand soudain, le 3 novembre 1493, une île surgit de l'immensité des flots. Colomb la baptisa *Deseada*, la *Désirée*, d'où nous avons fait la *Désirade*. C'est ce que dit Pierre d'Avisy : « Soudain qu'il l'eut vue, il la nomma la Désirée, pour le désir qu'il avait de voir la terre ».

Et cependant l'aspect de cette terre n'était et n'est encore rien moins qu'enchanteur. Ce qui frappe en arrivant, ce sont les têtes grises des récifs, autour desquels l'eau forme de dangereux tourbillons. Puis le regard se porte sur les collines du centre, mais elles sont abruptes et désolées. On ne voit d'abord aucun arbre, et la vérité est qu'il en émerge fort peu du sol aride et sablonneux. Aussi, quand on s'éloigne de l'île, elle produit à peu de distance l'effet d'un immense navire rasé par la tempête.

La Désirade est située à 11 kilomètres nord-est de la Pointe-des-Châteaux, par 15° 57' et 16° 31' de latitude nord, 63° 32' et 64° 9' de longitude ouest. Elle a 2.600 hectares de superficie.

Signalons la *Pointe du Nord*, l'embouchure de la *Rivière*, ruisseau torrentueux, l'*anse à Galet* (le

meilleur mouillage de l'île, bien qu'il soit bouleversé par de fréquents raz de marée), le bourg de la *Grande-Anse*, avec son petit port, enfin la *baie Mahault*, où se jette une rivière minuscule, qui a pourtant exercé une certaine influence dans les destinées de la colonie.

Cette rivière coulait autrefois à travers d'innombrables racines de gâiac ; les eaux, en s'imprégnant de leur suc, devenaient une sorte de tisane sudorifique naturelle, très efficace dans le traitement des maladies de peau, et notamment de la lèpre. Cela suffit pour procurer à la Désirade l'avantage ou l'inconvénient d'être transformée, dans le courant de 1728, en léproserie des Antilles.

Aujourd'hui les racines de gâiac n'existent plus, car on a eu la fâcheuse idée de les brûler pour faire de la chaux ; les lépreux, heureusement, ont aussi presque tout à fait disparu ; mais la léproserie dresse toujours au soleil sa petite chapelle et ses deux séries de cases parallèles. — Un médecin de la marine et quelques Sœurs de Saint-Paul de Chartres y donnent leurs soins à une centaine d'indigents des deux sexes.

La Désirade a 1.315 habitants : ils s'adonnent surtout à la culture du coton, favorisée par une sécheresse presque continuelle. Leurs ressources consistent encore dans la pêche, à laquelle ils se livrent avec ardeur, dans la récolte de quelques fruits assez estimés, dans l'élevé des moutons et de la volaille ; la ponte des poules est très abondante, et l'on peut presque dire que les œufs sont la monnaie courante dans les achats de la vie usuelle.

Parmi les innombrables parasites de la mer que re-

cueillent les Désiradiens, nous croyons de toute justice d'accorder une mention spéciale à un crabe particulier. On le désigne sous le nom de *tourlourou*, sans doute parce qu'il prend à la cuisson la couleur garance du pantalon de nos soldats. Le *tourlourou* habite des trous qu'il creuse au sommet des falaises. Quand la pluie a rempli d'eau leurs demeures, ces crabes se réunissent en bandes considérables pour descendre vers la mer; leur marche produit un bruit formidable, qui s'entend à de très grandes distances, et que l'on peut, sans exagération, comparer au grondement d'un torrent en fureur.

SAINT-MARTIN.

L'île de Saint-Martin fait partie du groupe des îles Vierges. Elle est située à 233 kilomètres nord-nord-ouest de la Guadeloupe, par 18° 3' de latitude nord et 65° 34' de longitude ouest, entre l'Anguille, possession anglaise, et Saint-Barthélemy, qui a fait récemment retour à la France.

C'est d'abord par des Espagnols que cette île fut occupée presque aussitôt après sa découverte. Ils y construisirent un fort ; mais en 1648, trouvant leur résidence trop pauvre, ils se décidèrent à l'abandonner. Dans cette même année, le 23 mars, Saint-Martin vit débarquer en même temps des Français et des Hollandais, qui, au lieu de s'exterminer, eurent la bonne idée de partager fraternellement cette terre ; la partie nord, comprenant les deux tiers environ, échut aux Français, la partie sud aux Hollandais. Depuis cette époque, l'entente la plus cordiale n'a jamais cessé de régner entre les représentants des deux peuples, quel que fût le maître aux mains duquel les destinées jetaient ce coin de terre. Saint-Martin devint propriété de l'Ordre de Malte en 1651, fut acheté par la deuxième Compagnie, et entra dans le domaine de la couronne en 1674. Les Anglais s'emparèrent de la partie française de l'île, en 1744, mais la restituèrent peu de temps après ; en 1800,

ils l'occupèrent encore une fois; en 1808, 45 Français s'y défendirent vigoureusement contre 200 Anglais, qu'ils forcèrent à la fuite. De leur occupation a subsisté cette anomalie, que, dans les deux parties de l'île, on parle anglais. Saint-Martin suivit le sort de la Guadeloupe en 1810 et ne nous fut rendu qu'en 1814.

L'île a la forme d'un triangle équilatéral au sud. La partie française a 39 kilomètres de tour et une superficie de 5.177 hectares. Sur la côte nord-est, on voit l'annexe de *Tintamarre*, îlot absolument désert. Saint-Martin et Tintamarre sont de formation calcaire.

La partie centrale de l'île est traversée par une chaîne de montagnes, dont les contreforts descendent jusqu'à la mer, et dont le sommet le plus élevé est le *pic du Paradis* (415 mètres). De nombreux ruisselets y prennent naissance; mais il n'y a pas de véritables cours d'eau, et les habitants — (3.463 dans la partie française, 2.800 dans la partie hollandaise) — sont le plus souvent réduits à l'eau des citernes. Sur les côtes, on remarque une série d'étangs salins, dont les principaux sont le lac *Simpson*, au fond de la *baie du Marigot*, l'*Étang Salin*, et le lac de la *Grande-Case*, au fond de l'anse de ce nom.

Le chef-lieu de la partie hollandaise est *Philipsbourg*, et celui de la partie française, le *Marigot*. Son port est dominé par un morne de 95 mètres d'altitude, que couronne un fort en ruines.

Le climat de Saint-Martin est très salubre et son ciel extrêmement pur. Le sol est léger et sablonneux. L'île a produit autrefois du sucre de bonne qualité et du rhum aussi renommé que celui de la Jamaïque; mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et les seules productions sont quelques fruits et légumes, du coton

et du tabac assez estimé. On y élève beaucoup de bêtes à cornes, en particulier des chèvres et des moutons ; citons encore des chevaux de petite taille, mais vifs et bien faits. La volaille, le gibier et le poisson sont assez abondants. Saint-Martin est favorisé par un régime de commerce particulier, et ses habitants ne paient aucun impôt. Les communications postales officielles avec Saint-Barthélemy et la Basse-Terre n'ont lieu que deux fois par mois. La plupart des habitants sont protestants et appartiennent à la Communion méthodiste ; aussi voit-on un Consistoire à côté de l'église catholique.

Avant que nous n'eussions repris possession de Saint-Barthélemy, Saint-Martin avait un juge de paix à compétence étendue ; depuis 1877, il a cédé la place à un tribunal de première instance, composé d'un juge titulaire et d'un juge suppléant, d'un commissaire du gouvernement et d'un greffier.

SAINT-BARTHÉLEMY.

En 1648, une troupe de 50 à 60 Français, conduits par le sire *de Gentès*, envoyé par *Louvilliers de Poincy*, capitaine général des îles pour le roi et la compagnie, prit possession de Saint-Barthélemy. L'Ordre de Malte l'acheta en 1651, et y fonda un premier établissement qui entraînait en bonne voie de prospérité, lorsque, en 1656, une irruption de Caraïbes, venus de la Dominique et de Saint-Vincent, détruisit ce commencement de colonisation. Après de nouveaux essais qui ne furent guère plus heureux, les colons découragés se réfugièrent à Saint-Martin. En 1664, l'île devint la propriété de la seconde compagnie française. En 1674, elle fut réunie au gouvernement de la Guadeloupe. Il a été constaté qu'en 1775 sa population consistait en 427 blancs et 345 esclaves. Les Anglais s'en sont emparés à deux reprises différentes, en 1689, puis en 1763, et l'ont rendue chaque fois dans un état de complète dévastation. En 1784, la France, pour obtenir un droit d'entrepôt à Gothembourg, céda Saint-Barthélemy à la Suède, qui l'a conservé jusqu'en ces derniers temps. Au mois de janvier 1877, des négociations furent entamées avec cette puissance, pour répondre au vif désir exprimé par les colons de rentrer dans le sein de la première patrie. Un traité fut conclu à Paris, le 10

août suivant, qui réunissait Saint-Barthélemy à la France ; on le soumit à l'approbation des habitants, et ils votèrent leur annexion à l'unanimité moins une voix. Ce traité a été ratifié par le parlement le 14 janvier 1878, promulgué le 1^{er} mars suivant, et M. Couturier, gouverneur de la Guadeloupe à cette époque, a pris solennellement possession de Saint-Barthélemy le 16 du même mois.

Nous devons verser à la Suède : 1^o 80.000 francs pour prix des édifices publics et de leur mobilier ; 2^o 320.000 francs pour indemniser les fonctionnaires de l'île de la perte de leur emploi. Nous avons été dispensés du paiement de la première somme, à charge pour nous de fonder un hospice à Gustavia. Nous avons fait distribuer aux pauvres un secours de 4.000 francs le jour de notre prise de possession.

Saint-Barthélemy est situé à 175 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe, par 65° 10' 30" de longitude ouest et 17° 55' 35" de latitude nord, dans le cercle formé par Saint-Eustache, Saint-Christophe, la Barbade et Saint-Martin. Elle s'étend de l'est à l'ouest sur une longueur de 9 kilomètres ; elle a 25 kilomètres de tour et une superficie d'environ 2.114 hectares.

Saint-Barthélemy n'est autre chose qu'un sommet montagneux émergé. Aussi ses contours sont-ils très accidentés et d'une grande irrégularité. Des îlots sans importance, appartenant au même système, en rendent l'accès difficile ; ce sont le *Goat*, la *Frégate*, le *Toc-Vert*, la *Fourche*, les *Boulangers* (le grand et le petit), le *Grenadier*, *Surgatoa*, etc.

D'après ce que nous venons de dire, il ne faut pas s'attendre à rencontrer dans cette île de forts acci-

dents de terrain ; quelques mornes, irrégulièrement reliés entre eux, s'élèvent à peine jusqu'à 300 mètres.

Les deux seuls établissements de l'île sont *Gustavia* et *Lorient*.

Gustavia, le chef-lieu, se trouve à l'est de l'île. Son port se creuse en forme de fer à cheval, et son entrée est gardée par deux forteresses placées à ses extrémités : le *fort Oscar* et le *fort Gustave*. Le premier est élevé de 41 mètres, et le second de 78 mètres au-dessus du niveau de la mer.

C'est à ce port que *Gustavia* doit toute son importance. Le Père Dutertre le décrivait ainsi : « C'est un havre qui pénètre de plus d'un quart de lieue dans la terre par une entrée large de cinquante pas ; il en a plus de 300 de longueur en quelques endroits, et aux plus étroits 200 ; il est accessible en toute saison, même pour les plus grands navires. » C'est à cette appréciation, déjà bien lointaine et assez peu claire, que s'en étaient tenus jusqu'à ce jour les différents auteurs.

A vrai dire, la seule partie de la baie qui puisse être considérée comme un port est un petit bras de mer, nommé le *Carénage*, mesurant 700 mètres de long sur 200 de large. *Il ne peut admettre que les navires tirant de 1^m50 à 1^m80 d'eau* (1). Il est alimenté par le petit cabotage qui se fait avec toutes les îles voisines. La partie la plus extérieure de la baie offre, il est vrai, un mouillage commode, mais ouvert et peu sûr à certaines époques de l'année, avec un fond de 5^m 20 au maximum. Les côtes du nord et de l'est sont bordées de récifs de corail toujours à sec, qui constituent des écueils dangereux.

(1) Rapport adressé au Sénat par M. le vicomte de la Jaille.

Les habitants de Gustavia avaient adressé une pétition à la Diète suédoise pour obtenir l'établissement de docks de réparation ; il n'y a pas été fait droit ; cette création a paru inutile, quand il existe déjà d'excellents docks de cette nature dans les autres Antilles, notamment à la Martinique et à Saint-Thomas, qui ont des communications plus fréquentes avec l'Europe.

On leur a également refusé une avance de fonds pour l'exploitation de leurs salines, parce que celles de Saint-Martin et de Saint-Christophe, qui se trouvent à proximité, fournissent du sel en abondance et à très bon marché.

« La ville de Lorient (1), située au vent de l'île sur le bord de la mer, est abritée par un bois de cocotiers, au milieu duquel s'éparpillent des maisons de bois, entourées de murs en pierres sèches. Ses habitants, qui descendent des anciens Normands, et qui n'ont conservé de leurs ancêtres que le goût des travaux agricoles et quelques vieux mots usités au dix-septième siècle, parlent tous le français, à l'encontre des habitants de Gustavia, qui parlent généralement l'anglais. Ils sont au nombre de quatre ou cinq cents.

« On trouve encore au nord la vaste baie de Saint-Jean. »

La population totale de l'île s'élève de deux mille cinq cents à trois mille habitants, parmi lesquels trois à quatre cents protestants. Ils n'ont, comme ceux de Saint-Martin, aucun impôt à payer.

Il y a à Saint-Barthélemy un tribunal de première instance, comprenant un juge président, un commis-

(1) A. Bouinai, p. 49 et 50.

saire du gouvernement et un greffier. Les principaux produits de l'île sont des légumes, des fruits, notamment des ananas ; le tabac, l'indigo, la casse et le bois de sassafras. Le commerce jusqu'ici n'a pris que peu d'extension.

Saint-Barthélemy, cependant, est susceptible de développement à ce point de vue, et l'île a joui pendant un temps d'une certaine richesse. Si, dans la dernière période, elle coûtait annuellement 68.000 fr. à la Suède, en revanche, de 1812 à 1816, elle a payé à la métropole un tribut de 486.675 rixdalers, et de 1819 à 1830, elle lui en a encore envoyé 291.294. Grâce aux avantages qu'offre la proximité de la Guadeloupe et de la Martinique, il serait possible de faire renaître cette ère de prospérité. Il faudrait pour cela : 1° encourager vigoureusement la culture du tabac d'une part, et d'autre part la pêche, notamment celle de la tortue ; 2° avancer aux colons des capitaux qui permettent l'exploitation des mines de zinc et de plomb, car on a récemment découvert de riches filons de ces deux métaux.

LA GUYANE



58° Longitude Ouest de Paris

57°

56°

55°

54°

53°

52°

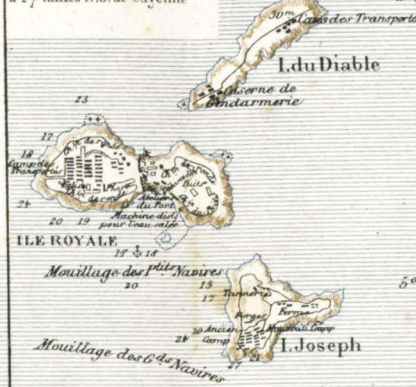
51°

GUYANE FRANÇAISE ET TERRITOIRE CONTESTÉ par HENRI MAGER

Echelles 3.000.000

0 30 60 90 100 kil.

ILES DU SALUT à 27 milles N.O. de Cayenne



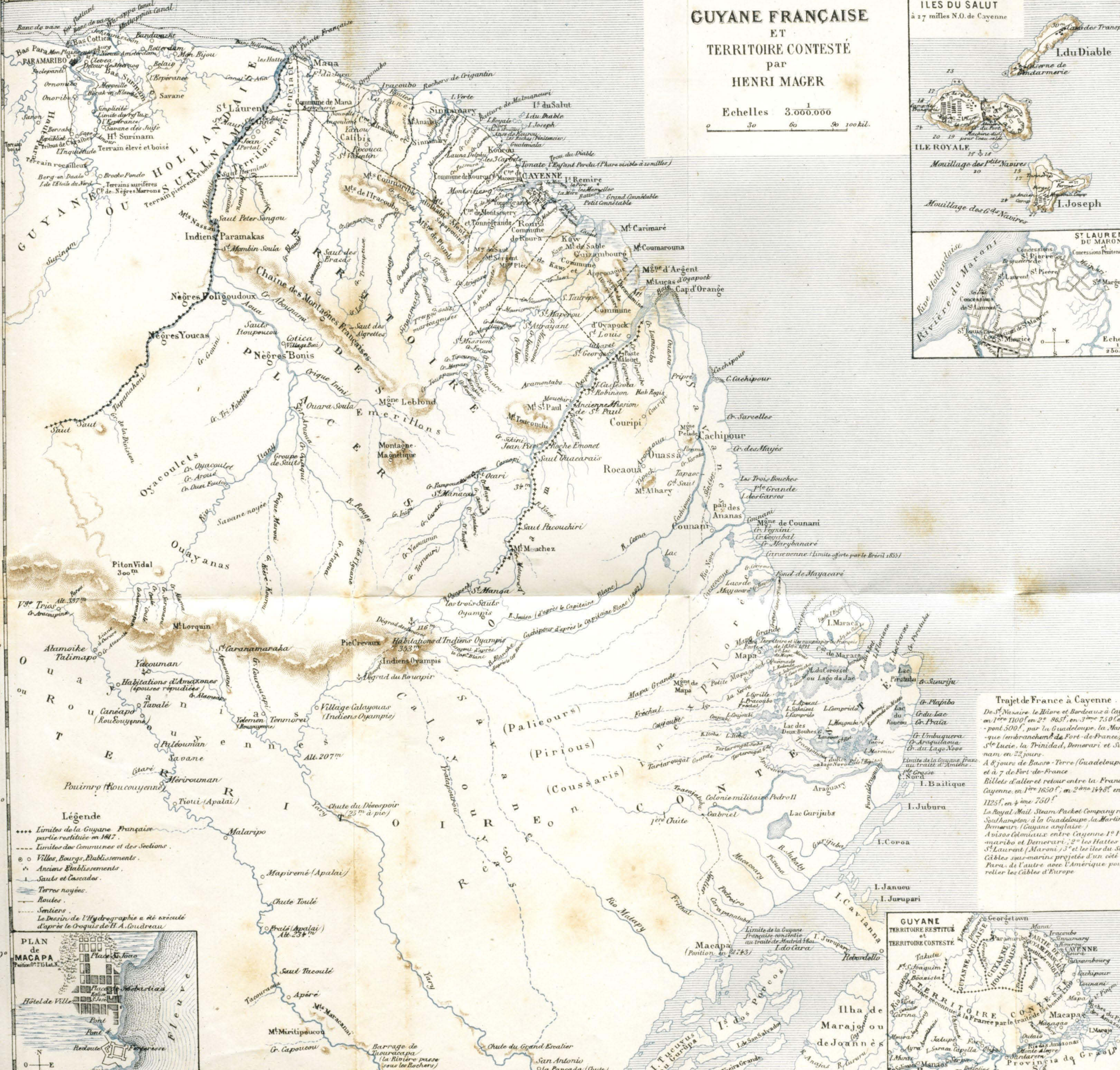
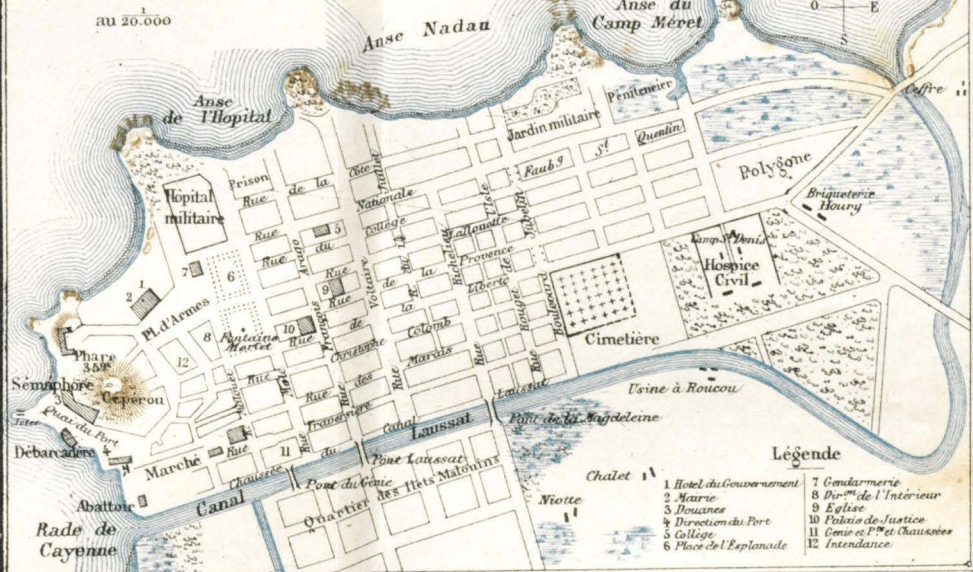
PLAN DE L'ILE DE CAYENNE ET DE SES ENVIRONS

Echelles: 160.000

Les Sables sont indiqués en gris.



PLAN DE LA VILLE DE CAYENNE au 20.000

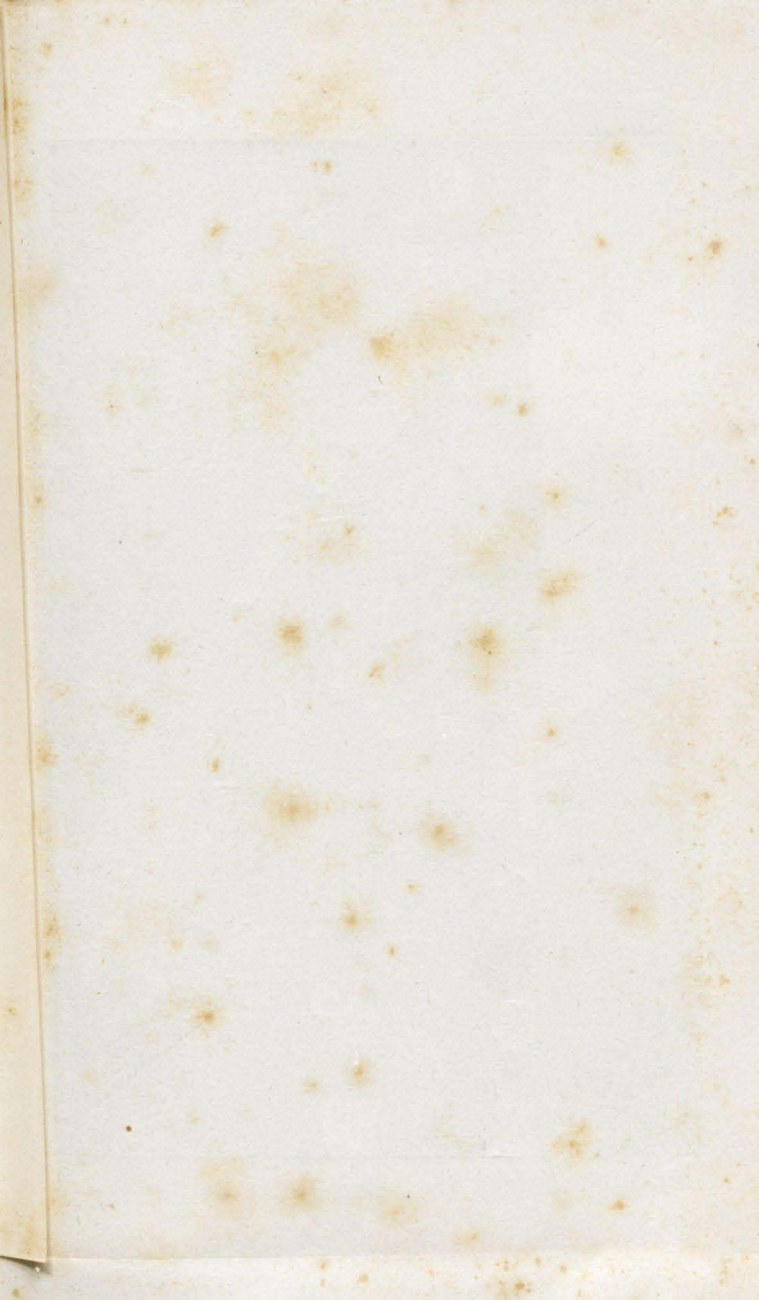


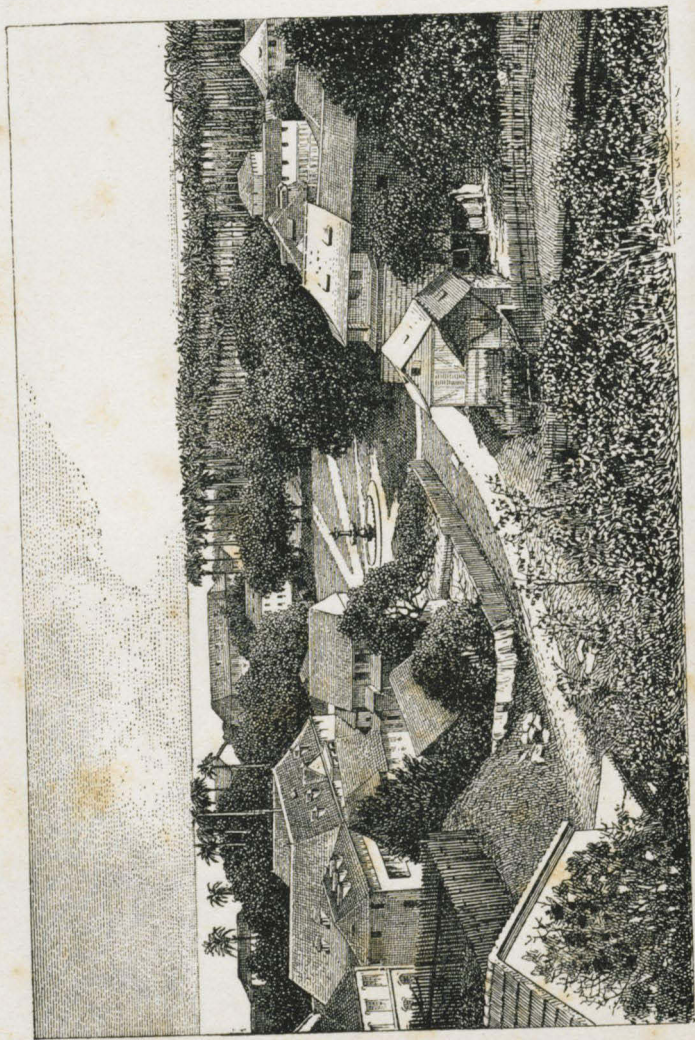
- Légende**
- Limites de la Guyane Française partie restituée en 1817.
 - Limites des Communes et des Sections.
 - Villes, Bourgs, Etablissements.
 - Anciens Etablissements.
 - Sauts et Cascades.
 - Terres noyées.
 - Routes.
 - Sentiers.



Trajet de France à Cayenne.
 De St-Nicolas le Havre et Bordeaux à Cayenne en 1^{re} 1100^h en 2^e 865^h en 3^e 750^h (entre-pont 500^h par la Guadeloupe, la Martinique (embranchement de Fort-de-France), St-Lucie, la Trinidad, Demourari et Surinam en 22 jours.
 A 8 jours de Basse-Terre (Guadeloupe) et à 7 de Fort-de-France.
 Billeter d'aller et retour entre la France et Cayenne en 1^{re} 1650^h en 2^e 1448^h en 3^e 1125^h en 4^e 700^h.
 La Royal Mail Steam Packet Company relie Southampton à la Guadeloupe la Martinique Demourari (Guyane anglaise).
 Antres Géographiques entre Cayenne 1^o Para-maribo et Demourari; 2^o les Flattes et St-Laurent (Maroni); 3^o les îles du Salut. Câbles sous-marins projetés d'un côté avec Para. de l'autre avec l'Amérique pour relier les Cibles d'Europe.







CAYENNE. — La place du Gouvernement.

LA GUYANE



CHAPITRE I.

Découverte. — Christophe Colomb. — Vincent Pinçon. — Gonzalo Pizarre. — El dorado. — Les aventuriers anglais. — La Ravardière. — La Compagnie de Rouen. — Brétigny. — Fondation de Cayenne. — Les Douze Seigneurs. — Occupation de Cayenne par les Hollandais.

Grâce à un concours de circonstances exceptionnelles, la Guyane française a toujours été une de nos colonies les plus ignorées. Quand, à de rares intervalles, l'écho de son nom parvenait jusqu'à la métropole, c'était accompagné de la nouvelle d'un insuccès, ou même d'un désastre.

De nos jours encore, la Guyane a conservé sa terrible réputation, et, pour le plus grand nombre, elle reste complètement inconnue. Peu de gens se doutent des richesses qu'elle renferme ; ils savent bien qu'il y a une Guyane française, ils connaissent peut-être sa situation géographique ; mais c'est tout. Que si, au contraire, on parle de la capitale de notre colonie, le nom de Cayenne évoque chez eux l'idée de bagne ;

ils se figurent une ville peuplée de convicts, un climat meurtrier, un pays malsain, bon tout au plus pour y reléguer des forçats.

Cette sorte d'abandon de la part de la mère-patrie a eu pour conséquence de laisser notre colonie à peu près étrangère aux grands faits de notre histoire. A part les événements de 1791 et la catastrophe de 1809, elle n'a pas, comme nos autres possessions, subi le contre-coup des crises que traversait la France. Et cependant, la Guyane aussi a son histoire : histoire souvent tragique, et qui, dénaturée, faussée pour servir des intérêts privés, n'a pas peu contribué à perpétuer la réputation déplorable que l'on a faite, bien à tort, à notre colonie.

C'est Christophe Colomb qui, le premier, prit connaissance des Guyanes, quand il aborda sur le delta de l'Orénoque, le 1^{er} août 1498.

Un an plus tard, cette partie du continent américain était visitée par Alfonse Ojedo et Jean de la Cosa ; ces navigateurs ne firent que passer, ils avaient un autre objectif. Après avoir reconnu la côte, ils remontaient au nord, se dirigeant vers le golfe du Mexique.

Le véritable honneur de la découverte des Guyanes appartient à *Vincent Janes Pinçon*.

Anciens compagnons de Colomb à son premier voyage, Pinçon et ses deux frères, enhardis par les succès de leur chef, résolurent de chercher aventure pour leur propre compte. Ils quittèrent Palos au commencement de l'année 1499, sur une flottille composée de quatre caravelles. Après avoir touché aux Canaries, relevé les îles du Cap Vert, ils firent route au sud-

ouest, et, franchissant l'équateur, abordèrent, le 20 janvier 1500, au cap *Saint-Augustin*. De ce point, se dirigeant vers le nord, ils repassèrent la ligne, et arrivèrent à un endroit où l'eau de la mer était si douce que Pinçon en fit remplir ses barriques. C'était les bouches de l'Amazone. Surpris de ce phénomène, les navigateurs s'approchent de terre, et mouillent près d'un groupe d'îles verdoyantes situées à l'entrée d'un fleuve dont l'embouchure avait plus de *trente lieues* de large. Ses eaux, poussées par une force irrésistible, pénétraient à *quarante lieues* dans la mer, sans se mêler aux flots de l'Océan, sans en prendre l'amertume.

La flotte éprouva dans ce mouillage un mouvement de marées et de courants qui la mit en péril ; ce phénomène, produit par la rencontre des eaux de l'Amazone avec la marée montante, se nomme *Prororoca*.

Abandonnant au plus vite cette station dangereuse, Pinçon longe la côte américaine pendant plus de trois cents lieues, et atteint l'Orénoque, après avoir visité plusieurs points sur lesquels il n'a malheureusement pas laissé de détails.

Quelques années plus tard, Gonzalo Pizarre, frère du conquérant du Pérou, explorait ces régions. Un prisonnier lui apprit qu'au centre de cette contrée boisée que l'on désignait sous le nom de *Ouyana*, habitait un prince couvert d'or de la tête aux pieds. Au dire de l'Indien, la poudre d'or était fixée sur le corps du monarque au moyen d'une résine odorante ; il habitait une ville aux palais faits du précieux métal ; autour de cette fantastique cité, la nature avait semé les pierres les plus précieuses de son riche écrin, et les eaux du lac *Parimé*, au milieu duquel s'élevait la capi-

tale du souverain, roulaient sur un lit de perles et de diamants.

Les Espagnols désignèrent ce roi métallique sous le nom de *El dorado*, l'homme doré, et le pays qu'il habitait fut appelé l'*Eldorado*. Pizarre se mit à la recherche du prince merveilleux, mais il ne put découvrir sa demeure. Malgré son invraisemblance, la légende ne tarda pas à se répandre, et l'on vit de toute part accourir de hardis aventuriers.

Un des premiers dont le nom nous soit parvenu est l'illustre sir Walter Raleigh, le favori de la reine Elisabeth. Il avait formé le projet de pénétrer dans le domaine d'*Eldorado* en suivant l'*Orénoque*. Il quitta Londres en 1594 et tenta de remonter le fleuve ; mais les sauts et les rapides nombreux qui coupent son cours l'arrêtèrent dans son voyage. Un an après, Raleigh était de retour en Angleterre.

En 1596, il entreprit une deuxième exploration, qui n'eut pas plus de succès. La même année, le capitaine Robert-Dudley (1), commandant l'*Ours*, était à la Trinité, lorsqu'il entendit parler de l'*Eldorado*. Il envoya aussitôt à la découverte une embarcation montée par douze hommes. La petite expédition visita la *Mana*, d'où elle rapporta, dit-on, de l'or en assez grande quantité.

Vers la même époque, Laurent Keymis et le capitaine Berrie firent une tentative qui ne fut pas plus heureuse. Ces voyageurs s'étaient dirigés vers l'*Oyapock*, où ils supposaient rencontrer la ville d'or. Ils nous apprennent qu'il y avait déjà en Guyane des Français, qu'avait attirés la recherche du bois rouge. Ces

(1) Hackluyt, T. III, p. 576.

Français devaient venir du Brésil : en effet, Thevet (1), dans la relation de son voyage, raconte qu'un de ses compatriotes, longtemps prisonnier des sauvages, lui parla d'un pays très fertile appelé Ouyana, auquel on parvenait en remontant la rivière *Kourou*.

En 1604, Charles Leigh, en 1608, Robert Harcourt pénétrèrent en Guyane pour atteindre l'Eldorado ; ils ne furent pas plus favorisés que leurs devanciers. Ces voyages eurent au moins pour résultat de faire connaître la côte. Enfin, pour clore la liste des étrangers, citons la dernière tentative de Walter Raleigh en 1616. A son retour à Londres, en 1617, le roi Jacques I^{er} le fit décapiter comme imposteur.

Cependant, en France aussi on avait entendu parler du souverain d'or. Le roi Henri IV chargea un gentilhomme poitevin, le sieur de la Ravardière, de visiter la Guyane et de faire un rapport sur l'opportunité qu'il y aurait d'y créer une colonie.

De la Ravardière s'embarqua au Havre le 12 janvier 1604 ; il était de retour le 15 août de la même année. Jean Moquet, qui a écrit la relation de ce voyage, nous apprend que si l'envoyé du roi ne découvrit pas l'Eldorado, il rapporta du moins des détails tellement intéressants sur la fertilité du pays et sur ses habitants, que l'on décida d'y fonder un établissement colonial.

En effet, en 1626, des marchands de Rouen envoyèrent un premier convoi de vingt-six personnes sous la conduite de Chantail et de Chambault (2). Les colons s'établirent à Sinnamary. Deux ans plus tard,

(1) Manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

(2) Malouet, *Mémoires sur les colonies*, t. I, p. 111.

le capitaine Hautépine amenait à Canamona quatorze hommes commandés par un nommé Lafleur. En 1630 arrivaient de nouveaux immigrants, et en 1634, quelques-uns d'entre eux, venus dans l'île de Cayenne, défrichaient et mettaient en culture la côte de *Rémire*; en 1637, ils y construisaient un village et un fort. L'impulsion était donnée.

Suivant l'exemple de ces particuliers isolés, les négociants de Rouen se réunirent et formèrent une *compagnie*. Ils obtinrent la concession de tout le pays compris entre l'Océan, l'Orénoque et l'Amazone. En 1638, Richelieu confirma ce privilège en y ajoutant le monopole du commerce; la nouvelle compagnie s'engageait, en retour, à créer plusieurs établissements, notamment sur le Maroni. Elle expédia aussitôt soixante-six nouveaux colons.

Vers la même époque, quelques-uns des hommes partis lors de la première expédition, revinrent en France; le hasard les ayant mis en relation avec un certain Poncet, seigneur de Brétigny, ils lui firent une description si magnifique de la Guyane et des richesses qu'elle renfermait, que celui-ci résolut de s'y rendre. Aussitôt, il vend ses biens, offre ses services à la compagnie, qui les accepte, et prend le commandement d'un convoi en formation. A son titre d'envoyé de la compagnie, de Brétigny ajouta celui de gouverneur et de lieutenant général pour le roi.

P. Boyer, sieur du Petit-Puy, qui faisait partie de l'expédition et en écrivit la relation, nous apprend qu'à part les officiers, le personnel était fort mal composé: il n'y avait ni ouvriers ni cultivateurs, mais presque uniquement des gardes et des soldats qui devaient former la maison militaire de M. le gouver-

neur. Ces gens, des aventuriers pour la plupart, avaient été racolés un peu partout.

L'expédition gagna le Havre, en descendant la Seine, et s'embarqua le 1^{er} septembre 1643 sur les navires le *Saint-Jean* et le *Saint-Pierre*. Le 25 novembre, on jetait l'ancre non loin de Cayenne, devant l'habitation Mahury. Dès les premiers jours de leur arrivée, les colons eurent à souffrir du terrible caractère du chef : tout le monde dut plier sous son joug tyrannique. Les infractions les plus légères aux règlements qu'il avait promulgués étaient l'objet de châtimens sévères. Outrés d'un tel despotisme, les officiers se révoltèrent ; le 4 mars 1644, de Brétigny fut mis en prison et remplacé par un Conseil de surveillance placé sous la présidence de M. de Saint-Remy.

Cependant, cédant aux prières du chef, le Conseil lui rendit la liberté et l'administration de la colonie. Aussitôt rentré en possession du pouvoir, de Brétigny rédigea un règlement en cent quarante articles, dont quelques-uns paraissent être l'œuvre d'un fanatique ou d'un fou : le blasphémateur avait la langue brûlée avec un fer rouge ; on tranchait le poignet à celui qui frappait un de ses compagnons, etc.

Sous l'empire d'une sorte de folie furieuse, le gouverneur se livrait à toutes sortes de cruautés : huit innocents furent rompus par ses ordres, et il fit charger de fer et emprisonner les missionnaires capucins qui lui adressaient de justes reproches. Au matin, il interrogeait les hommes sur leurs rêves de la nuit ; et ceux dont les songes n'avaient pas l'heur de lui plaire, étaient marqués au front avec un fer rouge à ses initiales. Voici en quels termes Boyer rapporte ce fait monstrueux : « Sa tyrannie le faisait bien passer

plus outre ; car il voulait que chacun allât tous les matins chez lui pour lui rendre compte de tous les songes qu'on aurait faits pendant la nuit et de toutes pensées qu'on aurait eues pendant la précédente journée, desquels et desquelles il nous faisait punir avec des extraordinaires cruautés. Les Nérons et les Caligulas ne firent jamais rien de semblable (1). »

Au milieu de toutes ces extravagances, de Brétigny fit cependant construire le fort *Cépérou* et le village qui depuis est devenu Cayenne.

Des Indiens, particulièrement maltraités par ce tyran, cherchèrent une occasion favorable pour tirer vengeance de ses mauvais traitements ; l'événement ne se fit pas longtemps attendre. Un jour qu'il faisait une reconnaissance en terre ferme, Brétigny fut attaqué, et périt massacré avec tous ceux qui l'accompagnaient. Malheureusement les naturels ne se tinrent pas pour satisfaits par la mort du chef ; ils s'en prirent aux colons des souffrances qu'ils avaient endurées, et ravagèrent les établissements de Berbice, du Maroni et de Surinam. Ils attaquèrent ensuite le fort Cépérou, et celui-ci serait certainement tombé entre leurs mains, sans l'intervention des missionnaires qui, grâce à leur influence sur les indigènes, les dissuadèrent de continuer la guerre et les entraînent à Kourou. Une partie des colons échappés au massacre les accompagna ; un certain nombre resta dans le fort, d'autres enfin, réfugiés sur le navire du capitaine Mirebault, qui croisait dans ces parages, gagnèrent Saint-Christophe.

(1) P. Boyer, *Véritable relation de tout ce qui s'est passé au voyage de M. Brétigny*, p. 192 (Paris, in-8°, 1654).

Malgré le peu de succès de ces tentatives, une nouvelle compagnie se formait. M. de Royville, l'abbé de la Boulaye, l'abbé de l'Isle de Marivaux, et quelques autres au nombre de douze, fondaient, sous le nom de *Compagnie des Douze Seigneurs*, une Société dont le capital versé était de huit mille écus : somme bien minime, si l'on songe aux frais de transport, d'installation et aux nombreux travaux à exécuter pour rendre la colonie productive. Il est vrai qu'on n'allait pas à la Guyane pour travailler, mais pour recueillir des richesses imaginaires ; la croyance à l'Eldorado subsistait toujours, et c'est en entretenant cette légende que les organisateurs de Sociétés réussissaient à entraîner à leur suite quelques malheureux trompés par des promesses mensongères.

L'expédition quitta Paris le 18 mai 1652, et, comme les précédentes, se dirigea sur le Havre par la Seine. Le jour même du départ, l'abbé de Marivaux, voulant passer d'un bateau dans un autre, tomba dans le fleuve et se noya en face de la porte de la Conférence. Le *Grand-Saint-Pierre*, navire de 500 tonneaux, et la *Charité*, de 400, chargés du transport des colons, quittèrent la France le 3 juillet.

Dès le début de la traversée, des discussions s'élevèrent au sujet du commandement, que M. de Royville entendait conserver tout entier, tandis que chacun voulait en avoir sa part.

On relâcha à Madère, où l'on séjourna huit jours ; les associés profitèrent de cette escale pour se réunir et former un complot dont le but était de supprimer M. de Royville. Ses compagnons lui reprochaient de s'être vendu à la Compagnie de Rouen, et ils allèrent

jusqu'à l'accuser de méditer leur mort pour garder un pouvoir sans partage.

On reprit la mer ; quelques jours après, le 18 septembre, les conjurés pénétrèrent dans la cabine du chef, le poignardèrent et jetèrent son corps par-dessus bord. Réunissant ensuite tous les passagers sur le pont, ils licencièrent la compagnie des gardes, destituèrent les officiers et se partagèrent l'autorité. La direction de l'expédition fut confiée à M. de Bragelone, qui devait exercer son commandement sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Dix jours après ces événements, les navires arrivaient en vue de Cayenne. Les chefs croyaient trouver un établissement en ruine, un village désert : ils furent fort étonnés d'apercevoir un fort reconstruit, sur lequel flottait le drapeau blanc. Les nouveaux arrivants firent au commandant de la compagnie de Rouen sommation de se rendre ; celui-ci, nommé de Navarre, n'ayant à sa disposition que soixante hommes, ne crut pas devoir tenter une résistance inutile ; il capitula, consacrant ainsi l'autorité de la Compagnie des Douze Seigneurs.

Le débarquement commença aussitôt, et l'on se mit à construire tant bien que mal quelques maisons. Mais l'expédition ne comptait que fort peu d'ouvriers, et la plupart des colons durent rester sans abris ; elle n'avait pas non plus de cultivateurs : aussi ne put-on songer à défricher et à cultiver les terres environnantes. Tous les bras étaient, d'ailleurs, employés à l'édification d'un fort en pierre, M. de Vertaumont, nommé commandant militaire, ayant déclaré que sa dignité ne lui permettait pas d'exercer son pouvoir sur des fortifications de bois. Bientôt les vivres manquèrent ; on

n'eut pas même la ressource de se nourrir de poisson ; car, dans leur incroyable imprévoyance, les chefs avaient oublié de se munir d'engins de pêche ! Accablés de fatigues, affaiblis par les privations et la misère, les nouveaux colons devinrent bientôt la proie de fièvres pernicieuses ou d'autres maladies mortelles. « Il semble, dit Biet dans son récit, que l'on n'avait embarqué tout ce peuple que pour l'amener dans ce pays et l'y faire périr (1). »

Cependant, un des associés, M. Duplessis, visita l'île, et désigna Rémire pour y créer un établissement définitif. Durant son exploration il rencontra une pirogue montée par quatorze blancs et un nombre égal de noirs, sous le commandement d'un Français originaire de Gonesse. Ces hommes étaient des pirates de Fernambouc avec leurs esclaves ; ils furent faits prisonniers. De ce jour date l'introduction des premiers nègres dans la colonie.

De graves discussions ne tardèrent pas à s'élever entre les associés. Quelques-uns d'entre eux, ayant pour chef un nommé Isambert, formèrent le projet d'assassiner leurs camarades pour s'emparer de l'autorité. Le complot fut découvert : on jugea les conjurés, et Isambert, condamné à mort, fut exécuté le 25 décembre 1652. Cet exemple ne ramena pas le calme, et les discussions continuèrent ; de Vertaumont, compromis dans l'affaire Isambert, mais ménagé à cause de son commandement et des forces dont il disposait, s'enfuit et réussit à gagner Surinam.

Les Galibis, tribu indienne occupant une portion

(1) Biet, cité par Nouvion, dans ses *Extraits*, p. 42, livre III, chap. IX.

de l'île de Cayenne, avec lesquels les douze seigneurs avaient eu plusieurs querelles, profitèrent du désarroi complet où se trouvait l'établissement pour l'attaquer; la plupart des malheureux colons furent égorgés. Ceux qui avaient pu échapper à la mort furent recueillis le 27 décembre 1653 par deux navires qui les transportèrent aux Antilles; peu d'entre eux, cependant, revirent leur patrie; ils succombèrent presque tous aux suites des fatigues endurées et des maladies contractées à Cayenne. Dans leur fuite précipitée, les associés abandonnaient pour plus de *vingt mille livres* d'armes, de vivres et de munitions, que de Vertaumont tenait en réserve dans le fort.

Après le désastre de la compagnie des douze seigneurs, l'île resta à peu près inhabitée, jusqu'à ce qu'un certain *Guérin Spranger*, juif hollandais expulsé du Brésil par les Portugais, vînt s'y installer avec quelques-uns des siens. Son habile direction mit l'île en si bonne réputation que la plupart des juifs, chassés comme lui du Brésil par la persécution religieuse, s'empressèrent de le rejoindre. Un de ses coréligionnaires, David Nasty, se fit donner à Amsterdam le titre de *patron maître de la colonie de Cayenne*; il s'y rendit en 1569.

Sous le gouvernement de ces commercants, la colonie atteignit un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

Telle est, brièvement résumée, l'histoire des premières tentatives de colonisation faites à la Guyane et dont l'honneur, comme on le voit, revient bien plutôt à des étrangers qu'à nos compatriotes.

CHAPITRE II.

De la Barre. — Expulsion des Hollandais. — La France Equinoxiale. — Prise de Cayenne par les Anglais. — Paix de Bréda. — Prise de la Guyane par les Hollandais. — Suppression des Compagnies. — Reprise de Cayenne. — M. de Jennes. — Les PP. Lombard et Ramette. — Pierre Barrère.

Jusqu'en 1663, on s'occupa peu de Cayenne, en France. L'issue fatale des entreprises dirigées sur ce point n'était pas faite pour encourager de nouvelles tentatives. Cependant, un sieur Lefebvre de la Barre rêvait de reprendre l'œuvre de ses devanciers. Grâce à de hautes protections, il obtenait du roi, par l'entremise de Colbert, la concession du pays qui s'étend entre l'Amazone et l'Orénoque, et des îles qui en dépendent, sous le nom de *France Equinoxiale*. Il formait une Société composée de vingt membres, versant chacun un capital de *dix mille livres*, avec l'engagement de doubler la somme, au besoin.

L'expédition devait être accompagnée par la flotte de M. de Prouville, qui allait prendre le gouvernement des Antilles. Celui-ci, avec douze cents hommes embarqués à cet effet, avait mission d'expulser les Hollandais, et de remettre Cayenne aux mains de M. de la Barre.

Le convoi se composait du *Brézé* et du *Tenon*, vaisseaux du roi, et de quatre navires appartenant à la Compagnie.

Partie le 26 février 1664, la flotte arrivait le 11

mai devant Cayenne. M. de Tracy, qui connaissait le pays, fut envoyé en parlementaire. Guérin Spranger comprit qu'il ne pouvait résister aux forces qui venaient l'attaquer ; il capitula donc, en demandant toutefois à sortir du fort Cépérou avec les honneurs de la guerre. Cette concession lui fut accordée. Le 27 mai 1664, les Hollandais abandonnèrent Cayenne pour aller s'établir à Surinam, colonie anglaise fondée depuis peu ; ils n'avaient pas à redouter là les persécutions religieuses.

En débarquant, la nouvelle compagnie trouvait une situation prospère, plusieurs sucreries organisées, un grand nombre de noirs occupés à la culture du coton, du roucou et de l'indigo, toute une colonie enfin respirant la richesse et le bien-être.

Le premier acte de M. de la Barre fut d'entrer en relations avec les Galibis et de leur proposer un traité de paix. Le gouverneur leur promettait la tranquillité et le respect de leurs personnes, ne leur demandant en échange que d'abandonner l'île pour se retirer en terre ferme, et d'aider les colons, le cas échéant, à reprendre leurs noirs évadés. Le traité fut signé à la grande joie des indigènes.

Sous la sage administration du nouveau gouverneur, qui sut tirer parti de l'impulsion donnée à la colonie par les Juifs hollandais, on pouvait croire que la Compagnie de la France Equinoxiale allait enfin donner les résultats que ses prédécesseurs avaient vainement poursuivis.

Tout à coup, les colons apprirent que le gouvernement venait d'autoriser la création d'une vaste Compagnie destinée à englober les autres. Sous le nom de *Compagnie des Indes Occidentales*, cette nouvelle

institution devait monopoliser tout le commerce des Antilles et de la Guyane.

Effrayé, pour l'établissement qu'il dirigeait, des conséquences probables de cette création, M. de la Barre prétexta du mauvais état de sa santé, et quitta Cayenne, laissant le commandement des établissements à son frère, M. de Lézy. Celui-ci, homme irrésolu et sans énergie, n'avait aucune des qualités nécessaires pour administrer la colonie et la guider dans la voie de prospérité où elle était entrée. Ce choix était d'autant plus regrettable que le nouveau directeur allait avoir à lutter contre des difficultés extérieures.

La nouvelle de la formation de la Compagnie des Indes occidentales était vraie : pour mettre un terme aux désordres occasionnés par les rivalités continuelles qui s'élevaient entre les particuliers fondateurs d'établissements privés, le ministère s'était décidé à les réunir tous sous une seule et même administration ; pour atteindre ce but, il créait une grande compagnie à laquelle des lettres patentes conféraient la propriété de toutes les terres et îles habitées par les Français dans l'Amérique méridionale. La nouvelle Compagnie choisit M. de la Barre pour lieutenant général ; malheureusement celui-ci était loin d'être rendu à son poste.

Par une coïncidence fatale, le roi, vers la même époque, prit parti pour la Hollande contre l'Angleterre, et déclara la guerre à cette dernière puissance le 25 janvier 1666. Aux premiers bruits de guerre, comme on supposait, avec raison, que les Anglais tourneraient leurs efforts vers nos colonies d'Amérique, d'importants renforts furent envoyés aux Antilles ; mais, comme il fallait toujours que l'on commît quelques

fautes, on négligea de pourvoir Cayenne des moyens de défense indispensables.

Repoussée devant la Martinique et la Guadeloupe, l'Angleterre tourna ses efforts contre la Guyane; le 22 octobre, sa flotte arrivait en vue de notre possession. M. de Lézy, en tournée à Mahury, est aussitôt prévenu; il gagne à la hâte le fort Cépérou et se prépare à la résistance; malheureusement l'ennemi, trompant son attente, se dirige sur Rémire et y opère un débarquement. Le gouverneur accourt avec ses troupes sur le point menacé, et livre un combat acharné; mais il est blessé dans la lutte, et les Français, écrasés sous le nombre, battent en retraite.

Ce premier échec fait perdre complètement la tête à M. de Lézy, et, au lieu de se retirer dans le fort Cépérou, avec les habitants et la garnison, il passe en terre ferme et gagne Surinam.

Cependant, le sergent Ferrand, resté à Cayenne avec une poignée d'hommes, veut rassembler tous les colons dans le fort pour résister à l'Anglais. Bien pourvue de vivres et de munitions, la place, déclare-t-il, peut tenir longtemps encore; les habitants refusent de se rallier au brave sergent; ils s'enfuient, et Ferrand est obligé de livrer le fort au chevalier Harman, commandant des forces britanniques.

Les troupes anglaises se répandent dans la colonie, pillent les habitations, brûlent les récoltes, détruisent les fortifications, et enfin abandonnent l'île dévastée, pour se diriger sur Surinam.

Les habitants et la garnison furent transportés à la Barbade; à leur arrivée, l'amiral anglais Willoughby venait d'apprendre la conclusion de la paix par le traité de Bréda; il dirigea les prisonniers sur la Marti-

nique. A quelque temps de là, le P. Morellet, de l'Ordre des Jésuites, fit savoir à M. de la Barre, gouverneur des Antilles, que des Français réunis par ses soins étaient restés à Cayenne ; de la Barre envoya M. de Lézy pour reconstituer la colonie.

Quelques années plus tard, en 1676, de nouveaux événements venaient encore bouleverser Cayenne, à peine remise de l'attaque des Anglais. Les Hollandais n'étaient plus nos alliés, et, le 5 mai, l'amiral Binks, à la tête de onze vaisseaux, s'emparait de nos possessions. Il respectait du moins les habitations : à part les absents dont les biens furent mis sous séquestre, chacun put, malgré l'occupation étrangère, jouir en paix de sa propriété.

Cependant, le gouvernement venait encore de modifier le système colonial : les compagnies supprimées, chacune de nos possessions d'outre-mer était placée sous le commandement d'un officier nommé par le roi. Le ministère de la marine centralisait les services des colonies. En même temps, l'amiral d'Estrées recevait ordre de se diriger avec sa flotte sur la Guyane et d'en chasser les Hollandais. Le 11 décembre 1676, les vaisseaux du roi arrivaient devant Cayenne, et en reprenaient possession. Depuis cette époque, réduite aux limites qu'elle a encore aujourd'hui, notre colonie ne fut plus troublée, jusqu'à la Révolution, et pendant cette période on vit se créer quelques entreprises agricoles particulières, qui donnèrent plus tard au gouvernement l'idée de faire, lui aussi, un grand essai de colonisation.

En 1696, M. de Jennes obtint une concession et fonda un grand établissement sur le cours d'une rivière qui porte encore son nom. Deux Jésuites, les

P.P. Lombard et Ramette, vinrent en 1709 se fixer sur le fleuve Kourou. Ils réunirent assez rapidement quatre ou cinq cents néophytes indiens ; plus tard, avec l'aide des nègres, ils créèrent les raffineries les plus importantes de la contrée.

La deuxième moitié du XVIII^e siècle fut, pour notre empire colonial, une époque désastreuse ; une à une, nos plus belles possessions passaient aux mains de l'étranger : l'Acadie, l'Inde, le Canada étaient cédés à l'Angleterre. A la suite de ces pertes successives, l'attention du gouvernement fut de nouveau appelée sur la Guyane, et en 1763 on résolut d'y fonder une vaste exploitation agricole.

Avant de faire le récit de l'*Expédition de Kourou*, justement qualifiée de « sinistre aventure », voyons rapidement quel était alors l'état de notre colonie.

En 1743, Pierre Barrère, médecin du roi, fit un voyage à Cayenne. Voici ce qu'il dit de la prospérité de notre établissement :

« Il n'y a guère aujourd'hui plus de *quatre-vingt-dix* habitants blancs. On comptait, il y a quelques années, dans le recensement général, *cent vingt-cinq* Indiens esclaves, tant hommes que femmes et enfants ; *quinze cents* nègres travaillant et payant capitation, *soixante* roucouries (*sic*), *dix-neuf* sucreries et *quatre* indigoteries.

« Tous les esclaves au-dessous de soixante ans et au-dessus de quatorze payent sept livres et demie pour la capitation annuelle, qu'on fait monter à *six ou sept mille livres*, qui est payée avec les denrées du pays. Le commerce d'aujourd'hui, dans cette colonie, roule sur beaucoup de *rocou* (*sic*), assez de sucre et peu d'indigo, de café et de cacao. La culture du café n'a été

introduite qu'en 1721..... Celle du cacao est plus nouvelle encore ; cependant il y avait en 1735 des colons qui en expédiaient jusqu'à trois barriques ; mais le manque d'esclaves arrête tous les progrès que pourrait faire la colonie. Quelque petit que soit le commerce de Cayenne, les marchandises qui s'y font tous les ans sont estimées à deux cent cinquante mille livres ou cent mille écus.... »

L'auteur entre ensuite dans des considérations très développées sur le tort que cause à l'agriculture le petit nombre d'esclaves, puis il ajoute : « Les terres que les Hollandais font valoir à Surinam, et dont la colonie tire toutes ses richesses, ne sont que les terres basses et inondées de mer haute. Ne pourrions-nous pas ainsi, à leur exemple, dessécher et cultiver celles de Cayenne qui sont noyées » (1) ?

Avant Malouet et Guisan, Barrère avait compris que l'agriculture seule pouvait rendre notre colonie véritablement prospère ; que tous les efforts devaient tendre vers ce but ; qu'il fallait à tout prix conquérir des terres fertiles sur la mer, et surtout amener en Guyane de nombreux noirs pour leur faire exécuter les travaux auxquels, sous ce climat débilitant, les Européens ne peuvent se livrer impunément.

(1) P. Barrère, *Description de la France équinoxiale*, pages 97 et suivantes.

CHAPITRE III.

Expédition de Kourou (1). — Bessner. — Malouet et Guisan. — Villeboi. — Révoltes à Gayenne, en 1793. — Emancipation des noirs. — Réquisition forcée. — Victor Hugues. — Prise de Cayenne par les Portugais. -- Traité de 1814. — Colonisation de la Mana. — M^{me} Javouhey. — 1848. — Abolition de l'esclavage. — Situation actuelle.

Après la signature du traité de Paris (1763), qui enlevait le Canada et les Indes à la France, le roi rêva de créer, dans la France Equinoxiale, un centre de population blanche, qui pût contrebalancer, dans l'Amérique du Sud, les immenses possessions des Anglais dans l'Amérique du Nord, et, au besoin, concourir à la défense des Antilles, objectif avoué de la politique britannique. C'est dans ce but que l'on organisa l'expédition de Kourou.

Afin d'obtenir le concours du public, on fit croire à la fondation, en Guyane, d'une vaste exploitation agricole et commerciale ; pour augmenter encore cette croyance, on demanda des projets d'organisation à des hommes compétents ; le commerce fut appelé à donner son avis. Tous les mémoires présentés concluaient à l'introduction dans la colonie de l'élément noir. M. d'Orvillers, fils du gouverneur de ce nom, qu'un séjour de quarante-sept ans en Guyane avait

(1) Si nous nous étendons longuement sur cette expédition malheureuse, c'est que, jusqu'ici, les différents auteurs qui ont traité de la Guyane ont presque passé sous silence cette tentative de colonisation.

mis à même d'en connaître à fond les besoins, et dont l'opinion pouvait être considérée comme celle de la majorité des colons, insistait d'une façon toute particulière sur ce point. Est-il besoin de dire qu'on ne tint aucun compte de ces avis? En haut lieu, on se préoccupait fort peu de la question coloniale, on obéissait à un tout autre ordre d'idées. Tout le monde, colons et agents, faussement renseigné, fut absolument trompé: alléchés par des promesses magnifiques, les familles partaient, croyant n'avoir, en arrivant, qu'à jouir des richesses procurées par un climat prodigieux. Aussi, la plupart se lancèrent-ils avec une légèreté inouïe dans cette entreprise; et, le croirait-on? dans cette expédition, qui pour réussir exigeait une race dure au travail, sobre, laborieuse, comme celle des puritains qui les premiers peuplèrent les solitudes de l'Amérique du Nord, on engagea en grande quantité des soldats, des musiciens et des comédiens!

Cependant, on concédait à M. de Choiseul et à son cousin M. de Choiseul-Praslin tous les terrains compris entre le Maroni et le Kourou, avec droit de pêche, de chasse, de nomination d'officiers municipaux et de justice; les propriétaires pouvaient donner aux villes et aux villages à construire, leurs noms et ceux des membres de leur famille. Ils s'obligeaient en retour à faire cultiver les terres les plus éloignées, à peupler la région voisine des frontières: « la population nouvelle, disait l'acte, devant servir de barrière ».

M. de Turgot, homme ignorant, esprit superficiel et sans suite, fut nommé gouverneur; il désigna comme intendant général M. Thibault de Chanvalon. Il est difficile de porter sur ce dernier un jugement impartial: ses plans furent toujours contrariés,

et il eut à lutter contre d'insurmontables difficultés. M. de Chanvalon eut à supporter tout le poids de fautes qu'il n'avait pas commises, et si on lui reprocha avec raison beaucoup d'actes au moins inconsiderés, on ne tint pas assez compte, à notre avis, de la situation particulière dans laquelle il se trouvait.

L'Etat affectait à la nouvelle compagnie un capital de *un million cinq cent mille* livres, répartis comme suit : 300.000 livres pour frais de premier établissement ; 400.000 livres destinées à payer le fret de 4.000 tonneaux pour le transport de deux mille individus, vivres, outils, etc. ; les 800.000 livres restantes étaient appliquées aux frais généraux de la colonie.

Au commencement de 1763, M. Bruletout de Préfontaine, ancien officier de marine, promu au grade de commandant, reçut la mission d'aller à Kourou, d'y établir un camp, et d'y faire construire le plus de locaux possible. Cet officier devait s'embarquer à Rochefort le 1^{er} mars pour être rendu à Cayenne en avril, c'est-à-dire à la fin de la saison des pluies ; il ne put mettre à la voile que le 17 mai. Le convoi se composait de trois navires : la *Comtesse de Grammont*, le *Jason* et l'*Américain*. Outre un important chargement de vivres et d'outils, la flottille emportait 127 colons ; elle atteignit Cayenne le 14 juillet.

M. de Béhague, gouverneur de la Guyane, et M. Morisse, ordonnateur, firent à M. de Préfontaine un assez mauvais accueil ; leur exemple fut suivi par les habitants : ils refusèrent aux colons l'aide dont ceux-ci avaient si grand besoin. Arrivé à Kourou, le commandant obtint de l'établissement des Jésuites quatre-vingts noirs pour l'aider dans ses travaux d'installation. A la fin d'octobre, les constructions les plus

indispensables n'étaient pas terminées ; et quand M. de Chanvalon débarqua le 22 décembre avec 1.429 passagers, rien n'était prêt pour les recevoir.

L'attitude du gouverneur et de l'ordonnateur vis-à-vis de M. de Chanvalon fut plus hostile encore qu'à l'égard de M. de Préfontaine. M. Morisse n'avait pris aucune mesure pour recevoir les colons et faciliter leur passage à Kourou, malgré les ordres qu'il avait reçus de la métropole. Dans une entrevue qu'il eut avec M. de Béhague, l'intendant général, sommé de montrer ses pouvoirs, s'y refusa ; c'était une rupture.

Les émigrants étaient restés à bord des navires qui les avaient amenés, et il fallait les mettre à terre au plus vite, car les capitaines avaient hâte de repartir. Force fut donc à M. de Chanvalon de faire procéder au débarquement. Il se rendit à Kourou dans une pirogue ; après avoir éprouvé les plus grands dangers pour franchir la barre du fleuve, il atteignit le camp.

Ce camp, établi par les soins de M. de Préfontaine, était situé sur la rive gauche du fleuve Kourou, à un tiers de lieue environ de l'embouchure (1). On avait défriché les bords de la rivière sur une longueur de quatre cents toises, et une profondeur de deux cents environ ; dans cet espace s'élevaient une église, un hôpital, et autour, quatre rangées de carbets dont la disposition formait des rues. Ces constructions rudimentaires étaient presque toutes occupées par les voyageurs du premier convoi ; celles restantes étaient bien insuffisantes pour abriter les émigrants que l'intendant avait laissés à Cayenne.

(1) Plan du camp de la nouvelle colonie de la Guyane française.

Il fallait agir au plus tôt. M. de Chanvalon calcule que pour transporter les colons de Cayenne au camp, avec les moyens insuffisants dont il dispose, il lui faudra trois mois (1); ce temps lui suffira pour construire de nouveaux abris, mais il manque de bras : il s'adresse aux hommes déjà installés, ceux-ci refusent leur concours. L'intendant visite les environs du camp, les trouve parfaitement disposés pour y créer un établissement ; puis il retourne à Cayenne pour procéder au transport des émigrés.

Il installe aussi bien que possible tout son monde dans l'île de Cayenne, et les départs pour Kourou commencent. A peine un petit nombre est-il expédié, qu'on lui annonce un nouveau convoi de *quatre cent treize* hommes venant sur la *Ferme*, capitaine d'Ambli-mont. Rien n'est disposé pour leur réception ; l'encombrement, déjà excessif à Cayenne, va s'accroître d'autant. C'est alors que l'idée vient à M. de Chanvalon d'utiliser les *îles du Salut*, alors nommées îles du *Diable* (il les débaptisa pour la circonstance), situées à neuf lieues au nord-ouest de Cayenne, et à trois lieues en face de Kourou. Il les visite, fait tracer un chemin, déblayer une source et dresser des tentes (2). Le 19 mars 1764, la *Ferme* (3) vient débarquer quatre cent treize passagers sur l'îlot principal (maintenant l'île Royale). En même temps, le capitaine de ce navire avise M. de Chanvalon de l'arrivée prochaine de *deux mille* nouveaux colons.

Que faire en cette occurrence ? L'intendant n'a pu

(1) Défense de M. de Chanvalon.

(2) Correspondance de l'intendant, lettre n° 52.

(3) Etat des bâtimens expédiés du port de Rochefort.

prévenir en France de l'état de l'établissement, et faire suspendre les envois d'hommes ; dès son arrivée il avait voulu écrire, mais M. Morisse avait refusé de retarder le départ du bateau qui aurait pu emporter ses lettres.

Dans son embarras, M. de Chanvalon retourne au camp de Kourou et se décide à utiliser les bords de la rivière ; il remonte son cours pendant environ vingt lieues, trace les limites des premières concessions, fait construire quelques carbets et y envoie des vivres. Ces concessions s'étendaient jusqu'au *Château-Vert*, à douze lieues de la mer ; on n'alla pas au delà à cause d'un saut qui rend la navigation difficile. En terre ferme, un peu au-dessus de la zone des palétuviers, là où sont situées les premières concessions, le fleuve tourne brusquement, et sa rive forme comme une presqu'île ; cet endroit est choisi pour y jeter les fondations d'une ville importante (1) qui doit s'élever au centre du pays concédé. On fait commencer en même temps les premiers défrichements, depuis l'embouchure du Kourou jusqu'à l'éminence qui domine toute la région des palétuviers ; deux habitations, qui prirent les noms de la *Liberté* et la *Franchise*, y sont créées. Elles étaient à une lieue de la mer, sur la rive gauche du fleuve et au-dessus du camp (2).

A ce moment, M. de Chanvalon apprenait l'arrivée de *douze cent treize* personnes, hommes et femmes (3) ; et pas un endroit pour les recevoir, pas une habitation pour les abriter, pas même de tentes !

(1) Note du plan de la rivière Kourou.

(2) Ibid.

(3) Défense de M. de Chanvalon, pages 243 et suivantes.

Les îles du Salut étaient encombrées par les passagers de la Ferme : sur ces roches dénudées, il n'y avait pas d'hôpital ; celui du camp regorgeait de malades, et sur l'île de Cayenne gisaient 150 individus abandonnés, presque sans secours, et n'ayant d'autre abri que la toile !

Le convoi annoncé arriva, amenant 1.887 passagers ; on les dirigea sur les îles du Salut, et l'on entassa *deux mille trois cents* individus, là où quatre cent treize hommes avaient peine à se mouvoir !

Profitant du départ de la flotte, M. de Chanvalon adressa des représentations au ministère et à M. de Turgot, qui, malgré son titre de gouverneur, s'obstinait à rester à Paris ; l'intendant demandait que l'on suspendît, momentanément du moins, l'envoi de nouveaux émigrants. Ces réclamations parvinrent trop tard, paraît-il, car au mois d'avril le *Centaure* débarquait 348 individus ; en mai, les *Deux-Amis*, le *Prince Georges*, l'*Amphitryon*, la *Balance* et le *Parham* en amenaient 960. Enfin, pendant le courant de l'année 1764, des convois successifs transportèrent en Guyane NEUF MILLE personnes !

Bientôt le désordre se mit dans l'administration : les malades mouraient faute de soins ; les vivres, gaspillés ou gâtés pendant la traversée, s'épuisaient rapidement, et ce n'est qu'avec des peines infinies que l'on arrivait à nourrir tout le monde.

Chanvalon, voyant le désespoir s'emparer de ces infortunés, chercha-t-il à réagir, ou bien obéit-il à un autre mobile ? ce qui est certain, c'est que, sous prétexte de distraire et d'étourdir les colons, Chanvalon donna des fêtes, organisa des banquets ; il assistait aux mariages et leur donnait par sa présence une sorte de

solennité. « C'est avec la même adresse et la même insuffisance de moyens que j'ai osé faire chez moi la noce des premières personnes honnêtes qui se sont mariées dans la colonie..... Je conduisis la mariée à l'autel. Les propos, les distinctions, tout fut employé, et je réussis : l'exemple prit..... Il nous reste encore plusieurs hommes à marier. J'écris à la Martinique d'engager quelques demoiselles bien nées de ce pays-là, à passer dans celui-ci, quoiqu'elles n'aient pas de fortune, pour s'y établir (1)..... » Il fit construire un théâtre; ce n'était à la vérité qu'un hangar à peine couvert; mais on reprocha à Chanvalon de consacrer à des amusements un local dont les habitants avaient si grand besoin; l'abbé Brouet se plaignait que pendant que l'on élevait un abri à des comédiens, le clergé était sans asile, et le médecin Chambon réclamait cet emplacement pour ses malades.

Des signes de révolte ne tardèrent pas à se manifester parmi les colons. Convaincus qu'on les avait amenés là pour ne rien faire, ces hommes se refusaient à tout travail. Les plus turbulents, gens sans aveu, recrutés principalement en Allemagne, furent transportés sur la rive droite du fleuve; rien n'était organisé pour qu'ils pussent s'installer; abandonnés et livrés à eux-mêmes, ils périrent, pour la plupart, victimes de leur paresse et de la rigueur du climat (2).

Le premier départ des colons pour les terrains concédés sur les rives du Kourou était fixé au 1^{er} juin. Il ne put avoir lieu, une épidémie d'une extrême vio-

(1) Correspondance de M. de Chanvalon, lettre n° 49.

(2) Défense de M. de Chanvalon, p. 218.

lence s'étant déclarée. On ne commença à diriger les concessionnaires sur leurs propriétés respectives qu'aux premiers jours de septembre. Cette opération dura jusqu'en novembre.

Il est impossible de décrire le désespoir et le découragement qui s'emparèrent de ces malheureux quand ils se virent seuls, abandonnés et comme perdus au milieu des grands bois où tout pour eux était sujet de crainte. Peu d'entre eux étaient cultivateurs : au lieu de commencer leurs défrichements, ils se mirent à errer d'une habitation à l'autre. Bientôt les vivres manquèrent, et la faim amena plusieurs suicides. Les chefs d'exploitation chargés de venir chercher les rations pour eux et leurs travailleurs s'attardaient à Kourou, car, malgré la misérable situation de ses habitants, le camp semblait un lieu de délices, comparé aux concessions. Beaucoup prolongèrent tellement leur absence, qu'à leur retour ils trouvèrent des hommes morts de faim. Ces faits se représentèrent si souvent, que l'on défendit aux colons de quitter les habitations ; un entrepôt fut installé sur la pointe du fleuve où l'on avait projeté de construire une ville, et c'est là qu'ils venaient se ravitailler.

En résumé, la position des émigrés répartis sur la rive du Kourou était aussi misérable, plus peut-être que celle de leurs compagnons restés au camp. Cependant, s'ils avaient voulu travailler, s'ils s'étaient mis courageusement à défricher, ils seraient arrivés à créer des établissements agricoles riches et productifs. N'avait-on pas comme exemple l'exploitation des Jésuites — il est vrai qu'ils employaient des noirs ; —

(1) Défense de M. de Chanvalon, p 248.

celle du baron d'Haugwitz, située sur la rive gauche? N'eut-on pas plus tard celle du baron Bessner qui installa dix familles alsaciennes sobres et laborieuses, dont les efforts furent récompensés par le succès (1)?

Au camp, de nouveaux troubles venaient d'éclater: les colons se plaignaient de l'irrégularité dans les distributions de viande fraîche, de l'insuffisance d'eau potable, et, poussés par un esprit d'injustice, excusable chez des hommes aussi éprouvés, ils firent retomber sur M. de Chanvalon la responsabilité de toutes leurs souffrances.

La nouvelle du désastre était enfin parvenue en France, l'opinion s'en était vivement émue; mais, ainsi qu'il arrive souvent en semblable circonstance, au lieu de chercher un moyen de soulager au plus tôt ces misères, on commença par chercher un coupable. M. de Turgot profita de l'occasion qui se présentait pour satisfaire ses rancunes personnelles contre M. de Chanvalon : il rejeta sur lui le poids de toutes les fautes commises.

Le gouverneur dut se rendre immédiatement en Guyane pour prendre possession du poste qu'il n'aurait jamais dû quitter. A son départ, au lieu de lui fournir les moyens de réparer une partie du mal, il reçut la mission de vérifier les registres de comptabilité, d'examiner soigneusement ce qui avait été fait, et d'ouvrir une enquête sévère sur les agissements de M. Chanvalon. Il est juste d'ajouter que l'on donnait aussi au gouverneur de précieux conseils pour agir de telle sorte que, *quoi qu'il advint*, les bons rapports avec les nations voisines ne fussent pas altérés

(1) Défense de M. de Chanvalon, p. 253.

et que leur amour-propre fût avant tout ménagé.

M. de Turgot arriva à Cayenne à la fin du mois de décembre 1764. La mer était houleuse et le débarquement présentait quelque danger. Fort effrayé, le gouverneur fit un vœu (1) pour obtenir du ciel une heureuse traversée depuis son navire jusqu'à terre.

Le premier soin de Turgot fut de réunir le plus de témoignages possibles contre Chanvalon; point n'est besoin de dire qu'il trouva dans MM. de Béhague et Morisse deux auxiliaires dévoués, et dans tous les malheureux des accusateurs fort animés contre l'intendant général. Celui-ci, arrêté aussitôt, fut envoyé en France. On usa vis-à-vis de lui et de sa famille d'une dureté excessive. Le prudent gouverneur se garda bien d'aller juger par lui-même du désastre; il refusa de se rendre au camp, craignant les fatigues du voyage et l'épidémie qui sévissait à Kourou. Son séjour fut du reste de peu de durée. Après avoir réuni les chefs d'accusation qu'il jugeait nécessaires à ses projets contre Chanvalon (2), et récompensé par ses largesses ceux qui l'avaient aidé (M. de Béhague reçut quarante mille livres et M. Morisse soixante-quatre mille) (3), il repartit pour la France, où il rentrait après une absence d'environ six mois.

On embarqua et l'on ramena à Saint-Jean-d'Angély les survivants de l'expédition; mais, dans sa hâte de quitter la Guyane, Turgot oublia de faire rapatrier les nombreux colons disséminés sur les rives du fleuve Kourou.

(1) Défense de M. de Chanvalon, p. 245.

(2) Id. p 216.

(3) Résumé de toute l'administration de M. de Turgot, avec l'avis du rapporteur et des commissaires.

Des *quatorze mille* émigrants qui, selon Malouet, furent transportés en Guyane, *neuf cent dix-huit* seulement revirent la France; quelques-uns avaient demandé à rester, ils s'établirent sur le Sinnamary.

A son arrivée à Paris, M. de Chanvalon fut jeté à la Bastille, jugé, et condamné à une détention perpétuelle; ses biens, séquestrés, furent vendus au profit des colons qui avaient survécu. Chanvalon en appela: il réussit, sinon à prouver son innocence, du moins à établir qu'il avait été victime des événements. En 1776, un nouveau jugement cassa le premier; ses biens lui furent rendus; on lui donna une indemnité de *cent mille livres*, une pension annuelle de *mille livres* et la charge de commissaire général des colonies; puis, d'accusé devenant accusateur, il obtint que Turgot fût enfermé à la Bastille sous l'inculpation d'abus de pouvoir et d'incurie. Quand ce dernier sortit de prison, le ministre vint, au nom du roi, lui offrir une pension de *douze mille livres*. Turgot refusa. « Je remercie Sa Majesté, dit-il, mais je ne puis accepter une pension que vous ne m'avez pas laissé le temps de mériter. » Il finit ses jours dans une retraite obscure, et, en mourant, recommanda à ses enfants de ne pas laisser faire l'éloge de leur père. Ce soin était au moins inutile.

Ainsi s'éteignit le dernier écho de l'expédition de Kourou qui coûta la vie à *treize mille hommes*, et à la France plus de *trente millions*. Ceux qui l'entreprirent, et ceux qui furent chargés de la diriger, ont devant l'histoire une lourde responsabilité; leur conduite a été sévèrement jugée par Malouet, l'homme qui a le mieux compris et le mieux étudié les intérêts de la Guyane française.

« Il paraît incroyable qu'un homme de beaucoup d'esprit ait adopté le projet de faire cultiver les marais de la zone torride par des paysans d'Alsace et de Lorraine. Mais l'impéritie, l'imprévoyance dans les détails d'exécution, surpassaient encore l'extravagance du plan..... C'était un spectacle déplorable que celui de cette multitude d'insensés de toutes classes qui comptaient tous sur une fortune rapide, et parmi lesquels, indépendamment des travailleurs paysans, on comptait des capitalistes, des jeunes gens bien élevés, des familles entières d'artisans, de bourgeois, de gentilshommes, une foule d'employés civils et militaires, enfin une troupe de comédiens, de musiciens destinés à l'amusement de la nouvelle colonie (1). »

Jusqu'aux événements de 1793, l'histoire de notre colonie n'offre rien de saillant ; et nous n'avons à noter que quelques essais isolés de colonisation, toujours infructueux.

C'est d'abord un nommé Dubucq, qui fonde une société au capital de 800.000 fr. pour exploiter la concession de M. de Choiseul.

C'est ensuite M. de Bessner, auteur d'un projet lors de l'organisation de l'expédition de Kourou ; il réussit à gagner à sa cause de hautes influences et de nombreux actionnaires ; son but était d'attirer dans la colonie les nègres évadés des possessions hollandaises, au nombre de 20.000, et 100.000 Indiens. Le seul résultat de ce projet fut d'amener Malouet dans notre colonie ; celui-ci, chargé d'examiner le plan de Bessner, vint à Cayenne en 1777. Tout d'a-

(1) Malouet, *Mémoires sur les Colonies*, t. 1, p. 36.

bord il reconnut que le projet était impraticable, en ce qui touchait les nègres : recueillir ces révoltés eût amené une rupture immédiate avec la Hollande.

C'est alors que, voulant faire sortir la colonie de l'état misérable où il la trouva, « Malouet se rendit à Surinam afin d'étudier le système d'agriculture auquel ses habitants devaient leur merveilleuse prospérité. Il obtint du gouvernement hollandais l'autorisation d'attacher au service de la France un ingénieur habile, capable de le seconder dans ses projets d'amélioration agricole ; ce fut Guisan, auquel il donna le titre d'ingénieur en chef pour la partie agraire. Après avoir travaillé à l'assainissement de Cayenne qui était jusque-là resté à l'état de marécage, et fait quelques explorations dans les terres noyées, Guisan s'occupa de tracer un canal qui devait réunir le Mahuri à la rivière Kaw, de faire opérer le dessèchement des pinotières de l'Approuague, d'établir des chemins et d'enseigner aux blancs l'art de tirer parti de l'admirable fertilité des Terres-Basses (1). »

Malouet ne put malheureusement prolonger son séjour en Guyane, le mauvais état de sa santé le força de rentrer en France ; mais, en amenant Guisan dans notre colonie, il avait rendu à celle-ci un signalé service : « J'obtins la permission d'amener avec moi et d'attacher au service du roi un ingénieur habile qui était de plus excellent homme, M. Guisan. C'est le service le plus important que j'aie rendu à la Guyane » (2).

(1) Nouvion, *Extrait des auteurs qui ont écrit sur la Guyane*, p. 153.

(2) Malouet, *Mémoires sur les Colonies*, t. I^{er}, p. 6.

Bessner profita du départ de Malouet pour se faire nommer gouverneur ; il échoua complètement vis-à-vis des Indiens, et mourut de chagrin un an après son arrivée à Cayenne.

Quelques années plus tard (1785), M. de Villeboi, alors gouverneur, fonda sur la rive droite de l'Approuague un vaste établissement nommé Bourg-Villeboi, qui ne donna jamais de grands résultats.

La Révolution venait d'éclater en France. Aussitôt que la nouvelle en fut connue à la Guyane, les esprits s'exaltèrent, un vent de révolte et d'insubordination souffla sur la colonie, et on dut s'attendre à de graves événements. M. de Bourgon, chargé en 1791 de remplacer M. de Villeboi, trouva à son arrivée l'émeute dans Cayenne : les troupes se mutinaient, le canon retentissait dans la ville ; les nègres de plusieurs habitations de l'Approuague entraient en rébellion contre leurs maîtres, et de petits soulèvements partiels donnaient la mesure de l'état des esprits.

Un décret de l'Assemblée nationale avait ordonné la formation d'une Assemblée coloniale. Comme on devait s'y attendre, ce nouveau pouvoir voulut faire échec à l'autorité du gouverneur ; de graves dissensions en résultèrent. Devant cette attitude du Conseil, M. de Bourgon quitta Cayenne, laissant le commandement par intérim de la colonie au major Benoît.

Le 26 septembre 1792, l'escadre française amenait M. F. Guyot, commissaire civil, délégué par l'Assemblée nationale, M. d'Allais, nommé gouverneur, et M. Lequo de Montgirault, ordonnateur. Ces changements dans le haut personnel de l'administration, pas plus que l'adjonction d'un commissaire civil, ne modifièrent l'attitude hostile de l'Assemblée colo-

niale ; la situation était aussi tendue quand, le 11 avril 1793, Jeannet Oudin, neveu de Danton, vint remplacer Guyot. La colonie traversait une crise monétaire ; la pénurie du numéraire était telle, que le nouveau commissaire dut créer des bons de caisse, à l'instar des assignats.

Peu à peu, les esprits se calmèrent ; tout rentrait dans l'ordre, et la colonie reprenait son aspect accoutumé, lorsque, le 27 prairial an II (14 juin 1794), le brick de guerre l'*Oiseau* apporta à Jeannet Oudin le texte de la loi décrétant l'affranchissement des esclaves.

Au lieu d'user de ménagements pour annoncer aux noirs leur mise en liberté, de les préparer à recevoir cette nouvelle, le commissaire civil la fit immédiatement publier à son de trompe. Pris d'une sorte de délire, les nègres quittent les ateliers, abandonnent les habitations, les récoltes que l'on est à la veille de rentrer, et, se répandant par la ville, se livrent à toutes les extravagances d'une joie folle. Cependant, les colons se plaignent, ils demandent des ouvriers ; on prie les noirs de reprendre leurs travaux, on leur offre un salaire ; ils refusent : ils craignent, s'ils retournent aux habitations, d'être réduits de nouveau en esclavage.

En présence de cette situation, le gouverneur est obligé de prendre des mesures coercitives. Il rend, le 20 messidor an II (8 juillet 1794), une ordonnance mettant en réquisition pour la récolte tous les *ouvriers cultivateurs*, déclarant *malintentionné*, et devant être traité comme tel, quiconque refusait de se soumettre à cette injonction. Cette décision produisit peu d'effet, et le 19 pluviôse an III (7 février 1795) l'Assemblée dut,

par un nouveau décret, déclarer que tout citoyen qui ne pourrait justifier ni d'un métier, ni d'une occupation, serait considéré comme vagabond. Ce décret n'eut pas plus de succès que le précédent. Cointet, alors commissaire, eut recours à la force pour contraindre les noirs au travail ; il y eut des révoltes, on les réprima sévèrement, et tout rentra dans l'ordre.

En 1797, la Guyane vit débarquer sur ses rives les seize déportés du 18 fructidor. L'année suivante, plus de cinq cents nouveaux exilés y arrivèrent successivement ; la majeure partie de ces malheureux périrent de dénuement ou de maladie dans les déserts de Sinnamary, d'Approuague et de Conamana. Nous reviendrons sur ces faits, dans le chapitre que nous consacrons aux pénitenciers.

A la fin de l'année 1799, les Anglais s'emparèrent de Surinam et vinrent occuper les îles du Salut. Burnel, agent particulier du Directoire, craignant une attaque, proclama l'état de siège à Cayenne, prit des mesures pour la défense de la ville et forma une milice composée des gens de couleur. A peine armés, ceux-ci s'insurgèrent ; ils demandaient la suppression de la réquisition forcée. L'attitude énergique de dix grenadiers et d'un officier suffit pour les faire rentrer dans le devoir.

Pendant que ces événements se passaient à Cayenne, la France assistait au 18 Brumaire. Le gouvernement consulaire se hâta d'envoyer en Guyane Victor Hugues, avec le titre de commandant en chef. En débarquant, le nouveau gouverneur proclama la constitution de l'an III. La seule réputation attachée à son nom suffit à rétablir l'ordre : son règlement sur la réquisition et le confinement des travailleurs dans les habi-

tations furent fidèlement respectés. Enfin, le 30 floréal an X (20 mai 1802), l'esclavage fut rétabli dans toutes les colonies rendues à la France par le traité d'Amiens.

A la Guyane, qui était toujours restée française, on crut devoir procéder par degrés ; un arrêté du 16 frimaire an XI (7 décembre 1802) régla officiellement cette question. Les esclaves reprirent le joug sans réclamations, les travaux ne furent plus abandonnés, et la colonie revint à sa vie habituelle jusqu'à son occupation par les Portugais. Pendant quelque temps la Guyane profita des richesses enlevées aux Anglais par les corsaires armés à Cayenne ; cette prospérité fut de courte durée ; là comme à la Martinique, elle nuisit plutôt à la fortune future de la colonie, en éloignant de nombreux habitants de la culture des terres.

Depuis quelques années déjà, les Portugais se livraient à de fréquentes incursions sur notre territoire ; en 1794, une petite troupe, venue du Brésil, plantait, sur la rive droite de l'Oyapock, un poteau aux armes du Portugal. L'année suivante, une expédition débarquait dans la baie de l'Oyapock et ravageait quelques habitations. En 1801, deux goëlettes pillaient les établissements situés sur le même fleuve et sur l'Ouanasi. Enfin, en 1802, une flottille s'avancait sur le Bourg-Villeboi ; elle ne se retira qu'à la nouvelle de la paix d'Amiens. Ces attaques partielles n'étaient que le prélude de la campagne que les Anglais, alliés aux Portugais, allaient diriger contre notre colonie.

En 1809, la flotte portugaise, accompagnée de la corvette anglaise la *Confiance*, débarquait, la nuit, cinq cents hommes à l'embouchure de la rivière Mahury.

Surpris par la soudaineté de l'attaque, Victor Hugues ne put se défendre : il capitula, stipulant toutefois que la colonie serait livrée aux mains des Portugais, et non des Anglais. Cayenne leur fut livrée le 12 janvier 1809.

Sous l'administration de Manuel Marquès et de Petro da Souza, gouverneurs pour le prince du Brésil, les colons furent bien traités, leurs propriétés respectées, et aucune modification ne fut apportée dans l'administration intérieure de la colonie.

La Guyane fut rendue à la France par le traité de 1814 ; le gouvernement attachait si peu d'importance à cette possession, que c'est le 8 novembre 1817 seulement qu'on y envoya comme gouverneur le général de Cara Saint-Cyr.

Il résulte des documents officiels fournis à cette époque par l'administration de la colonie, que la population de la Guyane ne dépassait pas *seize mille cinq cents* habitants, ainsi divisés : *sept cents* blancs, *huit cents* affranchis et *quinze mille* esclaves travaillant ou marrons. C'est également sous le gouvernement de M. de Cara Saint-Cyr qu'eut lieu pour la première fois l'introduction dans la colonie de l'élément chinois. Vingt-sept Chinois furent amenés de Manille, à titre d'essai, pour la culture du thé ; presque tous périrent peu de temps après leur arrivée.

En 1819, M. Portal, ministre de la marine et des colonies, conçut le projet de donner à la culture des produits dits *denrées coloniales* un développement considérable. L'abolition de la traite des noirs interdisant l'introduction à la Guyane de la population esclave nécessaire à cette culture, le ministre tenta de reprendre sur de nouvelles bases l'essai de création d'un

centre de population blanche. Telle est l'origine de la colonisation de la Mana.

Voulant s'entourer de toutes les garanties, M. Portal chargea M. Catineau-Laroche, ancien gouverneur de la colonie, de préparer un projet, pendant que M. Laussat, gouverneur en fonction, ferait étudier une région propre à l'établissement d'une grande exploitation. L'endroit choisi fut celui situé au nord du Sinnamary, et arrosé par la Mana, le Maroni, l'Iracoubo et la Courienne, entre les hauteurs et le littoral. Après bien des tergiversations sur le nombre et le choix des colons, on se décida à envoyer dans les deux postes de la Nouvelle-Angoulême et de Port de la Nouvelle-Angoulême, une compagnie d'ouvriers militaires, des sapeurs et des orphelins des deux sexes. Peu de temps après, il fallut rapatrier les ouvriers militaires ; mais tout était prêt pour recevoir les nouveaux colons, qui arrivèrent à Port de la Nouvelle-Angoulême le 5 décembre 1824. C'était trois familles du Jura, se composant en tout de 27 personnes ; le gouvernement les avait entièrement défrayés depuis leur village jusqu'aux bords de la Mana, et leur fournissait le logement, les outils, le bétail, les graines, etc.

Tout marcha à souhait pendant les deux premières années ; mais, dans le cours de la troisième, ils abandonnèrent le travail auquel ils s'étaient livrés avec trop d'ardeur, et finirent par demander leur rapatriement.

Sur ces entrefaites, M^{me} Javouhey, supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, proposa à M. de Chabrol de continuer l'œuvre commencée, avec des orphelins et des orphelines. Le gouvernement prenait à sa charge le transport des émigrants, fournissait

diverses allocations et prestations en nature ou en argent, abandonnait à la communauté 15 hectares de terrains défrichés et les constructions en bois existant à Port de la Nouvelle-Angoulême. L'administration s'engageait en outre à ne pas s'immiscer dans la gestion de l'exploitation, qui restait tout entière à la charge de M^{me} Javouhey. Pendant les deux premières années, l'établissement suivit une marche ascendante ; on demanda même un nouvel envoi d'orphelins.

En 1832, le terme stipulé pour la fin des subventions et des subsides étant arrivé, M^{me} Javouhey acheta 32 nègres, et la prospérité de l'établissement alla sans cesse grandissant ; aujourd'hui encore, l'exploitation est des plus prospères. Aux environs s'élève le bourg de la Mana.

La cessation complète de la traite, l'imminence de l'émancipation des esclaves, et l'avilissement du prix des denrées de culture, amenèrent successivement un grand état de gêne dans la colonie. La révolution de 1848, en décrétant l'abolition de l'esclavage et l'expropriation forcée, vint encore aggraver la situation : aussi, depuis lors, vit-on l'activité et la vie s'éteindre de jour en jour à la Guyane.

Pour essayer d'arrêter ce mouvement de recul, le gouvernement établit à Cayenne, en 1852, le centre de la transportation. C'est de cette époque, sur laquelle nous reviendrons avec plus de détails au chapitre XII, que date également l'immigration en Guyane des coolies hindous.

En 1855, la découverte de gisements aurifères appela de nouveau l'attention sur notre colonie. Si cette découverte fut pour quelques-uns une source de richesses, elle eut pour résultat immédiat d'arrêter

l'extension de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, en leur enlevant les travailleurs que l'on ne se procurait que très difficilement. Ainsi que nos lecteurs ont pu s'en convaincre par les pages qui précèdent, le manque de bras a toujours été le principal obstacle à la prospérité de la Guyane française.

CHAPITRE IV.

Situation. — Limites anciennes. — Limites actuelles. — Aspect général. — Territoire contesté. — Fleuves. — Montagnes. — Les grands bois. — Le littoral. — Les îles. — Division administrative. — Cayenne. — La Mana. — Approuague. — Population. — Climat. — Moyenne de la mortalité.

La Guyane française est une portion de la région qui s'étend, dans l'Amérique méridionale, entre l'océan Atlantique, l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Quatre nations se partagent aujourd'hui ce vaste territoire : le Brésil revendique le pays situé entre l'Amazone et l'Oyapock ; la France possède l'espace compris entre ce dernier fleuve et le Maroni ; les possessions de la Hollande sont limitées par le Maroni et le Corintyn ; et la contrée qui va de ce fleuve à l'Orénoque appartient à l'Angleterre.

Notre colonie est donc bornée au nord-est par l'océan Atlantique ; à l'ouest par le Maroni ; au sud par les monts Tumuc-Humac ; à l'est, la limite n'est pas exactement déterminée.

Dans l'origine, la Guyane française s'étendait au midi jusqu'à l'Amazone. Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) réservait exclusivement au Brésil le droit de navigation sur ce fleuve, et lui donnait la propriété des terres situées entre l'Amazone et le *Japock* ou *Vincent Pinçon* ; cette dernière rivière devenait donc la ligne de division des possessions françaises et portugaises. Depuis lors, cette délimitation a été un sujet de contestations continuelles. A Lisbonne, on feignait

de confondre le Japock et l'Oyapock, quoique celui-ci soit situé à 3° plus au nord que le Vincent Pinçon.

Le traité conclu à Madrid le 29 septembre 1801 fixa la frontière des deux colonies limitrophes à la rivière Parapanatuba, par 0° 10' de latitude nord ; le traité d'Amiens, tout en reportant cette limite plus au nord, lui fit suivre le cours de l'*Araguari*, dont l'embouchure est au sud du *cap Nord*, par 1° 15' de latitude septentrionale. Quoi qu'il en soit, aux termes de l'article 107 du traité de Vienne (9 juin 1815) et par suite de la convention passée à Paris le 28 août 1817 pour l'exécution provisoire des stipulations de cet article, la Guyane française nous fut remise jusqu'à l'Oyapock seulement, sauf décision ultérieure relativement au *territoire contesté*. Malgré les nombreuses notes échangées depuis lors entre les diplomates des deux puissances, la question n'est pas encore tranchée : *adhuc sub judice lis est*.

« Vue à vol d'oiseau, la Guyane apparaît comme une mer de feuillage. C'est l'expression la plus complète de la puissance de la sève tropicale. A part quelques contreforts éloignés de la grande chaîne des Andes, qui coupent à angle droit les rivières et en interrompent le cours à une vingtaine de lieues de leur embouchure, la Guyane est un pays de plaines d'où s'élèvent quelques sommets isolés, semblables à des îles sortant de la mer (1). »

Malouet compare les basses terres du littoral, coupées par une foule de petits bassins, formant entre eux des éminences peu élevées, à un plat d'œufs au miroir. L'ingénieur Guisan disait qu'en coupant par le milieu

(1) Bouyer, — Voyage en Guyane (*Tour du monde*, 1866).

des poires de toutes grandeurs et figures, les unes dans leur largeur, les autres en travers, et qu'en les posant sur leur coupe en les disposant sur un plan incliné vers la mer, on se formerait en petit une idée de la plupart des cantons de la Guyane française, dans toute la partie qui borde la mer, jusqu'à douze ou quinze lieues dans les terres (1).

On divise le territoire de la Guyane en terres hautes et en terres basses. Les terres hautes commencent aux premières cataractes des rivières, et vont s'élevant graduellement dans l'intérieur jusqu'à une chaîne de montagnes (les monts Tumuc-Humac), qui occupe toute la partie méridionale des Guyanes. Cette chaîne se développe entre les bassins du Maroni et du Yary, qu'elle sépare; sa profondeur est de dix à douze mille mètres. « Elle est moins importante qu'on ne l'avait cru généralement, écrit le docteur J. Crevaux. Le baromètre ne nous a pas indiqué de hauteur dépassant quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer. L'altitude de ces montagnes est si faible que la température que nous y avons observée n'est que de 2° ou 3° au-dessus de celle de la plaine. La végétation des points les plus élevés est celle de la zone torride. L'ananas, que les Roucouyennes appellent *nana*, croît spontanément au sommet de ces montagnes (2). »

Les terres basses occupent le littoral et s'étendent jusqu'aux premiers sauts des rivières; elles sont composées de terres d'alluvion, dont une partie est cultivée, tandis que l'autre constitue des plaines tantôt sèches, tantôt noyées, connues sous le nom de *savanes*.

(1) Cité par Gaffarel, *Colonies françaises*.

(2) J. Crevaux, *Voyages dans l'Amérique du Sud*, p. 90 et 91.

Elles sont, sur beaucoup de points, couvertes de marais où croissent de véritables forêts de palétuviers rouges (*rizophora mangles*). Cet arbre, d'une vigueur incroyable, pousse sans cesse des racines qui étendent indéfiniment leurs arceaux, sortent du tronc, descendent des branches, et, prenant racine à leur tour, deviennent arbres elles-mêmes, atteignant souvent une hauteur de trente pieds. Beaucoup de ces marais sont toujours inondés, on les nomme *pripriis* ; ceux qui sont desséchés forment d'immenses prairies où poussent en abondance les palmiers pinots, d'où leur nom de *pinotières*. On trouve encore, entre les rivières de Kaw et de Mahury, ainsi que dans la commune de Sinnamary, des plaines formées par l'assemblage d'herbes aquatiques reposant sur un fond de vase molle : ce sont de véritables tourbières en voie de formation ; on les appelle *savanes tremblantes*.

A soixante ou quatre-vingts kilomètres, commencent *les grands bois* qui recouvrent la Guyane et se prolongent dans l'intérieur du continent jusqu'à des distances inconnues, interrompus seulement par de nombreux cours d'eau ou de rares éclaircies. C'est la forêt vierge dans toute sa puissance, mais une forêt qui ne ressemble en rien au fouillis de verdure, à l'entassement d'arbrisseaux, à l'enchevêtrement de lianes et de plantes grimpantes, telle qu'elle existe au Brésil, par exemple. « La forêt vierge, *le grand bois*, comme on l'appelle en Guyane, se présente sous un aspect froid et sévère. Mille colonnades ayant trente-cinq à quarante mètres de haut s'élèvent au-dessus de vos têtes pour supporter un massif de verdure qui intercepte presque complètement les rayons du soleil. A vos pieds, vous ne voyez pas un brin d'herbe, à peine

quelques arbres grêles et élancés, pressés d'atteindre la hauteur de leurs voisins pour partager l'air et la lumière qui leur manquent.... Sur le sol, à part quelques fougères et d'autres plantes sans fleurs, gisent des feuilles et des branches mortes recouvertes de moisissures.

« L'air y manque. « On y sent la fièvre », me disait un de mes compagnons. La vie paraît avoir quitté la terre pour se transporter dans les hauteurs, sur le massif de verdure qui forme le dôme de cette immense cathédrale... A niveau des cours d'eau, la végétation perd sa sévérité pour gagner en élégance et en pittoresque. Les herbes, les arbrisseaux, prenant tout leur développement, sont couverts de fleurs et de fruits aux couleurs éclatantes. Le hideux champignon, l'obscur fougère font place à des plantes aux feuilles riches en couleurs, aux fleurs élégantes. La lumière, également partagée, engendre l'harmonie, non seulement dans le règne végétal, mais encore dans le règne animal. Là-bas, c'est la bête fauve et le hideux crapaud ; ici, ce sont les animaux de toutes espèces qui viennent partager tous ensemble les bienfaits de la nature (1). »

Le système fluvial de la Guyane est remarquable par l'abondance de ses eaux et la direction uniforme qu'elles suivent. Un grand nombre de fleuves parcourent la contrée, se dirigeant perpendiculairement à la mer ; ils sont reliés entre eux par une infinité de petites rivières appelées *criques*. Les principaux fleuves sont : le *Maroni*, la *Mana*, le *Sinnamary*, le *Kourou*, le *Cayenne*, le *Mahury*, l'*Approuague*, l'*Ouanary* et l'*Oyapock*, sur la limite du territoire contesté.

(1) J. Crevaux, déjà cité, p. 20.

Le Maroni sépare la Guyane française et hollandaise ; c'est le fleuve le plus important de la colonie, tant par sa largeur que par l'abondance de ses eaux ; il est comparable au Rhin. Il n'a pas moins de douze à quinze cents mètres de large jusqu'à une distance de vingt lieues de son embouchure, et quatre à cinq cents mètres à quatre-vingt-dix lieues dans l'intérieur. Sa longueur n'est pas en proportion avec le débit de ses eaux : il n'a guère, en comptant les détours, que six cent quatre-vingts kilomètres depuis son embouchure jusqu'à sa source aux monts Tumuc-Humac, d'où il sort sous le nom d'*Itany*, pour prendre ensuite celui d'*Aoua* et devenir enfin le Maroni. Sa direction est nord quart nord-ouest. A droite et à gauche il reçoit de nombreux affluents, dont quelques-uns ne sont que des criques ou ruisseaux.

La hauteur du fleuve au-dessus du niveau de la mer est de cent dix mètres environ ; son cours est entravé par plusieurs îles et par un grand nombre de sauts ou rapides qui font de son lit un long escalier plutôt qu'un plan incliné. Tous les fleuves de la Guyane ne sont navigables, pour les bateaux à vapeur, que jusqu'à douze ou quinze lieues de leur embouchure ; plus haut, des blocs durs, souvent granitiques, opposent dans le lit même mille obstacles à l'écoulement des eaux ; des rochers disposés dans le sens du courant rétrécissent la rivière et forcent sa masse à couler d'autant plus vite que l'espace est plus resserré ; c'est ce qui constitue un rapide ; dans ce rapide, des roches transversales forment un barrage par-dessus lequel l'eau se précipite pour retomber en cascades : c'est ce qu'on appelle un saut.

« Les sauts, dit M. Vidal, établissent une série de

bassins dont ils constituent eux-mêmes les digues de retenue. Le courant, d'une rapidité vertigineuse dans les sauts, est faible et quelquefois presque nul entre deux de ces obstacles. C'est grâce à ce régime tout à fait spécial aux rivières de la Guyane que le Maroni peut retenir ses eaux, malgré la pente sensible et disproportionnelle qu'offre le profil de son lit (1). »

Vers son embouchure, le Maroni reçoit plusieurs petites criques, qui ne sont, à proprement parler, que des bras du fleuve, formant des îles de palétuviers noyées à la haute mer ; ce n'est guère qu'à une vingtaine de milles que le sol se raffermît et permet la culture sans nécessiter un travail de drainage et de dessèchement.

En venant du large, la montagne *Gros-Bois* et la *Pointe française* servent à reconnaître l'entrée du fleuve. Outre ces deux points très remarquables sur la côte, on a placé deux phares, celui de *Galibi* sur la rive hollandaise, et celui des *Hattes* sur le territoire français. Deux grosses bouées, mouillées entre deux bancs très dangereux, indiquent le chenal.

En remontant le cours du fleuve, on rencontre d'abord le village des *Hattes*, puis le Pénitencier de *Saint-Laurent*. Vient ensuite l'ancien Pénitencier de *Saint-Louis* et le chantier forestier de *Sparvine*, autrefois exploité pour le compte du gouvernement par les transportés, et maintenant concédé à une société privée.

Entre *Saint-Laurent* et la crique *Sparvine* se trouve l'île *Portal*, ou de *Bar*, admirablement cultivée : on y

(1) Vidal, Voyage d'exploration dans le haut Maroni (*Revue maritime et coloniale*, 1862).



Entrée d'une crique.



voit des plantations de café, de canne à sucre, et des prairies artificielles pour l'élevé du bétail. Cette exploitation est l'œuvre de trois Français, trois frères qui sont fixés là depuis vingt ans. Notons encore l'habitation Lalanne, également à Sparvine, et l'habitation Tollinche, située un peu plus haut. Autour de la demeure de M. Tollinche s'élèvent quelques misérables carbets servant d'asile à des Galibis qui vivent du commerce des *boîtes de fer-blanc* (boîtes de conserves) qu'ils vendent aux ouvriers remontant les criques pour gagner les placers. Quelques milles après Sparvine, on rencontre le premier saut du Maroni, le saut Hermina.

La Mana prend sa source dans le pays des Emérillons ; elle est navigable pour les grands bâtiments jusqu'à 16 kilomètres de son embouchure ; les petites goëlettes peuvent remonter son cours pendant une quinzaine de lieues. C'est sur ses rives que se trouve l'exploitation fondée par M^{me} Jahouvey.

Le Sinnamary et le Kourou, dont les rives virent périr tant de malheureux en 1765 et 1798, sont de moindre importance.

Le Cayenne, grossi du *Tonnegrande*, de la rivière du *Tour de l'île* et du *Montsinery*, forme la rade de Cayenne, et baigne la ville construite à son embouchure.

L'Approuague occupe la troisième place dans les cours d'eau de la Guyane ; il prend sa source dans les régions du centre, et descend de cascade en cascade jusqu'au saut Maparou, où il devient navigable. Des îles nombreuses divisent son cours en plusieurs bras. Ses rives et celles de ses affluents sont riches en placers. Les bords du Courouaï, une des rivières les

plus riches en or, possèdent aussi un sol privilégié ; on y voit de belles cultures et plusieurs sucreries.

L'Oyapock sépare la Guyane française du territoire contesté. C'est, après le Maroni, le fleuve le plus important de la colonie.

Comme le Maroni, l'Oyapock est formé par une infinité de criques qui descendent des monts Tumuc-Humac et se réunissent à quelques lieues de leurs sources. Son cours est de *quatre cent quatre-vingt-cinq* kilomètres en comptant les détours. Malgré son peu de longueur, l'Oyapock a un débit d'eau bien plus considérable que le Rhône ou la Loire ; le D^r J. Crevaux attribue ce phénomène à l'abondance des pluies et à l'imperméabilité du sol argileux qui constitue ses berges et son lit.

Le fleuve débouche dans une vaste baie, large de 15 milles environ, dont les extrémités sont formées par le *cap d'Orange* et la *montagne d'Argent*. Cette dernière doit son nom à la grande quantité de *bois canon* dont elle est couverte ; le feuillage blanc de cet arbre, agité par la brise, ressemble, surtout aux premières heures du jour, à des lames d'argent. D'après une autre version, « la montagne d'Argent tirerait son nom d'une mine que l'on prétend y être, et que les Hollandais, du temps qu'ils s'étaient emparés de la colonie, avaient fait fouiller ».

Dans la baie de l'Oyapock s'élèvent trois îles : l'îlot Perroquet, l'îlot Biche et l'îlot Humina.

En remontant le cours de l'Oyapock, on rencontre le petit village de *Malouet*, sur le territoire contesté, puis la rivière *Gabaret*, sur la rive gauche. On passe ensuite devant le Pénitencier de Saint-Georges, abandonné depuis 1869 ; un peu plus haut, à un coude de

la rivière, sur des roches cachées sous les eaux, a sombré, il y a vingt ans, le vapeur de guerre *l'Eridan*. Sa coque en tôle d'acier a fourni des dards de flèches, des fers de lances et des harpons à tous les Indiens de la contrée. Quelques centaines de mètres plus loin, s'élève l'île de *Casfesoca*, qui fut le théâtre d'un sombre drame où nous n'eûmes pas le beau rôle, mais que nous croyons cependant devoir raconter.

Les Bonis, nègres évadés des possessions hollandaises, s'étaient fait, pendant la guerre qu'ils soutinrent contre leurs anciens maîtres, une terrible réputation de barbarie et de cruauté. Ils cherchaient à entrer en relations avec nous pour se procurer des produits européens ; quelques-uns même s'étaient établis non loin de l'île. Les colons, effrayés de ce voisinage, demandèrent au gouverneur la création d'un poste sur l'îlot, pour les protéger contre les incursions probables des noirs. Le poste fut accordé.

A quelque temps de là, des Bonis vinrent avec leurs femmes proposer des échanges ; ils parlementèrent avec l'officier commandant la petite garnison, et, sur l'assurance formelle qu'ils ne couraient aucun risque, s'avancèrent en toute sécurité. Arrivés à quelques pas du fortin, ils furent accueillis par une grêle de balles. Ceux qui ne tombèrent pas à la première décharge tentèrent de gagner la rive du fleuve à la nage, mais ils furent tués avant d'avoir abordé. Pleins de confiance dans la parole d'un chef blanc, ces malheureux s'étaient laissés égorger sans tirer une flèche, sans donner un coup de sabre.

Non loin de là, se trouve le premier saut, le saut des *Grandes-Roches*. Au milieu de cette cataracte en miniature s'élève un îlot, habité longtemps par un

ancien soldat de Villars, blessé à Malplaquet. Il était plus que centenaire quand Malouet vint le visiter.

Voici comment Malouet raconte son entrevue avec Jacques : « A six lieues du poste d'Oyapock, je trouvais sur un îlot placé au milieu du fleuve, qui forme en cette partie une magnifique cascade, un soldat de Louis XIV, qui avait été blessé à la bataille de Malplaquet, et obtenu alors ses invalides. Il avait 110 ans en 1777, et vivait depuis 40 ans dans ce désert. Il était aveugle et nu, assez droit, très ridé. La décrépitude était sur sa figure, mais point dans ses mouvements. Sa marche, le son de sa voix étaient d'un homme robuste. Une longue barbe le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses composaient sa société et le nourrissaient du produit de leur pêche et d'un petit jardin qu'elles travaillaient sur les bords du fleuve. C'est tout ce qui lui restait d'une plantation assez considérable et de plusieurs esclaves qui l'avaient successivement abandonné. Les gens qui m'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite, ce qui le rendit heureux, car il m'était facile de pourvoir à ce que le bon vieillard ne manquât de rien, et il y avait vingt-cinq ans qu'il n'avait mangé de pain ni bu de vin. Il éprouva une sensation délicieuse du bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la perruque noire de Louis XIV, qu'il appelait un beau et grand prince ; de l'air martial du maréchal de Villars ; de la contenance modeste du maréchal de Catinat ; de la bonté de Fénélon, à la porte duquel il avait été en sentinelle à Cambrai. Il était venu à Cayenne en 1730. Il avait été économe chez les Jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires opulents, et il était lui-même un homme aisé lorsqu'il s'établit à Oyapock.

Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante..... Lorsque je fus pour le quitter, son visage vénérable se couvrit de larmes. Il me saisit par mon habit, et, prenant ce ton de dignité qui va si bien à la vieillesse, il me dit : « Attendez », puis il se mit à genoux, pria Dieu, et, m'imposant ses mains sur ma tête, me donna sa bénédiction (1). »

L'îlot habité jadis par Jacques Blaisonneau est connu des Indiens sous le nom d'île d'Acajou.

A partir des Grandes-Roches, les rives vont s'élevant sensiblement, jusqu'à une hauteur de cent cinquante à deux cents mètres. Toujours en remontant, on atteint l'ancienne mission Saint-Paul, abandonnée au siècle dernier. Nulle trace de culture n'a subsisté ; la forêt a repris possession des terrains que les défrichements lui avaient enlevés ; une croix vermoulue reste seule pour indiquer le passage de la civilisation. Quelques lieues plus haut, le Camopi débouche dans l'Oyapock ; c'est vers cet endroit que l'on supposait, d'après Keymis, qu'habitait l'Eldorado. De ce point, l'Oyapock va se rétrécissant, jusqu'à ce qu'il se divise en un grand nombre de ruisseaux, ainsi que nous l'avons indiqué.

Après la saison des pluies, le volume des rivières augmente notablement ; des criques, desséchées pendant la belle saison, se gonflent et deviennent de petits torrents ; mais il y a loin de là à la description que nous fait Malte-Brun des inondations en Guyane : « Grossies par des pluies continuelles, toutes les rivières débordent..... toutes les forêts, avec leurs

(1) Malouet, déjà cité.

immenses troncs, leurs labyrinthes d'arbustes, leurs guirlandes de lianes, flottent dans l'eau. Les quadrupèdes sont obligés de se réfugier sur le haut des arbres..... les poissons abandonnent leur nourriture ordinaire, et mangent les baies des fruits et des arbustes parmi lesquels ils nagent (1). » L'éminent géographe donne la même description des inondations annuelles du Pérou.

Du cap d'Orange à l'embouchure du Maroni, le littoral se développe bas et uniforme sur une étendue de 320 kilomètres environ. Il est formé de terres d'alluvion couvertes de nombreux palétuviers que la mer baigne à marée haute, et coupé de distance en distance par les fleuves, dont les bouches forment de petites baies et des caps sans importance ; les principaux, après le cap d'Orange, sont : la pointe *Béhague*, à l'embouchure de l'Approuague, la pointe *Macouria* en face de Cayenne, sur la rivière de ce nom, et la pointe *Française*, à l'entrée du Maroni.

Quoique parfaitement unies, les côtes ne sont pas d'un abord facile. « La mer épaisse, opaque, y est d'une couleur jaune, qui vers la côte anglaise prend des tons de sépia ; ce ne sont plus les eaux bleues et limpides de l'Océan..... Des bancs s'étendent fort loin au large, et souvent on ne voit que très imparfaitement la terre, alors que le peu de profondeur de l'eau défend de s'en approcher davantage..... Il s'est produit depuis plusieurs années un curieux phénomène. Autrefois, si grand que fût le vent, il soulevait à peine ses eaux boueuses ; aujourd'hui, les dépôts des vases se sont solidifiés en plusieurs endroits, et ont formé des

(1) Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. VI, pages 243-244.

bancs de vase dure qui gênent le mouvement de la mer.

« Sur cette arène inégale et accidentée, les courants qui charrient le limon bourbeux des rivières luttent avec les lames de l'Atlantique, et de cette rencontre résultent des ressacs tumultueux qui se traduisent en raz de marée et en barres partielles. Les petits navires s'y trouvent parfois compromis (1). »

En avant, et à peu de distance du rivage, s'élèvent un certain nombre d'îlots : le *Grand* et le *Petit Connétable*, *Rémire*, *l'Enfant Perdu*, les *îles du Salut* et les îles *Vertes*.

Le *Grand Connétable* se dresse en face de la rivière Approuague ; c'est une roche nue et escarpée, haute d'environ cent mètres. A son sommet, on a tout récemment installé un mât de signaux et une maisonnette pour le gardien, seul habitant du rocher solitaire.

Les îles *Rémire* sont au nombre de quatre : le *Père*, la *Mère* et les deux *Frères* ou les deux *Mamelles*. L'îlot le *Père* est le poste des pilotes qui entrent les navires à Cayenne. Sur l'îlot la *Mère* on a établi l'infirmerie des transportés.

L'*Enfant Perdu*, rocher isolé à huit kilomètres de Cayenne, sert de repère pour l'entrée du port ; on y a construit en 1864 un phare à feu fixe avec charpente de fer.

Les îles du Salut, appelées autrefois îles du Diable, furent débaptisées par M. de Chanvalon quand il dut y débarquer les colons qu'on lui envoyait de France

(1) Bouger, Voyage dans la Guyane française (*Tour du monde*, 1^{er} semestre 1866).

à destination de Kourou. Elles comprennent trois îles : l'île du *Diable*, l'île *Royale*, et l'île *Saint-Joseph*. Sur l'île *Royale*, la plus importante est le pénitencier central où sont internés, à leur arrivée, les condamnés à la transportation. Nous y reviendrons au chapitre que nous consacrons au pénitencier.

Au point de vue administratif, la Guyane est divisée, depuis le 15 octobre 1877, en dix communes désignées, à l'exception de celle de Cayenne, sous le nom de *communes rurales*. Ce sont :

Ville de Cayenne, avec une superficie de		234 hectares	
Oyapock	—	163,950	»
Kaw-Approuague	—	320,900	»
Boura	—	90,400	»
Ile de Cayenne, Tour de l'Isle	—	60,300	»
Tonnegrande- Montsinéry	—	63,470	»
Makouria	—	42,310	»
Kourou	—	80,000	»
Sinnamary- Iracoubo	—	90,675	»
Mana et dépendances	—	387,100	»
		<u>1,299,339</u>	»

A l'extrémité occidentale de l'île, formée par les rivières Cayenne, du Tour de l'Isle et Mahuri, s'élève la capitale de la Guyane. La ville est dominée par un monticule, le Mont-Cépérou, berceau de la colonie,

fortifié, on s'en souvient, par son premier gouverneur, M. de Brétigny. Du côté opposé, s'étendent le port et la rade, sorte de bras de mer formé par un coude du Cayenne à son embouchure ; les navires de cinq cents tonneaux ayant un tirant d'eau de 4^m 25 peuvent y entrer sans danger. Une jetée, récemment construite, s'avance dans l'intérieur de la rade et rend le débarquement facile à toute marée. Sur le quai s'ouvre la rue du Port qui traverse la ville et vient aboutir à la place d'Armes, où s'élèvent l'hôtel du gouverneur et plusieurs établissements publics ; à droite s'étend le canal Laussat.

Vue de la rade, la ville offre un coup d'œil des plus pittoresques ; des bouquets de palmiers et de cocotiers s'élèvent au-dessus des toits des maisons ; les palétuviers qui s'étendent sur la plage, et les hauteurs verdoyantes qui bornent l'horizon, lui font un encadrement des plus riants.

Lorsqu'on pénètre dans la ville, l'impression est plus grande encore : comme aux Antilles, les maisons n'ont qu'un étage, et sont absolument dépourvues de vitres ; les appartements, au lieu d'être protégés contre le soleil et la pluie par de simples jalousies, sont ornés de larges galeries extérieures fermées par des nattes vertes où l'air circule librement. C'est plus confortable qu'à la Martinique.

Les rues, au moins les principales, sont larges, bien pavées et éclairées la nuit ; elles se coupent à angles droits et forment à leur jonction des petites places bordées de maisons. Une eau claire et limpide, amenée des cratères éteints de Rémire, coule dans les ruisseaux et alimente abondamment chaque habitation. Toutes ces rues ont conservé leurs anciennes

dénominations : ce sont d'abord les rues Royale, de Berry, d'Artois, de Provence, d'Angoulême, puis vient la rue Voltaire ; les autres portent les noms de gouverneurs ou d'ordonnateurs qui ont rendu des services signalés à la colonie : Malouet, Mentelle, Maillard, le Boulevard Jubelin ; puis deux noms qui évoquent un passé douloureux, la rue de Choiseul et la rue Praslin.

Quant au nettoyage de la voie publique, ce sont les *Urubus*, sortes de vautours noirs, qui en sont chargés. Comme les zopilotes de Mexico, ces oiseaux immondes font disparaître les ordures qui encombrant les rues ; ajoutons, cependant, que depuis quelque temps ils n'ont pas seuls cette attribution ; des tombereaux passent le matin et enlèvent les immondices, au moins dans les principales rues. Grâce aux services qu'ils rendent, l'existence de ces oiseaux est protégée par l'autorité. Ils sont l'objet d'un respect tout particulier de la part des nègres ; ceux-ci, n'ayant jamais vu le nid ou les œufs d'un urubu, affirment que, semblables au phœnix qui renaît de ses cendres, ces oiseaux naissent des cadavres de leurs congénères.

L'endroit le plus curieux de Cayenne est assurément la place de l'Esplanade ou place des Palmistes, immense quinconce planté de quatre cent cinquante hauts palmiers qui dressent jusqu'à trente ou quarante mètres leurs troncs droits et dénudés, pour se terminer, à une hauteur presque uniforme, par une couronne de longues feuilles dentelées. Au centre de la savane s'élève la fontaine Merlet. Sur le côté nord de cette magnifique promenade on voit l'hôpital civil et militaire, vaste, bien aéré, avec une chapelle fort élégante ; du côté opposé à la mer, les Frères ; le

couvent des Sœurs de Saint-Joseph; la demeure du commandant militaire, et le palais de justice, qui possède une bibliothèque assez importante. Sur la face opposée, s'ouvre la place d'Armes, où se trouvent le palais du gouverneur et une fort belle fontaine portant cette inscription : « Au contre-amiral de Montravel ». De chaque côté sont le logement du président de la Cour et la gendarmerie. Citons encore la Mairie, dont la grande salle est ornée des bustes de Guisan et de Mentelle.

Dans ces rues larges, bordées de maisons à un étage, ombragées par les arbres des tropiques : palmiers, bananiers, citronniers, etc... circule la population la plus variée que l'on puisse rêver : soldats coiffés du casque indien, créoles vêtus de blanc, femmes noires ou mulâtres couvertes de la gaule et du madras multicolore coquettement incliné sur le côté de la tête ; figurez-vous cette foule bigarrée, et vous aurez une idée des rues de Cayenne quand vient la fraîcheur du soir.

Cayenne compte environ dix mille habitants, y compris les employés, les fonctionnaires et la garnison.

Les communes les plus importantes sont d'abord celle de la Mana ; c'est aussi la plus étendue. Elle embrasse tout le pays compris entre la rivière Organabo et le Maroni ; elle comprend le pénitencier de Saint-Laurent et plusieurs exploitations forestières fondées depuis quelques années sur les rives du Maroni. On compte aussi, sur son territoire, quelques gisements aurifères, et l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Approuague, outre des mines d'or très productives, possède les principales sucreries du pays, un certain nombre d'établissements industriels et des roucouries.

Toutes les communes sont reliées entre elles par des routes de grande communication, dites « routes coloniales », et des voies de moindre importance ou chemins vicinaux.

Le dernier recensement fait dans la colonie (1^{er} janvier 1881) indique pour la Guyane française une population de *vingt-six mille cent seize* habitants, se répartissant comme suit :

Habitants sédentaires	17,301
Tribus indiennes	2,000
Réfugiés brésiliens	300
Militaires	1,005
	<hr/>
	20,606
Personnel du service médical, d'administration et agents divers	227
Religieuses de Saint-Joseph de Cluny et de Saint-Paul de Chartres	71
Frères de Ploërmel	16
Prêtres	23
Emigrants africains	304
— indiens	2,894
— chinois	170
— annamites	381
Transportés hors pénitencier	1424
	<hr/>
	26,116

Ce chiffre est bien minime, si l'on considère et l'étendue du territoire et les éléments divers dont se compose la population ; les créoles ne dépassent pas *deux mille*.

A quelle cause faut-il attribuer le nombre restreint de nos nationaux établis en Guyane? Ces causes sont multiples; mais une des principales, assurément, est due à la réputation d'insalubrité que l'on s'est plu à faire à notre colonie, réputation qui remonte loin. Le climat meurtrier de Cayenne fut en effet la seule excuse que purent invoquer des chefs ignorants ou criminels pour expliquer leurs insuccès et diminuer le poids d'une responsabilité qui les écrasait.

Il est certain qu'à cet égard la Guyane est loin de mériter tout le mal qu'on en a dit.

Certes, la température est pénible pour les Européens : une chaleur constante, des pluies abondantes tombant périodiquement, imprègnent pour plusieurs mois le sol et l'atmosphère d'une humidité continuelle qui agit sur l'organisme des nouveau-venus, les énerve, les affaiblit, en un mot les anémie. Par contre, les maladies graves, les fièvres dangereuses ne sont fréquentes que dans certains cantons, et encore attaquent-elles de préférence les hommes qui ne savent pas se soumettre au régime nécessité par le climat, s'abstenir de liqueurs fortes, d'excès de toutes sortes, en un mot prendre les précautions hygiéniques qu'ordonne la plus vulgaire prudence.

Malgré le voisinage de l'équateur, la chaleur n'est pas extrême, elle ne dépasse presque jamais 30°; en revanche, le thermomètre descend rarement au dessous de 20°.

L'année se divise en deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies. La première commence en juin-juillet pour se prolonger jusqu'en novembre-décembre; la saison pluvieuse dure de décembre à juin. Elle est ordinairement interrompue en mars, par

deux ou trois semaines de beau temps. Durant tout l'hivernage, les pluies sont tellement abondantes qu'on a calculé, d'après des observations météorologiques suivies pendant plusieurs années, qu'il tombe à Cayenne, années communes, *trois mètres à trois mètres cinquante* d'eau, et dans l'intérieur de *quatre mètres à quatre mètres cinquante*. Dans les forêts, les pluies sont continuelles, et toute l'année il y pleut plusieurs fois par jour.

Tant que l'écoulement de ces eaux s'opère avec facilité, la salubrité du pays n'est pas atteinte ; mais quand, au lieu de trouver une issue, elles s'arrêtent dans des marécages, elles s'y corrompent, et forment de véritables foyers d'infection. C'est ainsi qu'en Guyane certaines communes sont toujours particulièrement malsaines, tandis que dans la majeure partie de la contrée, et notamment à Cayenne, on respire un air pur.

Il résulte des observations faites pendant une période de neuf années que la mortalité à la Guyane est inférieure à celle de nos autres colonies :

Guyane.	2,53	%
Bourbon.	3,05	»
Martinique.	9,04	»
Guadeloupe.	8,90	»
Sénégal.	6,17	»

Le seul danger véritable à Cayenne, sur tout le littoral et dans les endroits découverts, consiste dans les insulations ; elles sont généralement mortelles.

En résumé, si le climat de la Guyane, comme celui de tous les pays situés sous la zone torride, affaiblit

l'Européen et ne lui permet pas de se livrer, comme sous nos latitudes, aux rudes travaux des champs, il n'en reste pas moins avéré qu'en se conformant à certaines règles hygiéniques, l'Européen peut impunément supporter la température et s'adonner à un travail modéré ; bon nombre d'officiers et de fonctionnaires font un long séjour dans la colonie, et là comme en Europe on rencontre des vieillards bien portants.

CHAPITRE V.

Les explorateurs de la Guyane. — Les PP. Grillet et Béchamel. — D'Orvillers. — Le P. Fauque et M. Duvillard. — Patris. — Mentelle. — Leblond. — Leprieur. — Vidal. — J. Crevaux.

C'est à la recherche de l'Eldorado que l'on doit l'occupation et la colonisation de la Guyane ; c'est à la même cause qu'il faut attribuer les nombreuses explorations tentées pour pénétrer au cœur du pays.

Les premiers qui essayèrent de s'avancer dans l'intérieur, en remontant le cours des fleuves, étaient, ainsi que nous l'avons vu, des aventuriers anglais : Walter Raleigh, Keymis, Berrie, etc.... De ceux-là, nous ne dirons rien, leurs voyages n'eurent aucun résultat pratique.

En 1674, les Pères Jésuites Grillet et Béchamel entreprirent de visiter la Guyane. Ils quittèrent Cayenne le 25 janvier, et remontèrent la rivière Weia, puis la Nourargue, où ils racontèrent avoir trouvé un village habité par des Indiens qui portaient aussi le nom de Nourargues. Guidés par des indigènes, les Pères s'avancèrent vers la région montagneuse, et atteignirent, le 10 mars, un point nommé *Caraoïbo*, qu'ils estiment être à 80 lieues de Cayenne ; là commandait un chef appelé *Camiami*. Après un séjour assez long dans cette tribu, munis de pirogues et de guides fournis par le chef, les deux voyageurs s'embarquèrent sur le *Tinaporibo*, dont ils remontèrent le cours jusqu'à l'extrémité du territoire des Nourargues.

Abandonnant la rivière, ils se dirigèrent à pied vers l'Inipi ou Innii, qui se jette dans le Camopi, affluent de l'Oyapock. C'est en remontant le cours du fleuve que les Religieux trouvèrent la tribu des Acoquas, chez lesquels ils reçurent une hospitalité généreuse. Quelque temps après, ils étaient de retour à Cayenne.

Cette exploration avait été entreprise d'abord pour introduire la religion catholique chez les sauvages de l'intérieur, ensuite pour chercher la salsepareille, que l'on disait abondante dans certaines parties de la forêt ; c'était du moins le motif principal ; mais il est permis de soupçonner que l'espoir de découvrir l'Eldoradon'était pas non plus étranger au voyage des deux Religieux. En effet, arrivés chez les Acoquas, près du confluent du Camopi et de l'Oyapock, — où Keymis place la demeure du souverain d'or, — les Pères Grillet et Béchamel s'enquirent près des naturels de la situation du lac Parimé ; à toutes leurs questions, les Indiens répondirent qu'ils ne connaissaient rien de semblable, et n'en avaient jamais entendu parler.

En 1720, M. d'Orvillers, alors gouverneur, envoya une expédition à la recherche de l'Eldorado ; elle devait remonter le Maroni, gagner par terre le Camopi et revenir par l'Oyapock, traversant ainsi la région mystérieuse. La mission suivit l'itinéraire qu'on lui avait tracé, et ne trouva pas l'Eldorado ; en revanche, les chefs rapportèrent de nombreux échantillons de salsepareille et de cacao ; ils disaient avoir traversé une forêt où ces deux plantes se trouvaient en grande quantité.

N'y avait-il pas dans cette découverte une haute leçon et un ingénieux apologue ? et ne pense-t-on pas

involontairement au trésor dont a parlé notre grand fabuliste ?

Quelques années plus tard, le Père Fauque, accompagné de M. Duvillard, se rendit chez les Acoquas par la route de l'Oyapock ; ce Religieux voulait évangéliser les tribus sauvages. Il raconte que, pendant son séjour parmi eux, il vit pêcher beaucoup de poissons au moyen d'une plante qui les engourdit et les grise au point que l'on peut les prendre à la main ; c'est le *Nékou*. Un Indien montra aussi aux voyageurs le quinquina, très abondant dans les forêts voisines.

En 1743, Pierre Barrère visita la colonie, mais il ne dépassa guère les terres basses.

Ce n'est que vingt-six ans plus tard, en 1769, que nous retrouvons une exploration intéressante, celle de Patris, médecin botaniste du roi à Cayenne.

Ce voyageur en effet tracé la route que le docteur Crevaux devait suivre cent dix ans après lui. Voici l'itinéraire du docteur Patris : il remonta l'Oyapock, le Camopi, le Tarnouri, et atteignit le pays des Aramichaux qu'il visita. De là, en suivant l'Araouri et l'Aroua, il gagna le Maroni, dont le cours mène chez les Roucouyennes. Après un assez long séjour dans ces tribus, il partit pour gagner l'Amazone en franchissant les monts Tumuc-Humac. Il ne put mettre son projet à exécution ; les indigènes l'ayant abandonné, il dut reprendre sa marche sur Cayenne. Patris apportait des notes précieuses et de magnifiques collections recueillies en route ; malheureusement, la pirogue qui les portait chavira en franchissant un rapide ; tout fut perdu. Ce voyageur assure, ce qui, du reste, a été confirmé par le docteur Crevaux, que des sources

du Maroni à celles de l'Oyapock, la distance est très courte, quinze lieues à peine.

La même constatation fut faite, vingt ans après, par Mentelle, qui remonta l'Oyapock, gagna les sources du Maroni par terre et revint à Cayenne en descendant son cours ; il dit n'avoir pas parcouru plus de quinze lieues pour aller d'un fleuve à l'autre.

Son projet était aussi d'atteindre le bassin de l'Amazone ; il dut y renoncer faute de guide.

En 1787 Leblond, en 1836 Leprieur, suivant à peu près la même route, gagnèrent le Maroni par l'Oyapock et le Camopi.

En 1861, M. Vidal, chargé d'une mission scientifique, étudia tout le cours du Maroni ; il a laissé une relation des plus intéressantes du résultat de ses voyages et de ses travaux.

Telles sont les explorations les plus remarquables, au point de vue de la topographie et de la connaissance de la Guyane. Tous ces renseignements étaient encore bien vagues, et il restait de grands espaces inconnus, d'immenses régions inexplorées. C'est au D^r J. Crevaux que revient l'honneur d'avoir complété les recherches de ses prédécesseurs, relevé bon nombre d'erreurs, et fait connaître, d'une façon certaine, cette immense contrée, si longtemps ignorée, ainsi que les tribus qui l'habitent.

En 1876, le D^r J. Crevaux, jeune médecin de la marine, sollicitait du ministre de l'instruction publique une mission dans l'intérieur de la Guyane française ; il se proposait de résoudre la question de savoir s'il était possible de relier le bassin de l'Amazone aux sources du Maroni, par le Yary.

Parti en 1877, Crevaux remonta le cours du Maroni

en pirogue. Après des fatigues sans nombre, affaibli par la maladie, abandonné par ses porteurs, il dut s'arrêter chez les Bonis ; c'est là que le voyageur rencontra Apatou, qui depuis lors l'accompagna dans toutes ses expéditions. Pendant son séjour forcé dans cette tribu, le D^r Crevaux put étudier l'histoire, les mœurs et les caractères ethnographiques de ces indigènes.

De Cotica, village Boni, J. Crevaux gagne les monts Tumuc-Humac qu'il visite et dont il étudie les habitants ; puis, après une longue navigation sur l'Itany et l'Apouani, il gagne le Yary, dont il descend le cours jusqu'à l'Amazone. Ce voyage avait duré cinq mois.

« Je ne suis pas arrivé au terme de mon premier voyage, que j'ai déjà conçu le projet d'une deuxième exploration, écrit le D^r J. Crevaux. Après avoir parcouru le Maroni et le Yary, il faut, pour compléter ma carte, explorer la chaîne de partage des eaux entre l'Oyapock et l'Amazone, et descendre le Parou, un des plus grands cours d'eau de la Guyane, absolument inconnu des géographes (1). »

Toujours accompagné du fidèle Apatou, Crevaux s'engage sur l'Oyapock, le 22 août 1878 ; il remonte le fleuve en quinze jours, après une navigation assez facile, et atteint les sources de l'Oyapock et les monts Tumuc-Humac le 22 septembre. Pour voyager sur les criques qui descendent des montagnes et coulent vers l'Amazone, le D^r Crevaux et ses hommes sont obligés de construire une pirogue d'écorce. Enfin, après cinquante-cinq journées de marche, soit en

(1) D^r J. Crevaux, *De Cayenne aux Andes (Tour du monde, année 1880, p. 33)*.

canot, soit à pied, le voyageur atteint les rives du Parou. La descente de cette rivière, coupée de rapides et de nombreux sauts, dans lesquels le D^r J. Crevaux faillit périr et perdit plusieurs canots et presque tous ses bagages, demanda quarante et un jours. Le 9 janvier 1879, il arrivait au Para.

Nous ne raconterons pas les voyages du D^r J. Crevaux sur l'Ica et le Yapura, affluents de l'Amazone, ni son exploration de l'Orénoque qui fit l'objet d'un troisième voyage, le dernier avant celui où le hardi explorateur devait tomber sous les coups des Indiens Tobas.

« En résumé, dit le D^r Crevaux, j'ai exploré, dans mes deux voyages, six cours d'eau : deux fleuves de la Guyane, le Maroni et l'Oyapock, et quatre affluents de l'Amazone, le Yary, le Parou, l'Ica et le Yapura.

« Si le Maroni, l'Oyapock et l'Ica étaient connus, je puis dire que le Yary et le Parou étaient absolument vierges de toute exploration.

« Quant au Yapura, qui mesure cinq cents lieues, il était inconnu sur les quatre cinquièmes de son cours (1). »

C'est pendant ce second voyage, que le D^r J. Crevaux apprit la composition du poison employé par les sauvages pour leurs flèches, et qu'il découvrit la liane appelée *urari*, dont nous avons fait le *curare*. Cette plante a la propriété d'arrêter la circulation du sang plus ou moins rapidement (2).

(1) D^r J. Crevaux, *De Cayenne aux Andes*, déjà cité, p. 176.

(2) Il existe à Madagascar une plante connue sous le nom de *Tanguin*, *tanguinia veneniflua*, qui a les mêmes propriétés : le suc de son noyau pris à une certaine dose coagule le sang plus ou moins vite en occasionnant d'affreuses souffrances et d'horribles convulsions.

CHAPITRE VI.

Immigrants et Aborigènes. — Créoles. — Noirs et mulâtres. — Bonis. — Bosch. — Paramakas. — Poligoudoux. — Coolies hindous.

Peu de pays possèdent une population composée d'éléments aussi variés que celle de la Guyane : Européens, Arabes, Yolloff du Sénégal, Cafres, Hindous, Chinois, Annamites, Indiens du bassin de l'Amazone se coudoient dans notre colonie. Ils sont venus là, poussés par des fortunes diverses : les uns, enlevés par la traite au continent africain, transplantés à Cayenne, ont donné naissance aux nègres des colonies et aux mulâtres. D'autres, originaires aussi du centre de l'Afrique, ont été vendus à Surinam ; un jour, ils se sont faits *marrons*, et, franchissant le Maroni, sont venus s'établir sur notre territoire ; ils y ont fondé les tribus des Bosch ou Youcas, des Bonis, des Paramakas, de Poligoudoux, etc...

Les Chinois et les Hindous ont remplacé les travailleurs que l'abolition de l'esclavage enlevait à l'agriculture. D'autres enfin, condamnés à la transportation, peuplent nos pénitenciers. Quant aux Indiens, ce sont les indigènes, les naturels de la Guyane.

Nous n'étudierons pas toutes ces races, que dans le cours de cet ouvrage nous devons retrouver chacune dans sa patrie ; nous ne décrirons que les indigènes, les immigrants qui ont fait souche et créé un peuple nouveau, et les coolies hindous au point de vue du travail.

Parmi les étrangers au sol, se placent en premier lieu les Européens et les créoles ; ils sont peu nombreux, deux mille tout au plus, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Commerçants pour la plupart, ou à la tête d'exploitations industrielles, les créoles sont généralement riches ; ils ont à peu près le même genre de vie que les habitants des Antilles, sur lesquels nous nous sommes longuement étendus. Une morgue et un orgueil moins grands, une insouciance moins exagérée de l'avenir sont peut-être les seules différences à signaler. Si peu importantes qu'elles soient, elles suffisent pour modifier d'une façon appréciable les rapports existant entre blancs et gens de couleur. On ne trouve pas à Cayenne la haine et l'antipathie qui divisent les deux races, à la Guadeloupe et à la Martinique surtout.

Faut-il attribuer cette attitude des blancs vis-à-vis des noirs à ce fait qu'à la Guyane il n'existe pas, comme aux Antilles, une sorte d'aristocratie créole, occupant le sol depuis des siècles, habituée à ne voir dans l'homme noir d'aujourd'hui que l'esclave d'hier ?

Doit-on croire au contraire que les gens de couleur sont moins désireux de se mêler à la race blanche que leurs congénères des Antilles ? Ne faudrait-il pas plutôt voir là le résultat de l'établissement des pénitenciers ? Depuis trente-deux ans que l'on a fait de la Guyane le centre de la transportation, bien des condamnés ont été libérés, qui sont restés dans la colonie, et l'on comprend qu'ils n'aient pas, sur la question de race, de préjugés bien enracinés. Nous indiquons ces divers motifs assez plausibles, sans nous prononcer d'une manière catégorique.

A part le costume quelque peu modifié, les négresses

sont toutes et partout les mêmes. Leur gaule n'a peut-être pas la même forme que celles de leurs sœurs des Antilles ; le madras noué sur le côté est peut-être un peu plus incliné sur l'oreille ; mais à part ces détails, c'est toujours la même race, gaie, rieuse, aimant le clinquant et le plaisir par-dessus tout. Quant aux hommes, aussi paresseux ici que là, passionnés amateurs de tafia, on les coudoie vêtus d'un pantalon et d'une chemise, ou affublés du costume le plus invraisemblable : pieds nus, pantalons trop courts, habit démodé, faux-cols immenses, chapeaux indescriptibles posés sur leur toison crépue. Nous n'insisterons pas.

A côté de ces noirs, que l'on trouve plus particulièrement dans les villes, un certain nombre de tribus de nègres de même race occupent l'intérieur de la colonie, s'y sont installés, et ont formé des nations indépendantes. Ce sont tous des esclaves évadés depuis de nombreuses années des possessions hollandaises ; ils se sont réfugiés dans les bois et sont revenus à l'état sauvage. Ceux-ci méritent une étude spéciale.

Les principales tribus sont les *Bonis*, les *Youcas* ou *Bosch*, les *Poligoudoux*, les *Paramakas*. Ayant tous une même origine, ils ont des costumes semblables ; aussi ne décrirons-nous d'une façon détaillée que les Bonis, nous bornant à indiquer les événements qui ont amené la formation des autres familles.

Les Bonis, originaires de la côte d'Afrique, sont les descendants des esclaves qui se révoltèrent contre les Hollandais en 1772. Depuis cette époque, ils sont établis sur le territoire français, au bord du Maroni, près du confluent de l'Araouta. Leur principal village se nomme *Cotica*.

Le D^r J. Crevaux a recueilli de la bouche même

des anciens de la tribu l'histoire de leur révolte, et des circonstances qui ont accompagné et suivi leur émancipation ; nous empruntons les détails qui vont suivre au récit de ce voyageur.

En 1772, un nègre audacieux et intelligent, nommé Boni, eut à se plaindre de son maître. Il avait accompagné celui-ci, riche planteur hollandais, dans un voyage en Europe ; au retour, il devait être affranchi. Rentré dans son habitation, le maître oublia sa promesse. Ce manque de bonne foi attira les plus grands désastres sur la colonie.

Boni résolut de se venger et de prendre ce qu'on ne voulait pas lui donner : il s'échappa, entraînant dans sa fuite un grand nombre de ses compagnons. La maison du maître fut livrée au pillage, ses esclaves mis en liberté, tous les blancs de l'habitation massacrés, à l'exception de l'intendant ; Boni lui fit grâce de la vie pour qu'il pût annoncer au maître le châtiement qui venait de le frapper. Des troupes furent envoyées à la poursuite des révoltés ; mais elles avaient affaire à forte partie. Traqué de tous côtés, sachant sa tête mise à prix, Boni ne songea même pas à s'éloigner : il demeura aux environs des habitations, essayant d'entraîner d'autres noirs dans son parti.

Un jour, il pêchait en compagnie de sa femme sur les bords d'une petite crique. Un canot rempli de soldats hollandais envoyés à sa poursuite vint à passer ; au lieu de fuir, Boni se précipite le sabre à la main sur l'embarcation, tue plusieurs soldats, fait chavirer la pirogue, puis, revenant sur la rive, il égorge tous ceux qui la regagnaient à la nage. Il n'épargne que l'officier, qu'il envoie porter à la colonie la nouvelle de sa défaite.

En quelques jours, vingt-trois habitations furent dévastées, et les esclaves délivrés vinrent former autour de ce chef intrépide une troupe aussi nombreuse que dévouée.

Boni emmena sa bande dans le Maroni et se fixa près de la crique Paramaka, au lieu appelé *Bonidoro*. Il y établit une plantation de manioc et de bananiers dont on voit encore les traces aujourd'hui.

Sans ses fréquentes incursions auprès de Surinam, incursions toujours signalées par le ravage d'une propriété et l'évasion de nombreux esclaves, les Hollandais auraient laissé Boni vivre en paix dans la retraite qu'il s'était choisie ; mais, en présence de ses attaques réitérées, la colonie se vit dans l'obligation d'envoyer une véritable armée contre les rebelles. Surinam dut demander des secours à la métropole.

On expédia à la Guyane douze cents hommes sous le commandement du colonel Fourgaud, d'origine française. Grâce à la connaissance parfaite qu'il avait du pays où il opérait, Boni infligea plusieurs défaites à son ennemi. Une compagnie qu'il attaqua à *Fetifabiki* (île de la Bataille) fut presque entièrement détruite. Les vainqueurs se livrèrent sur les morts et les blessés à des actes de sauvagerie que la plume se refuse à décrire.

Les Hollandais essayèrent de surprendre les rebelles dans leur retranchement de Bonidoro. Prévenu à temps, Boni fit abattre des milliers de bananiers qui, disposés autour du camp, lui permirent de recevoir l'ennemi avec une nuée de flèches et de balles. Une centaine de soldats furent tués ; les autres durent battre en retraite. Quand, au contraire, les Bonis prévoyaient que l'issue d'une rencontre leur serait fatale,

ils savaient se dissimuler et éviter ainsi l'attaque d'un ennemi trop redoutable.

Les Youcas, affranchis depuis soixante ans, s'étaient faits les alliés des Hollandais ; ceux-ci garantissaient la liberté aux anciens esclaves, à la condition qu'ils livreraient les nouveaux évadés. On n'eut pas de peine, à Surinam, à les engager à attaquer les Bonis. Une rencontre eut lieu près de la crique Innii. Les Youcas, repoussés, demandèrent la paix et l'obtinrent. Afin de cimenter les engagements pris de part et d'autre, le chef Youcas offrit à Boni la plus jeune et la plus jolie de ses femmes.

La paix durait depuis un an, et rien ne semblait devoir la troubler, lorsqu'un jour de nombreuses pirogues, montées par des Youcas, abordèrent non loin de la crique Innii, à un endroit nommé Féli Campan (champ de bataille). Voyant arriver des amis, Boni s'avança au-devant d'eux ; déjà il leur tendait les mains pour leur souhaiter la bienvenue, quand il reçut une balle de fer qui lui traversa la poitrine. *Atopa*, le fils du malheureux chef, suivi de nombreux amis, s'élança immédiatement à la poursuite des assassins ; il ne put rejoindre les Youcas ; mais, se dirigeant sur leur village, il surprit quelques-uns des chefs et les massacra.

Après plusieurs combats dont le résultat fut toujours incertain, les Youcas livrèrent aux Hollandais la tête d'un Boni dont le cadavre avait été habilement substitué à celui du chef par ses fidèles.

Le Grand-Man des Youcas reçut du gouvernement de Surinam, en récompense de ses services, une rente viagère pour lui et ses successeurs, un hausse-col et une canne de tambour-major.

Ainsi se termina cette guerre acharnée entre la Hollande et ses esclaves évadés. La colonie, outre les dégâts matériels, y perdit bon nombre de soldats blancs, et une certaine quantité de soldats noirs qui s'enfuirent dans les forêts ; ces déserteurs formèrent la tribu des Poligoudoux.

Les Bonis, voyant leurs communications coupées avec le bas Maroni, essayèrent d'entrer en relations avec les Indiens de l'intérieur. Ils s'adressèrent d'abord aux Oyampis ; après avoir été reçus amicalement par cette tribu, ils furent lâchement attaqués et perdirent plusieurs hommes.

Ils se tournèrent alors vers les colons français et se dirigèrent sur l'île Casfesoca ; nous avons vu comment, malgré la parole du chef du poste, ces noirs furent massacrés sans motif.

Pourchassés par les Hollandais, traqués par les Français, les Bonis se rapprochèrent des Indiens Oyacoulets qu'ils rencontrèrent en remontant l'Itany. Encouragés par la réception que leur fit cette tribu, les proscrits croyaient avoir enfin trouvé une nation amie ; mais cet accueil bienveillant n'était qu'une feinte. Tous ceux des Bonis qui avaient été reçus chez les Oyacoulets furent égorgés.

Il y a une vingtaine d'années, les Bonis firent une seconde tentative pour entrer en relations avec les Français de la Guyane. Suivant le cours de l'Innii, ils gagnèrent l'Approuague, qu'ils redescendirent jusqu'à son embouchure. Ils furent reçus par M. Couy, qui les mena à Cayenne et les présenta au gouverneur. Depuis lors, les Hollandais et les Français ont cherché à s'attacher les noirs de l'intérieur, mais ils ont à lutter contre une défiance bien naturelle.

Livrés à eux-mêmes, ces nègres n'ont pas tardé à revenir à l'état sauvage et à reprendre leurs anciennes coutumes, en y joignant quelques-unes de celles que pratiquent les nations qu'ils fréquentent. De leur long séjour chez les blancs, ils ont rapporté aussi des croyances, défigurées, il est vrai, par la tradition, mais dont on reconnaît facilement l'origine.

Physiquement, ils sont grands, vigoureux et bien faits ; en revenant à la vie primitive, ils n'ont pas tardé à supprimer toutes les parties inutiles du vêtement dont leurs maîtres les avaient affublés, et à réduire leur costume à sa plus simple expression.

Hommes et femmes ont les cheveux courts ; ils les réunissent en une foule de petites mèches droites et pointues, semblables à de petites cornes qui hérissent leur tête. Comme ornements, ils portent au cou de nombreux colliers, et aux chevilles, au-dessus du mollet et aux poignets de lourds anneaux de métal. Fort peu de ces noirs sont tatoués ; quelques femmes seulement ont une rosace autour de l'ombilic ; encore ce n'est pas un véritable tatouage ; le dessin qui compose cet ornement n'est pas pratiqué dans la peau au moyen d'une piqûre lavée avec une teinture quelconque, il se compose plutôt d'une série d'excroissances de chair ayant assez l'aspect d'une graine de lin. Cette sorte de tatouage s'obtient en pratiquant de petites incisions fréquemment répétées pour rendre les cicatrices plus saillantes. Il est à remarquer que, chez les nègres, les plaies n'attaquant que le derme produisent une cicatrice noire, tandis que lorsqu'elles pénètrent plus profondément, elles sont absolument blanches après la guérison. Pour éviter cet inconvénient, les Bonis, au moment de l'incision, sau-

poudrent la plaie avec du charbon pilé très fin.

Les Bonis habitent des *carbets*, sortes de huttes carrées, couvertes avec des feuilles de waille ou de macoupi ; quelques-unes sont ouvertes à tous les vents, d'autres sont closes, et l'on n'y pénètre que par une ouverture basse et étroite. Dans le village, les carbets sont disposés en circonférence autour d'une place qui sert de lieu de délibération aux anciens de la tribu. Afin d'éviter la présence des insectes et des reptiles, le sol de la place est toujours parfaitement balayé ; le plus petit brin d'herbe est soigneusement arraché.

Grands amateurs de pêche, les Bonis sont d'excellents canotiers. Leurs pirogues sont faites d'un tronc d'arbre, — généralement un *bamba*, — creusé à la hache ; elles sont longues, étroites et relevées aux deux extrémités ; les *pagayes* ou rames ont à peu près la forme d'une feuille de laurier. Montés dans ces pirogues légères, armés d'une seule pagaye, ces hardis canotiers franchissent les sauts, descendent les rapides les plus dangereux avec une habileté surprenante.

A proprement parler, le mariage n'existe pas chez ces sauvages, et cependant l'homme reste généralement uni toute sa vie avec la compagne qu'il s'est choisie ; nous disons généralement, car quelquefois les Bonis ont plusieurs femmes à la fois, ou renvoient celles qui sont vieilles pour en prendre une plus jeune. Un jeune homme ne peut se marier sans l'autorisation des anciens de la tribu. Pour obtenir leur consentement, le candidat doit faire preuve de certaines aptitudes ; entre autres choses, il doit se construire un carbet et planter un champ de manioc. Les unions entre proches : cousins et cousines et même frères et sœurs, sont fréquentes, les

lois des Bonis ne s'y opposent pas. Les mariages sont rarement stériles ; les Bonis ont généralement trois ou quatre enfants, souvent six ou huit.

Les chefs ont le droit d'avoir plusieurs femmes.

Peut-on donner le nom de religion aux pratiques superstitieuses auxquelles se livrent les noirs ? Non ; leurs croyances ne sont qu'un souvenir des religions catholique et juive qu'ils ont vu pratiquer chez leurs anciens maîtres les Hollandais ; ils y ont ajouté les superstitions empruntées aux nations qu'ils fréquentent ou à leurs ancêtres. De la religion catholique, ils ont pris la connaissance d'un Dieu (*Gadou*), créateur des hommes, des singes rouges, du riz, du manioc et des bananiers ; marié à une femme qu'ils appellent *Maria*, *Gadou* eut un fils, *Jest Kisti*. Quelques-uns, des savants, connaissent l'histoire d'Adam et d'Eve. Voici cette histoire, telle qu'*Apatou*, le compagnon de *Crevaux*, la racontait :

« *Gadou* faire ouun moum (*homme*) Adam, et ou femme, *Eva*, et li commander rester petit village où qu'y gagné beaucoup manioc, beaucoup poisson, beaucoup viande qui pouvez manger sans travailler.

« *Gadou* dit : ou pouvez manger tout chose, mais pas ouun graine appelée *amanda* qui bon ouun sô (*seulement*) pour serpent : si graine là tomber, ou pas toucher.

« Un jour Adam vu *Eva* qui allait chercher l'eau à la rivière, trouvé serpent qui dit : « Goutez graine-là. — Adam dit : non, *Gadou* pas voulu. — Serpent dit : *Eva* goutez, pas gagné chose qui bon passé ça. — *Eva* qui mangé dit : oh ! c'est bon, Adam, venez manger.

« Adam dit : Non. — Goutez oun sô. — Non. — troisième fois Adam mangé ti morceau.

« Après, Gadou qui dit : Adam, Eva veni vite. — Adam qui gagné peur, pas savé pourquoi, metté oun feuille, et sa femme aussi.

« Bon Dieu qui dit : Adam toi mangé graine là. — Adam dit non. — Adam toi mangé graine là. — Troisième fois, Adam dit : Oui, pas moi qui ramassé, Eva qui donné.

« Bon Dieu pas content dit : Adam, Eva ou pouvez allé : toi, Adam, besoin travailler pour gagner manioc, et flécher pour gagner viande ; Eva, toi, pouvé gagné mal pour faire ti moun ; serpent, toi plus gagné pieds pour marcher. »

Beaucoup de ces noirs ont été baptisés, et cette histoire d'Adam et d'Eve racontée par Apatou peut bien être un souvenir de l'instruction religieuse qu'il a reçue autrefois dans l'église de Saint-Laurent. Peut-être aussi, le missionnaire avait-il quelque peu modifié l'histoire de nos premiers parents, pour la mettre à portée de son auditoire, car, en Guyane, on ne connaît pas la pomme.

De la religion juive, quelques-uns ont conservé une horreur profonde pour le *capiai*, dont la chair, disent-ils, donne la lèpre. Or, ce *capiai* a une grande analogie avec le cochon. De leurs ancêtres d'Afrique, ils ont gardé la croyance aux sorciers ; ils sont fétichistes, et leurs féticheurs, comme ceux des Indiens, se nomment *piayés*.

Les funérailles se font en grande cérémonie. « Les morts sont conservés pendant huit jours, dit le docteur Crevaux, durant lesquels on se livre à des danses et à des chants lugubres. Le cercueil est transporté

matin et soir dans tout le village, par des hommes qui l'inclinent à droite et à gauche pour imiter des mouvement de salutation. On considère comme un bon augure ces politesses que le défunt semble adresser en passant devant les carbets. Ledit cercueil fait de longues haltes au milieu du conseil réuni sur la place pour le recevoir. Les plus anciens lui font chacun des questions auxquelles il répond en s'inclinant à droite, à gauche, en avant, en arrière. Tous les matins, un vieillard, dont la voix n'est pas moins désagréable que celle du singe rouge, pleure en chantant jusqu'à ce que le roi des forêts vienne s'associer à la douleur de la nation.

« Les cadavres sont inhumés en état de putréfaction avancée » (1). Chacune des différentes tribus noires de la région du Maroni est gouvernée par un chef qui porte le nom de Grand-Man; son pouvoir est héréditaire; mais, comme le droit d'aînesse n'existe pas, le chef de son vivant désigne celui de ses fils qui doit lui succéder, ou même un parent éloigné. Anato, le Grand-Man actuel des Bonis, a désigné pour son successeur son neveu Bayo. Il réside à Cotica.

Le Grand-Man détient d'une façon absolue le pouvoir exécutif; aidé d'un Conseil choisi parmi les notables de la tribu, il traite les affaires, connaît des différends entre les personnes et juge les criminels en leur faisant subir une épreuve consistant dans l'absorption d'un breuvage empoisonné. Le docteur Crevaux assure que la plante d'où il est extrait n'est pas toxique, et que les innocents ne sont nullement incom-

(1) Docteur J. Crevaux, déjà cité, p. 30 et suivantes.

modés par cette boisson. « Ne sont-ils pas convaincus, dit ce voyageur, qu'il est sans action sur ceux qui n'ont pas commis de crime (1)? »

Les assassins sont condamnés à être brûlés vifs sur la place publique.

La langue que parlent les noirs du Maroni est un composé de mots anglais et hollandais mélangés avec quelques expressions empruntées aux Indiens. La généralité des Bosch et des Bonis parlent le créole, usité actuellement à la Guyane hollandaise, en y mêlant bon nombre de mots et de tournures de phrases prises à notre langue créole.

Chaque individu n'a qu'un seul nom pour le désigner, un nom de baptême que les parents donnent selon leur caprice ou d'après un calendrier fort simple qui représente les sept jours de la semaine.

Jours de la semaine.		Noms d'hommes.		Noms de femmes.
Lundi	—	Monday	Codio	Adiouba
Mardi	—	Touday	Couani	Abenina
Mercredi	—	Diliday	Couacou	Acouba
Jeudi	—	Foday	Yao	Yaba
Vendredi	—	Feda	Cofi	Afiba
Samedi	—	Sata	Couanina	Amba
Dimanche	—	Sunday	Couachi	Couachiba

Si à ces noms on en ajoute sept ou huit autres, on aura le répertoire complet des appellations des noirs Bosch et Bonis.

La tribu des Bonis ne compte pas, actuellement, plus de trois à quatre cents individus.

(1) Le même, p. 30 et suiv.

Les *Paramakas* sont représentés par une centaine d'hommes ; ce sont les fils des esclaves évadés de Surinam en 1836. Leur nom vient de la crique sur les bords de laquelle ils sont établis. Comme les Bonis dont ils parlent la langue, ils vivent à l'état sauvage. Il en est de même des *Poligoudoux*, déserteurs de la milice noire adjointe à l'armée hollandaise pendant l'insurrection Boni.

Les *Youcas*, nommés *Bosch* (hommes des bois) par les colons hollandais, possèdent plusieurs villages sur les bords de Tapahoni, qui comptent cinq ou six mille habitants. Ils y sont installés depuis 1712.

Après la prise de Surinam par l'amiral français Cassar, la Guyane hollandaise fut frappée d'une contribution de guerre de *un million et demi de francs*. Le gouverneur de la colonie eut la malencontreuse idée de vouloir faire supporter cet impôt par les propriétaires, proportionnellement au nombre d'esclaves qu'ils possédaient. Pour se soustraire au paiement, ou du moins y participer dans la plus faible mesure possible, quelques riches planteurs juifs engagèrent une grande partie de leurs esclaves à se réfugier dans les bois. Quand l'impôt fut payé, on rappela les nègres ; mais ceux-ci refusèrent de rentrer, préférant la vie libre au milieu des bois, aux misères de l'esclavage. On dut envoyer des troupes pour les ramener dans les habitations ; elles n'y purent réussir : le nombre des révoltés s'était considérablement accru ; ils avaient fait des incursions aux environs de Surinam, pillé les plantations et rendu à la liberté de nombreux nègres. Il fallut compter avec eux, et les maîtres se virent contraints de discuter, avec leurs anciens es-

claves, les conditions d'un traité qui fut signé en 1761 à l'habitation d'Auka.

Liberté pleine et entière leur était accordée, contre la promesse de rendre à leurs propriétaires tous les nègres fugitifs qui viendraient leur demander asile.

Telle est l'histoire des noirs ayant fait souche, et constitué des tribus dans l'intérieur de la Guyane française.

Les autres immigrants dont nous avons à nous occuper sont les coolies hindous. Ils trouvent ici leur place, non pas tant parce qu'ils ont formé une race nouvelle, qu'à cause de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue du travail.

Un des premiers résultats de l'émancipation des nègres, en 1848, fut de faire naître, à côté de la question du travail, le problème de l'introduction et de l'acclimatation dans nos colonies intertropicales, d'une race pouvant supporter une certaine somme de travail sous la zone torride.

Aussitôt affranchis, les noirs s'abandonnèrent à leur indolence naturelle ; vivant presque de rien, dans un pays où les besoins sont bien moins grands qu'en Europe, ils se refusèrent à tout labeur et ne consentirent à louer leurs bras que quand leur amour du rhum et des mille riens, pour eux si pleins d'attrait, l'emportait sur leur paresse. Les colons ne pouvaient faire fonds sur un concours aussi peu régulier ; il fallut chercher des travailleurs en dehors de la colonie. On songea donc à importer des hommes libres, mais en les liant par un engagement qui donnât sur eux, à ceux qui les emploieraient, un pouvoir et une autorité que ne possède pas en général le propriétaire occupant des ouvriers libres dans toute l'acception du mot.

Tout d'abord, on écarta l'idée de recruter les coolies sur le continent africain ; on n'eût pas manqué de voir dans ces engagements une traite déguisée.

Les possessions européennes baignées par le Pacifique s'adressèrent à la Chine ; les rives de l'Atlantique eurent recours aux agents d'émigration de l'Inde ; on essaya du coolie hindou.

Cette race a-t-elle donné, au moins à la Guyane, les résultats qu'on en attendait ? A-t-elle pu, comme prix d'engagement et comme travail fourni, remplacer les nègres importés d'Afrique ? Nous ne le croyons pas. Recrutés dans de mauvaises conditions, les Hindous s'acclimatent mal, et la mortalité est grande dans leurs rangs. Comme travailleurs, ils sont inférieurs aux gens de race noire.

Les premiers coolies hindous, au nombre de *sept cent quatre-vingt-six*, furent amenés à la Guyane le 9 juin 1856 par le *Sigisbert César*. Depuis cette époque jusqu'au 1^{er} janvier 1878, dix-neuf autres convois successifs transportèrent dans la colonie *huit mille quatre cent soixante-onze* engagés. *Six cent soixante-quinze* d'entre eux ont été rapatriés durant cette période de vingt-deux ans. A la même date (1^{er} janvier 1878), les documents officiels constatent à la Guyane la présence de *quatre mille deux cent vingt-trois* coolies (1) ; les autres, soit *quatre mille cinq cent vingt-deux*, sont morts.

Ce chiffre énorme de décès — près de 50 % — prouverait donc, que, pas plus que les Européens, cette race n'est apte à supporter les travaux pénibles sous le climat de notre colonie. Ainsi que nous

(1) Dans le recensement de 1881, ils ne figurent plus que pour 2,894.

le disions plus haut, c'est au mode de recrutement des coolies qu'il faut surtout s'en prendre des résultats obtenus.

Et d'abord, dans quel milieu les agences d'émigration des Indes vont-elles chercher les hommes qu'elles envoient dans nos colonies ?

C'est dans les bas-fonds de la société, dans la classe la plus misérable, partant la moins robuste, que l'on recrute les coolies qu'on nous envoie, « depuis l'avocat sans cause, le professeur sans cours, jusqu'à la mendiante de naissance ; il en résulte que les fatigues et les fièvres en ont facilement raison (1) ». Beaucoup de ces malheureux, vivant dans leur patrie au sein d'une misère profonde, arrivent en Guyane malades, et tellement affaiblis que, dès les premiers jours qui suivent le débarquement, ils succombent aux suites du voyage. Quelques-uns sont l'exacte reproduction de ces squelettes ambulants qu'on voit aux Indes, spectres vivants de l'éternelle famine qui désole cette vaste contrée.

Déclassés ou misérables se laissent tenter par les promesses éblouissantes que font miroiter à leurs yeux des racoleurs peu scrupuleux : nourriture abondante, vie facile, travail lucratif et modéré ; les voilà séduits, on les embarque.

A peine arrivés, on les dirige sur les habitations pour la culture, ou de préférence dans les exploitations aurifères. Alors commencent les déceptions. Se voyant trompés et pris dans un piège abominable, la plupart se laissent aller à un découragement facile à comprendre.

(1) X. Les coolies de la Guyane (*Revue scientifique*, 21 juillet 1877).

Quelques-uns, prenant leur parti d'une situation qu'ils ne peuvent éviter, se mettent bravement au travail; ceux-là résistent assez bien et fournissent un contingent minime à l'hôpital et à la mort. Beaucoup voient dans le suicide la seule porte de salut qui leur reste ouverte; comme ces hommes ont un souverain mépris de la vie et de la douleur, ils emploient pour se tuer les moyens les plus étonnants: quelques-uns, par exemple, ont le courage de s'étrangler avec une cravate ou une ceinture fixée près de terre, au lieu de se pendre suivant l'antique formule, « haut et court ».

D'autres, pour se soustraire au joug qui leur est imposé, volent des vivres et se sauvent dans les bois; au bout de quelques jours, la faim les presse, ils sont obligés de rentrer à la colonie. Pour éviter le travail, il en est qui se servent des expédients les plus atroces et les plus invraisemblables. Les uns, et c'est le plus grand nombre, se font une écorchure sur laquelle ils appliquent pendant plusieurs heures un sou trempé dans l'eau salée; avec un morceau de bois, ils excitent le mal et au besoin, la nuit, dans les bois, exposent leur plaie au contact d'une bête venimeuse. D'autres enfin se rendent aveugles en introduisant sous leurs paupières une composition où la chaux entre en grande quantité.

Bon nombre de ces malheureux n'ont pas besoin d'attenter à leur vie; un peu de patience leur suffit: la fièvre ne tarde pas à s'emparer de ces natures apathiques; mal surveillés, ils boivent outre mesure pour étancher leur soif; la dyssenterie se déclare, et ils ne tardent pas à succomber. Voilà pour les hommes.

Les femmes se trouvent dans des conditions meil-

leures pour traverser la période d'acclimatement. En effet, pour les Hindous, il n'y a pas de mariage indissoluble, mais une sorte d'association que chacun des conjoints peut rompre à son gré. Profitant de cette situation, les femmes s'empressent, dès leur arrivée dans la colonie, de s'unir avec des coolies immigrés depuis longtemps, et par conséquent mieux installés, plus aisés.

Si au contraire, subissant une autre forme de mariage, ces Hindoues ont été achetées, elles peuvent être revendues, et les anciens coolies, plus riches que les autres, sont à peu près les seuls acquéreurs. De toute façon, la situation physique des femmes est meilleure que celle des hommes.

Chez les enfants, la mortalité est effrayante, ils périssent presque tous ; on doit compter, il est vrai, avec l'infanticide, qui est chez les Hindous une pratique tolérée.

Et maintenant, les coolies hindous rendent-ils les services que l'on serait en droit d'en attendre? Non ; si dans les mines ils compensent par leur adresse et leur intelligence la force qui leur fait défaut, — ils sont beaucoup moins robustes que les noirs, — en revanche, dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, ils sont fort coûteux ; leur emploi, onéreux sans compensation, est une des principales causes du peu de succès de nos entreprises agricoles aux environs de Cayenne.

Quelle conclusion tirer de ce qui précède? Selon nous, la voici :

Puisqu'il est établi que les seuls noirs peuvent, avec un salaire raisonnable, fournir un travail suffisant, et que l'on ne peut compter sur le concours régu-

lier *des nègres de la colonie*, il faut tenter d'attirer sur les habitations quelques-unes des tribus noires dont nous avons parlé, et suivre l'exemple donné par deux ou trois exploitations forestières récemment installées, qui n'emploient que des Bonis, des Bosch et des Galibis.

CHAPITRE VII.

Les Aborigènes. — Races disparues. — Le dernier des Aramichaux. — Galibis. — Oyacoulets. — Oyampis. — Emérillons. — Roucouyennes.

Les diverses tribus qui composent les Indiens originaires de la Guyane étaient autrefois beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui.

Nous trouvons sur les cartes anciennes des noms de peuples, et dans les récits des voyageurs du xvii^e et du xviii^e siècle, des détails sur des nations complètement disparues : tels sont les Acoquas, rencontrés au confluent du Camopi et de l'Oyapock par les Pères Grillet et Béchamel. D'autres tribus sont sur le point de s'éteindre : les Emérillons ne sont plus représentés que par une cinquantaine d'individus ; les Aramichaux, assez nombreux autrefois sur les bords de l'Araraoua pour lutter contre les Roucouyennes, n'existent plus. Cependant, le D^r J. Crevaux parle du dernier survivant de cette tribu qui a quitté le pays de ses aïeux, disparus, pour venir demander l'hospitalité aux Galibis du bas Maroni.

Toutes ces peuplades ont une origine commune ; elles ne sont certainement que les membres épars d'une grande famille qui, à une époque éloignée, habitait et la Guyane et le bassin de l'Amazone. Quelques-unes d'entre elles, comme les Oyampis et les Roucouyennes, sont disséminées sur un immense territoire, occupant des points fort éloignés les uns des

autres : les Oyampis, dont on rencontre quelques représentants sur le bas Oyapock, se retrouvent aux monts Tumuc-Humac et sur le territoire contesté, près de la rivière Conany. Les Roucouyennes sont répandus dans la partie méridionale de la Guyane française, et beaucoup plus au sud, dans le Brésil, entre le Yary et le Parou. Cette nation doit être la race-mère des Indiens de la Guyane, car dans toutes les tribus on retrouve, modifiées il est vrai, les traditions de ce peuple qui a donné son nom à notre colonie. (Le véritable nom des Roucouyennes est en effet *Ouyanas*, et ils ne doivent leur appellation moderne qu'à leur habitude de se peindre avec du roucou.) La similitude des caractères physiques n'est pas moins frappante. Les Indiens de la Guyane sont de taille peu élevée ; si quelques voyageurs les ont dépeints comme des hommes de haute stature, il faut attribuer cette erreur au développement extraordinaire de leur buste, supporté par des jambes grêles et un peu arquées. Leur teint est comparable à celui d'un Européen bronzé par le soleil ou le hâle ; quand ils naissent, les enfants ont la peau presque blanche. La tête, volumineuse, est bien proportionnée au buste un peu fort ; les pieds sont courts, larges et plats ; l'orteil, tourné en dedans, est très écarté des autres doigts, qui au contraire regardent en dehors. Les mains sont remarquables : les muscles du pouce sont excessivement développés, le poignet est très fort, et cependant les doigts ne sont pas plus longs que ceux d'un enfant. La chevelure est noire ; moins souple que celle des Européens, elle n'est cependant pas crépue comme celle des races nègres ; hommes et femmes portent les cheveux longs, flottant sur les épaules et coupés carrément sur le

front. Ils n'ont que peu ou point de barbe et ils l'arrachent soigneusement.

Tel est l'ensemble de la physionomie des naturels de la Guyane. Il est bien certain que chez ceux qui habitent le littoral, ces signes distinctifs de la race se sont modifiés par suite des croisements, et aussi sous l'influence des vices qu'ils ont pris des Européens, l'ivrognerie en particulier.

Doux, affable, hospitalier, l'Indien des grands bois a conservé les qualités propres aux enfants de la nature ; sobre dans ses paroles comme dans ses plaisirs, il se rapproche davantage de la civilisation par son intelligence, que le noir élevé chez les blancs ou qui a vécu parmi eux ; c'est sans doute l'esclavage, avec son cortège de souffrances morales et physiques, qui a profondément altéré les qualités naturelles de ce dernier. Les explorateurs, en effet, constatent plus d'intelligence et de dignité morale chez les noirs vivant à l'état libre dans leur patrie, que chez leurs compatriotes transportés par la traite.

Tous ces Indiens ont la même religion ; ils reconnaissent deux principes, celui du bien, celui du mal. Au premier ils ne rendent pas de culte : son rôle unique étant de les protéger, ils n'ont pas à le prier, et ne lui accordent aucune reconnaissance pour le bien qu'il leur fait. A l'esprit du mal, au contraire, ils adressent leurs supplications pour éviter les maux dont il peut les accabler, ou pour faire cesser ceux qu'il leur inflige. A en juger par le respect qu'ils témoignent à leurs morts, on peut supposer qu'ils croient à une autre vie ; ils ne s'expliquent pas à ce sujet, et, comme ils n'ont ni annales, ni doctrines, ni traditions, on en est réduit à de simples conjectures.

On comprend qu'avec de semblables croyances, la superstition joue chez eux un grand rôle ; tous les accidents, tous les phénomènes physiques que leur ignorance ne leur permet pas d'expliquer, sont l'œuvre de l'esprit du mal. Pour leur nuire, ce mauvais génie prend différentes formes, celle d'un animal féroce, par exemple ; quelquefois au contraire, invisible aux yeux de tous, il réside dans les endroits dangereux, et, là, guette ses victimes au passage. Les rapides les plus périlleux sont hantés par le mauvais esprit, — une sorte de diable. — Les Indiens essaient de se le rendre propice par une offrande, avant d'engager leurs pirogues dans les eaux tumultueuses.

Souvent l'Indien a recours à l'intervention du *piaye*, sorcier ou féticheur, — qui joint à ses fonctions de médecin celles beaucoup plus importantes de conjurateur du mauvais esprit et d'exorciste pour ceux qui sont piayés, c'est-à-dire victimes d'un sortilège. Aussi, le piaye est dans la tribu l'objet d'une vénération profonde, qu'augmentent encore les rudes épreuves par lesquelles le candidat piaye doit passer pendant les longues années que dure son noviciat. Nous en verrons quelques-unes au cours de ce chapitre.

Nous allons maintenant décrire les coutumes particulières à chacune de ces tribus. Nous commencerons par les Roucouyennes.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, le nom de Roucouyennes vient de la teinture de roucou dont ces Indiens se couvrent des pieds à la tête. Ils mélangent le fruit de cette plante à une huile qui lui donne une grande fixité. Ils obtiennent cette huile en faisant bouillir les amandes produites par un arbre nommé *sapara* (famille des méliacées). C'est un des plus

grands arbres de la Guyane ; son tronc atteint de vingt à trente mètres de hauteur sur un mètre cinquante de diamètre ; son écorce est épaisse et grisâtre. Le fruit est une capsule qui s'ouvre en quatre valves ; il est rempli d'amandes serrées, irrégulières, anguleuses et polygonales, blanches à l'intérieur, de consistance ferme et solide. Les Indiens font bouillir ces amandes dans l'eau, puis les mettent en tas pendant quelques jours ; ils les dépouillent ensuite de leur pulpe, les écrasent sur des pierres et en font une pâte qu'ils rangent sur les faces d'une dalle creusée en gouttière, un peu inclinée et exposée à l'ardeur du soleil. C'est à sa vertu particulière que les Indiens attribuent de pouvoir se préserver de la piqûre des chiques et des insectes.

Les jours de fêtes, et pour les cérémonies, ils ajoutent à la peinture rouge une série d'arabesques noires d'un dessin fort original ; ils obtiennent cette couleur au moyen du *genipa*. Ils attachent à ces ornements une importance toute particulière, et ne manquent pas, quand ils voyagent, d'emporter les ingrédients nécessaires à leur confection dans de petitesalebasses.

Nous avons dit que tous les Indiens de la Guyane, en général, s'épilent soigneusement ; ajoutons que les Roucouyennes s'arrachent les cils, afin, disent-ils, « de mieux voir ».

La nourriture principale consiste en poisson, ou en gibier bouilli avec force piments. Ce condiment remplace le sel dans la cuisine des Indiens. Ils ont un appétit énorme et absorbent des quantités incroyables de nourriture. Les hommes prennent leurs repas en commun, servis par les femmes, qui se reti-

rent ensuite dans leurs cases pour manger à leur tour ; elles sont rejointes par leurs époux, et bien souvent ceux-ci se remettent à table avec elles. Il est étonnant que, malgré la quantité de nourriture épiciée qu'ils absorbent, ces Indiens ne boivent jamais en mangeant.

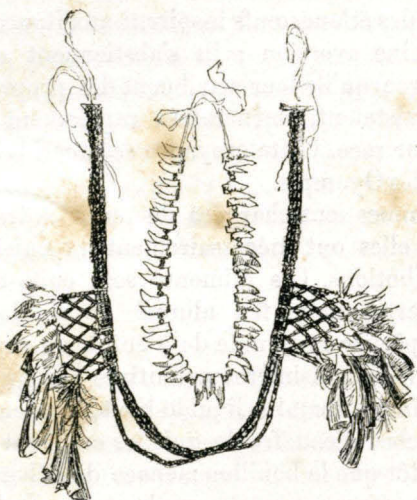
Les poules et leurs œufs inspirent aux Roucouyennes une certaine aversion ; ils s'abstiennent d'en faire usage, parce qu'ils leur attribuent des propriétés qui, si elles existaient, amèneraient rapidement l'extinction de leur race. Cette croyance est aussi très répandue chez les Oyampis.

Les femmes sont chargées de tous les travaux du ménage ; elles ont nécessairement la cuisine dans leurs attributions. Les aliments sont cuits dans des vases de terre, sur un feu allumé devant le carbet. Pour empêcher le liquide de s'enfuir au moment de l'ébullition, ces cuisinières primitives ont un procédé assez original : quand le liquide bout, elles emplissent leurs bouches d'eau froide qu'elles crachent dans le vase aussitôt que le bouillon menace de déborder.

Les Roucouyennes sont grands amateurs de danse, et la moindre fête est prétexte à leur plaisir favori. Pour la circonstance, ils se revêtent d'ornements bizarres : couverts de plumes, de colliers et de ceintures en poil de conata, ils s'affublent d'immenses perruques faites avec des lanières d'écorce. Leur corps disparaît sous un vaste manteau composé de longues bandes d'écorces très minces, qui flottent autour d'eux comme celles de leur chevelure postiche ; ces lanières sont teintées en noir ; ils obtiennent cette couleur au moyen d'eau ferrugineuse qu'ils laissent croupir. Les jambes sont agrémentées de jarretières garnies

de graines qui, en s'entre-choquant, imitent le bruit des castagnettes. Ainsi vêtus, les hommes dansent toute la nuit sans interruption et jusqu'à complet épuisement.

Le mariage n'est pas, chez les Indiens, l'objet d'une



Colliers.

cérémonie spéciale. Ils choisissent rarement une femme dans leur tribu, ils vont la demander à quelque village voisin. L'homme qui veut s'unir à une jeune fille doit abandonner sa tribu pour aller s'établir dans celle de sa femme ; il devient un de ses membres, et désormais ne la quittera plus.

Aussitôt qu'une femme est devenue mère, on fait sous son hamac des fumigations au moyen d'herbes odoriférantes ; on jette de l'eau froide sur de grandes

pierres chauffées au feu : la vapeur qui s'en dégage transforme bientôt le carbet en une sorte d'étuve. Cette prescription accomplie, la mère se lève et reprend les travaux journaliers, tandis que l'homme la remplace dans le hamac : il doit rester couché pendant plusieurs jours ; le piaye le visite et le soumet à un régime qui, généralement, consiste à s'abstenir de



Ornement de pied.

viande et de poisson, sous peine de graves complications pour lui et d'accidents pour son enfant. Cette coutume n'est pas spéciale aux Roucouyennes, elle est pratiquée par tous les Indiens de la Guyane et bon nombre de tribus américaines. « Si même on en croit le témoignage de Strabon, dit M. Gaffarel, les Corses de son temps ne manquaient pas de s'y conformer, et même, pendant tout le Moyen-Age, sur les deux versants des Pyrénées, les Basques gardaient également le lit. C'est ce qu'on appelle encore dans tout le pays faire la *couvade* (1). »

Arrivés à l'âge de douze ou treize ans, les enfants subissent une épreuve qui leur vaut, quand ils en sortent vainqueurs, comme un brevet de virilité. Il en

(1) P. Gaffarel, *Colonies françaises*, p. 162.

est de même des jeunes hommes à la veille de prendre femme et des piayes pendant leur noviciat. Ces épreuves, quoique moins dures que celles imposées dans certaines tribus de l'Amérique du Nord, leur ressemblent néanmoins ; si elles sont moins atroces, on peut



Jarretières.

affirmer que les Roucouyennes, si jeunes soient-ils, supportent la douleur avec le même stoïcisme qu'un Sioux ou un Pieds-Noirs (1).

Le supplice des Guyanais consiste à exposer tout

(1) Les Indiens Mandaws, tribu habitant la rive gauche du Missouri à 600 lieues de Saint-Louis, et quelques autres nations du Far-West, imposent aux jeunes hommes un supplice épouvan-

le corps du patient aux piqûres de guêpes et de fourmis ; or, on sait quelle douleur cause le contact de ces deux insectes.

Quand un Roucouyenne meurt, on dresse aussitôt



Coiffure de Roucouyenne.

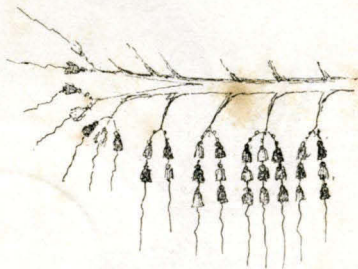
un bûcher au centre du village ; le cadavre, couvert de ses plus beaux ornements, plumes, ceintures, colliers

table. On pratique, sur les épaules ou sur la poitrine du patient, des incisions sous-cutanées ; on passe dans les plaies un petit bâtonnet ; une corde y est attachée, et la victime est enlevée de terre à une hauteur de 4 ou 5 pieds. Afin d'augmenter la douleur, on suspend à d'autres chevilles traversant les bras et les jambes les armes du guerrier, et quelquefois même une tête de bison ; puis le tortionnaire imprime au pendu un mouvement de rotation aussi rapide que possible. Cela dure 15 à 20 minutes.

Quand les victimes sont dépendues, on les débarrasse des charges des épaules, puis deux hommes, les saisissant par les bras, les entraînent dans une course vertigineuse jusqu'à ce que tous les objets fixés à leurs blessures soient arrachés violemment. Ces jeunes Indiens supportent ces tortures sans pousser une plainte, sans faire entendre un gémissement, et l'on n'a que fort peu d'exemples qu'un homme soit mort des suites de ce supplice.

et bracelets, est attaché à un poteau élevé au milieu du bûcher; on place à côté de lui sa flûte, faite d'un tibia de biche. Pendant que toute la tribu assiste à l'incinération du défunt, sa femme brûle tout ce qui lui a appartenu.

Quand le corps est entièrement consumé, ses cendres,



Ornement de ceinture.

recueillies dans un vase, sont portées au carbet de la veuve; elles y séjournent un an, puis on les enterre. Aussitôt la cérémonie terminée, les hommes nettoient avec un soin tout particulier l'emplacement où s'élevait le bûcher, et jusqu'aux coins les plus reculés du village.

De toutes les tribus indiennes de la Guyane, les Roucouyennes sont les seuls qui brûlent les cadavres, et encore font-ils exception pour les piayes, qui sont inhumés ornés d'une profusion de plumes.

Les Oyampis enterrent leurs morts dans un trou fort profond, mais large d'un mètre seulement; le défunt est placé verticalement dans la fosse, les membres repliés. Quelquefois, ils transportent les cadavres dans les bois, où ils les laissent se décomposer;

ils recueillent ensuite les os dans un pot d'argile et les ensevelissent.

Les Galibis enterrent aussi leurs morts, mais ils les conservent une semaine avant de leur donner la sépulture. Le corps, étendu dans son hamac, est placé



Coiffure de Roucouyenne.

au-dessus d'un vase destiné à recevoir le liquide qui en découle, et (nous demandons pardon à nos lecteurs de l'horreur du détail) une des épreuves imposées aux élèves piayes consiste à boire une macération de tabac et de quinquina mélangée avec le liquide sanieux recueilli dans ces vases funéraires.

Physiquement, les Galibis se distinguent des autres Indiens par une constitution plus chétive, un aspect moins robuste et un air plus effeminé; leur

état sanitaire n'est pas satisfaisant, et l'on voit de jour en jour leur race s'étioler et s'éteindre, à cause peut-être de leur amour immodéré pour l'alcool. Ils vivent dans une indolence et une paresse incroyables, partageant leur temps entre la pêche et les longs repos, étendus dans leurs hamacs où ils se balancent mollement.

Leur seule industrie consiste dans la fabrication de



Poteries indigènes.

vases en terre assez originaux; ce sont les femmes qui confectionnent ces poteries, à la main et d'une seule pièce; elles emploient l'argile, abondamment répandue sur les berges des fleuves. Leurs *gargoulettes* ou *alkarasas* ne conservent pas le liquide frais, parce que, déjà insuffisamment poreuses elles sont, en outre, enduites d'un vernis qui empêche l'évaporation. Les femmes oyampis font aussi de ces poteries, mais elles ont soin d'ajouter de la cendre de *couepi* à l'argile qu'elles emploient, ce qui donne une grande porosité à la terre.

Des jarretières serrées au-dessus de la cheville et

au jarret constituent le principalluxe des femmes galibis ; leurs jambes sont complètement déformées par cet ornement. Nous retrouvons la même coutume chez les Émérillons ; mais, dans cette tribu, la jarretière est l'apanage exclusif de l'homme.

Les Indiennes galibis se perforent la lèvre inférieure ; elles y introduisent une longue épingle qui leur sert à extraire les *chiques* des pieds de leur seigneur et maître.

A part les quelques différences que nous venons de signaler, toutes ces nations se ressemblent au physique, et ont à peu près les mêmes usages ; il en est de même pour le langage, tout au moins pour ceux vivant loin de nos établissements.

C'est ici le cas de signaler la similitude de certains mots français et indiens. On ne peut supposer qu'ils nous ont emprunté l'appellation de divers objets d'un usage constant chez eux, de fruits qui poussent sur leurs territoires ou d'animaux qui habitent leurs forêts et qu'ils désignaient ainsi avant d'avoir été en rapport avec nous. C'est bien plutôt nous qui avons pris ces mots à leur langue.

Citons, par exemple : *caïman*, *piroque*, *tapir*, qui sont des appellations indiennes ; ananas, que les Roucouyennes nomment *nana*. *Hamac* a la même signification qu'en français ; c'est des naturels de l'Amérique du Sud que nous vient l'objet : il est tout simple que nous leur ayons aussi emprunté le nom qui sert à le désigner. M. Littré, dans son dictionnaire, donne cependant au mot *hamac* une étymologie bien différente : l'illustre savant le fait dériver de deux mots allemands : *hangen*, pendre, suspendre, et *matte*, natte.

Tels sont, en résumé, les renseignements que l'on

possède sur les Indiens qui habitent notre colonie; ils n'ont été visités que par un petit nombre de voyageurs; ils évitent autant que possible d'entrer en rapport avec nous, et restent par conséquent peu connus

CHAPITRE VIII.

Culture. — Commerce. — Sous marqués. — La propriété foncière.
— Industrie.

Sur les *seize mille lieues carrées* qui forment l'étendue de la Guyane française, *six mille hectares* à peine sont en culture, et encore, chaque année, on constate une diminution dans l'importance des exploitations agricoles.

On peut diviser les produits de la colonie en deux catégories :

La culture que nous appellerons d'exploitation : canne à sucre, coton, roucou, café, girofle ; et la culture vivrière, destinée à l'alimentation des habitants : riz, manioc, ignames, patates. Citons encore les ananas, oranges, citrons, mangues, abricots, barbadines, sapotilles, avocats, concombres, pommes cannelle, bananes, goyaves, choux maripa, etc., qui croissent presque sans culture.

L'exploitation de la *canne à sucre*, qui remonte aux débuts de la colonie, est celle qui a eu le plus à souffrir de l'abolition de l'esclavage. Chaque année amène une nouvelle décroissance dans les chiffres de production, et il est à craindre que ce riche produit ne finisse par être complètement abandonné. On ne peut en effet espérer un regain de prospérité tant que l'immigration n'aura pas fourni les bras nécessaires à sa culture.

Le *café* fut importé à la Guyane en 1721. C'est un lieutenant de vaisseau, M. de la Motte-Aignon, qui

introduisit la précieuse plante dans la colonie. Le café était déjà récolté en abondance dans la Guyane hollandaise. Afin de conserver le monopole de cette culture, nos voisins avaient décrété la peine de mort contre quiconque livrerait des grains de café avant de les avoir passés au feu pour détruire le germe de reproduction.

M. de la Motte-Aigron se rendit à Surinam, s'aboucha avec un Français nommé Mourgues, et lui promit une bonne récompense et le pardon de certains délits qui l'avaient fait chasser de Cayenne, s'il voulait l'aider dans son entreprise.

A force de ruse et d'adresse, nos deux compatriotes réussirent à se procurer une livre de café en cosse. Ils furent assez heureux pour dérober leur larcin aux investigations des gens de police qui visitaient soigneusement les bagages des voyageurs, et purent quitter Surinam sans être inquiétés.

Depuis lors, cette culture a été l'objet des soins tout particuliers des colons. Le café récolté sur la montagne d'Argent, à l'embouchure de l'Oyapock, est d'une excellente qualité.

L'étendue des terrains consacrés aux plantations de café a souvent varié ; aujourd'hui, ils sont moins considérables que jamais, et cependant, le dernier chiffre de production connu indique une certaine augmentation. En 1835, on récoltait 46.400 kilog. de café ; en 1875, 440 hectares plantés en café ne produisaient que 38.600 kilog. ; en 1879, 535 hectares ne donnaient que 25.930 kilog., et en 1880, sur 400 hectares seulement on recueillait 77.331 kilog. Comme on le voit, c'est un progrès ; néanmoins on a importé à la Guyane pendant ces dernières années, en moyenne, pour 42.000 fr. de café par an.

Le *coton* croît parfaitement en Guyane ; les plaines voisines de la mer, imprégnées de senteurs salines, sont des plus favorables à cette plante ; le coton de Guyane a eu son heure de renommée sur les marchés européens. On en récolte environ 1.700 kilog. par an.

Le *cacao* donnait autrefois de beaux résultats ; la production est en décroissance et ne dépasse pas, année moyenne, 48.000 kilog.

Le *girofle* ne compte plus que comme un vestige du passé ; il faut s'attendre à le voir complètement disparaître d'ici peu. L'exploitation du girofle et du poivre a été une des branches les plus lucratives du commerce colonial. En 1781, une corvette arrivant de l'Île-de-France apportait quatre plants de giroffier que M. Poivre expédiait à Cayenne par les soins de M. Allemand, commissaire ; celui-ci les avait enlevés aux Moluques. Ces quatre plants furent concédés à des propriétaires (1). Plus tard, le gouvernement se réserva le monopole des épices ; ce privilège dura peu, et la culture de ces produits retomba bientôt dans le domaine public.

Le *roucou* est la graine d'où on tire une couleur rouge employée dans la teinture. Elle a été exploitée dès les débuts de la colonie.

En 1835, cette substance donnait 280.000 kilog. En 1875, on atteignait le chiffre de 567.000 kilog. En 1879, sur 896 hectares de terres plantées de roucou, on ne recueillait plus que 268.000 kil. En 1880, 367 hectares seulement étaient consacrés à ce produit fournissant 112.000 kil.

Il ne faudrait pas s'étonner outre mesure de cette

(1) MM. de Macaye, Boutin, Noyer et Denneville.

diminution ; elle est due aux alternatives de hausse et de baisse considérables que subit le roucou sur les marchés d'Europe. Ces brusques variations forcent les colons à négliger cette industrie, sauf à la reprendre quand le moment paraît propice ; la plupart des plantations subsistent toujours, surtout chez les grands propriétaires, et il suffirait, le cas échéant, d'un peu d'entretien pour leur rendre leur ancienne prospérité.

La diminution que nous signalons sur les produits d'exploitation est bien plus grande encore sur la culture vivrière. Tandis qu'en 1835 elle était évaluée à 1.400.000 fr., en 1880 elle ne figure plus que pour 129.000 fr. Cette énorme différence est d'autant plus frappante qu'elle porte sur les denrées destinées à la nourriture des habitants ; ceux-ci sont maintenant forcés de demander à l'étranger les produits que ne leur donne plus le sol de la Guyane.

Comme conséquence immédiate de l'abandon de l'agriculture, figure en première ligne la dépréciation de la propriété foncière.

En 1870, pour ne remonter qu'à une période de quinze années, la valeur des terres employées en culture était de

Celle des bâtiments et du matériel	2.053.871 »
d'exploitation de	4.135.810 »
Ensemble	<u>6.189.681</u>

En 1880, les terres sont estimées
à 900.000 fr. »

et les bâtiments environ	2.000.000 »	2.900 000
Différence		<u>3.289.681</u>

Près de 50 0/0 !

Les *hattes* ou *ménageries* affectées à l'élevage des

troupeaux sont au nombre de 293 seulement. Le chiffre des animaux destinés à l'alimentation a diminué au point que l'on est obligé de faire venir des bœufs du Brésil pour la consommation de la colonie (1). Par contre, signalons un accroissement notable de bêtes de somme, chevaux et mulets.

La comparaison des chiffres que nous venons de donner amène tout naturellement à chercher les causes de l'abandon presque complet de l'agriculture dans la colonie. A notre avis, ces causes sont de deux sortes : d'abord le manque de travailleurs, celle-là n'est pas nouvelle, et de tout temps les colons et les hommes spéciaux l'ont signalée ; ensuite, la découverte de l'or.

Dans le chapitre que nous avons consacré à l'étude des différentes races composant la population immigrante de la Guyane, nous avons, en parlant des Hindous, signalé le peu de services que les coolies rendent aux établissements agricoles ; manquant d'hommes pour les seconder dans leurs travaux, les propriétaires ont dû restreindre l'importance de leurs exploitations, quelques-uns même les ont abandonnées.

Lorsque Cayenne fut désigné comme lieu de transportation, on espéra un instant, en France, que les condamnés libérés pourraient devenir soit des aides précieux pour les colons, soit eux-mêmes des cultivateurs. Ceux qui s'étaient leurrés d'un semblable espoir furent vite désabusés.

La solution du problème était encore à trouver, lors-

(1) En 1880, on a importé en Guyane, sous pavillon français, pour 479.370 fr. de bœufs, et sous pavillon étranger pour 41.230 fr.

qu'en 1855 la nouvelle | de la découverte de riches placers sur les bords de l'Approuague se répandit dans la colonie. Aussitôt, tout le monde se précipita à la recherche de l'or ; non seulement les quelques travailleurs restés fidèles à leurs maîtres quittèrent les habitations pour s'engager dans les sociétés d'exploitation, mais encore on vit les agriculteurs eux-mêmes quitter leurs habitations pour aller *prospector* les terrains avoisinant les gisements. De leur côté, les propriétaires de mines engagèrent tous les bras libres, et tous les noirs qui voulurent bien consentir à travailler.

Le premier moment de fièvre passé, ceux d'entre les colons, peu favorisés de la fortune, dont les recherches avaient été vaines (le nombre en était grand) revinrent à leurs cultures ; mais, bien plus qu'auparavant, ils eurent à souffrir du manque d'auxiliaires.

Il est vrai que la découverte des placers amena dans la colonie un nouveau courant de richesses. Si les exploitations agricoles perdirent de leur importance, si la propriété foncière diminua singulièrement de valeur, le commerce, en revanche, prit une certaine extension.

Voici les chiffres d'importation et d'exportation pour l'année 1880.

La Guyane a exporté en France :

551.875 fr. de marchandises, non compris l'or.

Elle a importé de France :

5.264.273 fr. de marchandises.

La monnaie française a seule cours dans notre colonie. L'or y est très rare, au point qu'il fait prime, et que les habitants sont en quête d'or monnayé. La véritable monnaie de circulation est la pièce de *cinq francs*,

que l'on appelle grosse pièce. Outre la monnaie divisionnaire et le billon, il existe encore à la Guyane un sou qui lui est spécial ; on le désigne sous le nom de *sou marqué*. C'est une pièce de cuivre plus petite que notre pièce de cinq centimes, et valant dix centimes. Sur une de ses faces elle porte : « Guyanne française » ; sur l'autre, sont des ornements entrelacés. Ce sou n'a pas cours en France. Tous les sous marqués, actuellement en circulation à la Guyane, sont de fabrication ancienne ; la plupart sont effacés. Nous croyons que l'on n'en frappe plus.

Deux industries importantes existent à la Guyane : celle des essences forestières et celle de l'or.

En 1873, la première comptait *neuf* chantiers seulement, occupant 559 ouvriers ; aujourd'hui on en compte *seize*, employant environ 900 hommes. Ils'exporte annuellement 50.000 kilog. de bois d'ébénisterie et 5.000 kilog. de bois de teinture. En 1835, alors que les exploitations étaient beaucoup moins nombreuses, la quantité de bois exporté s'élevait à 202.000 kilog. pour le bois à ouvrer, et 25.000 kilog. pour le bois de charpente.

L'exploitation des gisements aurifères a donné, en 1880, 6.925.000 francs.

Chacune de ces deux industries mérite une étude spéciale.

CHAPITRE IX.

Les essences forestières et leurs usages. — Exploitation d'une forêt.
— Les résines.

L'immense forêt qui couvre le sol de la Guyane renferme les essences les plus variées. On peut évaluer à cinq ou six cents les différentes espèces d'arbres qui la composent ; si toutes ne peuvent pas être utilisées, il y en a un grand nombre d'une valeur considérable, et leur exploitation bien dirigée pourrait donner de magnifiques résultats.

Nous diviserons en trois classes ou catégories les essences les plus connues au point de vue de leurs usages :

1° Les bois très durs, incorruptibles ;

2° Les bois d'une dureté moyenne, propres à être sciés en planches ;

3° Les bois d'ébénisterie.

Les essences de la première catégorie sont beaucoup plus lourdes et plus résistantes qu'aucun bois d'Europe ; leur tissu est très serré ; même à la loupe on distingue difficilement des pores. L'aubier est presque aussi dur que le cœur ; c'est ce qui a fait nommer l'un d'entre eux *cœur-dehors*. Beaucoup de ces arbres sont imprégnés et comme incrustés d'une matière gomme-résineuse dont la nature chimique les rend incorruptibles.

Les principaux arbres de cette classe sont : le *Wacapou* (*andira Aubletii*), un des plus appréciés de

la Guyane ; il se travaille bien et durcit en vieillissant ; ses fibres presque droites permettent de le fendre assez facilement. On le rencontre surtout dans l'intérieur, en approchant des premiers sauts ; mais il est assez rare. Son tronc est entouré de côtes saillantes nommées arkabas et d'excavations ; c'est le bois préféré pour les charpentes. On l'emploie dans l'ébénisterie.

Le *cœur-dehors*. Ses fibres flexueuses et croisées le rendent d'un travail difficile ; les Hollandais le nomment *bruin-heart*.

Le *préfontaine* et le *saint-martin*, bois rouges justement estimés, sont abondamment imprégnés de sève résineuse ; quand on entaille un de leurs jeunes rameaux, il découle de la blessure une liqueur rouge très abondante ; ce sont eux, croyons-nous, que l'on a surnommés *arbres qui saignent*.

Le *balata* est un des bois de charpente les plus employés en Guyane ; plus lourd que le wacapou, sans pour cela offrir plus de résistance, il est excellent pour les pièces mécaniques et pour les chevilles qui doivent offrir une grande solidité. A ces qualités il joint celle de fournir une gutta-percha très fine.

L'*ébène verte*, appelée communément *ébène soufrée*, à cause des petits corpuscules jaunes que l'on aperçoit quand le bois est fraîchement coupé, se compose de fibres longues, très fines et très serrées. Cet arbre de grande dimension conviendrait parfaitement pour les tables d'harmonie de piano.

Le *bois violet* (*reltogyne venosa*) est très commun dans l'intérieur ; on peut l'utiliser pour la charpente ; il est relativement moins lourd que les bois d'une égale dureté.

Le *wapa* (*eperna falcala*), très commun, sert pour la confection des bardeaux, palissades et clôtures de jardins.

L'*angélique* (*dicorenia paraensis*) atteint de grandes dimensions ; il croît communément sur les plateaux de l'intérieur. On le travaille aisément, mais il est peu employé dans la colonie, parce que l'on prétend qu'il rouille les clous qu'on y enfonce. Son emploi donna d'excellents résultats dans les essais faits à Brest pour les constructions navales.

Le *Courbaril* (*hymenæa courbaril*), d'où l'on extrait la *résine animée* ou *copal*, est d'un brun rougeâtre, dont les teintes s'avivent à mesure que l'on approche du centre ; il devient foncé en vieillissant. On pourrait employer le cœur dans l'ébénisterie, et l'arbre tout entier, grâce à ses branches qui forment à la cime des courbes de fort diamètre, rendraient de grands services pour l'établissement des couples de navires.

Le *bois pagaye* (*swartzia*), dont le nom indique l'usage, est blanc, faiblement veiné, avec des côtes plates, minces et saillantes (*arcabas*).

Si nous ajoutons à cette liste le *rose mâle*, le *bagasse*, le *schawari*, très estimé pour ses courbes, le *parcouri* d'un travail facile, d'un grain très fin, le *bois de fer*, le *bois goyave*, le *canari macaque*, dont le fruit, sorte de courge, sert aux indigènes à faire des écopes pour vider le fond de leurs pirogues, le *coupi* et quelques-uns des bois dits *rouge tisane*, nous aurons cité les bois durs incorruptibles les plus connus à la Guyane, qui sont ou pourraient être employés dans la charpente, la menuiserie, les constructions maritimes, la mécanique, la gravure sur bois, etc.

La deuxième catégorie comprend les bois de con-

sistance moyenne propres au sciage. Il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'ils possèdent tous cette qualité à un même degré : les uns offrent une trop grande résistance, d'autres une texture inégale ; or ce qu'on demande aux bons bois de sciage, c'est une cohésion constante, l'absence de nœuds, de crevasses, et enfin une dureté moyenne.

Les arbres de la Guyane qui remplissent le mieux ces conditions sont le grignon, les cèdres et l'acajou.

Le *grignon* (*bucida angustifolia*) est un fort grand arbre au tronc gros et très droit ; sa couleur est rouge pâle, sa dureté à peu près égale à celle du chêne d'Europe. Il est léger et dépourvu de résine. On l'emploie dans la colonie pour le revêtement extérieur des maisons et pour les travaux de menuiserie.

Le *grignon fou* ou couaïe (*qualea cærulea*), quoique d'un bon usage, est inférieur au précédent. Il est fort commun.

Les *cèdres* se distinguent par une consistance moyenne, mais égale et homogène, l'absence de fissures, de crevasses et un faible retrait en séchant. Ces bois sont le plus souvent odorants.

Le *cèdre jaune* et le *cèdre noir* sont les plus estimés : très résistants, ils se travaillent bien et se conservent parfaitement. Le *cèdre gris* est plus mou.

Le *cèdre savane* et le *cèdre blanc* ou à feuilles d'argent sont des bois mous.

Le *sassafras* ou *rose femelle*, le *rose mâle*, et le *taoub*, sont légers et de bonne conservation.

L'*acajou* (*cedrela*) ne ressemble pas à celui que nous employons en France et que l'on tire surtout des Antilles ; il est très recherché dans la colonie

pour la construction des coffres et des armoires ; le principe amer dont il est imprégné le préserve de l'atteinte des termites.

Le *carapa* possède à peu près les mêmes propriétés. On lui reproche d'être sujet à se fendre quand on l'abat, surtout lorsque le pied est jeune et que l'arbre a poussé dans un terrain marécageux. Ses fruits donnent l'huile dont se servent les Indiens pour fixer leurs peintures.

Parmi les bois de sciage, nous retrouvons quelques-uns des bois durs que nous avons déjà cités dans la première catégorie : le bagasse, le schawari, le courbaril, l'angélique, le pacouri, le wapa. Ils sont moins employés que les autres, soit à cause de leur dureté, soit à cause de leur sève résineuse.

Les bois d'ébénisterie sont les plus nombreux ; ils ont en outre cet avantage, qu'étant cotés en France à un prix élevé, ils peuvent plus facilement supporter les charges du fret ; leur exploitation se présente donc dans d'excellentes conditions. Aussi, depuis quelques années, s'en est-il exporté une notable quantité, et l'industrie forestière semble se porter plus spécialement sur eux. Ceci constitue une faute de calcul de la part des chefs de chantiers. En effet, ces essences ne croissent pas réunies, elles sont disséminées dans la forêt ; si donc on s'attache exclusivement à leur abatage, le travail que nécessite le halage des billes au milieu des bois insuffisamment éclaircis augmente la main-d'œuvre et le prix de revient.

Les plus beaux bois d'ébénisterie de la colonie sont :

Le *bois de lettre* ; quelques personnes font venir son nom des petites taches noires, plus ou moins semblables à des lettres, dont il est marqué ; d'autres

prétendent que l'on s'en servait autrefois pour la fabrication des caractères d'imprimerie. Il y en a de trois sortes : le *moucheté*, le *marbré* et le *rouge*. Le premier est brun rouge, moucheté de noir ; dans le second, des nuances variées jouent le marbre ; le troisième, enfin, d'un rouge clair, a des veines presque noires, mais légères ; quand elles sont très accentuées, on le nomme *rubané*. Les différentes teintes que nous indiquons n'existent que dans le cœur de l'arbre, l'aubier est blanc. C'est un bois d'un travail difficile.

Le *satiné* ou bois de *Féroles* comporte deux espèces : le rouge, uni et d'un beau ton ; et le rubané, qui est veiné et presque gris ; il se distingue par une sorte de miroitement. Ces bois se travaillent facilement et sont susceptibles de recevoir un très beau poli.

Le *boco*, jaune, couleur buis ; le cœur est brun très foncé ; le bois *bagot* a l'aubier d'un blanc éclatant, au cœur du plus beau pourpre ; le bois *violet*, connu en France sous le nom d'amarante, qui, jaune gris quand on vient de le travailler, prend aux rayons du soleil une couleur violette très franche ; le *moutouchy*, veiné de violet pâle, de brun et de blanc ; le *panacoco*, noir, mais non aussi beau que l'ébène, offre quelque analogie avec le palissandre, etc.

Les forêts de la Guyane possèdent, on le voit, une infinie variété d'essences ; étudions leur exploitation.

Autrefois, on se contentait d'abattre les arbres à la hache : une fois à terre, on les émondait, puis on les traînait jusqu'au point de flottage ou d'embarquement.

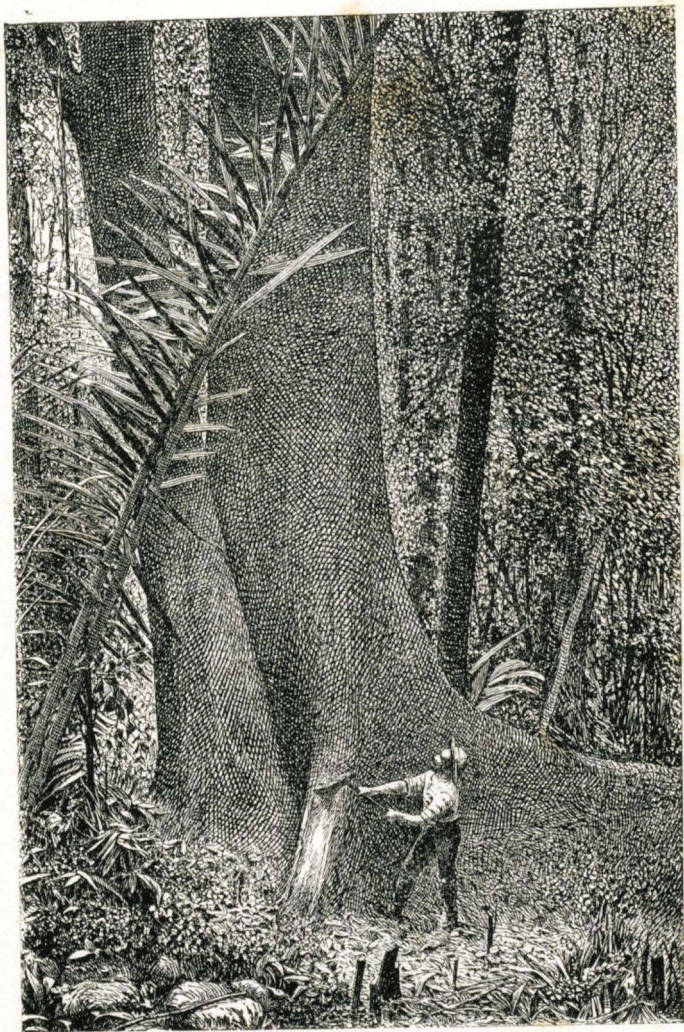
Aujourd'hui, grâce aux nombreuses machines récemment inventées, le travail présente moins de difficultés. Les arbres désignés par le chef de chantier

sont coupés au pied à la hache ou à la scie Ramson, mue par la vapeur ; en tombant, les grands arbres entraînent les petits dans leur chute ; ils sont ébranchés à la hache et tronçonnés à la scie à vapeur en billes de 4 à 15 mètres de long. Ces billes chargées sur des wagonnets, à voie ferrée Decauville, sont transportées au bord de l'eau et arrimées sur des chaulands qui les conduisent à bord des navires.

Trois causes rendent l'exploitation des forêts difficile et onéreuse : le recrutement de la main-d'œuvre, les époques d'abatage, enfin le transport des bois de l'abatis au lieu d'embarquement.

Le recrutement du personnel d'une exploitation forestière ne peut se faire au hasard : tous les hommes ne sont pas aptes à exercer le pénible métier de bûcheron dans l'atmosphère humide de la forêt, sous des pluies continuelles ; les noirs et les Indiens indigènes sont seuls capables de faire des campagnes de travail dans les grands bois, de vivre sous des carbets provisoires, et de se livrer au dur labeur de l'abatage et du halage. Les blancs ne peuvent que surveiller les ouvriers ; il leur est impossible de prendre à l'exploitation une part active. Les résultats obtenus, dans les chantiers du gouvernement, avec des ouvriers fournis par les pénitenciers (1), prouvent une fois de plus la nécessité d'employer le nègre africain ou ses descendants. Or, comme le nègre de la colonie refuse, en général, de se livrer à un travail aussi pénible, les exploitants sont obligés de s'adresser aux Bosch ou

(1) Le chantier créé à Sparvine a dû être abandonné au bout de peu de temps, à cause de la mortalité. Plus de 300 condamnés sont morts là. Ils sont enterrés dans le cimetière qui se trouve derrière la maison de M. Rey, à Sparvine.



Forêts de la Guyane.

aux Bonis, et ceux-ci ne sont pas toujours disposés à quitter leurs villages pour aller, quelquefois très loin, s'installer sur une exploitation.

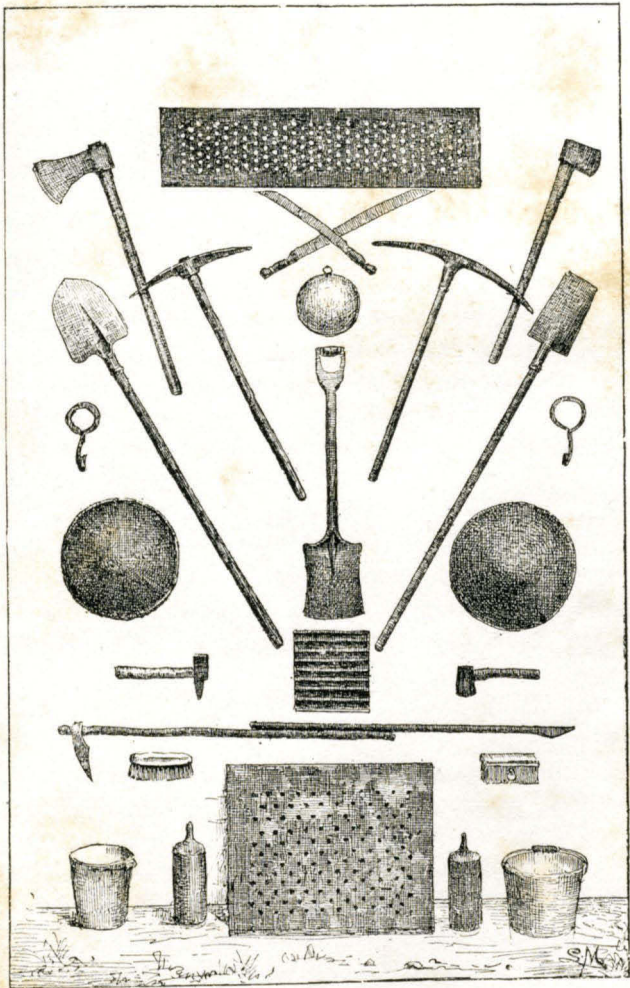
Il n'est pas indifférent de couper les arbres à tel moment ou à tel autre : les abatages se font *cinq* jours avant la nouvelle lune, et *cinq* jours après ; en dehors de cette période, la sève est trop puissante, et les bois en grume se fendraient vite, surtout aux rayons du soleil. C'est donc un travail de dix jours seulement par mois que les ouvriers bûcherons peuvent accomplir.

Reste la question de transport du lieu d'abatis au lieu d'embarquement. Nos lecteurs ont déjà vu qu'à part les environs de Cayenne et les communes du littoral, les différents points de la Guyane ne sont joints par aucune route ; il faut donc, pour les transports, avoir recours aux fleuves. Or, les rapides et les roches qui barrent le cours des rivières rendent le flottage excessivement difficile, sinon impossible pour conduire les bois de l'intérieur aux points que peuvent atteindre les navires. Aussi n'a-t-on entrepris d'exploitation sérieuse que sur les bords de la Mana et du Maroni, en deçà des sauts, c'est-à-dire à peine plus loin que l'endroit où les cours d'eau deviennent navigables ; points où le flottage et l'emploi des chaulands sont possibles, mais aussi où certaines essences précieuses sont plus rares. Ce n'est donc que petit à petit, et lorsque de nombreux abatis auront pour ainsi dire reculé les limites des bois, que l'on pourra tracer des routes, et retirer des forêts de la Guyane toutes les richesses qu'elles possèdent.

Aux produits des exploitations forestières il faut ajouter la récolte des gommés diverses que sécrètent quelques arbres :

La *gomme élastique* ou caoutchouc, fournie par l'*hevea guianensis*; — la *gutta-percha*, tirée jusqu'ici de l'Inde et des grandes îles de l'archipel malais, maintenant extraite en grande quantité du Balata de Cayenne; d'une espèce très fine, elle est fort appréciée dans l'industrie; — la *gomme copal*, que le commerce demande à l'Afrique, est sécrétée par le courbaril *hymenæa*. — Le *tannin* et les matières tannantes se trouvent en abondance dans le palétuvier rouge (*rhizophora mangle*); depuis la création des pénitenciers en Guyane, l'écorce de cet arbre a servi à tanner des quantités considérables de cuirs de bœufs.

Il y a là, on le voit, une source de richesses incalculables à exploiter, qui méritent bien d'attirer l'attention des capitalistes et des hommes d'initiative.



Outils servant à l'extraction de l'or.

CHAPITRE X.

Constitution géologique. — Le prospecteur. — La battée. — Le longtom. — Le sluice. — Etablissement d'une exploitation.

La recherche de l'or a été, pendant le premier siècle de notre occupation, le but de la plupart des expéditions dirigées sur la Guyane; pour trouver l'Eldorado, le lac Parimé, la ville aux palais d'or, de nombreux voyageurs ont remonté le Maroni et l'Oyapock, suivi les rives du Camopi et, bravant mille dangers, pénétré jusqu'au cœur des sombres forêts qui couvrent notre colonie.

L'homme d'or est demeuré introuvable! Et cependant le précieux métal existait en abondance: les sables des criques, les alluvions, le lit des rivières recélaient de riches trésors, que les explorateurs, égarés sur la foi d'une légende à la poursuite d'un but imaginaire, foulaient aux pieds sans les voir.

Le savant Humboldt affirmait la présence en Guyane de terrains aurifères; il basait son opinion sur la similitude de la constitution du sol de ce pays avec celle des contrées voisines riches en placers. L'or existait en effet, et c'est presque au hasard que l'on doit sa découverte.

Avant de dire comment fut trouvé le premier gisement, étudions rapidement la constitution géologique du sol de notre colonie.

Nous avons vu que la Guyane se divise en deux parties: les terres basses, composées d'une large

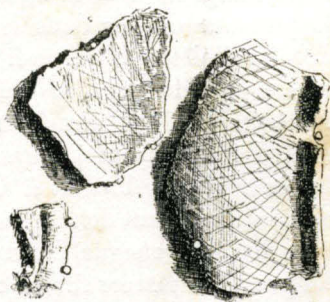
bande d'alluvions, couverte ou plutôt bordée de palétuviers, se prolongeant jusqu'aux premiers renflements du sol ; les terres hautes, formant des ondulations, des gradins, plus ou moins espacés, qui produisent des sauts et des rapides barrant les cours des fleuves. La déformation du sol, origine de ces ondulations, se fait sentir fort avant dans l'intérieur ; elle s'étend jusqu'aux sources mêmes des fleuves, jusqu'aux monts Tumuc-Humac, car, aussi loin que l'on remonte les cours d'eau, on rencontre ces inégalités de leur lit, plus nombreuses et plus accentuées.

Après une première modification dans la structure de la contrée, un second accident s'est produit : une couche épaisse de terrains de transport est venue niveler le sol et former la roche d'agrégation que l'on trouve presque partout à sa surface. Enfin un soulèvement postérieur, en faisant surgir une grande quantité d'éminences peu élevées et sans direction régulière, a donné à la Guyane sa configuration actuelle.

Le sol se compose d'une roche dioritique qui paraît être celle du fond ; au-dessus d'elle une roche d'agrégation plus ou moins décomposée, et enfin, à la surface, une couche de terre végétale très argileuse.

La terre végétale provient de la décomposition du feldspath de la roche d'agrégation, et des détritiques de la végétation laissés sur place ou amenés par les eaux. La roche d'agrégation est sans doute le résultat d'un transport considérable qui a recouvert le pays à la suite d'un immense cataclysme, qui est relativement récent, ainsi que le prouvent des débris de poteries trouvés sous la couche aurifère.

La présence de l'or à la Guyane est due à un effet local : c'est le résultat des éboulements, des renflements du sol, en un mot des modifications que nous venons d'indiquer. « Le métal a été amené à la surface par des vapeurs aqueuses chargées de silice et d'or, et par des filons de quartz à différentes tempé-



Fragments de poteries trouvés sous la couche aurifère.

ratures, pendant le cataclysme, relativement très récent, qui a donné au sol sa configuration. L'alluvion aurifère s'est formée par les éboulements qui ont été la conséquence de la déformation du sol et du passage des eaux par les déclivités qui en permettaient l'écoulement (1). »

En 1853, des Brésiliens vinrent s'établir sur les bords de l'Approuague ; l'un d'eux, nommé Paolino, frappé de la similitude des terrains avoisinant les criques avec ceux d'où il avait vu extraire l'or dans son pays, fit quelques lavages à l'aide d'un *couy*, —

(1) Barvaux, *L'Or à la Guyane* (*Revue maritime et coloniale*, 1873, t. XXXVII).

coupe profonde taillée dans une calebasse ; — ses essais lui donnèrent des parcelles d'or. Paolino communiqua aussitôt le résultat de sa découverte à M. Félix Couy, commandant du quartier ; celui-ci, heureux de doter la colonie d'une telle source de richesse, se mit, accompagné du Brésilien, à la recherche d'un gisement qui valût la peine d'être exploité. Peu de temps après, la présence de l'or dans les terrains de la Guyane française était un fait avéré.

La découverte ne profita pas à ses auteurs : Paolino mourut à l'hôpital, soigné aux frais de la ville de Cayenne, et M. Félix Couy périt assassiné.

La nouvelle se répandit bientôt à Cayenne ; de nombreuses concessions furent demandées et accordées sur les bords de l'Approuague, des compagnies se formèrent et les premiers placers furent exploités.

Cependant la fièvre de l'or s'emparait de la colonie ; chaque habitant voulait découvrir un gisement. L'on vit des gens aventureux, soldats, négociants, agriculteurs, artisans, s'avancer dans l'intérieur à la recherche de l'or ; tous n'étaient pas également heureux : manquant d'expérience, beaucoup négligeaient des terrains abondamment pourvus, pour diriger leurs investigations vers des régions plus pauvres. On manquait de chercheurs d'or expérimentés, avec lesquels il eût été facile d'éviter bien des dépenses : on ne se fiait qu'au hasard, à la chance ; c'était un jeu. Tout le monde, en effet, ne sait pas trouver l'or.

Lorsqu'un spéculateur, guidé souvent par des renseignements assez vagues, a décidé de consacrer un petit capital à la recherche de l'or, il demande au gouvernement la concession d'un certain nombre d'hectares, dont il désigne l'emplacement. Dans le cas

où le terrain qu'il a choisi n'a pas encore été exploité, il lui est accordé, gratuitement, un « permis de recherche »; dans le cas contraire, il doit acquitter d'avance un droit de 0,10 c. par hectare, valable



Prospecteur voyageant avec un noir porteur du pagara.

pour un an. Si l'or existe en quantité suffisante, le permis de recherche est remplacé par un « permis d'exploitation », renouvelable d'année en année moyennant 0,50 c. par hectare. Cette formalité accomplie, le concessionnaire se met en quête d'un *prospecteur* (1).

(1) Du mot anglais *prospect*, vue, coup d'œil.

Le prospecteur doit être un homme robuste, intelligent, honnête ; moyennant son entretien, des appointements et une part dans le placer qu'il trouvera, il part à la découverte du gisement ; c'est un rude métier que le sien. Il est accompagné d'un noir qui porte son modeste bagage enfermé dans un *pagara* ; le *pagara* est une sorte de boîte carrée faite d'un double tissu de roseaux fins et flexibles, que sépare une feuille de balisier ; il se compose de deux parties qui s'emboîtent exactement l'une dans l'autre, et est absolument imperméable. Armé d'un sabre d'abatis, il s'avance dans des sentiers pleins d'obstacles, obligé à de fréquents détours, et souvent forcé de s'ouvrir un chemin à travers les fourrés et de se frayer un passage au milieu des lianes qui obstruent l'entrée des criques pendant la saison sèche. Ces marches pénibles ne peuvent se prolonger longtemps ; chaque après-midi, il faut s'arrêter de bonne heure pour faire la cuisine et élever un abri de feuilles pour la nuit. Les fauves, les serpents, la chute des grands arbres, la traversée des marais et des criques, quelquefois avec de l'eau jusqu'à la ceinture, souvent sur un arbre tombé en travers du ruisseau, font courir au prospecteur des dangers sérieux.

Le seul instrument qu'emporte le chercheur est une battée.

La battée est une sorte de plat rond, évasé, et que nous ne pouvons mieux comparer qu'à la calotte d'un saracco : elle est large de *trente-cinq* à *quarante* centimètres et profonde de *trois* ou *quatre*. On se sert, pour la fabrication de cet appareil, des côtes ou *arcabas* de certains arbres légers, aux tissus fibreux, comme le bois *pagaye*, formant une planche large et

droite de quelques centimètres d'épaisseur. On découpe dans l'arcabas une circonférence de quarante à quarante-cinq centimètres de diamètre; on la creuse d'abord à la hache, puis au couteau; l'intérieur est ensuite poli avec un morceau de verre. Afin de faciliter le *débouillage*, le *lavage* et la concentration des parcelles d'or au fond de la battée, on donne au creux de sa paroi interne, non pas une forme droite, mais la courbe d'une demi-parabole. Le maniement de la battée exige, pour donner d'utiles indications, une grande habileté et un soin méticuleux.

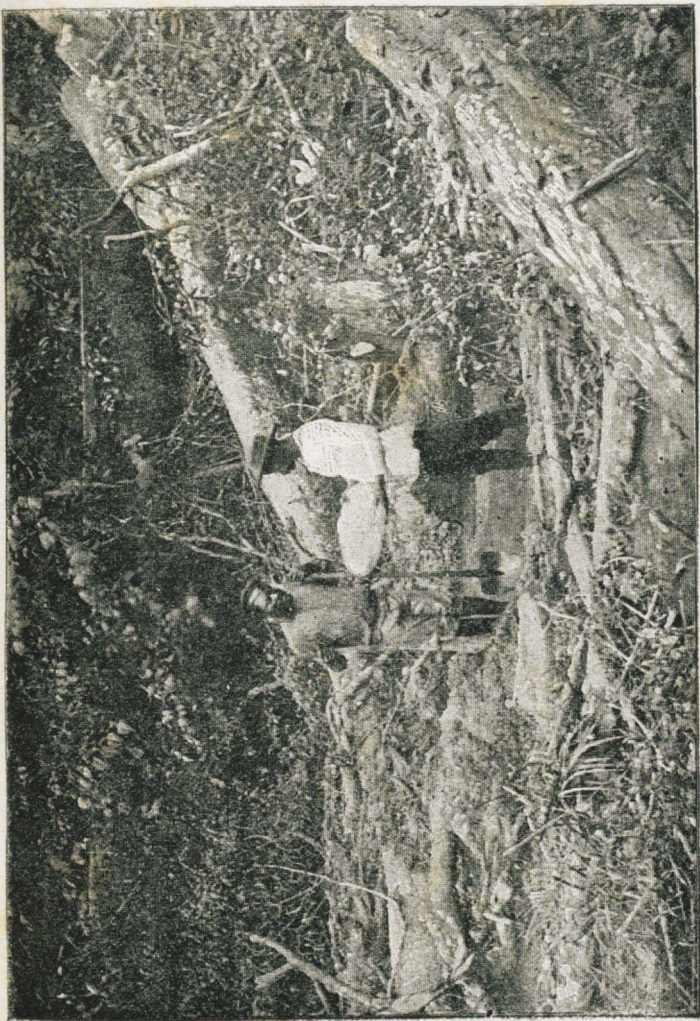
Arrivé sur un terrain qu'il croit contenir de l'or, le prospecteur remplit sa battée de terre prise au hasard à la surface de la couche. Il transporte la battée dans le cours d'eau le plus voisin, en ayant soin de se placer là où le courant est le moins fort. Le prospecteur plonge la battée dans l'eau, et la soutient d'une main, tandis que l'autre remue la terre, à la surface d'abord, puis peu à peu plus profondément, de manière à ce que l'eau n'entraîne que la terre parfaitement délayée. Chaque fois que la main de l'opérateur rencontre un quartier de roche ou une pierre, il l'extrait, la lave et l'examine soigneusement.

Quand la terre, bien délayée, bien séparée des pierres qu'elle contenait, s'est écoulée hors de la battée, il ne reste plus dans le récipient qu'un résidu gris appelé *schlik*, composé de graviers, de gemmes et d'or. Le prospecteur imprime alors à la battée, toujours immergée, un mouvement de rotation contrarié qui force les parties lourdes à descendre au fond; en même temps, il agite les résidus avec la main pour faciliter le débouillage, jusqu'à ce que l'eau s'écoule parfaitement claire.

Le débouillage ainsi achevé, commence la partie vraiment délicate de l'opération ; le prospecteur a besoin de toute son habileté pour mener son expérience à bonne fin. La battée est ramenée à fleur d'eau de manière à ce qu'elle soit à peine immergée ; elle est maintenue dans cette position avec les deux mains placées sur les bords. De nouveau le prospecteur fait subir à la battée le mouvement giratoire contrarié pour que les parcelles les plus lourdes tombent au fond ; il enlève et examine soigneusement les parties les plus volumineuses avant de les rejeter ; celles qui contiennent de l'or sont mises à part. L'opération continue jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le petit gravier ; ainsi allégée, la battée flotte. On lui imprime un mouvement giratoire simple, combiné avec un léger balancement qui fait tour à tour entrer et sortir l'eau du récipient par une impulsion de rotation. Bientôt la battée ne contient plus que l'or mélangé à quelques graviers qui sont éliminés avec le doigt.

Cette expérience a été faite avec de la terre enlevée à la partie supérieure de la couche ; on la recommence avec des échantillons puisés dans la partie moyenne, puis à une certaine profondeur ; le prospecteur opère ensuite sur des échantillons pris en long et en travers du terrain, à des distances assez rapprochées. Il agit de la sorte pour ne pas laisser passer la veine inaperçue, et se faire une idée approximative de sa valeur et des difficultés que peut offrir l'exploitation.

Rentré de son excursion, le prospecteur présente séparément les résultats fournis par chaque battée ; ils sont pesés, estimés, et l'on porte sur eux un des



Prospecteur faisant un lavage d'essai à la battée.

jugements suivants : le résultat *donne la couleur*, ou *un, deux, trois, quatre sous* à la battée.

Une couche *donne la couleur*, quand elle contient quelques parcelles d'or sans importance.

Elle *donne un, deux, trois, quatre sous* à la battée selon le poids moyen des résultats des divers essais. La battée contient dix kilog. de terre environ, elle *donne un sou* quand la tonne de cette même terre produit *un gramme et demi* au moins, et *deux* au plus.

A l'époque de la découverte de l'or, une couche ne donnant que quatre et même cinq sous (7 gr. à la tonne) était considérée comme pauvre ; on ne s'occupait que des terrains produisant huit à dix sous. Aujourd'hui, on exploite avec profit des gisements ne donnant que quatre grammes à la tonne. Au début, le mode d'exploitation était fort élémentaire et très imparfait ; voici comment l'on procédait :

Les résultats rapportés par le prospecteur convenaient-ils au concessionnaire des terrains, celui-ci envoyait un chef de chantier avec une escouade d'ouvriers sur l'emplacement choisi. En amont du gisement on formait dans la crique un barrage au moyen de pieux fichés en terre, de lianes et d'argile, puis on installait le *longtom*. Le *longtom* est une sorte d'auge de 4 m. de long sur 70 c. de large ; il est composé d'une planche de fond et de deux planches de côté, hautes de 30 c. et placées verticalement. Les deux extrémités sont ouvertes ; celle de tête est destinée à l'entrée de l'eau ; l'extrémité dite de *queue*, par où doit s'écouler le liquide, est munie d'une plaque de tôle dépassant la planche de fond de 40 c. et relevée en arc de cercle ; elle est percée, comme un crible, de trous très rapprochés et très fins. Sous

la queue du longtom, et un peu en pente, est disposée une boîte plus large que le fond de l'auge ; au milieu, un tasseau faisant saillie de 2 ou 3 c. est destiné à arrêter au passage les matières qui tombent entraînées par l'eau.

On installait donc le longtom sous le barrage, et l'on y faisait passer le courant d'eau : deux hommes y jetaient à la pelle la terre de la couche aurifère ; un ouvrier était chargé de désagréger les mottes de terre, et de laver les pierres à la main ; le reste était entraîné par l'eau sur le crible, où le chef de longtom achevait la désagrégation en frottant les résidus sur la plaque de tôle. Tout ce qui ne passait pas par le crible était rejeté. A la fin de la journée, le chef de longtom concentrait le schlik amassé au fond de la caisse, d'abord sur place, ensuite à la battée.

On voit combien ces opérations sont incomplètes. La richesse de certaines criques était telle que, malgré l'imperfection du longtom, il y en a qui ont donné par jour 750 grammes à la tonne, et cependant un second lavage leur faisait rendre encore 200 à 250 grammes par jour et par longtom.

Le longtom abandonné a été remplacé par le *sluice*.

Le *sluice* est un canal long de 25 à 60 mètres, composé d'une série d'auges s'emboîtant les unes dans les autres. Ces auges, longues de 4 mètres, larges de 0,32 c., sont faites de trois planches, celle du fond, et celles des côtés ; elles sont placées les unes au bout des autres, un peu superposées, de manière que la première forme cascade sur la seconde, la seconde sur la troisième, et ainsi de suite. Sous chaque cascade, on place un riffle, petite caisse de fonte d'une longueur égale à la largeur intérieure du *sluice* et haute de 27 c. ; il est divisé



Mines d'or de la Guyane. Le Sluice.

BIBLIOTHEQUE
A FRANCOIS
GUYENNE

par des nervures placées en travers du courant, et destinées à arrêter l'or au passage. Au fond des auges, une grille de fer percée de trous est destinée à diminuer l'entraînement des matières par les eaux.

Maintenant que nous connaissons l'appareil employé dans les placers, voyons l'installation des travaux.

Le chef d'exploitation, accompagné de ses ouvriers, se rend sur le terrain exploré ; il constate d'abord par lui-même l'exactitude des expériences de prospection ; si elles sont satisfaisantes, il fait débarrasser le terrain de la végétation qui l'encombre, en y mettant le feu. Le défrichement terminé, on élève au milieu de la clairière des carbets pour loger les ouvriers, et on relie « l'établissement » au « dégrad » ou débarcadère de la rivière, par un chemin plus ou moins direct. La plupart de ces sentiers tracés par des nègres fantaisistes sont vraiment étonnants, on dirait que les noirs cantonniers ont pris à tâche de choisir les plus mauvais passages.

Pour exploiter, on déboise d'abord la vallée, puis, à une certaine distance en amont de la crique, le chef de chantier établit un barrage formant un réservoir d'une capacité suffisante à l'alimentation du travail de la journée ; on découvre le terrain à exploiter sur une longueur à peu près égale à celle du sluice, puis on procède à son installation. Les auges, emboîtées comme nous l'avons indiqué, sont soutenues par des supports ; les riffles placés sous les cascades, on verse du mercure dans les deux compartiments supérieurs ; les grilles sont posées au fond des auges, et toutes les jointures hermétiquement bouchées avec de l'argile, afin que l'eau, en s'écoulant, n'entraîne pas de parcelles d'or. Ces préparatifs terminés, on fait couler l'eau.

De distance en distance on échelonne une escouade de sept à neuf hommes. Aussitôt que l'eau passe abondamment dans le sluice, trois ouvriers y jettent à la pelle la terre qu'un homme armé d'une pioche a soulevée et brisée. Le long du sluice, des hommes sont chargés de délayer la terre et d'arrêter au passage les grosses mottes qu'ils brisent ; les laveurs retirent les morceaux de pierres ou de roches, qu'ils lavent et mettent de côté, tandis qu'un ouvrier placé à la queue du sluice dégage le canal d'écoulement, qui tend toujours à s'obstruer. Le chef de sluice surveille le travail, examine les quartiers de roches, fait diminuer ou augmenter la force du courant, etc. Le travail continue ainsi de sept heures au matin à trois heures de l'après-midi.

Le soir, un peu avant la fin de la journée, on procède à la récolte de l'or. Les laveurs, aidés des autres ouvriers qui cessent de jeter la terre dans le sluice, continuent leur travail de désagrégation des mottes et le lavage des morceaux de roches ; quand l'eau est claire, on enlève les riffles, les grilles, et l'on remonte à la pelle le résidu de chaque auge dans celle qui la précède ; il ne reste bientôt plus qu'un schlik gris. Par une opération inverse, on fait descendre la matière de l'auge de tête dans celle de queue, en retirant les pépites à mesure qu'elles se présentent. Le résidu recueilli à l'extrémité du sluice est traité à la battée. De toutes ces opérations il résulte un volume plus ou moins considérable d'or qui est enveloppé en *nouet*, et gardé à l'établissement d'où, chaque mois, on l'expédie à Cayenne.

L'exploitation que nous venons de décrire peut être considérée comme une exploitation d'essai, ou



Logement des ouvriers aux mines de Saint-Élie.

l'établissement d'un concessionnaire qui ne peut donner d'extension à ses recherches ; à côté de ces placers, où l'on se contente de laver les sables et les alluvions aurifères, il existe de grandes sociétés qui ont fondé des établissements importants, qui ont attaqué la masse rocheuse, cherché le quartz, et, pour trouver le filon, creusé des galeries souterraines ; ce sont de véritables mines d'or.

Au placer de Saint-Elie, par exemple, une galerie creusée dans le roc a permis d'atteindre le filon à 34 mètres de profondeur ; le minerai extrait de la mine est transporté dans des wagonnets jusqu'à l'usine, où il est broyé par des pilons mus par la vapeur. Ces pilons broient le quartz continuellement mouillé, et l'amalgame se produit en même temps. On met dans le broyeur environ sept onces de mercure par tonne, et l'on fait couler 20 litres d'eau par minute dans la caisse aux pilons : on obtient ainsi d'excellents résultats.

L'établissement est presque un village, les ouvriers sont logés dans des baraques saines et bien construites ; les directeurs, les ingénieurs, les chefs de chantiers ont des maisons presque confortables ; un hôpital permet de donner les premiers soins aux malades, et de vastes magasins renferment d'abondantes provisions, économisant ainsi de nombreuses journées de canotage pour le ravitaillement.

L'exploitation des placers en Guyane présente deux grandes difficultés : c'est d'abord la question des transports, et ensuite le recrutement du personnel.

C'est généralement assez loin dans l'intérieur que se trouvent les gisements productifs ; ordinairement

l'établissement est situé près d'une crique, et le moins loin possible du fleuve; les vivres, les machines sont remontées en canot jusqu'au placier. Ce mode de transport coûte excessivement cher, et constitue une entrave sérieuse au développement de l'industrie de l'or dans notre colonie. Seules les grandes sociétés dont nous avons parlé, ont pu diminuer les difficultés du chemin. Elles sont situées non loin des rives du Synamary; un petit vapeur gagne l'embouchure du fleuve, qu'il remonte jusqu'au premier saut; là, les marchandises sont débarquées et chargées à dos de mulets; un chemin relativement facile mène jusqu'à l'établissement, et de distance en distance, des étables, des carbets permettent aux hommes et aux bêtes de prendre leur repos la nuit; mais certaines pièces trop lourdes pour être portées par un mulet doivent encore être transportées à dos d'homme.

Le personnel se compose de coolies hindous, de noirs transportés, d'Annamites et d'Européens libérés. Les noirs sont canotiers, prospecteurs, piocheurs, déboiseurs, laveurs; leur spécialité est de faire les corvées les plus pénibles. Les plus intelligents sont contre-mâtres, quelques-uns ont acquis un flair et une habileté surprenante.

Nous avons vu dans quelle proportion périssent les Hindous; sur dix arrivant au placier, sept sont malades et meurent, les trois autres résistent et deviennent débourbeurs, nettoyeurs de cailloux; on leur confie en général de menus travaux.

Les Européens libérés sont scieurs de long, mécaniciens, charpentiers (nous ne parlons pas, bien entendu, du directeur et du chef de chantier); mais on ne peut en faire des laveurs; ils ne résisteraient pas

longtemps à ce travail pénible, dans l'eau jusqu'à la ceinture pendant des journées entières.

Dans les placers, on ne travaille pas le dimanche : les ouvriers profitent de ce jour pour se reposer, et



Costume du dimanche des ouvriers employés aux mines d'or de la Guyane.

mettre ordre à leurs affaires, puis, l'après-midi, chacun se livre à un genre de distractions différent ; les nègres et les Européens font de la musique, les Hindous dansent les danses de leur pays, ou jouent des pantomimes indiennes ; tous ces hommes, qui, pendant la se-

maine, travaillent nu-pieds, à peine vêtus, mettent ce jour-là leurs plus beaux habits. Notre gravure représente un contre-maître coiffé du *cantouri*, chapeau-parapluie en feuilles et en roseau, un large pantalon de mousseline avec des fleurs de couleur, et une chemisette blanche; il est chaussé de sandales en bois, qu'il a faites lui-même.

Le chef de chantier, qui est toujours un Européen, doit posséder de nombreuses qualités : l'énergie, la vigueur, l'activité; la force physique, à laquelle il est souvent obligé de recourir, inspire à ses subordonnés une crainte salutaire. A ces mérites le chef de placer doit joindre une vigilance incessante, non seulement au point de vue de la direction du travail, mais aussi pour éviter les détournements. Pendant l'opération du lavage, des pépites apparaissent souvent sur le fond des auges, elles passent même entre les mains des laveurs; aussi, malgré la surveillance dont ils sont l'objet, les travailleurs peuvent toujours dérober une certaine quantité d'or; ils volent d'autant plus qu'ils trouvent à Cayenne des gens qui font métier d'acheter à vil prix l'or volé par les ouvriers; leur industrie est connue, et cependant ils jouissent de la plus parfaite impunité; on ne les poursuit pas comme recéleurs. Le seul moyen de remédier à cet inconvénient est d'empêcher les marchands, les indigènes d'autres tribus, ou les canotiers faisant le ravitaillement, d'entrer en relation avec les ouvriers. Ceux-ci, forcés de cacher l'or et de le garder longtemps, sont ou volés ou dénoncés par leurs camarades, ce qui finit par les dégoûter complètement de la malhonnêteté.

C'est sur les bords de la crique Sickury que s'est

fondé le premier placer ; d'autres gisements furent découverts dans l'Approuague en 1855. Les résultats obtenus amenèrent la formation d'une société qui, sous le titre de *Compagnie aurifère et agricole de l'Approuague*, obtint, par décret du 20 mai 1857, la concession pendant 25 ans de 200.000 hectares de terrain. Cette société, après un début assez heureux, céda, en 1867, son privilège à un capitaliste de Paris.

Outre cet établissement, on en compte encore 23 dans le quartier d'Approuague. Dans la section de Kaw, on comptait, en 1882, 3 placers en pleine activité et 50 en cours d'exploitation. Dans la section de Sinnamary, à la tête des rivières Foucaud et Leblond, se trouvent les gisements les plus riches de la Guyane, et entre autres ceux de Saint-Elie et de Dieu-Merci. Depuis 1875, une douzaine de placers très productifs ont été créés tant sur les bords de la Mana que sur la rive droite du Maroni.

Le tableau suivant donne la production de l'or dans les diverses communes de la Guyane, de novembre 1879 à mars 1881 :

Période de production	Quantité en kilog.		Lieux de production
Novembre 1879	239 kil.		Tous les quartiers
Décembre 1879	213	810	—
Janvier 1880	173	143	—
Février 1880	144	534	—
Mai 1880	63	723	Kaw, Approuague
Juin 1880	35	756	Roura
Juillet 1880	0	315	Kourou
— —	233	976	Sinnamary
— —	248	246	Mana
— —	0	464	Maroni
Septembre 1880	153	261	Tous les quartiers

Période de production	Quantité en kilog.		Lieux de production
Octobre 1880	0 kil.	327	Kaw, Approuague
—	14	847	Roura
—	48	002	Sinnamary-Iracoubo
—	53	734	Mana
Novembre 1880	121	382	Tous les quartiers
Mars 1881	4	410	Oyapock
	24	073	Kaw, Approuague
	21	973	Roura
	0	722	Kourou
	74	074	Sinnamary-Iracoubo
	34	821	Mana
	12	391	Maroni
Total 1.916 kil. 984			

CHAPITRE XI.

Animaux des forêts. — Jaguars. — Vampires. — Serpents. — Les tortues. — Les insectes. — La mouche anthropophage. — Les poissons. — Les oiseaux.

Nous avons décrit les principales races qui habitent la Guyane, étudié les arbres de ses bois, les productions de son sol ; passons rapidement en revue les animaux qui peuplent ses forêts, les poissons qui vivent dans ses fleuves.

Les félins sont représentés par le cougar, le jaguar, l'ocelot et un grand tigre — le tigre rouge — qui ressemble à celui du Bengale. On le désigne à la Guyane sous le nom de jaguar. Ce grand chat moucheté, fuyant devant les progrès des Européens, s'est retiré au plus profond des bois. Autrefois il était fort commun, et ne craignait pas de franchir la rivière du Tour de l'Isle pour venir dans l'île de Cayenne dévorer les bestiaux des colons. M. de la Barre fut obligé, pour détruire ces hardis maraudeurs, de promettre aux chasseurs une forte prime par tête de jaguar tué. Aujourd'hui, ces animaux ne s'approchent presque jamais des habitations. A part de rares exceptions, ils ne constituent pas un danger pour l'homme, qu'ils redoutent ; à moins d'être pressés par la faim, ils fuient à son approche.

Dans les forêts nous rencontrons encore : les tapirs ou *maïpouris*, de la grosseur d'un veau, au museau en forme de trompe ; le *cariacou*, espèce de biche rouge ou blanche presque aussi grande que celle d'Europe ;

le *paresseux*, le *tatou*, avec sa cuirasse d'écaillés ; le *tamanoir* à crinière (grande espèce), une sorte de chacal aboyeur ; les *peccaris*, petits sangliers, le *cochon sauvage*, ou *cochon marron* ; puis un grand nombre d'animaux plus petits : *écureuils* gris et noirs, *agoutis*, *pacca* brun, *rat épineux*, *opossums*, *sarigue* petite taille.

La famille des singes est représentée par plusieurs espèces : c'est l'*eriodes*, qui n'a que quatre doigts à chaque main ; le *saï*, le *sajou*, le *sapajou*, le *saki* ; le *tamarin*, qui se reproduit en captivité, quoi qu'en aient dit certains auteurs ; et enfin le singe *rouge hurleur*. Ce dernier est très commun ; avant l'aurore et à l'entrée de la nuit, il remplit la forêt de ses cris rauques et tristes.

Sans compter les insectes, dont nous parlerons plus loin, le voyageur ou le chasseur rencontre deux ennemis terribles dans les bois de la Guyane : le vampire et le serpent. Le vampire est une grosse chauve-souris d'un brun sombre, presque noire, un peu plus claire sous le ventre. Il s'attaque aux bestiaux, qu'il pique derrière l'oreille, dont il suce le sang ; c'est aussi là, ou à l'orteil, qu'il attaque l'homme durant son sommeil. Pendant la succion, le vampire ne cesse d'agiter ses ailes, dont le mouvement produit une sorte de fraîcheur qui endort la douleur.

Nous avons parlé des serpents ; ils sont fort nombreux et d'espèces variées. Les serpents venimeux sont : le *corail*, dont la taille ne dépasse pas celle d'une petite anguille ; le *grage* ou trigonocéphale, et le serpent à sonnettes. La morsure de ces reptiles est, on le sait, presque toujours mortelle ; les nègres prétendent être garantis contre le venin des serpents par

une inoculation aux chevilles et aux poignets, et par l'absorption d'un breuvage dont la composition est inconnue. Cette inoculation se nomme le *lavage pour le serpent*. Est-ce vraiment un préservatif? On ne saurait le dire, car, parmi les noirs qui succombent mordus par les serpents, beaucoup sont *lavés*. Par contre, on en cite d'autres qui, ayant pris cette précaution, ont été mordus impunément.

Les Bonis disent que, selon les saisons, les serpents sont plus ou moins dangereux : ils sont plus venimeux, disent-ils, quand les pléiades (sebita) ont disparu du ciel au mois de mai.

Les serpents non venimeux sont le *liane*, et le *devin* ou boa que les Guyanais appellent la couleuvre. Ce boa atteint ordinairement quinze à dix-huit pieds de long ; on en a vu dépassant quarante pieds et mesurant soixante centimètres de circonférence : des géants de l'espèce. Ce monstre s'en prend rarement à l'homme ; on a cependant des exemples de gens attaqués par la couleuvre ; témoin le récit fait au capitaine Bouyer par le brigadier de gendarmerie de Macouria. Ce brigadier s'était rendu de grand matin sur le bord d'un pripri pour tirer des canards. Il attendait les premières lueurs du jour pour distinguer le gibier, lorsqu'il se sentit saisi brusquement à l'épaule.

— Je tournai la tête et je vis, à deux pouces de mon visage, la gueule d'un énorme serpent. Un mouvement de côté me dégagea de la bête, qui m'arracha un morceau de ma chemise de laine.

— Vous dûtes avoir une fière peur ?

— Je n'avais pas le temps d'avoir peur, il fallait agir. La couleuvre, après m'avoir manqué du premier coup, me ressauta dessus. Cette fois elle me prit à la

cuisse. Ses dents m'entrèrent dans la chair et me causèrent une affreuse douleur ; je sentais ma cuisse serrée comme dans un étau. Je ne perdis cependant pas courage : avec la crosse de mon fusil je frappai tellement la tête de la couleuvre qu'elle lâcha prise. Elle prit alors du champ pour m'attaquer de nouveau et m'enserrer dans ses anneaux. Heureusement je ne lui en laissai pas le temps : d'une seule main, vu le peu de distance qui nous séparait, je lui lâchai mes deux coups de fusil : elle tomba mortellement frappée. Quant à moi, je fis quelques pas et sortis du pîpîri. J'ignorais si mon ennemi était mort. Je cherchai à fuir, mais les forces me trahirent, je tombai évanoui. Quand je revins à moi, le soleil était déjà haut à l'horizon. Ma blessure me faisait affreusement souffrir. Je rassemblai tout mon courage, et moitié marchant, moitié rampant, j'arrivai le soir chez Zagala. De là on me porta à l'hôpital. J'y restai six semaines ; j'eus la fièvre, le délire ; on faillit me couper la jambe ; finalement je guéris, mais je suis resté boiteux (1).

Les autres reptiles, caïmans, iguanes, lézards de toutes sortes, sont nombreux à la Guyane. Les caïmans se rencontrent surtout aux endroits où les rives sont envahies par les palétuviers : les vases qui s'amoncellent autour des racines sont leur retraite favorite. Là aussi, on trouve une grande variété de tortues ; la plus curieuse est la tortue *mata-mata*. Sa couleur est terreuse ; son dos est surmonté d'une série de bosses longitudinales disposées sur plusieurs rangs ; son cou, trop long pour rentrer sous sa carapace, est mince et garni de rugosités ; la tête, fine, se termine par un nez

(1) Bouyer, déjà cité.

pointu semblable à une trompe ; sous ce nez s'ouvre une bouche énorme. Tapié dans la vase, dont elle a presque la couleur, la tortue mata-mata guette sa proie et mord, dit-on, indistinctement tout ce qui passe à sa portée. *Li mauvais passé serpent, passé caïman*, disent les nègres.

L'époque de la ponte des tortues est généralement entre le 15 août et le 1^{er} septembre. Elles déposent leurs œufs sur une plage sablonneuse ; elles se réunissent, pour cette opération, en bandes nombreuses et débarquent, une belle nuit, sur la berge qu'elles ont choisie. Au sortir de l'eau, elles creusent avec leurs pattes de devant une longue tranchée, large d'environ quatre pieds et profonde de deux. L'ardeur qu'elles mettent à cette besogne est telle, que le sable vole autour d'elles et les enveloppe comme d'un brouillard.

Quand la fosse leur paraît suffisante, chacune d'elles, remontant sur le bord, laisse choir au fond une provision d'œufs à coquilles molles ; chaque tortue en dépose quarante au moins, soixante au plus. Puis, les pieds de derrière renouvellent la besogne de ceux de devant, et l'excavation est bientôt comblée. Les tortues reprennent alors le chemin de la rivière.

Avant de quitter les bords vaseux du littoral, citons l'*araignée-crabe*. « La création n'offre rien de plus repoussant et de plus hideux que cette horrible bête..... Son corps est composé de deux parties distinctes, également couvertes de poils, d'où partent cinq paires de pattes à quatre articulations. Le tout est velu, noirâtre, semblable à une réunion de chenilles. Chaque jambe est armée d'une griffe jaune et crochue. De la tête sortent deux pinces recourbées en dedans comme celles d'un crabe et qui lui servent à déchirer

sa proie. La toile que tend cette monstrueuse araignée est étroite, mais forte ; elle peut y prendre les plus gros insectes. En dehors de la douleur locale, sa morsure cause la fièvre et amène une partie des accidents produits par la dent des reptiles. Le seul contact de ses poils occasionne à la peau une brûlure pareille à celle de l'ortie. J'ai vu une araignée crabe qui, les pattes étendues, mesurait près de huit pouces de diamètre (1). »

Jamais pays ne fut peuplé de plus d'insectes que la Guyane : le fulgore porte-croix, le fulgore porte-lanterne, le charançon bleu pointé de noir, l'arlequin, dont le nom indique l'habit, la mouche-éléphant, les moustiques, le pou d'agouti, le ver macaque, le scolopendre, le yule, la chique, la tique, la fourmi manioc, le scorpion, la *lucilia* hominivore, etc. Plusieurs de ces bêtes ne sont que désagréables, d'autres sont dangereuses ; le contact de quelques-unes est mortel.

Les moustiques, dans certains quartiers, deviennent une vraie calamité ; ils sont si nombreux que, même avec une moustiquaire, on a peine à éviter leurs piqûres.

La chique est un petit insecte qui s'introduit entre cuir et chair et y dépose ses œufs ; bientôt toute une famille s'engraisse à vos dépens.

La fourmi manioc est un véritable fléau ; elle dévore tous les fruits de la campagne dans leur première végétation. Pour se préserver de leurs ravages, les habitants les nourrissent plutôt que de les chasser, ce qu'ils tenteraient en vain.

Le scorpion est énorme, il atteint la taille d'une

(1) Bouyer, déjà cité.

écrevisse ; sa piqûre cause rarement la mort ; elle est accompagnée de douleurs cuisantes, et souvent amène de sérieux désordres. Quoi qu'en aient dit certains voyageurs et bon nombre d'auteurs, le scorpion, placé au centre d'un cercle de charbons ardents, se tue. Nous en avons maintes fois fait l'expérience.

La *lucilia hominivore* est une mouche ordinaire, qui n'a ni dard ni venin, et cependant tue aussi certainement que le serpent le plus venimeux. Elle ressemble absolument à la mouche de nos climats connue sous le nom de mouche à viande. Elle s'introduit dans les narines ou dans l'oreille de l'homme pendant son sommeil, y dépose ses œufs et se retire. Les désordres occasionnés par ces milliers de larves qui se développent et subissent toutes leurs transformations aux abords du cerveau, amènent une méningo-céphalite qui emporte le malade au bout de quelques jours, après des souffrances atroces.

Parmi les habitants des fleuves, nous ne citerons que le *piraiï*, poisson excessivement vorace, servi par une puissante mâchoire garnie de dents aiguës et tranchantes. Le *piraiï* est redoutable, il s'attaque de préférence aux extrémités, et bien des imprudents ont eu les orteils tranchés.

La gymnote, ou anguille électrique, jouit des mêmes propriétés que la torpille. Les secousses électriques que donne la gymnote sont des plus violentes et peuvent renverser un homme.

Une sorte de raie, porte sur son épine dorsale un crochet dont la piqûre est très venimeuse. On rencontre surtout ce poisson dans le haut Oyapock, près de la crique qui lui doit son nom.

Les oiseaux de la Guyane sont les mêmes que ceux

de l'Amérique du Sud, ces privilégiés auxquels la nature a prodigué les couleurs les plus riches et les plus variées. Passereaux de plusieurs espèces : papes, évêques, cardinaux au plumage rouge, oiseaux-mouches, colibris topazes, émeraudes, fourmillent dans les jardins et dans les bois. Dans les forêts, près des rivières et des criques, sont les perroquets, les aras, les toucans, les hoccas. Près des pripris et des marais, le secrétaire ou serpenteaire, l'aigrette, l'ibis rouge, le flamand rose ; les petits échassiers, bécasses, bécassines, puis toute la famille des canards sauvages, sarcelles, pluviers.

Dans l'intérieur des bois, on rencontre le grand aigle, le faucon, le vautour noir, l'urubu guyanensis et la harpie féroce.

CHAPITRE XII.

La déportation. — 18 fructidor. — La transportation. — 1852. — Création et suppression d'établissements. — Les îles du Salut. — L'îlet la Mère. — Saint-Laurent du Maroni. — Les femmes. — Les ménages. — Les enfants. — Evasions. — Les forçats anthropophages.

La déportation a été introduite dans la législation française le 25 septembre 1791. En vertu de cette loi, la Convention décréta, le 1^{er} avril 1795, la déportation de Vadier, Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennès. Les deux premiers s'échappèrent ; les deux autres furent transportés à la Guyane et internés sur les rives du Sinnamary.

Collot d'Herbois, déjà malade, affaibli par la traversée, fut pris de fièvres presque aussitôt son débarquement. Le 8 janvier 1796, on le porta à l'hôpital de Sinnamary ; il y mourut en arrivant. Billaud était encore en Guyane quand les déportés du 18 fructidor y arrivèrent ; depuis lors on a perdu sa trace ; on ne sait au juste s'il obtint sa grâce ou s'il s'évada.

Du 18 fructidor au 18 brumaire, la déportation devint l'arme de prédilection du Directoire. Les députés, entre autres MM. Bailleul, Boulay (de la Meurthe), Merlin (de Douai), employaient, pour proscrire leurs collègues, la même élégance d'expressions qu'ils auraient mise dans un discours académique : « La déportation, disait M. Boulay, doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique. Cette mesure est avouée par l'humanité. » Puis,

comme tous les pouvoirs faibles sont cruels et despotiques, le Directoire proscrivait sans compter : sous prétexte de conspiration contre la république, on déportait en masse des nobles, des gens d'Église, des gens de lettres, des artisans.

Carnot, Barthélemy, Tronçon-Ducoudray, Pichegru, cinquante-trois députés et cinq cent seize personnes appartenant à toutes les classes de la société, se virent condamnés à la déportation. Un grand nombre s'évadèrent ; trois cent trente seulement furent dirigés sur la Guyane et débarqués sans secours, presque sans vivres, sur les bords du Sinnamary, du Kourou et de la Counamana.

Parmi ces prisonniers, il y avait des coupables, mais il y avait aussi des victimes : on les traita tous, sans distinction, comme des criminels. A leur départ de Rochefort, on les entassa dans l'entrepont des navires ; pendant la traversée, ils subirent les souffrances de la faim, de la soif, et les duretés de certains officiers que des instructions mal comprises rendaient cruels.

« On nous refusait, écrit Ramel, les plus vils secours, les ustensiles les plus indispensables ; nous, quatre prisonniers de la fosse aux lions (Ramel, Tronçon-Ducoudray, Pichegru, Lavilleheurnois), demandâmes au moins un peu de paille ou quelque moyen de nous défendre des meurtrissures dans le roulis du bâtiment : « Ils se moquent de moi, « s'écriait le capitaine ; le plancher est trop doux « pour ces brigands ; je voudrais pouvoir faire paver « la place qu'ils occupent (1). »

(1) Journal de Ramel, adjudant général, p. 197.

Débarqués en Guyane, ces malheureux, âgés pour la plupart, arrachés brutalement à leurs familles, à leurs affections, à la vie civilisée, se virent abandonnés sur une terre déserte, à peine nourris et forcés, pour vivre, de se faire bûcherons, charpentiers, laboureurs. Faut-il s'étonner, après cela, si la mortalité fut grande parmi eux ?

« Sur *trois cent vingt-neuf* déportés, *huit* moururent pendant la traversée, par suite de privations, de mauvais traitements ou de maladies contractées pendant une longue et cruelle détention. *Trois cent vingt et un* arrivèrent à la Guyane dans un état de santé dont on se fera une idée quand on saura que des *quatre-vingt-treize* déportés qui se trouvaient à bord de la *Charente* au moment où elle jeta l'ancre devant Cayenne, *cinquante-cinq* furent débarqués d'urgence pour cause de maladie..... Si quelque chose doit surprendre après tout cela, n'est-ce pas que la moitié de ces infortunés aient pu résister si longtemps à un sort si misérable (1) ? »

Aussi, quand, en juillet 1851, la commission chargée de désigner un lieu de transportation s'arrêta à la Guyane, ce choix fut l'objet d'une réprobation générale; quelques journalistes ne craignirent pas d'écrire que faire de Cayenne le centre de la transportation, c'était trouver un *moyen honnête* de se débarrasser des condamnés.

En décidant la création des pénitenciers coloniaux, le gouvernement obéissait à deux motifs: remplacer par des transportés les bras que l'émancipation des esclaves

(1) Nouvion, *Extrait des auteurs qui ont écrit sur la Guyane*, p. 33.

venait d'enlever à nos colonies ; et diminuer les charges du budget, tout en améliorant le sort des forçats. « Six mille condamnés renfermés dans nos bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, grèvent notre budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus et menacent incessamment la société ; il a semblé possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse, et en même temps plus humaine, en l'utilisant aux progrès de la colonisation française (1). »

Le rapport déposé par la commission nommée pour étudier le projet de loi concluait, ainsi que nous l'avons vu, au choix de la Guyane, désignait les îles du Salut comme port d'arrivée et indiquait les quartiers où devaient être créés des établissements : « Deux points principaux ont fixé mon attention, disait le ministre : 1° la zone connue sous le nom de quartier de Macouria ; 2° la région de la montagne d'Argent (2). »

Pendant que l'on élaborait le texte de la loi fixant le mode de transportation, les règlements relatifs au régime alimentaire, au couchage, au vêtement des condamnés, qui ne devaient plus porter « la livrée de la honte et de l'infamie », éclatèrent les troubles de décembre 1851. Un décret-loi du 8 décembre donnait au gouvernement le droit de transporter à la Guyane ou en Algérie tout individu placé sous la surveillance de la haute police, en rupture de ban, ou affilié à une société secrète.

Le 27 mars 1852, les condamnés subissant leur

(1) Message du Président de la République à l'Assemblée. — 12 novembre 1850.

(2) Rapport du 20 février 1852.

peine dans un bagne de France furent autorisés par décret à se faire diriger sur Cayenne. Plus de *trois mille forçats* demandèrent à partir.

Un autre décret, en date du 20 août 1853, autorisait les colonies à transférer à la Guyane les individus de races asiatique ou africaine condamnés aux travaux forcés ou à la détention.

Enfin, la loi du 30 mai 1854 vint régler d'une façon définitive les pénitenciers coloniaux. Cette loi, tout en reproduisant la majeure partie des dispositions du décret de 1852, y apportait quelques modifications : elle donnait au gouvernement la faculté de créer des établissements pénitentiaires dans d'autres colonies que la Guyane, et supprimait les travaux forcés pour les individus âgés de plus de soixante ans. L'article VI décidait en outre que tout condamné à une peine inférieure à *huit* ans serait tenu de résider dans la colonie, après sa libération, pendant un temps égal à la durée de sa peine ; une condamnation de huit années et au-dessus obligeait le transporté à séjourner toute sa vie à la Guyane.

La durée du temps d'épreuve pour l'obtention d'une concession était supprimée, mais la concession ne pouvait devenir définitive qu'à l'expiration de la peine.

Tels sont les décrets qui réglementent la transportation.

Dès le début de 1852, on était prêt à recevoir les transportés ; ils arrivaient aux îles du Salut le 2 mars. Comme les convois devaient se succéder à intervalles rapprochés, on se hâta, pour éviter l'encombrement, de créer d'autres établissements.

En octobre 1852, 320 condamnés étaient installés à

la Montagne d'Argent; six mois plus tard, 105 individus avaient succombé aux fièvres paludéennes.

Au mois d'avril 1853, on établissait 250 transportés à Saint-Georges, sur la rive gauche de l'Oyapock, près du confluent du Gabaret; on voulait créer là une sucrerie d'après les plans laissés par Malouet. Un an s'était à peine écoulé que l'on comptait 102 décès. Les Français évacuèrent Saint-Georges; ils y furent remplacés par des noirs transportés qui restèrent jusqu'en 1863, époque où cette station fut complètement abandonnée.

En 1854 et 1855, on fondait successivement Sainte-Marie, Saint-Augustin et Saint-Philippe sur les bords de la Comté, puis les chantiers de Kourou, Bourda, Baduel, Mont-Joly, Saint-Louis et Saint-Laurent du Maroni.

A l'exception de Saint-Laurent, on dut, en raison de la mortalité, évacuer tous ces pénitenciers; les trois pontons la *Chimère*, le *Grondeur* et la *Proserpine*, ancrés dans la rade de Cayenne, furent remplacés par une caserne dominant la mer, exposée aux vents alizés et attenant aux Jardins militaires à l'ouest de Cayenne.

Cependant, en présence de l'insalubrité des établissements fondés par l'autorité supérieure, il fallut prendre des mesures pour éviter l'encombrement du pénitencier; aussi, en 1867, on décida que les condamnés arabes seraient seuls désormais dirigés sur la Guyane, et on désigna la Nouvelle-Calédonie comme lieu de transportation pour les autres condamnés.

Il ne reste plus aujourd'hui que les îles du Salut, l'îlot la Mère, Kourgu, Baduel, Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les îles du Salut sont situées à neuf lieues au nord-ouest de Cayenne et à trois lieues en face l'embouchure du Kourou ; elles se composent de trois îlots ; l'île Royale, l'île du Diable et l'île Saint-Joseph. C'est là qu'est le dépôt du bagne, et que débarquent tous les condamnés ; on les classe par catégories , puis ils sont répartis sur une des trois îles et plus tard dirigés sur un des pénitenciers continentaux, comme libérés ou employés aux travaux publics.

L'île Royale est le siège du commandement, là sont les forçats proprement dits ; les récidivistes sont internés dans l'île Saint-Joseph. Autrefois l'île du Diable était réservée aux détenus politiques.

Le sol de l'île Royale, assez élevé au-dessus des flots, est rocailleux, accidenté et recouvert d'une couche de terre végétale très mince. Quand l'administration en prit possession, elle la fit déboiser complètement ; sur sa surface restreinte, on édifia de nombreuses constructions : église, baraques pour les condamnés, maisons du commandant et des surveillants, magasins, ateliers ; dans la partie inférieure de l'île, on installa un quai, un dépôt de charbons et des ateliers pour la réparation des navires de l'État.

Quand tous ces travaux furent terminés, il ne resta plus de place pour le cimetière. C'est donc l'Océan qui est le cimetière des transportés.

Quand un détenu meurt, son corps, cousu dans une toile à voile lestée avec quelques pierres, est déposé dans un cercueil, le même pour tous : il n'y en a qu'un. La cloche de la petite église tinte le glas funèbre, et une embarcation vient, sur la plage, prendre la bière, qu'elle conduit au large ; arrivé à une certaine distance, le

cadavre est retiré et jeté à la mer. A peine a-t-il disparu sous les flots, que d'énormes requins, qui ne manquent jamais de suivre la barque, s'en emparent, se l'arrachent et se disputent ses lambeaux. On prétend, aux îles, que les requins connaissent le son de la cloche et qu'ils ne manquent pas d'accourir à son premier appel.

Sur les îles, les transportés travaillent aux routes, déchargent les navires qui approvisionnent le dépôt de charbon de l'État ; ils sont menuisiers, charrons, forgerons. Leur costume se compose d'un pantalon et d'une chemise de toile grise ; ils sont coiffés d'un énorme chapeau de paille.

Sur l'îlot la Mère est installé l'hôpital ; c'est là que sont internés les transportés vieux ou infirmes qui ont gagné leurs invalides.

Le pénitencier agricole de Saint-Laurent est situé sur la rive droite du Maroni, à 18 milles de son embouchure ; l'amiral Baudin choisit cet endroit pour y fonder un établissement destiné à l'augmentation des produits de la colonie, et surtout à la *réhabilitation du condamné par la famille et par le travail*.

Commencés aussitôt, les travaux d'installation étaient terminés à la fin de 1858. Dans un laps de temps aussi court, on n'avait pu faire que du provisoire ; depuis on a donné aux constructions un caractère définitif, et, instruits par l'expérience, les chefs ont pu diriger les colons dans le choix de cultures productives.

On a réuni les concessionnaires par groupe de vingt ; à chacun on a fourni un terrain, des outils pour édifier sa demeure, des instruments pour cultiver son champ. Chaque propriété rurale a cent mètres de

large sur deux cents de profondeur ; les maisons font face à la route, qui divise en deux parties la concession totale d'un groupe. Le plan des habitations a été fourni par l'Etat ; elles sont disposées de façon à ne jamais se faire vis-à-vis.

Aujourd'hui, le pénitencier de Saint-Laurent comprend une centaine de maisons, une église, un hôpital, une justice de paix, deux écoles pouvant recevoir cent élèves, deux casernes, un abattoir, et de vastes magasins.

Au confluent de la crique Saint-Laurent et du Maroni, s'élève une briqueterie.

Citons encore une bouverie ou ménagerie contenant quelques têtes de gros bétail, une scierie mécanique, et enfin l'usine à sucre de Saint-Maurice.

Des routes de vingt mètres de large sillonnent le pénitencier et se développent sur une longueur de 50 kilomètres ; elles ont été faites par les concessionnaires riverains.

Comme on le voit, le pénitencier possède tous les éléments matériels nécessaires à la vie.

Ces résultats obtenus, on songea à compléter l'œuvre moralisatrice de l'amiral Baudin, à créer une famille à ceux qui voudraient peupler leur solitude. A cet effet, on fit venir de Francs 34 détenues recrutées dans les maisons centrales ; elles arrivèrent à la fin de 1859. Ce premier essai ne fut pas heureux ; sept mois après, 19 seulement avaient résisté au climat. En 1861, on amena un nouveau convoi ; les nouvelles venues, choisies parmi des femmes de constitution plus robuste, résistèrent mieux. Toutes furent alliées à des transportés ; après un certain temps on n'avait que 6 naissances à enregistrer.

Le condamné qui désire se marier, doit justifier de la possession d'une maison habitable et de deux hectares de terres bien cultivées. L'Etat fournit à la femme un trousseau complet, une dot de deux cents francs et soutient le nouveau ménage pendant trois ans.

Voyons maintenant quels résultats ont donné ces mariages.

Beaucoup de femmes sont stériles ; on ne peut attribuer ce fait qu'au climat de la Guyane qui agit puissamment sur l'organisme de l'Européenne, l'affaiblit et modifie sa constitution ; en France, ces mêmes femmes étaient fécondes, puisqu'elles ont presque toutes été condamnées pour infanticide. Leur conduite, sans être absolument mauvaise, n'est cependant pas exempte de reproches ; elles sont en butte aux obsessions continuelles d'un millier d'individus, soldats, libérés, transportés, etc. ; faut-il s'étonner si beaucoup succombent ?

A de bien rares exceptions près, les hommes sont tous adonnés à l'ivrognerie ; ils abusent du rhum, et beaucoup sont alcooliques.

Quels enfants ont pu naître de pareilles alliances ? N'en déplaise à certains auteurs qui nous représentent les fils de transportés comme des enfants bien constitués, destinés à peupler la Guyane d'une génération de travailleurs robustes et laborieux, ces enfants sont pour la plupart chétifs, malingres et rachitiques ; s'ils tiraient au sort, les garçons seraient réformés pour insuffisance de taille ou faiblesse de constitution. D'un père usé par le travail, le vice et les privations ; d'une mère affaiblie par la détention, anémiée par le climat, pouvait-on espérer voir naître des hommes vigoureux ?

Leurs qualités morales sont étouffées par les exemples qu'ils ont devant les yeux ; les garçons se livrent à l'ivrognerie et les filles sont perdues dès l'enfance.

On se demande quel sort est réservé dans l'avenir aux fils des transportés. Sont-ils destinés à passer leur existence dans la colonie où ils sont nés, et où leur père était forçat ? Viendront-ils en France ? Qui les y recevrait : ne sont-ce pas des fils de condamnés ? Qu'y viendraient-ils faire, sinon grossir le chiffre de la population qui fournit au bagne et à la transportation son principal élément ? Non, ces enfants ne sont pas les citoyens de demain ; peut-être, s'ils font souche, leurs fils donneront-ils le jour à une lignée d'hommes sobres, honnêtes, laborieux, qui feront la fortune de notre colonie ; mais, qu'on ne l'oublie pas, on ne colonise pas avec des convicts, ni avec leurs fils : il faut plus d'une génération pour refaire un sang vicié et moraliser la descendance d'un bandit allié à une voleuse ou à une fille perdue.

L'effectif, à la Guyane, comprend 3.430 transportés de différentes catégories.

HOMMES.

Condamnés aux travaux forcés :	{	Européens,	450
		Arabes,	1,242
		Créoles,	452
— à la réclusion :		Créoles,	85
Libérés astreints à la résidence :	{	Européens,	534
		Arabes,	322
		Créoles,	203
			3.288

FEMMES.

Condamnées aux travaux forcés :	}	Européennes,	45
		Arabes,	13
		Créoles,	13
— à la réclusion :	}	Européennes,	4
		Créoles,	4
— à l'emprisonnement :		Européennes,	5
Libérées :	}	Européennes,	44
		Arabes,	2
		Créoles,	12
			142

Sous le nom de créoles on comprend les noirs et les individus de race asiatique.

Le budget de la transportation s'est élevé en 1883, à la Guyane, à 2.076.346 francs ; il faut y ajouter les frais d'entretien de la garnison et ceux de transport des condamnés. On peut estimer à 250 fr. en moyenne le prix de transport d'un condamné, et à 830 fr. son revient annuel (sans compter la garnison) (1).

Une loi récemment votée vient de désigner la Guyane comme lieu de transportation pour les récidivistes ; cette loi n'a pas encore reçu de commencement d'exécution.

(1) *Notice statistique sur les colonies françaises. Ministère de la marine, p. 283.*

Peut-on parler de bagnes et de pénitenciers sans évoquer aussitôt l'idée d'évasion? En effet, les évasions sont nombreuses. Elles se font simplement : le condamné trouve moyen de franchir le Maroni, aborde sur la rive hollandaise, et le voilà sauvé. Cependant les histoires d'évasions curieuses ne manquent pas à la Guyane, depuis celle de ce forçat qui tenta de s'enfuir en transformant en chaloupe le cercueil qui sert à porter les cadavres des condamnés dans l'Océan, jusqu'à celle du fameux Gâtebourse qui fut, dit-on, englouti dans une tourbière et dévoré vivant par les araignées-crabes.

Nous ne raconterons qu'un fait de ce genre, connu à Cayenne sous le nom d'histoire des *forçats anthropophages* :

Huit forçats s'évadèrent du pénitencier de la Comté le 16 décembre 1855, et six autres le 29 du même mois.

La première bande, remontant le cours de la Comté, s'avança dans l'intérieur. Brisés par plusieurs jours de marche forcée, par les privations de toutes sortes, deux des fugitifs étaient restés en arrière, se demandant s'il ne valait pas mieux rentrer au pénitencier et subir le châtement habituel, que de persister dans une tentative rendue impraticable par le manque de provisions. Ils en étaient là de leurs réflexions, quand un des hommes de l'avant-garde apparut, haletant, épouvanté, et leur annonça que trois des évadés venaient d'assassiner un de leurs compagnons : il l'avait vu égorger, dépecer ; les lambeaux saignants de la victime avaient été triés, les uns pour être mangés, les autres pour être enfouis. Après ce récit, il demanda à ses auditeurs terrifiés

de se joindre à lui et de faire cause commune contre les cannibales. Mais quand ces monstres arrivèrent, telle était l'influence qu'ils exerçaient sur leurs compagnons, que ceux-ci non seulement les aidèrent dans leurs préparatifs, mais encore prirent part à l'épouvantable festin. La nuit ils s'enfuirent ; deux d'entre eux parvinrent au pénitencier pour raconter les faits dont ils avaient été témoins ; le troisième disparut, on ne sut jamais ce qu'il était devenu.

Les six évadés du 29 décembre, trouvant la piste de la première bande, se mirent à sa recherche et la rejoignirent le 4 janvier 1856, près des sources de la Comté. A leur tête se trouvait un nommé Raisséguier, qui remplissait au pénitencier l'office de bourreau, homme d'une énergie et d'une vigueur peu communes ; ses compagnons étaient deux Français et trois Arabes.

Aussitôt réunis, les hommes de la première bande proposèrent à Raisséguier de s'entendre avec eux pour tuer et manger les trois Arabes. A cette proposition l'ancien justicier bondit d'indignation et déclara que, loin de prêter son concours à une action aussi monstrueuse, il défendrait ses camarades au péril de sa vie.

Malheureusement, les deux Français goûtaient fort l'horrible proposition de leurs nouveaux compagnons, et la mort de Raisséguier fut décidée d'un commun accord.

A dix heures du soir, pendant son sommeil, il est attaqué, reçoit un coup de couteau à la gorge, un coup de sabre à la tête, et un coup de bâton lui brise le bras droit. Réunissant tout ce qui lui reste de forces, il renverse les assassins qui l'étreignent et

prend la fuite. La nuit était noire ; Raisséguier, courant droit devant lui, roule au fond d'un ravin profond : cette chute le dérobe aux recherches des ennemis lancés à sa poursuite. Le lendemain, à l'aube, il se traîne au bord de la rivière et voit s'avancer dans le courant un de ces amas flottants d'arbres, de branches et de lianes que les cours d'eau conduisent périodiquement à l'Océan. S'aidant du bras resté valide, il se hisse sur un arbre à demi déraciné, et de là se laisse choir sur le radeau qui, suivant sa route, le conduit dans la soirée à l'habitation Bellane.

Là on le ranime, on lui donne les premiers soins, puis on le ramène au pénitencier.

Grâce aux indications de Raisséguier, les troupes envoyées à la poursuite des cannibales les arrêtèrent au moment où ils dévoraient un de leurs camarades. Ils avaient fait griller la langue, le foie, les chairs des deux jambes et des deux bras de leur victime.

De ces quatorze évadés, deux ont été mangés et deux ont disparu. Les trois principaux coupables ont été exécutés au pénitencier de Sainte-Marie ; les autres ont été condamnés à diverses peines.

Prenant en considération le courage et l'énergie dont Raisséguier avait fait preuve, l'administration lui fit remise de la peine qu'il avait encourue.

APPENDICE



CHAPITRE IV.

LA MARTINIQUE.

Gouvernement et administration. — La Martinique est représentée en France par un sénateur et deux députés.

L'administration est confiée à un gouverneur. Deux chefs d'administration, le directeur de l'intérieur et le procureur général, dirigent la plus grande partie des services. Des chefs de service sont chargés en outre des diverses branches de l'administration sous les ordres du gouverneur.

Le Conseil général est composé de 36 membres élus par le suffrage universel. Les cantons de Fort-de-France, du Marin, du Fort-Saint-Pierre, du Mouillage-Saint-Pierre, de la Basse-Pointe, nomment chacun 4 conseillers ; le canton de la Trinité élit 6 conseillers ; celui du Saint-Esprit, 5 ; celui du Lamentin, 3, et celui du Diamant, 2.

Justice. — Les différentes juridictions sont organisées comme suit :

Cour d'appel. — 1 procureur général, 1 premier substitut, 1 deuxième substitut, 1 président, 7 conseillers, 1 conseiller auditeur, 1 greffier en chef.

Tribunal de Fort-de-France (2^e classe). — 1 président, 1 juge d'instruction, 2 juges, 1 procureur de la république, 1 substitut, 1 greffier.

Tribunal de Saint-Pierre (1^{re} classe). — 1 prési-

dent, 1 juge d'instruction, 2 juges, 1 procureur de la république, 1 premier substitut, 1 deuxième substitut, 1 greffier.

Justice de paix. — Neuf juges de paix rendent la justice dans les cantons.

Cour d'assises. — La cour d'assises siège à Saint-Pierre. Les règles qui président à sa formation et à la composition de la liste des jurés sont les mêmes qu'en France.

Les avoués sont nommés par le gouverneur et approuvés par le ministre ; les huissiers sont nommés par le gouverneur.

Les notaires sont nommés par décrets ; les conditions d'âge et d'aptitudes sont les mêmes qu'en France.

Instruction publique. — Le service de l'enseignement est placé sous l'autorité d'un vice-recteur.

Depuis la fin de l'année 1881, l'enseignement primaire, autrefois confié aux Frères de Ploërmel pour les garçons, et aux Sœurs de Saint-Joseph, pour les filles, a été laïcisé ; 60 instituteurs non congréganistes ont été envoyés dans la colonie au début de l'année 1882.

Une école normale pour les hommes et une pour les femmes ont été créées pour former des instituteurs et des institutrices.

Par décision locale du 6 décembre 1880, le séminaire-collège où était donnée l'instruction secondaire a été remplacé par un collège, érigé le 2 mai 1881 en lycée de 2^e classe.

L'enseignement supérieur n'existe qu'en ce qui concerne l'étude du droit ; une école préparatoire à cet enseignement a été créée par décret du 20 janvier 1883.

Enfin, l'enseignement professionnel est représenté par une école des arts et métiers, établie à Fort-de-France, et placée sous la direction du chef du service de l'artillerie.

Culte. — Le culte est placé sous la direction d'un évêque dont le siège est à Saint-Pierre. Les paroisses de la colonie sont desservies par 2 vicaires généraux et 74 prêtres.

Service postal. — La Martinique est reliée à la métropole par des services français et anglais.

Le service français est fait par la Compagnie générale transatlantique, qui fait partir chaque mois deux paquebots de Saint-Nazaire et un de Bordeaux. Les départs de Saint-Nazaire ont lieu le 5 et le 20 de chaque mois, et de Bordeaux le 25.

Le service anglais part de Southampton le 1^{er} et le 16 de chaque mois.

Services financiers. — Les services financiers de la Martinique sont répartis entre le budget de l'Etat et le budget local. Sur les 24.000.000 fr. applicables aux colonies, 2.526.000 sont appliqués à la Martinique. A ces dépenses il faut ajouter la solde des troupes, leur passage et celui d'un certain nombre de fonctionnaires.

Le budget local s'est élevé, en recettes et dépenses pour l'année 1883, à 4.036.265 fr.

Etablissements de crédit. — Le mouvement général des escomptes, prêts et avances consentis par la banque pendant l'exercice 1881-1882, s'élève à 27.087.391 fr. 19 c.

Les bénéfices encaissés, déduction faite des prélè-

vements statutaires, ont permis de distribuer un dividende de 74 fr. 95 c., soit 14,99 0/0 du capital social.

Services militaires. — La garnison se compose de 6 compagnies d'infanterie de marine, une batterie d'artillerie, une compagnie de gendarmerie et une compagnie disciplinaire.

CHAPITRE V.

LA GUADELOUPE.

Gouvernement et administration. — La Guadeloupe est représentée par un sénateur et deux députés.

Le Conseil général est composé de 36 membres élus par le suffrage universel.

Les cantons de la Basse-Terre, de la Capesterre, du Lamentin, du Moule et de Marie-Galante élisent chacun 4 conseillers ; celui de la Pointe-à-Pitre en élit 8 ; celui du Port-Louis, 3 ; celui de la Pointe-Noire, 2 ; et ceux de Saint-François, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, 1. La commission coloniale est composée de 7 membres.

Le service de l'émigration est représenté par un protecteur d'émigration chef du service, par deux inspecteurs et un certain nombre de syndics. Un comité d'émigration est chargé de surveiller le bon fonctionnement de ce service. Les dépenses de l'émigration figurent au budget pour une somme de 495,000 francs.

La police générale est représentée par des commissaires de police cantonaux et coûte environ 105,000 fr.

Justice. — L'organisation judiciaire de la colonie comprenait, au début, un Conseil supérieur, juridiction d'appel, et des sénéchaussées chargées de juger en première instance les procès, tant civils que cri-

minels. Cette organisation fut maintenue jusqu'en 1828.

L'ordonnance du 24 septembre 1828, puis le décret du 16 août 1854, modifièrent profondément cet ordre de choses, en décidant que la justice serait administrée par des tribunaux de paix, des tribunaux de première instance, une cour royale et des cours d'assises.

Le décret du 16 août 1854 et les décrets subséquents du 31 août 1878 et du 8 janvier 1879 ont fixé ainsi qu'il suit la composition de la cour et des tribunaux :

Cour d'appel. — 1 procureur général, 1 premier substitut, 1 deuxième substitut, 1 président, 7 conseillers, 1 conseiller auditeur, 1 greffier en chef.

Tribunal de la Basse-Terre. — 1 président, 1 juge d'instruction, 1 juge, 1 procureur de la République, 1 substitut, 1 greffier.

Tribunal de la Pointe-à-Pitre. — 1 président, 1 juge d'instruction, 2 juges, 1 procureur de la République, 2 substituts, 1 greffier.

Tribunal de Marie-Galante. — 1 juge-président, 1 lieutenant de juge, 1 procureur de la République, 1 greffier.

Tribunaux de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. — 1 juge-président, 1 commissaire du gouvernement, 1 greffier.

Neuf justices de paix rendent la justice dans les différents cantons de l'île.

Cour d'assises. — L'organisation de la justice criminelle a subi en 1880 une profonde modification ; la loi

du 27 juillet 1880 a institué le jury dans la colonie. Elle a supprimé la cour d'assises de la Basse-Terre pour transporter à la Pointe-à-Pitre le siège de la juridiction criminelle. Les règles qui président à la formation de la liste annuelle et de la liste de jugement sont les mêmes qu'en France.

L'ordonnance de 1828 a organisé, auprès de la cour et des tribunaux, des huissiers. Quant au notariat, il est réglé par le décret du 14 juin 1864.

Instruction publique. — Le directeur de l'intérieur remplit les fonctions de recteur et dirige le service de l'instruction publique.

L'enseignement primaire, à part l'école de la Basse-Terre, est confié aux Frères des Écoles chrétiennes pour les garçons, et aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour les filles. Dans la dépendance de Saint-Martin, les écoles sont dirigées par des laïques.

Les écoles sont surveillées par deux inspecteurs primaires. Elles reçoivent 11.667 enfants.

Jusqu'à ce jour, l'instruction secondaire n'était donnée que dans un collège diocésain dirigé par les Frères du Saint-Esprit; la création d'un Lycée a été récemment décidée.

Cultes. — La colonie est administrée par un évêque; le siège épiscopal est à la Basse-Terre.

Deux pasteurs protestants assurent le service du culte à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

Service postal. — Les départs ont lieu aux mêmes ports et aux mêmes dates que pour la Martinique; le service postal est régi par les mêmes règlements que dans la métropole.

Finances. — Le service financier de la Guadeloupe est alimenté par deux budgets : 1° le budget de l'Etat, dans lequel la colonie figure pour une somme de 2.265.148 fr., non compris les dépenses de solde et de frais de passage de la garnison ; 2° le budget local, se soldant en recettes et dépenses pour 1883 à 4.574.213 fr.

Etablissements de crédit. — Le total des opérations de prêt et d'escompte réalisées pendant l'exercice 1881-82 par la banque de la Guadeloupe s'élève au chiffre de 16. 535.354 fr. 97.

Les bénéfices réalisés, déduction faite des prélèvements statutaires, ont donné un dividende de 77 fr. 50 0/10 par action, soit 15 fr. 50 0/10 du capital social.

Service militaire. — La garnison est composée de cinq compagnies d'infanterie de marine, d'une batterie d'artillerie, de la compagnie de discipline de la marine et d'une compagnie de gendarmerie.

CHAPITRE XIII.

LA GUYANE.

Gouvernement et administration. — La Guyane est représentée en France par un député.

Le commandement et la haute administration de la colonie appartiennent au gouverneur. Il est assisté de deux chefs d'administration : le directeur de l'intérieur et le procureur général. L'officier le plus élevé en grade a le commandement des troupes. Le chef du service administratif, celui du service de santé et l'inspecteur des services administratifs font partie du conseil privé, ainsi que le directeur de la transportation.

Le Conseil général se compose de 16 membres élus par le suffrage universel ; l'élection des conseillers généraux a lieu par circonscription. La première, comprenant les communes d'Oyapock, Approuague et Kaw, ainsi que la troisième comprenant Tonnegrande, Montrinéry et Macouria, nomment chacune deux conseillers. La deuxième circonscription, comprenant le Tour de l'Isle, l'île de Cayenne et Roura, nomme trois conseillers ; la quatrième : Kourou et Sinnamary, et la cinquième : Iracoubo et Mana, élisent chacune un conseiller. La sixième circonscription, ville de Cayenne, en nomme sept.

Justice. — Le service de la justice est organisé de la manière suivante :

Cour d'appel. — 1 président, 3 conseillers, 1 conseiller auditeur, 1 procureur général, chef de service judiciaire, 1 substitut, 1 greffier.

Tribunal de première instance. — 1 juge président, 1 procureur de la République, 1 lieutenant de juge, 1 substitut, 2 juges suppléants, 1 greffier.

Justice de paix. — La justice est rendue dans les quartiers par huit juges de paix.

Justice criminelle. — Une cour d'assises siège à Cayenne; elle est composée de 3 membres de la cour, et de 4 assesseurs tirés au sort sur une liste dressée par le gouverneur en conseil privé, et approuvée par décret.

Instruction publique. — L'enseignement primaire est gratuit; il est confié aux Frères de Ploërmel pour les garçons, et aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour les filles. Les six écoles de la colonie reçoivent 1.188 enfants.

L'enseignement secondaire, laïcisé par arrêté local du 7 février 1882, est donné par un personnel détaché de l'Université de France.

La colonie entretient dans les lycées de la métropole deux boursiers et six demi-boursiers; deux bourses sont en outre données dans les écoles des arts et métiers de France, et une bourse dans une école vétérinaire.

Culte. — Le service du culte est placé sous la direction d'un préfet apostolique.

Service postal et télégraphique. — La Guyane est reliée à la France par des services anglais et français.

Depuis 1865, les relations de la colonie avec la

métropole sont assurées au moyen d'un service de bateaux à vapeur français confié à la Compagnie transatlantique. Une fois par mois, et coïncidant avec le passage à Fort-de-France (Martinique) des grands paquebots qui vont de Saint-Nazaire à Colon (Aspinwall), au fond du golfe de Honduras, un vapeur de la Compagnie dessert, entre Fort-de-France et Cayenne, une ligne dont les escales sont Sainte-Lucie, la Trinité, Démérara (Guyane anglaise) et Surinam.

Ce courrier est attendu à Cayenne le 28 de chaque mois, avec les passagers et les dépêches pris soit le 6 à Saint-Nazaire, soit le 21 à Fort-de-France. Son départ est fixé au 3 du mois suivant, et le 9 il doit être de retour à la Martinique pour effectuer le transbordement des provenances de la ligne intercoloniale sur le grand paquebot qui part le lendemain, 10, pour Saint-Nazaire, où il doit être rendu le 24.

La Guyane a encore une autre occasion mensuelle pour entretenir des relations avec l'Europe, grâce à une série de combinaisons qui la mettent en communication avec le paquebot anglais partant, le 17 de chaque mois, de Southampton pour Saint-Thomas.

Services financiers. — Les recettes et les dépenses de la colonie sont réparties entre le budget de l'Etat et le budget local.

Le budget de la marine et des colonies (service colonial) comprend, sur une dépense de 24.000.000, déduction faite des services pénitentiaires, une somme de 2.265.000 fr., à laquelle il faut ajouter la solde de la garnison, les frais de passage de celle-ci et d'un certain nombre de fonctionnaires. Ces dépenses sont payées par le budget de la marine.

Le budget local s'est élevé, pour l'année 1883, en recettes et dépenses, à 1.642.331 fr.

Les contributions directes figurent pour une somme de 111.836 fr., et les contributions indirectes pour 1.312.140 fr.

Etablissements de crédit. — Le mouvement général des opérations d'escompte et de prêts consentis par la Banque de la Guyane s'est élevé, pour l'exercice 1881-1882, à 3.493.243. fr. 70 c.

Les bénéfices réalisés, déduction faite des prélèvements statutaires, ont donné 81 fr. 05 par action, soit 16.217 % du capital social.

Services militaires. — La garnison est composée de six compagnies d'infanterie de marine, une demi-batterie d'artillerie et d'un détachement de gendarmerie coloniale.

FABLE CRÉOLE

LES FEMMES ET LE SECRET.

Pas ni engnien qui Ka pésé
Com yon parole ou doué gardé.
Yo dit négresse faibe côté là,
Ça voué ; mais poutant pou palé,
Yo pas faibe passé femme béké.
Et moin Kalé fé zott voué ça.

Yon jou té ni yon négociant,
(Moins ka palé zott gens long-temps,
Faut pas pessonne prend ça pou yo),
Qui té vlé voué en badinant
Si femme li té aimein cancan....
Si mouche-à-miel aimein sirop!...

Dans la nuit, quand yo té couché,
Nhomme là coumencé ka crié,
Femme là lèvé, — « Pas dit pessonne,
Nhomme là dit li, ça qui rivé,
Gadé, machè, tein'mi yon zé
Tout-à-lhè nhomme ou sôti ponne. »

I faudrait femme té pli savant
Passé yo yé, pou voué, la dans
Yon chose com ça, yon cabouia.
Tala dit : « Moin ka fè sément
Pas dit. Ou pé ba moin boucan
Si moin palé quéquin de ça. »

Pas moins, ani li té lévé,
 Femme pas ni engnien pli pressé,
 Allé la case macoumè li,
 Pou conté ça qui té rivé :
 Dit nhomme li té ponne yon gros zé,
 Soulagé khè li et pati.

Ma coumè là té fè sèment
 Pas palé ça pou yon vivant.
 Mais, ani femme là té pati,
 Li conté ça pou toutt parent,
 Pou toutt zami li. A présent,
 Au lié li dit yon zé, dit dix.

A la fin la jounein, n'homme là
 Té ponne yon pagnien samboura.
 Chose yo ka palé, ka longé :
 Yonne dit li té ponne zé léza,
 Lautt zé codeinne, lautt zé cana :
 Té tini toutt sôte qualité

Femme là ranne nhomme li malhéré,
 Làdans zoreille nèg ça tombé;
 Ça té fini ! pas ni personne
 Qui de ça pas tanne yo palé.
 Et toutt ti mamaille pouend chanté :
 C'est yon zé codeinne nhomme là ponne!..

Quand zott ni qué chose pou palé,
 Fè attention ça qu'a conté,
 Si zott pas vlé toutt moune save li.
 Zott save toutt moune aimein causé,
 C'est pou ça i faut pas blié
 Zoreille pas tini couvèti.

Nos lecteurs européens n'ont peut-être pas pris grand goût à ce petit chef-d'œuvre, qu'ils ne peuvent apprécier; mais nous n'écrivons pas pour eux seuls, et comme le livre de Marbot est devenu fort rare, nous sommes bien certain d'avoir fait plaisir à celles de nos jolies compatriotes qui n'ont pas oublié le doux parler de notre enfance.

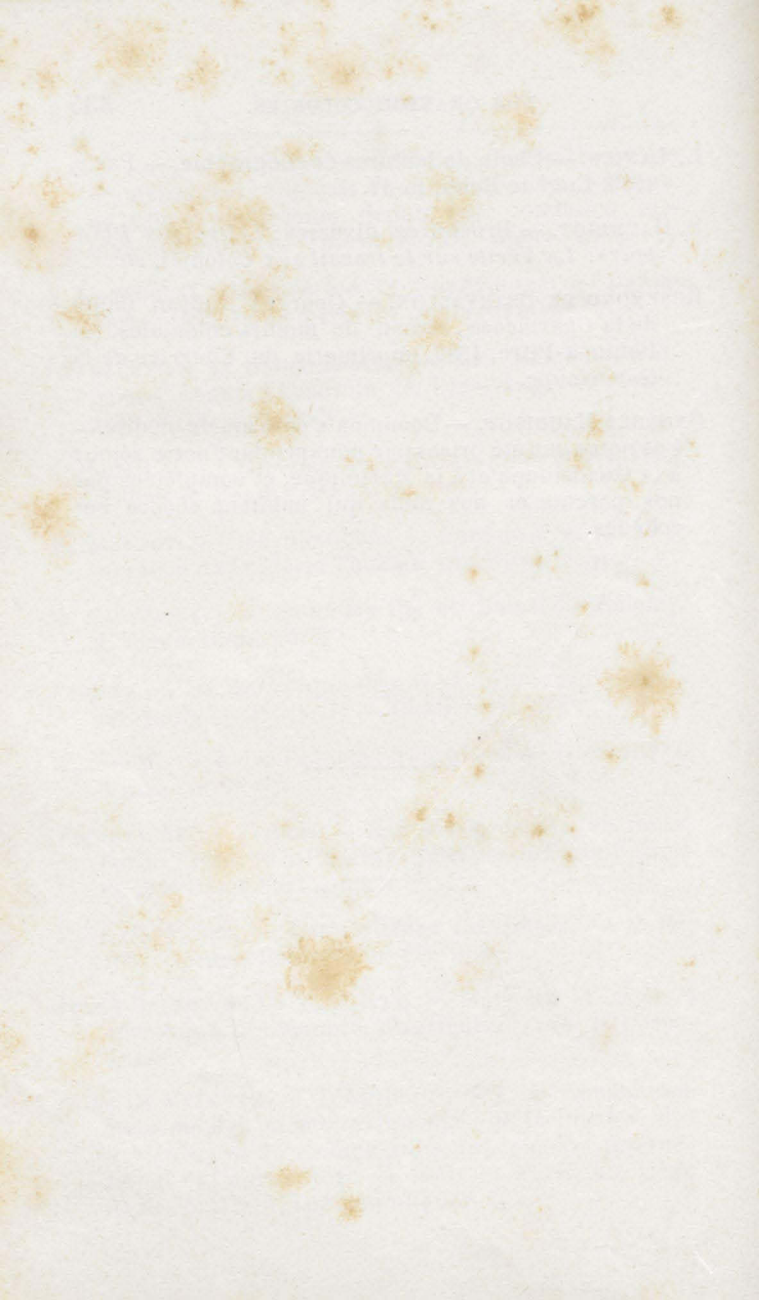
BIBLIOGRAPHIE

LES ANTILLES.

- P. JACQUES BOUTON. — Relation de l'établissement des Français, depuis l'an 1635, en l'île de la Martinique, etc. — Paris, 1640, S. Cramoisy, in-8°.
- P. DUTERTRE. — Histoire générale des îles de Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique et autres dans l'Amérique, 1654.
- X..... — Réflexions sur le code noir et dénonciation d'un crime affreux commis à Saint-Domingue, adressées à l'Assemblée nationale par la société des amis des noirs. — Paris, 1790, Imprimerie du *Patriote Français*, in-8°.
- V. SCHOELCHER. — De l'esclavage des noirs et de la législation coloniale. — Paris, 1833, Paulin, in-8°.
- ANDRÉ DE LACHARRIÈRE. — Le tremblement de terre de la Guadeloupe. — Paris, 1843, E. Brière, in-8°.
- X..... -- Le tremblement de terre de la Guadeloupe. — Paris, A. Le Gallois, in 12.
- SIDNEY LANEY. -- Histoire de la Martinique depuis sa colonisation jusqu'en 1815. — Fort-Royal, 1846, in-8°.
- COMTESSE DROHOJOWSKA. — Histoire des Colonies françaises. — Lyon et Paris, 1853, Périsse frères, 2 vol. in-8°.

- J.-J.-E. ROY. — Histoire des Colonies françaises et des établissements français en Amérique, en Afrique, en Asie et en Océanie, depuis leur fondation jusqu'à nos jours, — Tours, 1855, A. Mame, in-12.
- A. LACOUR. — Histoire de la Guadeloupe. — Basse-Terre, 1855, Imprimerie du gouvernement, in-8°.
- LEPELLETIER DE SAINT-RÉMY. — Les Colonies françaises, depuis l'abolition de l'esclavage. — Paris, 1858, P. Dupont, in-8°.
- A. BUDAN. — La Guadeloupe pittoresque — Paris, 1863, Noblet et Baudry, gr. in-fol.
- E. MARBOT. — Les Bambous. — Fort-de-France, 1869, librairie de Frédéric Thomas, rue Saint-Denis.
- H. CAPITAINE. — Saint-Martin et Saint-Barthélemy. L'Explorateur, 1877.
- PARDON. — La Martinique depuis sa découverte jusqu'à nos jours. — Paris, 1877, Challamel, in-8°.
- X... — Histoire des Colonies françaises. — Tours, 1877, Mame, in-8°.
- VICOMTE DE LA JAILLE. — Rapport présenté au Sénat sur le projet de loi portant rétrocession à la France de l'île Saint-Barthélemy.
- PAUL GAFFAREL. — Les Colonies françaises. — Paris, 1880, Germer-Baillièrre et C^{ie}, in-8°.
- JULES BALLET DE LA VALLETTE. — Mémoire et rapport adressés à la Chambre d'agriculture de la Basse-Terre.
- A. DE LA VALETTE. — L'Agriculture à la Guadeloupe (Résumé des mémoires envoyés à la Société des agriculteurs de France pour le congrès international de l'agriculture de 1878). — Paris, au siège de la Société, 1, rue Le Pelletier, 1.

- L. LANIER. — Choix de lectures de géographie. — Paris, 1883. Eugène Belin, in-12.
- S. HAURIGOT. — Brochures diverses : *Lettre aux Planteurs* ; *La Vérité sur le travail aux Colonies*, etc.
- ROSEMOND DE BEAUVALLON. — Georges Audran (suite de la *Charmeuse*), roman de mœurs coloniales. — Pointe-à-Pitre, 1883, imprimerie du *Courrier de la Guadeloupe*.
- GEORGES HAURIGOT. — Documents personnels inédits. — Ces notes ont été prises par nous pendant notre séjour à la Guadeloupe et à la Martinique, et complétées par nos parents et nos amis qui habitent encore ces colonies.
-



BIBLIOGRAPHIE

LA GUYANE

- ANDRÉ THEVET. — Newfound world or Antartick. — London, Bynemand, in-4^o, 1568.
- The discovery of the empire of Guiana perfomed by sir Walther Raleigh Kinght. — London, Robinson. In-4^o, 1596.
- JEAN MOQUET. — Voyage en Afrique, Asie. Indes orientales et occidentales. — Paris, in-8^o, 1616.
- J. DE LAON S^r D'AIGREMONT. — Relation du voyage des Français fait au Cap Nord, en Amérique, par les soins de la Compagnie établie à Paris, sous la conduite de M. de Royville. — Paris, in-12, 1654.
- ANTOINE BIET, PRÊTRE. — Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne entrepris par les Français en l'an 1652. — Paris, F. Clouzier, in-4^o, 1664.
- P. BOYER S^r DU PETIT-PUY. — Véritable relation de tout ce qui s'est passé au voyage de M. de Brétigny. — Paris, in-8^o, 1654.
- J. C. S. D. V. (J. CLODORÉ, SECRÉTAIRE DE VAISSEAU). — Relation de ce qui s'est passé dans les îles et terres fermes de l'Amérique pendant la dernière guerre avec l'Angleterre et depuis, en exécution du traité de Bréda, avec un journal du s^r de la Barre en la terre ferme et l'île de Cayenne. — Paris, 2 vol. in-12, 1671.
- P. BARRÈRE. — Nouvelle relation de la France équinoxiale. — Paris, in-12, 1743.

- GUISAN. — Traité sur les terres noyées de la Guyane appelées communément terres basses. — Cayenne, in-8°, 1788.
- MALOUET. — Mémoires et correspondances sur l'administration des colonies. — Paris, Baudion, 1817 in-8°.
- RAMEL. — Journal de Ramel, adjudant général. — Londres, in-8°, 1799.
- RAMEL. — Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor (suite du précédent.) — Paris, sans date, 1 vol. in-8°.
- A. SENEZ. — Notice historique sur les établissements faits dans la Guyane. — Cayenne, in-8°, 1824.
- DE LARUE. — Histoire du 18 fructidor. — Paris, in-8°, 1821.
- BARBÉ-MARBOIS. — Journal d'un déporté nonjugé. Paris, in-8°, 1835.
- MINISTÈRE DE LA MARINE. — Précis sur la colonisation des bords de la Mana. — Paris, in-8°, 1835.
- MINISTÈRE DE LA MARINE. — Précis historique de l'expédition de Kourou. — Paris, in-8°, 1842.
- THEBAULT DE LA MONDERIE. — Voyages faits dans l'intérieur de l'Oyapock de 1819 à 1847. — Nantes, in-8°, 1856.
- TERNAUX-COMPANS. — Notice historique sur la Guyane française. — Paris, Didot, in-8°, 1843.
- J. DUVAL. — Les colonies et la politique coloniale. — Bertrand, in-8°, 1860.
- DE MONTEZON. — Mission de Cayenne et de la Guyane française. — Julien Lanier, in-12, 1857.
- LOUBÈRE. — Situation économique de la Guyane française en 1874. — Julien Lanier, in-12, 1875.
- DURAND. — La Guyane française et le Brésil. — Julien Lanier, in-12, 1877.
- SAGOT. — Agriculture de la Guyane française. — Julien Lanier, in-8°, 1874.

- SAGOT. — Généralités sur la Guyane française. — Cluny, in-8°, 1874.
- DE SAINT-QUANTIN. — Introduction à l'histoire de la Guyane française, suivie de contes et fables en créole. — Antibes, in-32, 1872.
- MOURIÉ. — La Guyane française. — Paris, P. Dupont, in-12, 1874.
- COUY. — Renseignements sur la navigation des côtes et des rivières de la Guyane. — Paris, P. Dupont, in-12, 1865.
- J. CREVAUX. — Voyages dans l'Amérique du Sud. — Paris, Hachette, in-4°, 1883.
- JULES DE CRISENOY. — De Rochefort à Cayenne, scènes de la vie marine. — Paris, in-8°, 1863.
- H. FENINGRE. — Guyane française. — Lille, in-8°, 1864.
- BOUYER. — Guyane française, notes et souvenirs. — Paris, Hachette, in-4°, 1867.
- ANGLAVE. — Les coolies indiens et les nègres à la Guyane française. — Revue scientifique, 14 février 1880.
- Dr ARMAND. — La Guyane française et ses produits forestiers. — La Nature, septembre 1880.
- ARRAINVILLE. — Statistique agricole et commerciale de la Guyane. — Revue maritime et coloniale. — 1876, tome XLIX.
- BARVAUX. — L'or à la Guyane française. — Revue maritime et coloniale, mai 1873.
- CHABAUD ARMAND. — La Guyane française et la province du Para. — Revue maritime et coloniale, mai 1876, t. L.
- MORITZ. — La colonie pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni. — Revue maritime et coloniale, mai 1880, t. LXVI.
- SAGOT. — Exploitation des forêts de la Guyane. — Revue maritime et coloniale, août-septembre-octobre 1869.

- VIDAL. — Voyage d'exploration dans le haut Maroni.
— Revue maritime et coloniale, 1862.
- X. — Statistique de la Guyane. — Revue maritime et coloniale, mars et avril 1875.
- DE LA BOUGLISE. — Les placers de la Guyane française.
Journal officiel, 20-21-22 juin 1874.
- BOUYER. — Voyage dans la Guyane française. — Tour du Monde, 1^{er} sem. 1866.
- J. CREVAUX. — Voyage d'exploration dans l'intérieur de la Guyane française. — Tour du monde 1^{er} sem. 1879.
- COCHUT. — Colonisation de la Guyane. — Revue des Deux-Mondes, 1^{er} août 1845.
- J. DUVAL. — La Guyane et ses ressources. — Revue des deux-Mondes, 15 septembre 1861.
- CHARRIÈRE. — Les gisements aurifères. — Revue algérienne et coloniale, septembre 1860.
- J. CREVAUX. — Voyage au Maroni. — Bulletin de la Société de Géographie, novembre 1878.
- LEJEAN. — Intérieur de la Guyane. — Bulletin de la Société de Géographie, novembre 1856.
- X. — Les coolies à la Guyane française. — Revue scientifique, 21 juillet 1877.
- DELTEIL. — Voyage chez les Indiens de la Guyane. — Bulletin de la Société des sciences et des arts de la Réunion, 1870.
- HENRI BAILLET, ingénieur. — Notes et documents inédits. — Notre ami M. Baillet a bien voulu nous communiquer les notes qu'il a prises pendant son séjour à la Guyane, où il dirigeait une exploitation forestière. Il nous a fourni de précieux documents sur les coutumes des Bonis au milieu desquels il a vécu, sur les bois de la Guyane et sur les établissements pénitentiaires.

FERNAND HUE. — Notes et documents personnels. —
Quelques-unes de ces notes ont été prises par nous
auprès d'un de nos camarades qui pendant dix ans a
été tour à tour prospecteur et directeur de placer.
Nous devons les autres à un de nos amis qui depuis
plusieurs années habite Cayenne.

TABLE DES MATIÈRES

LES ANTILLES

CHAPITRE I. — Position, énumération.	1
CHAPITRE II. — Histoire générale des Antilles françaises depuis la prise de possession jusqu'à nos jours.	2
§ 1. — <i>De 1625-1668.</i> — Le berceau de la colonisation aux Antilles. — Richelieu. — Singuliers bienfaits. — Un lieutenant infidèle. — Trop de serpents. — L'Olive le Cruel. — Guerres avec les Caraïbes. — Boisseret. — Ce que nous devons aux Hollandais. — Les Compagnies; leurs fautes.	3
§ 2. — <i>De 1668 à 1793.</i> — Aide-toi, le Ciel .. — Diction élogieux. — Les Saintes; Dulion; un <i>Te Deum</i> bien payé. — Le rhum sauveur. — Invasion de la Guadeloupe; Codrington père est repoussé. — Son fils a le même succès. — Une capitulation honorable. — La Guadeloupe affranchie. — Généreuse folie.	8
§ 3. — <i>De 1793 à nos jours.</i> — Précipitation regrettable. — Prodiges de valeur. — Chrétien et Victor Hugues. — Guerre civile. — Perdues jusqu'en 1846. — Révoltes diverses. — 1848. — La vérité sur l'émancipation.	47

LA MARTINIQUE.

- CHAPITRE I. — Aspect général de l'île. — Situation géographique. — Découverte. — Montagnes. — Rivières — *Descentes*. — Les deux saisons. — L'hivernage: maladies; phénomènes du ciel, des eaux et de la terre. — Température. — Les nuits. — Le drap mortuaire. 23
- CHAPITRE II. — La population et les mœurs. — Une rectification. — Types originaux. — Le Créole — Question de couleurs. — Hier et aujourd'hui. — Un bal. — La vie à la Martinique. — Une singulière habitude. — *Zombis et soucougnans*. — Le langage créole. — *Les Bambous*. 43
- CHAPITRE III. — Le règne animal. — Les serpents. — Renvoi à la Guadeloupe. — Histoire du café. — Une réputation usurpée. 61

LA GUADELOUPE.

- CHAPITRE I. — Découverte. — Trois étymologies pour une. — Situation. — Structure. — Configuration; côtes, anses, pointes, etc. — Montagnes. — Rivières. — Produits minéraux et sources. — Le tremblement de terre de 1843. 73
- CHAPITRE II. — La Basse-Terre. — La Pointe-à-Pitre. — Les ilots. — Une ascension à la Soufrière. 82
- CHAPITRE III. — Le règne végétal. — Habitations vivrières; le manioc. — Le paradis des gourmands. — Les forêts vierges. — Le mancenillier; Millevoye et l'Africaine. — Grandes habitations. — Hier et aujourd'hui. — Le

sucre. — Le rhum. — Autres produits. — Triste constatation. — Les travailleurs; l'é- migration.	92
CHAPITRE IV. — Dépendances de la Guadeloupe.	118
Marie-Galante.	118
Les Saintes.	122
La Désirade.	125
Saint-Martin.	128
Saint-Barthélemy.	131

LA GUYANE

CHAPITRE I. — Découverte. — Christophe Colomb. — Vincent Pinçon. — Gonzalo Pizarre. — El Dorado. — Les aventuriers anglais. — La Ravardière. — La Compagnie de Rouen. — Brétigny. — Fondation de Cayenne. — Les douze seigneurs. — Occupation de Cayenne par les Hollandais.	141
CHAPITRE II. — De la Barre. — Expulsion des Hollandais. — La France équinoxiale. — Prise de Cayenne par les Anglais. — Paix de Bréda. — Prise de la Guyane par les Hollandais. — Suppression des compagnies. — Reprise de Cayenne. — De Jennes. — Les Pères Lombard et Ramette. — Pierre Barrère.	153
CHAPITRE III. — Expédition de Kourou. — Essais de colonisation de Bessner. — Malouet et Guisan. — Villeboi. — Révoltes à Cayenne en 1793. — Emancipation des noirs. — Réqui- sition forcée. — Victor Hugues. — Prise de Cayenne par les Portugais. — Traité de 1814. — Colonisation de la Mana. — M ^{me} Javouhey. — 1848. — Abolition de l'esclavage. — Situation actuelle.	160

CHAPITRE IV. — Situation. — Limites anciennes. — Limites actuelles. — Le territoire contesté. — Aspect général. — Montagnes. — Fleuves. — Les grands bois. — Le littoral. — Les îles. — Division administrative. — Cayenne. — La Mana. — Approuague. — Population. — Climat. — Moyenne de la mortalité.	182
CHAPITRE V. — Les explorateurs de la Guyane. — Les PP. Grillet et Béchamel. — D'Orvillers. — Le P. Fauque et M. Duvillard. — Patris. — Mentelle. — Le Blond. — Leprieur. — Vidal. — J. Crevaux.	206
CHAPITRE VI. — Immigrants et aborigènes. — Créoles. — Noirs et mulâtres. — Bonis. — Bosch. — Paramakas. — Poligoudoux. — Coolies hindous.	212
CHAPITRE VII. — Les aborigènes. — Races disparues. — Le dernier des Aramichaux — Galibis. — Oyacoulets. — Oyampis. — Emérillons. — Roucouyennes.	232
CHAPITRE VIII. — Culture. — Commerce. — Sous marqués. — La propriété foncière. — Industrie.	247
CHAPITRE IX. — Les essences forestières. — Leurs usages. — Exploitation d'une forêt. — Les résines.	254
CHAPITRE X. — Constitution géologique. — Le prospecteur. — La battée. — Le longtom. — Le sluice. — Etablissement d'une exploitation.	267
CHAPITRE XI. — Animaux des forêts. — Jaguars. — Vampires. — Serpents. — Les tortues. — Les insectes. — La mouche anthropophage. — Les poissons. — Les oiseaux.	291
CHAPITRE XII. — La déportation. — 18 fructidor. — La transportation. — 1852. — Création et suppression d'établissements. — Les îles du	

Salut. — L'ilot la Mère. — Saint-Laurent du Maroni. — Les femmes. — Les ménages. — Les enfants. — Evasions. — Les forçats anthropophages.	299
---	-----

APPENDICE.

Gouvernement de la Martinique.	317
Gouvernement de la Guadeloupe.	321
Couvernement de la Guyane.	325
Fable en patois créole.	329
Bibliographie des Antilles.	332
Bibliographie de la Guyane.	335



EXCLU
DU
PRÊT

TABLE DES GRAVURES

ET DES CARTES

	Pages.
Vue du littoral de Saint-Pierre, à la Martinique.	<i>Front.</i>
Case et groupe de Caraïbes.	5
Rivière Madame, à Fort-de-France.	25
Fort-de-France.	29
La Place Bertin, à Saint-Pierre.	33
Jardin botanique de Saint-Pierre.	37
Groupe de cases de cultivateurs.	40
Indienne.	48
Mulâtresse.	50
Nègresse.	53
Vieille Nègresse.	57
Pointe du Carbet, près Saint-Pierre.	65
La Pointe-à-Pitre, après l'incendie de 1871.	85
Plant de Manioc.	94
Arbre à pain.	96
Mulâtresse de la Guadeloupe.	99
Habitation sucrière pendant la récolte.	107
Usine Darbousier, à l'entrée du port, à la Pointe-à-Pitre.	111
Cayenne. — La place du Gouvernement.	140
Entrée d'une crique.	189
Colliers.	238
Ornement de pied.	239
Jarretières.	240
Coiffure de Roucouyenne.	241
Ornement de ceinture.	242
Autre coiffure de Roucouyenne.	243
Poteries indigènes.	244
Forêts de la Guyane.	261
Outils servant à l'extraction de l'or.	265

	Pages.
Fragments de poteries trouvés sous la couche aurifère.	269
Prospecteur voyageant avec un noir porteur du pagara.	271
Prospecteur faisant un lavage d'essai à la battée. . .	275
Mines d'or de la Guyane. Le Sluice.	279
Logement des ouvriers aux mines de Saint-Elie. . . .	283
Costume du dimanche des ouvriers employés aux mines d'or de la Guyane.	287
<hr/>	
Carte de la Martinique.	23
Carte de la Guadeloupe.	73
Carte de la Guyane.	141





